LE DEVOIR

FAIS CE QUE DOIS

LA LIBRAIRIE DUSSAULT et LA LIBRAIRIE GARNEAU au Stade Olympique, Stand 208 jusqu'au dimanche 26 inclus

vous invitent au SALON DE L'ENFANT D'AUJOURD'HUI

Vol. LXIX - No 272 | Ennuagement suivi de neige. Maximum de -3. | Montréal, jeudi 23 novembre 1978 | Saint Clément | 25 CENTS

Un groupe abitibien prendrait le contrôle de CFCF

par Michel Nadeau

Un groupe d'hommes d'affaires de l'Abitibi s'apprête à prendre le contrôle des stations de radio et de télévision CFCF-TV, CFCF-AM et CFQR-FM, les plus importants médias d'information électroniques de langue anglaise au Québec.

Selon des informations obtenues par LE DEVOIR, la Corporation de gestion La Vérendrye, une firme de La Sarre, vient de présenter une offre d'acquisition de 55% des actions de Multiple Access. Ces actions sont présentement la propriété de Camp Investments, la société de placements de la famille de M. Charles Bronfman.

Multiple Access est une entreprise montréalaise particulièrement active dans deux domaines précis: les médias électroniques et l'informatique.

Pour sa part, La Vérendrye oeuvre dans trois secteurs bien différents: le camionnage, l'aviation et la fabrication de semi-remorques. Les travaux en cours à la baie James ont contribué à son ascension spectaculaire des dernières années.

Mais que vont faire des hommes d'affaires abitibiens dans cette galère? Le lien se trouve dans la présence de M. Frank Delaney qui agit comme consultant auprès de La Vérendrye dans cette éventuelle transaction.

Propriétaire de quatre stations de radio dans la région de Montréal, M. Delaney est surtout connu pour sa tentative de mettre sur pied une troisième chaîne de télévision au Québec.

Les dirigeants de Multiple Access et de La Vérendrye ont refusé hier de commenter la rumeur. Les actions des deux compagnies ont été retirées de la cote à la Bourse, après avoir touché lundi des sommets records.

Au début de l'année, Camp Investments annonçait la conclusion d'un accord avec la compagnie Baton Broadcasting, contrôlée par M. John Bassett, de Toronto. Ce dernier est propriétaire de plusieurs stations de radio et de télévision en Ontario et en Saskatchewan. M. Bassett acceptait de payer $6 l'action pour les titres détenus par les Bronfman.

Toutefois, le Conseil pour la radiodiffusion et les télécommunications canadiennes bloque la transaction. Le CRTC se disait inquiet de l'évolution de la concentration dans le domaine de la télévision privée au Canada. L'entente fut ainsi annulée.

Après avoir échoué dans son projet d'une troisième chaîne au Québec, M. Delaney ne renonçait pas pour autant à l'idée de concurrencer Télé-Métropole (TVA) et Radio-Canada. C'est ainsi qu'il aurait tenté d'intéresser différents groupes à l'achat de CFCF qui pourrait éventuellement servir d'assise pour le lancement de la fameuse troisième chaîne.

Le groupe La Vérendrye avait déjà souscrit une participation de 2.5% dans le projet Télé Inter-Cité. C'est ainsi que la collaboration entre les deux groupes s'accentua.

La Vérendrye a réalisé des bénéfices nets de $3.3 millions l'an dernier seulement. Son fond de roulement dépasse $4 millions. Et, en 1978, les profits par action grimpent encore de 25%.

Ainsi, La Vérendrye possède la base financière pour trouver les quelque $11 millions nécessaires pour l'achat des actions de la famille Bronfman.

Pour La Vérendrye, il s'agit, pour le moins, d'une importante manoeuvre de diversification d'intérêts. Toutefois, Multiple Access est une compagnie bien gérée et surtout très rentable. Ses gains ont atteint $1.7 million en 1977 et affichent

Voir page 6: CFCF

200 réfugiés se noient au large de la Malaisie

KUALA LUMPUR (AFP) — La mort tragique de près de 200 réfugiés vietnamiens hier matin sur la côte est de la Malaisie a relégué au deuxième plan, le sort des passagers du Hai Hong.

La tragédie s'est produite à l'embouchure de la rivière Trengganu, à 280 km au nord-est de Kuala Lumpur. Un bateau surchargé d'environ 250 réfugiés s'est retourné après avoir heurté un banc de sable précipitant tous ses passagers à la mer, qui était déchaînée.

Une cinquantaine d'entre eux ont survécu, a déclaré au parlement le ministre de l'intérieur Gazali Shafie, mais deux cents autres sont portés disparus. En milieu d'après-midi, cinq corps seulement avaient été retrouvés.

Selon l'un des survivants, il y avait à bord 254 personnes, dont soixante femmes et une cinquantaine d'enfants. Les autorités malaisiennes avaient interdit au bateau d'accoster et celui-ci se dirigeait vers l'île de Bidong, au large de Kuala Tregganu, où se trouve un camp abritant près de 17,000 réfugiés, lorsque s'est produit la catastrophe. Le mauvais temps a rendu les secours difficiles.

Les opérations de sélection des quelque 2,500 passagers du Hai Hong se sont d'autre part poursuivies au large de Port Klang, sur la côte ouest.

Quelque 150 ressortissants vietnamiens passagers du Hai Hong arriveront au Canada dans la nuit de samedi à dimanche, indiquait-on à Ottawa.

On précise au ministère de l'Immigration que ce premier groupe de réfugiés, représentant le quart de ceux que le Canada a accepté d'accueillir, sera transporté au Canada par un Boeing-707 des forces armées, qui doit quitter sa base ontarienne de Trenton ce soir à destination de Kuala Lumpur.

L'appareil doit repartir samedi après-midi et arriver à 0 heure 30 locale dimanche à l'aéroport de Montréal-Dorval. Les réfugiés seront ensuite conduits par autobus dans un centre d'accueil de l'immigration voisin, où ils pourront se reposer de plus de trois semaines d'épreuves.

Quatre cent trente passagers du Hai Hong candidats à l'immigration au Canada avaient été sélectionnés, sur les 600 que ce pays a offert d'accueillir, indique-t-on au ministère fédéral de l'immigration. Le plus jeune a trois semaines, et est né à bord du bateau, et le plus âgé 82 ans. Il y a parmi ces réfugiés vietnamiens plusieurs familles nombreuses, et un cas assez particulier: celui d'un homme dont la femme et les sept enfants, réfugiés en Indonésie, viennent tout juste d'être acceptés comme immigrants par le Canada. Une famille dont la réunification se fera en terre canadienne.

Un autre groupe de 160 personnes également sera rapatrié en France par avion charter mercredi prochain. Un porte-parole de l'ambassade de France a déclaré que la plupart des réfugiés, sino-vietnamiens à 90 pour cent, préféraient se rendre en Amérique plutôt qu'en France.

Le gouvernement malaisien a ordonné de son côté mardi soir que la zone maritime entourant le cargo soit considérée comme une « aire de sécurité ». Cette mesure a été prise apparemment pour empêcher que des témoins — en particulier des journalistes — ne viennent constater les terribles conditions de vie des passagers.

De nombreux témoignages ont en effet évoqué l'incroyable saleté qui règne sur le cargo dont le pont est jonché de rats morts. Un journaliste qui avait réussi à se glisser sur le bateau a déclaré hier que c'était un miracle qu'il n'y ait pas eu d'épidémie.

On déplore cependant trois morts à bord du Hai Hong depuis le début de l'odyssée du cargo. On a ainsi appris qu'une vieille femme était décédée durant le voyage et qu'un enfant de quatre ans avait ensuite péri depuis l'ancrage du

Voir page 6: 200 réfugiés



Des villageois malaisiens regardent un bateau chargé de réfugiés vietnamiens reprendre la mer après que les autorités de Kuala Lumpur eurent refusé de les accueillir. Peu après, le bateau coulait en haute mer et 200 réfugiés sont portés disparus. (Photolaser AP)

Un collaborateur de Jim Jones inculpé du meurtre de Léo Ryan

GEORGETOWN, Guyana (AFP, AP, Reuter — Larry Leyton, proche collaborateur du défunt fondateur de la secte du temple du peuple, Jim Jones, a été inculpé hier du meurtre du représentant démocrate de Californie, M. Léo Ryan et de quatre autres personnes, dont trois journalistes et une femme.

Cette fusillade insensée survenue samedi dernier a été suivie du suicide collectif de 409 personnes dans la jungle guyanaise. Larry Leyton a en outre été inculpé de cinq autres tentatives de meurtre. Il a comparu devant le juge William Alexander, de Georgetown, qui a refusé de lui accorder une caution, mais un avocat lui sera assigné. Le présumé meurtrier était détenu par la police depuis la fusillade sur le petit aérodrome de Port Kaituma et il sera entendu le 15 janvier à Matthews Ridge, dans le nord-ouest du pays, à 30 kilomètres de Jonestown.

Entre-temps, un véritable pont aérien a été organisé par les Etats-Unis entre Jonestown et Georgetown pour l'évacuation des 409 victimes du suicide collectif dont pour l'instant seulement la moitié environ ont pu être identifiées.

Les opérations de recherche par les forces guyanaises n'ont jusqu'à présent permis de retrouver que 72 survivants de la secte du Temple du peuple, a-t-on déclaré hier à Washington. On ignore toujours combien de personnes vivaient à Jonestown dans la colonie agricole établie en pleine jungle par le leader de la secte qui s'est donné la mort samedi soir avec au moins 408 de ses disciples.

En attendant que les interrogatoires menés auprès des survivants permettent de déterminer le nombre exact des adeptes vivant dans le camp au moment de la tragédie, les milieux officiels américains

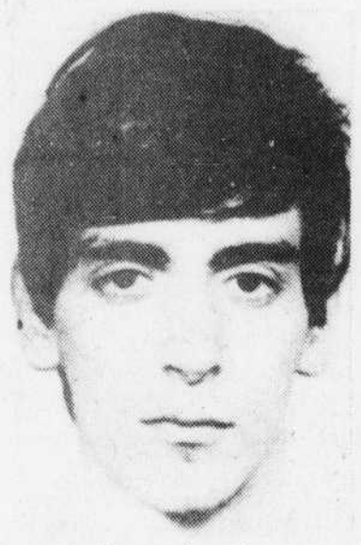
Voir page 6: Jim Jones



Larry Leyton, 32 ans, a été inculpé du meurtre de Léo Ryan, de trois journalistes et d'une femme dans le massacre de Guyana. Il a comparu hier devant un magistrat de Georgetown et il est passible de pendaison. (Photolaser AP)

Jacques Lanctôt nie que le FLQ ait été manipulé

par Françoy Roberge



Jacques Lanctôt

L'ex-felquiste Jacques Lanctôt, qui occupe actuellement à Paris un poste d'aide comptable, a démenti hier au cours d'une entrevue à l'émission « Présent » de Radio-Canada qu'il y ait eu un sixième membre de la cellule felquiste dite Libération en 1970.

Selon M. Lanctôt, il n'existe pas de « sixième personne comme telle », mais seulement une sixième, une dixième, puis une centième personne. Il s'agit de sympathisants qui ont collaboré avec le FLQ et que Jacques Lanctôt place sur un pied d'égalité.

L'ex-felquiste affirme ne pas connaître Nigel Hamer et précise que tous ceux qui ont participé directement à l'action de la cellule Libération ont été condamnés à la prison ou exilés. « Point final ».

De plus, il n'existait pas 22 cellules du FLQ mais seulement deux ou trois en voie d'organisation, ajoute Lanctôt qui estime que les Cossette-Trudel se comportent comme des délateurs et des dénonciateurs.

« Ils sont en train de fournir tous les éléments qui n'avaient pas été trouvés par la police. Actuellement, avec les déclarations des Cossette-Trudel, je pense que la police est en possession du premier témoignage, de la première preuve à charge, disons contre certaines personnes, contre nous. Puis je trouve ça assez grave parce que c'est presque de la dénonciation; ils mettent des noms dessus; un tel était pas là, puis l'autre était là ».

Plus loin, Jacques Lanctôt affirme que jamais le FLQ n'avait été manipulé par qui que ce soit. La police a fini par remonter jusqu'à nous autres, mais il n'y a aucune manipulation là-dedans.

De plus, selon lui, la maison de la rue Armstrong qui servait de refuge au FLQ n'était pas « brûlée » ou bien connue de la police. « Cela, c'est des racontars qu'a repris Pierre Vallières dans son livre. Vallières, il reprend tous les bobards qui ont été racontés à gauche et à droite dans les milieux journalistiques ou dans les milieux de la police, et puis, il érige ça en système. »

Au journaliste Louis Fournier qui lui rappelle que les Cossette-Trudel pensent la même chose que Vallières, Lanctôt répond qu'il trouve cette hypothèse invraisemblable. Pourquoi la police aurait-elle laissé se dérouler ces événements? Pour mieux écraser par la suite ses auteurs? « Dans ce cas, ça s'est retourné contre eux, comme une sorte de boomerang. »

Jacques Lanctôt s'est refusé tout au long de l'entrevue à donner des réponses précises à plusieurs questions, précisant qu'il ne veut rien dire par solidarité pour ceux qui sont en prison, rien de plus parce que cela pourrait l'incriminer ou incriminer d'autres personnes.

Lanctôt affirme par ailleurs qu'il refuse de rentrer au Québec tant qu'une amnistie générale ne sera pas accordée à tous les ex-felquistes, y compris Pierre-Paul Geoffrey. « On veut pas faire face aux accusations; on demande une amnistie; on demande que le gouvernement du Québec, vu qu'il est à la veille d'un événement historique... On a vu qu'en Espagne, dans d'autres pays d'Amérique latine, même en France, il existe déjà une tradition d'amnistie.

« Pourquoi il en existerait pas une au Québec?

« On veut pas parler au fédéral, on veut parler à René Lévesque et au

Voir page 6: Jacques Lanctôt

La remise en cause de Mao prend de l'ampleur à Pékin

PEKIN (d'après AFP et Reuter) — Une remise en question radicale de Mao Tsétoung semble en cours actuellement en Chine.

On a noté ces derniers temps les nombreuses réhabilitations de personnalités déchues par le « grand timonier », ainsi que la soudaine prolifération de dazibaos attaquant les tenants de la bande des quatre encore au pouvoir, ainsi que Mao lui-même.

Les dirigeants du parti communiste chinois se sont réunis aux alentours du 10 novembre afin de changer radicalement leur ligne politique et de réévaluer notamment les enseignements de Mao Tsétoung, croit savoir l'agence de presse japonaise « Kyodo ».

Dans une dépêche datée de Pékin, citant des observateurs informés, l'agence Kyodo ajoute que les dirigeants du PC chinois voulaient, semble-t-il, faire comprendre au peuple que l'ancien président avait commis une erreur de jugement en 1976, sous l'influence de la « bande des quatre », en décidant de limoger le vice-premier ministre Teng Hsiao-ping.

Autre coup de théâtre hier, le peuple chinois a été invité à « se lever et à se libérer de tous les carcans idéologiques » par un ouvrier chinois qui a remis radicalement en question Mao accusé de collusion avec Lin Piao et la « bande des quatre ».

Sur une série de six affichettes, collées hier soir tard, non loin de la première attaque contre Mao, au carrefour de Changan et de Hsi Tan, l'auteur du texte, un ouvrier des chemins de fer, pose au préalable une question: « Le président Mao a-t-il commis des erreurs oui ou non? », et l'ouvrier répond par l'affirmative en citant une autocritique faite en 1962 par Mao, qui endosse, en tant que président du comité central du parti communiste ses erreurs et celles des autres.

« Mao a raison », écrit l'ouvrier, sans ironie, avant d'ajouter: « Mais pourquoi faut-il que dès que les gens parlent des fautes de Mao, il leur tombe des chapeaux (étiquettes politiques) contre-révolutionnaires sur la tête et que le bâ-

Voir page 6: Mao contesté

AU SOMMAIRE

■ Le comité de la constitution: un premier test pour les provinces —page 2

■ Un projet de loi taillé sur mesure pour les dentistes —page 3

■ Les sophismes des publicitaires: un éditorial de Lise Bissonnette —page 4

■ Le comité Arpin: la CUM doit contrôler l'élimination des déchets —page 7

■ Transports Canada rejette la solution de l'AGAQ à l'aéroport de Québec —page 12

St LEGER



LEGER LIGHT

Le scotch léger, clair et sec, au goût du Québec.

Réputé pour son homard vivant et ses fruits de mer depuis 1892

Des jardins

1175 MACKAY
866-9741
STATIONNEMENT GRATUIT

Le comité de la constitution

La première ronde sera un test du sérieux des provinces

par Claude Turcotte

OTTAWA — C'est dans la retraite du mont Sainte-Marie, au pied de pentes que dévaleront bientôt allègrement les skieurs, que commence aujourd'hui une première ronde de discussions constitutionnelles entre ministres des onze gouvernements.

On se souvient qu'au terme de la conférence tenue du 30 octobre au 1er novembre, les premiers ministres s'étaient entendus pour former un comité de la constitution auquel participeraient les ministres de la Justice et des Affaires interprovinciales ou intergouvernementales. Une première réunion avait été prévue pour le 23 novembre.

Cette rencontre inaugurale a donc lieu tel que prévu. Elle se poursuivra demain et samedi. On sait déjà qu'il y aura une autre réunion de ce comité de la constitution à la mi-décembre et très probablement une troisième quelques jours vers la fin de janvier, qui précéderait de quelques jours la conférence des premiers ministres les cinq et six février.

De ces trois meetings, on peut dire que le plus important, le plus crucial et le plus attendu à Ottawa tout au moins demeure certainement le premier, c'est-à-dire celui qui démarre aujourd'hui même, et ceci somme toute pour une raison très simple, puisque ce sera le test du sérieux des provinces à discuter en vue d'une réforme de la constitution.

Au cours d'un entretien récemment, M. Marc Lalonde, ministre d'Etat chargé des relations fédérales-provinciales, confiait ceci: « Nous avons demandé aux provinces d'arriver avec des propositions ». L'analyse de ces propositions permettra de jauger le désir réel des gouvernements provinciaux d'en arriver à des résultats concrets.

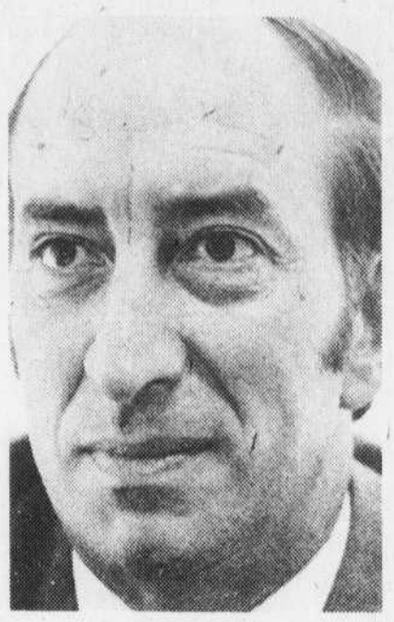
On sait de cette réunion de trois jours qu'elle sera essentiellement politique, pas dans le sens partisan du terme, mais dans le sens d'une véritable négociation. C'est pourquoi on a choisi la retraite du Mont Sainte-Marie, à l'abri des journalistes et de tout l'appareil gouvernemental et bureaucratique. On veut que les ministres participants soient là à plein temps même en soirée pour leur éviter la tentation d'aller voir des amis ou même de profiter de leur séjour à Ottawa pour aller marchander quelque projet quelconque dans un ministère ou l'autre.

De plus, le nombre des fonctionnaires invités aux discussions a été limité à son plus strict minimum, pour permettre encore une fois la libre discussion sans le risque de s'embourber dans des considérations techniques ou de se noyer dans la dialectique technocratique. Du côté fédéral, on prévoit simplement la participation de deux ou trois hauts fonctionnaires, dont M. Gordon Robertson. Il en sera de même du côté des provinces.

A la suite de la dernière grande conférence sur la constitution, les ministres chargés de ce comité pour déblayer le terrain en vue de la conférence de février ont eu l'occasion de causer ensemble pendant une heure avant de quitter Ottawa le 1er novembre.

Ils se sont entendus alors sur un sous-comité, composé des ministres fédéraux Lalonde et Lang et de deux autres ministres provinciaux (en l'occurence Manitoba et Nouvelle-Ecosse) qui a eu notamment pour mission de préparer un ordre du jour.

Ce sous-comité a tenu une réunion il y a une douzaine de jours et a proposé un ordre du jour relativement simple, à ce que l'on sache. Il s'agira en somme de reprendre les principaux thèmes de la dernière conférence des premiers ministres, selon une méthode différente cependant.



Marc Lalonde

Il y aura dès le début de la réunion aujourd'hui un tour d'horizon rapide du bilan de la dernière conférence tel que perçu par chacun des gouvernements.

Mais très tôt ensuite, les ministres plongeront dans des thèmes très spécifiques puisés dans cette première liste de priorités sur le partage des pouvoirs dont se sont convenus les premiers ministres.

De quoi parlera-t-on d'abord? La réponse encore là se fait très simple. On commencera par les sujets les plus faciles à régler.

Ceci en vue d'avoir « au moins l'encouragement qu'il y a des progrès », expliquait un informateur fédéral.

Comme convenu également à la conférence des premiers ministres, on discutera au Mont Sainte-Marie du rapatriement de la constitution. « Lorsque viendra ce moment, on demandera à la délégation du Québec de nous excuser », dit-on à Ottawa. On sait que le Québec refuse d'amorcer les négociations sur le rapatriement avant d'avoir obtenu satisfaction dans le partage des pouvoirs.

Quel résultat donnera cette première réunion du comité de la constitution? Personne à Ottawa n'ose faire de prédictions. Il y a bien sûr des difficultés considérables à surmonter sur le plan constitutionnel proprement dit, mais ces obstacles doivent être franchis dans un contexte politique on ne peut plus délicat. On doit noter d'ailleurs que personne n'attend de déblocage spectaculaire et ce n'est même pas là le but de la réunion. Les gouvernements du Canada n'en sont pas encore rendus à leur Camp David.

Quoiqu'il en soit, depuis le 1er novembre la machine fédérale s'est mise en marche pour donner suite aux voeux des premiers ministres. Des instructions ont été données dans tous les ministères impliqués d'une manière ou de l'autre dans un éventuel partage nouveau des pouvoirs. On a demandé aux fonctionnaires d'élaborer diverses options possibles.

On se rappelle que la première liste prioritaire du partage des pouvoirs telle que proposée par M. Trudeau et acceptée par les premiers ministres provinciaux comprend sept points: limitation du pouvoir de dépenser: précisions sur la perequation et l'expansion économique régionale; le pouvoir déclaratoire; les impôts indirects provinciaux; clarification des pouvoirs au sujet des ressources naturelles et du commerce international; unification du droit de la famille et enfin les communications.

A cette liste se sont greffés par la suite certaines suggestions des provinces, comme les pêcheries par exemple, et autres sujets débattus par les premiers ministres comme la réforme de la Cour suprême, la chambre de la Fédération, etc...

Enfin, on doit signaler que tous les gouvernements se sont entendus pour ne faire aucune déclaration sur les discussions pendant la durée de la réunion, mais chacun sera libre de faire tous les commentaires qu'il lui plaira après la fin des travaux samedi.

Les précisions de René Lévesque appellent une réponse négative, estime Claude Ryan

par François Barbeau

Le Parti libéral du Québec tente toujours d'obtenir du gouvernement actuel qu'il présente au public, dans les délais les plus brefs, une question référendaire claire et dépourvue de toute ambiguïté.

C'est ce qu'a expliqué hier le chef du PLQ, M. Claude Ryan, aux membres de la société montréalaise de l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières.

Cette question référendaire, a souligné M. Ryan, devrait être formulée de façon telle que les Québécois sauront, s'ils répondent oui, que le gouvernement sera mandaté pour entreprendre les négociations devant mener à la séparation. Une réponse négative à la question référendaire signifiera que le gouvernement n'aura pas de mandat pour quoi que ce soit.

M. Ryan s'est engagé à respecter sans réticence le verdict qui sera porté par le peuple lors de ce référendum, et a souhaité que ses adversaires politiques en fassent autant.

Le référendum, pour lui, donnera lieu à la bataille du siècle. Pourvu que les règles en soient justes et équitables, a-t-il ajouté, cette bataille sera propre. Ce combat s'adressera à l'intelligence des citoyens et ces derniers devront s'engager chacun activement au service de l'option pour laquelle ils ont des convictions profondes.

Avec les précisions qu'a apportées M. Lévesque dernièrement à l'option de son parti, a souligné M. Ryan, il est clair que ceux qui favorisent l'option fédéraliste seront obligés de dire non à la question du référendum, quelle que soit sa formulation.

M. Ryan a reproché au gouvernement de ne pas avoir, après deux ans de pouvoir, formulé la question qu'il proposera aux électeurs. Lorsque la Grande-Bretagne est allée aux urnes lors du référendum sur son adhésion à la CEE, a-t-il fait remarquer, la question avait été formulée cinq mois avant le référendum et les électeurs avaient eu le temps d'y réfléchir et d'en discuter.

Même si la commission du travail mise sur pied par le Parti libéral pour préparer son programme ne fera pas connaître les résultats de ses travaux avant le printemps, parce que « nous devons soumettre à la population des propositions raisonnables et solidement étayées », M. Ryan a précisé hier que ce programme tiendrait compte des besoins de changement que demandent les Québécois, qu'il comporterait aussi des garanties fermes que les injustices linguistiques dont ont été victimes les Québécois ne se répéteraient pas.

En outre, a-t-il ajouté, le Québec devra avoir une grande liberté de se développer selon sa culture. Le programme du PLQ assurera aussi une plus grande égalité des chances à tous les citoyens du pays.

M. Ryan, interrogé après son allocution, a réitéré son intention de briguer les suffrages dès que le gouvernement jugera bon de déclencher une élection partielle, mais il a refusé de dire si son récent entretien avec M. Raymond Garneau avait porté sur la démission éventuelle de ce dernier.

M. Garneau, s'est-il contenté de dire, ne m'a remis aucun document, aucune lettre, et je ne veux rien dévoiler de la teneur de cet entretien. Quant au choix d'une circonscription électorale, dans laquelle il se présenterait, M. Ryan a souligné qu'il était inutile maintenant de spéculer à ce sujet.

Rapport sur le pacte de l'auto

OTTAWA (PC) — Le ministre de l'Industrie, M. Jack Horner, doit rendre publique aujourd'hui une étude de M. Simon Reisman sur le pacte de l'automobile canado-américain.

M. Reisman était sous-ministre des Finances en 1965 au moment où fut conclue l'entente destinée à permettre la libre circulation des voitures et des pièces d'automobiles entre les deux pays.

Les Etats-Unis et le Canada, depuis ce temps, se disent insatisfaits de l'accord.

La principale plainte du Canada est qu'il accuse annuellement un déficit de plus de $1 milliard parce que les fabricants n'investissent pas suffisamment ici.

S.I.A.F.
ANTIQUITÉS

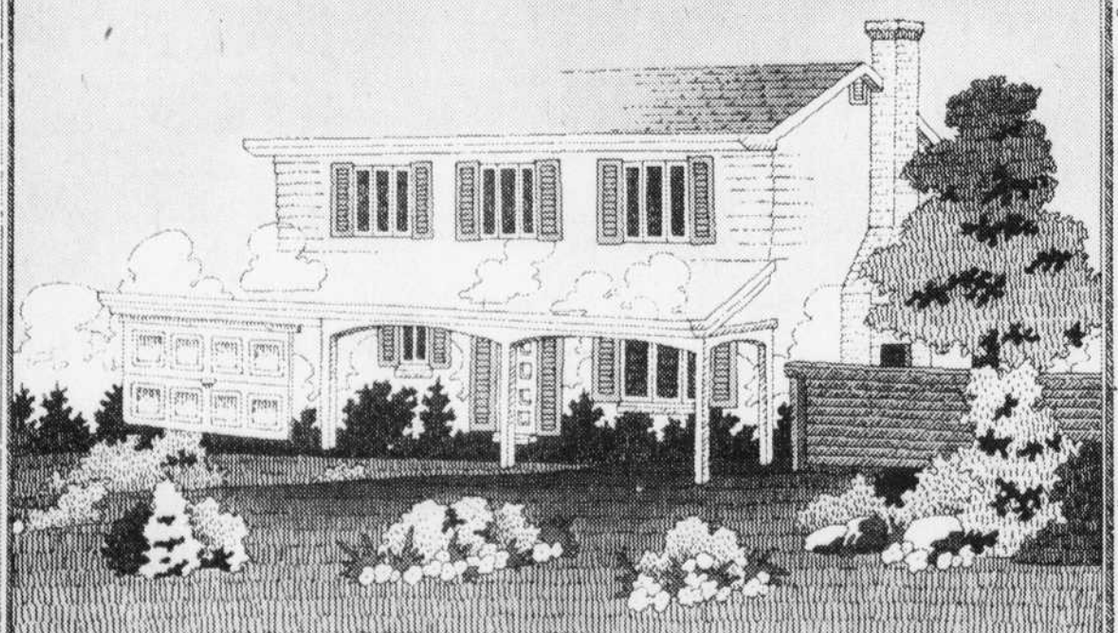
importation d'antiquités françaises

Meubles rustiques anciens importés de France meubles, bibelots, bronzes, cuivres, table de ferme, tableau, etc.

354 rue de l'Inspecteur
entre Peel et Université
Montréal,
866-0572

ouvert toutes les semaines
Jeu. ven. de 10h à 21h
Sam. de 10h à 17h

JE DÉCIDE
D'ICI LE 31 DÉCEMBRE,
J'EN PROFITE
DÈS LE 1er JANVIER.



L'ÉPARGNE-LOGEMENT
DE LA CAISSE POPULAIRE.

"Les moyens d'économiser en vue d'acheter ou de faire construire sa maison sont nombreux. Comme j'étais admissible, j'ai choisi le meilleur outil épargne, le régime enregistré d'épargne-logement (REEL)* de ma caisse populaire.

"L'épargne-logement de ma caisse populaire me facilitera considérablement l'accumulation du capital nécessaire. Je peux déposer jusqu'à $1,000 par année et ainsi accumuler un montant maximum de $10,000 en capital, sans parler des intérêts avantageux. De plus je profiterai d'une forte réduction d'impôts.

"Avec l'épargne-logement de ma caisse populaire je bâtirai plus rapidement mon chez-moi... sur une base solide et profitable."

Voici quelques exemples de réduction d'impôts:

Revenu annuel imposable	Contribution à l'épargne-logement	Nouveau revenu imposable	Diminution approximative d'impôt
$ 9,000.	$1,000.	$ 8,000.	$364.
$12,000.	$1,000.	$11,000.	$412.
$15,000.	$1,000.	$14,000.	$421.
$18,000.	$1,000.	$17,000.	$455.

*émis et administré par Fiducie du Québec

'LA CAISSE POPULAIRE
C'est profitable...
POUR NOUS, QUÉBÉCOIS.

desjardins

COURVOISIER



QUAND ON A LES MOYENS

LE DEVOIR

PAGE 3

Montréal, jeudi 23 novembre 1978

Vance évoque les bonnes relations canado-américaines

Les États-Unis souhaitent que le Canada reste uni

par Claude Turcotte

OTTAWA — Les Américains souhaitent tous le maintien au nord d'un Canada uni, mais en même temps ils considèrent inapproprié de leur part de s'ingérer dans un débat qu'il n'appartient qu'aux seuls Canadiens de trancher.

Ce respect de la liberté nationale d'autrui s'étend du reste au droit d'expression à l'intérieur des Etats-Unis mêmes, de telle sorte que quiconque, qu'il s'appelle Pierre Elliott Trudeau ou René Lévesque est bienvenu chez les Américains pour y exprimer ses opinions politiques.

C'est ce credo en somme que M. Cyrus Vance, le Secrétaire d'état des Etats-Unis, a récité au cours de son bref passage à Ottawa, où il était venu non pas pour régler les problèmes internes du Canada, mais pour discuter de questions d'intérêt bilatéral et aussi de certaines grandes questions multilatérales comme il convient toujours de le faire entre chefs de la diplomatie.

Cependant, M. Vance a piqué la curiosité des journalistes mardi soir en terminant une allocution par une allusion au « lien inséparable » que constituent les bonnes relations canado-américaines depuis deux siècles. Et il ajoutait, tout de suite après, ceci: « C'est dans cet esprit que tous les Américains suivent avec sympathie et compréhension le débat sur l'unité nationale qui a lieu au Canada. Nous espérons tous que ce pays grand et riche va demeurer uni. La décision appartient aux Canadiens qui devront trouver eux-mêmes la solution et nous avons confiance qu'ils y arriveront. Tous les Américains veulent continuer à travailler et à vivre avec un Canada uni comme voisin et meilleur ami ». M. Vance s'est même permis de prononcer en français la dernière partie de son voeu.

Ce toast porté « au premier ministre et au grand avenir du Canada » n'en est pas resté là. Hier après-midi au cours d'une conférence de presse, il y a eu au moins trois questions concernant l'attitude américaine à l'approche d'un référendum au Québec.

Comment concilier la reconnaissance du droit à l'autodétermination avec le voeu d'un Canada uni, dans l'hypothèse où les Québécois répondraient oui au référendum, a demandé un premier journaliste?

« J'ai exprimé mon opinion au sujet de l'importance d'un Canada uni, a répondu M. Vance. Je ne veux pas spéculer sur ce que l'avenir peut ou ne peut pas apporter. La question de savoir ce qui sera fait en est une interne pour le Canada. Il serait inapproprié pour moi de spéculer sur l'avenir que personne ne peut prédire en ce moment ».

A une seconde question, M. Vance a répété à peu près la même réponse. Puis il y en a eu une troisième priant le visiteur d'expliquer comment les Etats-Unis pouvaient demeurer neutres sur ce qui se passe au Canada, où l'avenir pourrait constituer une menace à leur sécurité dans cette longue frontière du nord, alors qu'ils interviennent partout dans le monde au Moyen-Orient, en Afrique, etc...

Le Secrétaire d'état a simplement répondu que dans le cas du Moyen-Orient et d'ailleurs, on a demandé l'aide des Etats-Unis, ce qui n'est évidemment pas le cas au Canada. Il a indiqué enfin que les Américains croient à la liberté d'expression et que quiconque est bienvenu pour exposer ses opinions devant des auditoires américains.

Sur ce dernier point, la question visait à faire dire à M. Vance ce qu'il pensait du « lobying » effectué aux Etats-Unis, notamment par MM. Trudeau et Lévesque.

Au cours de la conference de presse à laquelle participait aussi M. Donald Jamieson, Secrétaire d'état aux Affaires extérieures du Canada, les exposés d'introduction par les deux hommes politiques ne faisaient cependant aucunement mention de la question nationale canadienne.

MM. Vance et Jamieson ont parlé de leurs négociations ardues jusqu'à maintenant sur les zones de pêche en mer. Ils ont en fait ordonné à leurs fonctionnaires de compléter leurs discussions avant la fin de l'année et se sont tout de même déclarés satisfaits des progrès faits jusqu'à maintenant. Les deux hommes doivent refaire le point à l'occasion d'une visite simultanée à Bruxelles dans quelques semaines. Ils demeurent confiants de trouver une solution de gré à gré, sinon ils accepteront volontiers de recourir à un médiateur.

Le Canada et les Etats-Unis réaffirment par ailleurs leur appui le plus entier au projet de construction d'oléoduc depuis l'Alaska au coût de $12 milliards. Cette prise de position visait à mettre fin à certaines rumeurs selon lesquelles des difficultés financières allaient obliger Washington à participer au financement, ce qui aurait nécessité l'accord du Congrès.

De plus, MM. Vance et Jamieson ont signé hier midi un accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs. Un échéancier pour l'installation d'usines de filtration par les municipalités et les industries a été fixé. Un premier accord avait été signé en 1972 mais depuis les environnementalistes ont découvert de nouvelles sources de pollution et l'espoir de nettoyer les Grands Lacs a diminué d'autant. L'objectif maintenant est de 1982 pour les municipalités et de 1983 pour les industries.

M. Vance en plus des pourparlers avec le premier ministre et plusieurs ministres s'est entretenu pendant quelques instants avec le chef néo-démocrate, M. Ed Broadbent, qui a soulevé les difficultés concernant le pacte de l'auto.

Selon M. Broadbent, M. Vance a bien réagi à une proposition pour éliminer le déficit canadien dans les pièces d'auto.

M. Vance aurait pu enfin consacrer quelques minutes aussi à M. Joe Clark, mais celui-ci parce qu'insatisfait des arrangements et du temps alloué par le Secrétaire d'état aux Affaires extérieures a préféré ne pas accepter le rendez-vous.







Les deux plus jeunes garçons du premier ministre Trudeau, Sacha, cinq ans, et Michel, trois ans, ont fait irruption hier, sur le parvis de la demeure du chef d'état au 24 Sussex à Ottawa lors d'une séance de photographies officielles de M. Trudeau en compagnie du Secrétaire d'état américain, M. Cyrus Vance. M. Trudeau a tôt fait de repousser sa trop curieuse progéniture à l'intérieur de la vaste demeure, refusant de se laisser attendrir par les sourires espiègles des garçonnets. Mais si le premier ministre a mal pris la chose, M. Vance quant à lui a semblé s'amuser de cet impromptu qu'un photographe s'est empressé d'immortaliser. Les deux hommes se sont rendus à un déjeuner officiel peu après. L'aîné des fils Trudeau, Justin, était à l'école à ce moment.

(Photolaser CP)

Un projet de loi taillé sur mesure pour les dentistes

Les professionnels désengagés ne pourront exiger plus que le montant prévu à l'entente

par Bernard Descôteaux

QUEBEC — Un peu comme s'il se préparait à une longue guerre de tranchées avec les dentistes, le ministre des Affaires sociales se propose ni plus ni moins que de leur couper l'herbe sous le pied en les forçant, en dépit de leur désengagement massif, à assurer les soins dentaires aux enfants aux taux actuels.

C'est là le sens du projet de loi déposé hier à l'Assemblée nationale par M. Denis Lazure, projet de loi qui s'il est de portée générale, est néanmoins en certaines parties taillé sur mesure pour les dentistes.

Ceux-ci dans le conflit qui les oppose au gouvernement relativement à la négociation de nouveaux tarifs pour les soins dentaires aux enfants de moins de 14 ans, avaient choisi comme moyen de pression ultime le désengagement massif du programme de gratuité des soins dentaires aux enfants. Ce désengagement a pour effet de forcer les parents qui veulent faire soigner les dents de leurs enfants à payer le dentiste immédiatement, selon le tarif déterminé par le dentiste, quitte à tenter par la suite de se faire rembourser par la Régie de l'assurance-maladie du Québec. Cela est actuellement théoriquement possible mais pratiquement impossible.

Le projet de loi déposé hier stipule que dorénavant c'est-à-dire une fois que la loi aura été adoptée, les dentistes ne pourront exiger ni recevoir pour les services assurés qu'ils fournissent aucune autre rémunération que celle prévue à une « entente ».

Le projet de loi précise par ailleurs que les bénéficiaires pourront par la suite se faire rembourser le coût des services reçus par la Régie de l'assurance-maladie.

Le projet de loi ne s'adresse pas spécifiquement aux dentistes. En fait, il prévoit une procédure générale qui pourrait aussi bien s'adresser aux médecins ou à tout autre groupe de professionnels de la santé qui viendraient à vouloir retirer, comme moyen de pression, leur participation à un programme de soins assurés.

En vertu du projet de loi, le gouvernement sera autorisé, après avis, à adopter un règlement décrétant pour une période déterminée que les professionnels désengagés ne pourront exiger ni recevoir plus pour les services assurés que le montant prévu à l'entente les liant au gouvernement. Ce règlement pourra même avoir une portée rétroactive et dans le cas des dentistes s'appliquer dès le début du mouvement de désengagement par exemple.

Notons que lors de la commission parlementaire qui, il y a quelques semaines, avait entendu les dentistes expliquer leurs revendications, le ministre des Affaires sociales avait laissé entrevoir la présentation de cette mesure. Signalons aussi qu'il avait laissé entendre que les soins assurés seraient payés selon les dernières propositions du gouvernement. Pour l'instant on ne sait en vertu de quels tarifs, les anciens ou ceux proposés, seront payées les dentistes une fois adoptée.

Probablement pour mieux faire avaler une telle mesure aux dentistes le projet de loi donne satisfaction aux dentistes à propos d'une de leurs revendications. Ceux-ci étaient les seuls professionnels de la santé à qui le gouvernement pouvait imposer des tarifs de façon unilatérale. Cette mesure était connue sous le vocable de « l'article 15 » et elle est en pratique retirée. Les dentistes affirmaient que c'était là une épée de Damoclès qui pesaient sur eux!

Ce projet de loi qui porte le numéro 24 est par ailleurs un projet de loi omnibus qui apporte toutes sortes de modifications à la Loi de l'assurance-maladie et autres lois connexes. Cela a suscité une réaction négative de la part de l'opposition qui demandera que le projet de loi soit scindé pour isoler ce qui a trait spécifiquement au conflit en cours avec les dentistes. Déjà on prévoit que cette partie de la loi donnera lieu à une vive opposition et que les corporations professionnelles visées voudront se faire entendre.

Quant aux autres dispositions, une des plus importante a trait aux soins dentaires pour les bénéficiaires de l'aide sociale. Ceux-ci avaient déjà droit à la gratuité des soins dentaires, mais ce programme avait suscité une certaine opposition de la part de l'Association des chirurgiens dentistes.

Il avait résulté de cette situation que les bénéficiaires de l'aide sociale devaient règle générale payer comptant les soins dentaires et se faire rembourser par la suite. Le projet de loi prévoit que ces personnes seront sur le même pied que les enfants bénéficiaires de soins dentaires, donc que les soins seront payés directement par la Régie de l'assurance-maladie.

Autre mesure importante, le projet prévoit pour assurer des services médicaux adéquats dans les régions éloignées que des primes d'encouragement seront offertes aux professionnels de la santé. Un comité verra à déterminer les régions où un tel régime s'appliquera et quelles seront ces primes. Des jurys seront mis sur pied pour choisir les participants à un tel régime.

Le projet de loi prévoit par ailleurs que des « aides auditives » et « aides visuelles » déterminées par règlement seront payées par la Régie de l'assurance-maladie.

Plusieurs dispositions du projet de loi visent par ailleurs à resserrer le contrôle administratif de la régie en égard au paiement d'honoraires. Les formalités sont précisées et resserrées. On se propose notamment de donner à la Régie le droit de consulter le dossier médical d'un patient

Voir page 6: Les professionnels

AUJOURD'HUI

Au Stade olympique, le premier Salon de l'Enfant ouvre ses portes. Il se poursuivra jusqu'au dimanche, 26 novembre.

■

A midi à l'aréna du Peps de l'Université Laval à Québec, M. René Lévesque, premier ministre du Québec, participe au débat-midi.

■

A 16 h au pavillon des sciences humaines de l'Université de Sherbrooke, M. Marcel Léger, ministre délégué à l'Environnement, est conférencier devant les étudiants de la faculté de droit.

■

A 19 h 30 au 8010, rue Saint-Denis, conférence d'introduction à la gnose. Sujet: « Symbolisme ésotérique chrétien ».

■

A 19 h 30 à l'amphithéâtre « H » du pavillon Lionel-Groulx de l'Université de Montréal, conférence sur les thérapies behaviorales, sous les auspices du service d'orientation et de consultation psychologique.

■

A 20 h au local du mouvement écologique Alliance-Tournesol, rue de Lanaudière, soirée d'information sur le nucléaire.

Rectificatif

L'annonce publiée à la page 10 du DEVOIR du 22 novembre sous le titre «Liban: je me souviens» aurait dû porter la signature suivante: Le Groupement des Libanais à Québec (Action Liban, Chapitre Québec).

L'Association du Personnel de Montréal

DINER-CAUSERIE
le mercredi, 29 novembre 1978



DR THOMAS GORDON

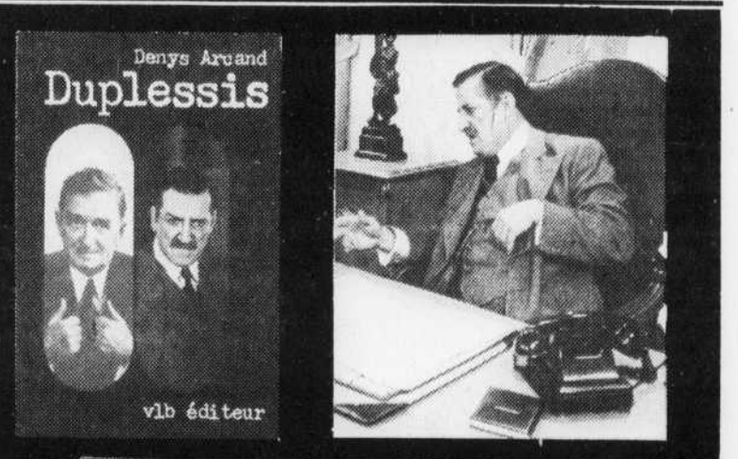
Président de Effectiveness Training Inc., auteur de plusieurs livres, dont «L.E.T. Leader Effectiveness Training» et «Parents efficaces».

Hôtel Bonaventure
18h30

Admission: $25.00 membres
$30.00 non-membres

Renseignements: 879-1636

Le livre qu'on attendait!



DUPLESSIS

La série **Duplessis** a été l'événement de l'année à la télévision de Radio-Canada. Voici enfin le texte intégral de cette dramatique de Denys Arcand que deux millions de Québécois ont suivie avec passion. Illustré par une soixantaine de photographies de la production télévisée, et suivi d'un important index biographique des noms cités. **Duplessis** est un document fondamental qui se lit comme un grand roman.
500 pages - **$12.95**

BON DE COMMANDE

Faites-moi parvenir ☐ exemplaire (s) de **Duplessis.**
Voici mon chèque ☐ mon mandat postal ☐ au montant de $.....
NOM: ..... ADRESSE: .....
VILLE: ..... CODE POSTAL: .....
Envoyez à: **VLB ÉDITEUR**
5840 est Gouin
Montréal-Nord
H1G 1B6

Diffuseur exclusif: Messageries littéraires, 6585 Saint-Denis, Mtl au téléphone: 279-8476.

LES TOURNESOLS INC.
(danseurs et musiciens folkloriques)
Toutes les fêtes: congrès, fêtes de Quartiers, anniversaires de Paroisses, réussissent toujours mieux avec la participation de
LA TROUPE FOLKLORIQUE "LES TOURNESOLS"
Dix années d'expérience en danses du Québec
Animation et musique de chez-nous.
Renseignements: Mme Jacqueline Gingras
365-4226 ou 366-8342

CUISIMATIC vous offre des éléments de cuisine, disponible dans une grande variété de styles et de couleurs et adaptables dans votre maison selon vos besoins.

CUISIMATIC vous offre aussi:
• SERVICE DE DESIGN
• SERVICE DE PLANIFICATION
• VENTE ET INSTALLATION
• SERVICE APRÈS VENTE

CUISIMATIC ltée
6185 BOUL. TASCHEREAU, BROSSARD, QUÉ., J4Z 1A6. TÉL.: 676-0387

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910

Rédacteur en chef: Michel Roy

Directeurs de l'information: Jean Francoeur, Pierre Loignon

Trésorier: Bernard Larocque

Montréal, jeudi 23 novembre 1978 ■ 4

Les sophismes des publicitaires

Passés maîtres dans l'art de l'ellipse et du sophisme, les publicitaires du Québec ont atteint des sommets du genre depuis quelque temps dans la bataille qu'ils ont engagée contre le projet de loi sur la protection du consommateur, et plus particulièrement contre les articles qui veulent abolir toute publicité à caractère commercial destinée à des personnes de moins de treize ans.

Toutes les nuances de la persuasion, méthode douce et méthode forte, y passent. On joue d'un suave psychologisme proche du charlatanisme: « L'apprentissage à (sic) la liberté, ça ne s'invente pas d'un seul coup à l'âge adulte ». Et si cela ne devait pas suffire, on irait de la carotte au bâton, en agitant la menace à l'emploi dans l'industrie de la télévision, du jouet, et de la publicité elle-même.

■

Les consommateurs seront restés plutôt froids devant les admonestations pédagogiques des publicitaires. L'éducation de la liberté, le développement de la faculté de discriminer entre divers types de sollicitation, sont de toute évidence souhaitables depuis le plus jeune âge. Mais le conditionnement, définition même de la publicité, en est l'antithèse. Y voir un apprentissage de l'autonomie équivaut à vouloir jeter les bébés à l'eau pour qu'ils apprennent à nager spontanément.

Le seul véritable débat psychologique qui tienne en cette affaire est celui de l'âge auquel on résiste le mieux au conditionnement. En coupant la poire en deux, en proposant d'abolir la publicité destinée aux enfants d'âge préscolaire mais non celle qui s'adresse aux enfants de sept à treize ans, les publicitaires font écho à des recherches scientifiques toutes assez concordantes. Elles indiquent qu'un enfant de moins de six ou sept ans fait difficilement une distinction entre la réclame commerciale et l'émission télévisée dans laquelle elle s'insère, par exemple, tandis que son aîné y arrive aisément. Cela ne prouve en rien que les 7-13 ans ont atteint, avec la capacité de discrimination, le même degré de résistance que les adolescents ou les adultes.

Plus encore, cette façon de vouloir abolir à moitié la publicité destinée aux enfants est à peu près impraticable. Qui peut vraiment assurer que les enfants d'âge préscolaire ne sont pas rivés devant le téléviseur quand leurs aînés le sont? Le truc que les publicitaires proposent au ministre des consommateurs est un peu éculé. C'est celui-là même que la puissante industrie publicitaire américaine propose au Federal Trade Commission des USA depuis le début des années 70 pour s'opposer là aussi à une menace de réglementation « abolitionniste ».

La commission américaine s'apprête toutefois, avec quelques détours stylistiques, à se montrer aussi radicale que Mme Payette. Le « kidvid rule », comme on l'appelle, interdira toute publicité télévisée quand 20% des enfants d'âge préscolaire risquent d'être à l'écoute (ce qui n'épargne guère d'émissions); il interdira toute publicité pour des aliments sucrés à un certain taux et forcera les annonceurs qui auront quelque produit à vanter après cet écrémage, à défrayer des messages éducatifs de même durée en matière de nutrition. Voilà qui ne laissera guère de publicité enfantine sur le marché.

■

L'arme la plus affutée des publicitaires est cependant le chantage économique. L'absence de revenus publicitaires incitera les télédiffuseurs à produire moins d'émissions enfantines, à en atténuer la qualité et à acheter plutôt à meilleur coût les créations américaines, dit-on. L'expérience de la Société Radio-Canada, qui a aboli d'elle-même ce type de publicité, tend déjà à indiquer le contraire. Même s'il est vrai qu'elle est société d'Etat, donc dispose de subventions pour ce faire, elle oblige les autres télédiffuseurs à produire québécois, et de qualité, pour soutenir la concurrence.

Les télédiffuseurs eux-mêmes ne crient d'ailleurs guère à ceux qu'on égorge, puisque moins de 10% de leurs revenus, estime-t-on à TVA par exemple, proviennent de la publicité destinée aux enfants qui accapare cependant plus du quart du temps d'antenne publicitaire puisqu'elle est diffusée à des heures moins coûteuses.

L'industrie du jouet et l'industrie alimentaire semblent tirer sur un meilleur fil en prédisant une diminution de leurs ventes donc des emplois dans leur secteur. Il est possible qu'on fabrique moins d'aliments « à calories vides » et de futurs déchets et autres monstres qui encombrent actuellement les comptoirs de jouets, vendu qu'est tout ceci grâce à l'assommoir publicitaire et non à ses vertus. Les producteurs devront prendre le risque de se recycler qualitativement et de réorienter la réclame auprès des adultes.

Quant à l'industrie québécoise de la publicité, elle absorberait le choc sans trop de douleur. De toute la production publicitaire diffusée au Québec, environ le quart est créée ici. Il serait étonnant que la publicité destinée aux enfants dépasse cette proportion, d'autant plus que les agences ne cachent guère leur réticence à produire dans ce domaine, déjà soumis à de nombreux règlements, tant ceux du ministère québécois des Consommateurs que de l'Association canadienne des radiodiffuseurs. Ils avouent franchement en général leur préférence pour des adaptations et traductions de productions américaines. Dans ces conditions, il y a quelque chose de doucement ridicule à voir le lobby publicitaire s'inquiéter d'une future « déculturisation » des enfants québécois auxquels ils ont appris à s'acculturer auprès de Ronald MacDonald.

Mme Payette applique sans doute un remède de cheval à un problème qui aurait pu se résoudre moins difficilement si le monde de la publicité n'avait attendu d'être cerné avant de se décider à faire un effort, et n'avait tenté de contourner astucieusement tous les règlements garde-fous émis depuis quelques années. La complainte des publicitaires n'angoissera guère les consommateurs. L'industrie de la publicité, dont les ressources sont inépuisables et chaque jour plus raffinées, est parfaitement capable de se remettre d'un remède de cheval.

Lise BISSONNETTE

Le secrétaire d'État américain à Ottawa

De passage à Ottawa, M. Cyrus Vance a naturellement porté un toast mardi soir à l'amitié canado-américaine. Le secrétaire d'Etat américain, comme le ferait tout visiteur de marque dans un pays ami, a exprimé au nom du peuple des Etats-Unis un voeu bien naturel: **that this great, rich country will remain united.** En somme, il formule l'espoir que soient aplanies les difficultés qu'affronte le Canada. M. Vance ne se prononce évidemment pas sur la nature des solution et des moyens qui permettront de maintenir l'ensemble canadien. M. René Lévesque n'aurait pas désavoué les propos du secrétaire d'Etat, lui qui veut conserver intact l'espace économique canadien, maintenir la liberté de circulation complète des personnes, des produits et des capitaux, et instituer la double citoyenneté.

Pourtant, les bulletins de nouvelles et les dépêches ne voyaient plus hier en M. Vance que « l'auteur d'un plaidoyer en faveur de l'unité canadienne », comme si le chef de la diplomatie américaine avait été surpris en flagrant délit d'ingérence politique dans les affaires les plus intérieures du Canada. Il aura fallu qu'il s'en explique hier soir devant la presse d'Ottawa. Certes, a-t-il dû se résigner à déclarer, l'unité du Canada est « importante » à nos yeux, mais autant Washington n'envisage pas « d'intervenir » dans les affaires d'un autre pays, autant il serait inopportun pour lui de se prononcer sur l'avenir du Canada.

■

D'autres questions, plus concrètes, plus préoccupantes aussi à court terme, ont fait l'objet hier à Ottawa d'entretiens dont les conclusions ouvrent des perspectives encourageantes. Dans le cadre de l'accord sur la qualité de l'eau dans les Grands Lacs, élargi et révisé, les deux gouvernements feront davantage pour assurer l'assainissement des eaux et des rives. L'entente avait d'abord été conclue en 1972. Suivant les recommandations de la Commission mixte internationale, et compte tenu des points de vue exprimés par le Québec, l'Ontario et huit Etats des Grands Lacs, les normes de surveillance et de contrôle seront plus rigoureuses. De nouveaux objectifs ont été définis et des échéances, fixées. Ce qui paraissait impensable il y a quelques années deviendra réalisable dans quatre ou cinq ans grâce aux équipements améliorés et aux efforts financiers qui seront déployés; environ $10 millions par année pour le Canada.

D'autres questions intéressant l'environnement sont encore à l'étude entre les deux pays, notamment le passage de pétroliers sur la côte ouest, les opérations de forage dans la mer de Beaufort, la lutte contre les inondations de la rivière Richelieu et du Lac Champlain, le projet de construction d'une raffinerie de pétrole à Eastport (Maine). Sur chacune de ces questions, et d'autres encore, de longues négociations ou de fréquentes consultations interviennent entre Ottawa et Washington. Il faut parfois des années avant de dégager un accord satisfaisant. Mais, par une sorte de tradition qui leur est exclusive, les deux pays parviennent presque toujours à s'entendre.

Ainsi, sur les pêches, l'accord du 12 avril a suscité de sérieuses difficultés à l'application. Mais il semble qu'une entente soit sur le point d'être conclue.

M. Vance, lors des conversations qu'il a eues hier, non seulement avec les Affaires extérieures, mais aussi avec des représentants de l'Opposition, aura pu mesurer l'insatisfaction canadienne dans le domaine de l'industrie automobile. Celle-ci, rappelons-le, fait l'objet d'un pacte de l'automobile signé en 1965 et qui institue en quelque sorte une politique de libre-échange de véhicules et de pièces. Au cours des premiers mois de 1978, on note une certaine amélioration de la balance commerciale du Canada avec les Etats-Unis dans ce secteur. Mais, en ce qui concerne les pièces d'automobile, le déficit commercial des dernières années ne cesse de s'accroître. En 1965, M. Jean-Luc Pépin, alors ministre de l'Industrie et du Commerce, avait beaucoup insisté pour obtenir le droit d'ériger au Canada des usines de montage. Nous avons obtenu des usines de montage, notamment celle de Sainte-Thérèse qui fonctionne parfaitement et dont le taux de productivité est exemplaire en Amérique.

Mais le Canada ne possède pas en nombre significatif des usines de pièces d'automobile. Nous n'avons pas non plus d'établissements de recherche et de développement qui pourraient enrichir l'industrie canadienne de l'automobile. Cette industrie canadienne, il faut le rappeler, est presque entièrement concentrée en Ontario, le Québec ne conservant qu'environ 5% des installations.

M. Vance a déclaré hier que son gouvernement allait se pencher sur ce dossier mais que le Canada devait proposer des solutions pour améliorer son sort. Celles-ci viendront peut-être aujourd'hui même dans le rapport d'enquête sur l'industrie automobile que doit publier M. Simon Reisman, chargé par le gouvernement canadien d'examiner ce secteur. **Michel ROY**

ACTUALITÉ

Lettre d'un démocrate à Camil Samson

par Jean-Paul de Lagrave

Cher monsieur Samson,

Je proteste vivement contre le fait que vous m'embrigadiez de force dans la formation politique que vous dirigez. Non seulement moi, mais la majorité des Québécois, à commencer par les grands démocrates que sont MM. René Lévesque et Claude Ryan.

Vous avez en effet convenu de changer l'image de marque de votre groupuscule, le Ralliement créditiste. Au cours d'une assemblée de renouvellement, on a décidé que les Créditistes devenaient des « Démocrates ».

Le ridicule ne tue pas au Québec! Vous en êtes, monsieur Samson, la preuve vivante. Et je le dis sans rire. En appuyant le nom de « Les Démocrates », vous montrez tout d'abord une ignorance stupéfiante du français, et ensuite de l'idée démocratique.

« Les Démocrates » sont en fait les noms des partisans de votre formation. Un parti ne peut s'appeler « Les Démocrates », si oui comment nommera-t-on les membres? On aurait pu parler de l'Alliance démocrate, comme il en a d'ailleurs été question. Même alors, on doit faire état de membres démocrates, démocrates étant utilisé comme adjectif. Ainsi, aux Etats-Unis, il y a le Parti démocrate et le Parti républicain. On parle des membres démocrates ou républicains.

C'est évident, puisque dans une démocratie, espérons-le, la collectivité se compose de démocrates. Au Québec, le Parti québécois, le Parti libéral et les autres sont constitués de démocrates.

Le Parti québécois ne s'appelle pas « Les Québécois ». C'est par respect pour ceux qui ne sont pas favorables à l'option péquiste. Ce parti espère regrouper le plus de Québécois possible. Mais il considère également Québécois ceux qui ne militent pas dans ses rangs et qui vivent sur le territoire.

Le Nouveau Parti démocratique combat en faveur d'un élargissement de l'idéal démocratique. Mais ses membres ne se disent pas « démocrates ». Ils savent en effet que ce terme recouvre trop de grandeur dans l'histoire pour le limiter à une seule formation.

En somme, en se nommant « Les Démocrates », les ex-Créditistes agissent de façon illégitime. Ils font en effet violence à tous les démocrates en usurpant un nom qui convient à tous. C'est le geste le plus antidémocratique que puisse poser une formation qui se prévaut d'un idéal démocratique. C'est qu'elle oblige l'Information quotidienne à l'équation démocrates-créditistes. Ce qui, dans l'esprit de beaucoup est minimiser au maximum l'opinion qu'on peut avoir de la démocratie.

D'autant plus qu'il est de notoriété publique que les Créditistes manifestent depuis toujours des tendances que les autres partis considèrent extrêmement réactionnaires. Même après avoir approuvé la nouvelle appellation, cher Monsieur Samson, vous avez dit votre détermination de lutter contre toutes mesures socialisantes qui sont actuellement appliquées pourtant dans la plupart des démocraties occidentales.

Je ne doute plus que les ex-Créditistes ignoraient sur quelle voie ils s'engageaient en souhaitant s'appeler « Les Démocrates ».

Savent-ils que l'idéal démocratique est né en Occident dans la Révolution française? Oublient-ils que la philosophie de ce mouvement s'est inspirée de Voltaire et de Jean-Jacques Rousseau?

Voltaire a préparé l'attitude critique des hommes de la Révolution française. Il a réclamé que soit réexaminé la tradition. Il a demandé qu'on se serve de ses propres yeux pour voir et qu'on pense par soi-même. Enfin, il a mis de l'avant la tolérance.

Rousseau a affirmé que tout homme, qu'il se trouve à n'importe quel moments du temps, à n'importe quel endroit du monde, à certains droits naturels. La liberté et l'égalité sont les plus essentiels de ces droits. Ce sont les deux idées fondamentales de la Déclaration des Droits de 1789.

Les fondateurs de la démocratie occidentale étaient attachés à l'autonomie de la personne humaine. Ils ont consacré la liberté de conscience et d'opinion, la liberté de la presse, la liberté d'aller et venir, la liberté du travail.

La démocratie occidentale contemporaine entend sauvegarder cet héritage. Elle y a toutefois ajouté les exigences de la socialisation. La législation donne en effet de plus en plus à l'Etat des tâches qui exigent un accroissement de son autorité.

La démocratie vise ainsi à une maîtrise de la société entière en contrôlant chacune des relations, chacun des actes dont est formée la vie collective: le bien être de l'homme, sa sécurité matérielle, les chances offertes à ses enfants.

Le droit de l'homme est devenu la mesure d'une nécessité. Si cette nécessité n'est pas remplie, l'homme est diminué. Dans une telle vision de la démocratie, au niveau de l'économie, les richesses et les énergies doivent être au service du groupe entier. Ainsi, par les nationalisations, les représentants de la collectivité gèrent directement les ressources naturelles et les entreprises-clés du pays.

L'objectif de la Démocratie est devenu la libération de l'individu de toutes les formes d'oppression. Aujourd'hui, les hommes entendent par démocratie davantage qu'une forme de gouvernement. C'est une manière de vivre ensemble. Le visage de la Démocratie, tel qu'on le voit présentement, a été façonné par le rêve de millions d'hommes. Au Québec, plus que jamais, chacun a le droit de s'appeler démocrate sans devenir le Samson de la FARCE.

BIEN Robot pansant

Histoire de sauver du temps, des médecins australiens utilisent une série d'enregistrements sur cassettes pour donner des informations détaillées à leurs patients. Aux grands maux les mots enregistrés. Bientôt on proposera la médecine sur ruban à toute personne au bout de son rouleau.

Venant se greffer à la médecine traditionnelle, la médecine sur ruban (sparadrap?) favorisera sans doute des crises de rejet chez les personnes qui s'obstinent, en cette ère d'ordinateur, à chercher des contacts humains contre le stress et les maladies dites de civilisation.

Le medi-talk (que l'on traduira ici par médi-cause toujours mon toubib) se déroulera probablement ainsi. Tirez la languette et c'est le docteur qui dit aaaaa... « Ici votre robot pansant. Vous êtes prié de fixer vos écouteurs et votre attention. Prenez votre mal en patience car votre maladie est psychosoma... tic tic tic. N'ajustez pas notre appareil. Grattez le bouton de droite et n'oubliez pas de passer, en sortant, de la cassette à la caissette. Débranchez-vous! »

Le robot pansant pour le malade qu'on presse. Qui dit mieux? En deux temps trois paiements vous saurez pourquoi votre fille est muette et votre garçon dur d'oreille. Et vous aurez doublement mérité votre nom de patient. Ça vous apprendra à être malade!

Rolande A. LACERTE

LETTRES AU DEVOIR

■ *La jeunesse souffre-t-elle de décadence culturelle?*

Est-ce vrai que l'école ouvre des portes sur un vaste univers inconnu? Laissez-moi en douter. On parle de décadence culturelle chez les jeunes et je suis bien loin de croire que le blâme repose seulement sur nous, jeunes du secondaire. Je serais déçue d'avoir conçu une école comme celle de maintenant, elle est loin d'avoir gagné la partie, de nous avoir « gagnés ». Je me demande bien pourquoi on voit si peu de jeunes de mon âge au théâtre ou dans les musées? Si les jeunes n'ont pas la chance d'évoluer dans un milieu où la culture prend de l'importance, ce rôle qui le jouera? Certainement pas l'école et pourtant n'est-ce pas là justement son vrai rôle.

On enrichit notre intelligence, on essaie bien en effet, mais quand s'occupe-t-on de notre sensibilité et de nos émotions? Qui nous parle de culture pour reconnaître les choses et les gens qui nous entourent.

J'ai bien peur qu'on se retrouve dénaturé dans quelques années. Ceux qui poursuivent leur option n'ont pas de cours de théâtre, ni d'arts plastiques, ni de musique, ni de littérature, entendront-ils jamais parler de culture? Que leur restera-t-il quand ils auront oublié tout le « par-coeur » qu'ils auront appris?

Je me rends compte que j'ai posé beaucoup de questions et que cela reflète probablement la réalité parce que je ne peux pas y changer grand-chose.

Valérie DAUDELIN
Elève du secondaire V
Kirkland,
le 1er novembre 1978

■ *De la répression contre les femmes*

« Lettre adressée à Madame Claire Bonenfant, présidente du Conseil du statut de la femme »

Le mardi, 7 novembre dernier, de nombreuses personnes ont été les témoins oculaires d'un événement vis-à-vis lequel la presse en général a observé un mutisme total.

En effet, ce jour-là, le groupe punk américain « The Battered Wife », — leur nom ne fait place à aucune ambiguïté —, donnait un spectacle au Théâtre Saint-Denis, rue Saint-Denis à Montréal, qui incitait à la violence à l'égard des femmes.

A cette occasion, un groupe d'environ 50 femmes, sous la bannière: « Coalition des femmes contre la violence faite aux femmes », s'est réuni pacifiquement en face de ce théâtre pour protester contre ces musiciens. Plusieurs passants et curieux se sont rassemblés paisiblement pour observer et lire les pancartes qu'elles avaient préparées pour la circonstance.

Vers les 20 heures 30, des cars de policiers du poste numéro 4 ont surgi pour disperser les gesns, et plus particulièrement les femmes protestataires. Non satisfaits des résultats obtenus, ces policiers ont fait appel à l'escouade anti-émeute dont les voitures et paniers à salade ont vite paralysé les rues St-Denis, de Maisonneuve, Ontario et Emery.

Telles ne furent pas la stupéfaction et la terreur des observateurs, au moment où les gardiens de la sécurité publique, avec leur diplomatie à toute épreuve et leur délicatesse habituelle, ont décidé d'enfourner ces femmes dans les paniers à salade à coups de matraques, de tiraillements, de jurons, — langage familier de ces messieurs —, de bousculades et même, dans certains cas en les tirant par les cheveux. Certains spectateurs, de simples citoyens de passage sur la rue Saint-Denis, qui ont eu le malheur de faire des remarques verbales sur le comportement des policiers, ont subi le même sort.

Je tiens à protester avec véhémence et toute la « force » de mes mots contre de tels abus. Je m'élève contre la brutalité des policiers qui, fort de leur statut social, voire de leurs armes, intimident les citoyens en outrepassant leurs fonctions. Je m'insurge contre la force physique utilisée par ces derniers tant à l'égard des femmes que des hommes: un exemple récent est celui de la descente du Truxx. Je me porte en faux plus spécialement contre la violence (sous toutes ses formes) faite aux femmes. Ces dernières ne peuvent rester indifférentes devant de tels actes de cruauté physique.

Maryvonne BOUCHARD

■ *Les syndicats doivent boycotter Cadbury*

(Lettre adressée à M. Thomas Kukovica, président du Local 500 de l'Union internationale des employés de commerce)

En tant que syndiqués du Local 500 et en tant que travailleurs québécois, nous trouvons inacceptable que, lors de la réunion durant laquelle l'assemblée syndicale a accepté les offres patronales pour la nouvelle convention collective de travail, le dimanche 29 octobre 1978, le négociateur Pierre Laramée ait eu à la portée de la main, une boite de conserve de jus de raisins « Welch's » pour se désaltérer. De plus, au restaurant de la salle où se tenait la réunion, on y vendait les produits suivants: les tablettes de chocolat « Caramilk, Bar Six, et Crunchie », trois autres produits de la compagnie Fry-Cadbury (Schweppes).

En tant que militants, nous déplorons le fait que les dirigeants du Local 500 n'observent pas, et qui plus est, nous invitent à ne pas observer le boycottage des produits de la compagnie Fry-Cadbury, boycottage qui se fait à un niveau provincial et qui a reçu l'appui de la F.T.Q., centrale syndicale affiliée à l'Union des Employés de Commerce.

Après un geste inadmissible comme celui-ci, on peut se demander si les centrales syndicales sont solidaires les unes des autres et si vous, en tant que représentants syndicaux des employés de commerce, favorisez et défendez vraiment les intérêts des travailleurs?

Pierre TOUSIGNANT
Pierre DUCHARME
Réal COLLERETTE

Montréal, le 15 novembre 1978

■ *La CECM organisera des consultations publiques*

Le reportage récemment paru au sujet de la fermeture des écoles semble malheureusement être plus préoccupé par le côté dramatique de la situation que par le leadership et la compétence montrés dans les changements apportés cette année par la Commission des écoles catholiques de Montréal.

Alors que les commissions scolaires, jusqu'à maintenant fermaient les écoles sur une base annuelle en se basant sur les contraintes budgétaires, la CECM cette année:

1) a affirmé que la baisse de la population scolaire, qui entraine ces fermetures, devrait se stabiliser en 1983,

2) entend identifier, le 21 décembre 1978, le réseau scolaire nécessaire pour satisfaire adéquatement les besoins pédagogiques de notre population étudiante en 1983,

3) déterminera la cédule de fermeture annuelle jusqu'en 1983,

4) prendra ces décisions afin de combler des objectifs pédagogiques plutôt que pour se soumettre aux contraintes budgétaires.

Dans ce but, la CECM a résolu, en session publique le 2 novembre, d'utiliser un processus nouveau incluant des consultations publiques. Pour faciliter cette tâche, nous avons ou nous allons rendre publics tous nos documents de travail y compris ceux qui pourraient être controverses. Nous sommes prêts à prendre certains risques, cette année, afin de confirmer la transparence et la compétence de notre processus.

Cependant, nous devons nous rappeler qu'il n'y a pas de solutions simples à ce problème complexe, mais seulement des choix intelligents.

Robert SAUVE
Commissaire quartier no. 4

Montréal, le 13 novembre 1978

■ *Le vote conservateur au Québec*

M. le rédacteur en chef,

Les résultats des élections fédérales complémentaires tenues le 16 octobre dernier ont été abondamment commentés et ont donné lieu à diverses interprétations dans les pages du DEVOIR au cours des dernières semaines.

Certes, l'interprétation de tout phénomène politique peut être discutable et discutée, mais celle-ci doit à tout le moins reposer sur des faits et données incontestables.

Ceci dit, je m'étonne que vos collaborateurs, Robert Décary et Lise Bissonnette, aient pu voir dans ces résultats quelque progrès des Conservateurs au Québec. Ainsi, M. Décary écrivait en date du 19 octobre: « Encore faudra-til que le chef conservateur parvienne à percer la muraille québécoise et à transposer en nombre de sièges le pourcentage croissant de votes qu'obtient son parti au Québec. » Quant à mademoiselle Bissonnette, elle y allait le 23 octobre en éditorial de l'observation suivante: « On ne souligne pas assez souvent que le vote conservateur ne cesse de progresser lentement mais sûrement à chaque élection dans la province francophone. Il a atteint près de 30% dans un comté aussi « rouge » que Westmount la semaine dernière. »

Or, en réalité le vote conservateur a plutôt baissé, très légèrement il est vrai, si on compare les résultats du 16 octobre dernier dans les mêmes trois comtés (Lotbinière, St-Hyacinthe et Westmount) à ceux de juillet 1974. Il est en effet passé de 31.4% à 31.1% des suffrages exprimés, et ce malgré une progression de 7.9% à 19% dans le comté de Lotbinière. Cette avance a toutefois été annulée par une chute de 50.9% à 41.8% dans St-Hyacinthe, tandis que dans Westmount les conservateurs marquaient le pas en obtenant 32.7% des votes comparativement à 32.0% en 1974.

En fait, seul le Parti libéral a véritablement fait des progrès d'une élection à l'autre, son pourcentage des voix dans l'ensemble de ces trois comtés connaissant une augmentation de 41.8% à 47.7% entre 1974 et 1978. Cette hausse peut d'ailleurs se vérifier dans chacun de ces comtés, dont Westmount où le vote libéral est passé de 57.6% en 1974 à 60% en 1978. Dans Lotbinière, seuls les libéraux ont obtenu plus de voix (1009) qu'en 1974, ce qui leur a permis de progresser de 30.5% à 32.9% des suffrages exprimés.

Enfin, il est intéressant de souligner que les Conservateurs en sont à peu près au même point qu'en 1968 alors qu'ils avaient obtenu 29.3% des voix dans l'ensemble de ces trois comtés. A bien y penser, le vote conservateur augmente au Québec plus lentement que sûrement.

Louis DUCLOS

Ottawa, le 14 novembre 1978

■ *Un échange de bons procédés*

(Lettre à M. Léopold Senghor, président du Sénégal)

Venant d'un homme hautement cultivé, vos récentes déclarations à l'égard du Québec surprennent. Vous avez connu la colonisation. Maintenant que vous connaissez l'indépendance pourquoi n'appuyez-vous pas la notre? Car à cet égard nous comprenons mal votre attitude procolonialiste à l'égard du gouvernement du Canada.

Nous avons nous aussi le sens du marchandage. En échange d'un appui politique international de votre part les Québécois patriotes seraient prêts à privilégier votre pays au niveau de ce qui pourrait vous intéresser. Nous voulons un échange noble entre peuples vraiment libérés du colonialisme.

Jacqueline DUGAS

Montréal, le 8 novembre 1978

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne: $60 par année, six mois $33, trois mois $21. A l'étranger $65 par année; six mois $36, trois mois $24. Éditions du samedi: $19 par année. Édition quotidienne livrée à domicile par porteur: $1.50 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

TÉLÉPHONE: 844-3361
(lignes groupées)

Les minorités ethniques au Québec

4) Pour une politique de rapprochement

par Edward Bantey

Un camarade de longue date, Richard Daignault, écrivait récemment que se mieux connaître ne signifie pas nécessairement se mieux comprendre (Le Soleil, 22 septembre).

« On peut être très près et pourtant éloigné, de dire Daignault. C'est que la compréhension est plus exigeante que la connaissance, car elle découle d'un intérêt senti et d'un instinct éveillé et non d'une froide constatation".

A l'instar de quelques autres journalistes exceptionnels, dont Jean-V. Dufresne et Evelyn Dumas, Daignault a exercé son métier en côtoyant les "deux mondes" du journalisme au Québec. Ainsi a-t-il découvert sans doute qu'au Québec nous n'avons même pas franchi l'étape de la connaissance. A Montréal, les multiples solitudes se croisent au travail, dans la rue, au magasin sans vraiment se voir.

Et puisque nous ne nous connaissons pas, il va de soi que nous nous comprenons à peine plus qu'il y a vingt ans. A vrai dire, à part quelques exceptions parmi les intellectuels et les deux classes extrêmes de la société québécoise, il n'existe, de façon généralisée, ni l'« intérêt senti » ni l'« instinct éveillé » dont parle Daignault.

Depuis quelque temps, cependant, les indices se multiplient que cette indifférence mutuelle — qui se traduit par une « xénophobie » dont chacun accuse l'autre sans avouer que l'on en souffre soi-même — commence lentement à disparaître.

De part et d'autre, notre propre nombril nous hypnotise moins. On découvre que tous les Québécois en possèdent, constatation qui en rend certains hostiles, d'autres curieux et qui en stimule encore d'autres.

Ces jours-ci, les revues et les médias, surtout de langue française, traitent de plus en plus souvent du sujet des minorités au Québec, analysant parfois avec une précision remarquable les soucis, les motivations et les espoirs des ethnies qui font partie de la mosaïque québécoise. En général, ils le font avec beaucoup d'objectivité et avec une sympathie manifeste.

Peut-être les médias anglophones emboiteront-ils le pas un jour en fournissant une « couverture » plus approfondie des préoccupations des francophones. L'attitude plus pondérée de la Gazette, par exemple, permet d'espérer que la situation peut évoluer même si, avant le référendum, il ne faut pas s'attendre à des changements radicaux.

Le rôle du gouvernement

Il existe également des indices que divers organismes populaires, tant au sein de la majorité que parmi certaines des minorités, se dirigent timidement vers un rapprochement. Une difficulté d'envergure se présente: la manipulation croissante de ces organismes par rapport à la question constitutionnelle.

Le gouvernement fédéral, par exemple, n'hésite pas à prêter main-forte aux groupements qui affichent une loyauté inébranlable à la cause du fédéralisme. L'austérité budgétaire fait table rase des services français de l'Office national du film à l'ouest du Québec, mais laisse indemne la manne qui nourrit les organismes voués à la promotion de l'unité dite nationale.

Le gouvernement du Québec, pour sa part, semble moins pressé de s'impliquer, quoique certains ministres se disent disposés à passer aux actes. Mais à part quelques gestes qui reflètent un intérêt nominal, le « tokenism » bien plus que le réalisme, les bonnes intentions ne se traduisent pas par des mesures susceptibles de rassurer les minorités, surtout les allophones, quant à leur statut au Québec.

Le ministre de l'Immigration, M. Jacques Couture, lançait le 19 septembre, l'« Opération rapprochement » en annonçant quatre programmes d'aide que propose le gouvernement afin de multiplier les contacts entre Québécois francophones et ceux qu'il appelle « Québécois de nouvelle souche ».

Le ministre qualifia d'« extraordinaire » une rencontre récente avec les représentants de divers groupes ethniques, des syndicats, des commissions scolaires anglophones, des églises et des comités de parents. Tout en affichant « un certain optimisme » quant au milieu des immigrants, M. Couture avoua que le processus de rapprochement sera plus long « pour certaines qui sont établies au Québec depuis très longtemps » (Le Soleil, 20 septembre).

Sa prudence est compréhensible. Il sait que ce n'est pas avec ces quatre programmes que le Québec va réussir l'intégration de ses minorités parce que, comme il se doit, ces efforts à priori sont destinés aux immigrants.

M. Couture semble croire que les services offerts aux groupes ethniques doivent demeurer à l'Immigration plutôt qu'au ministère des Affaires culturelles, tel qu'envisagé par certaines personnes. (La Presse, 21 septembre). Il apporte comme argument que « la communauté ethnique demeure le groupe privilégié d'accueil pour l'immigrant ».

La logique de M. Couture est incontestable — si on ne tient qu'à régler le cas des immigrants. Mais on ne peut faire valoir cet argument lorsqu'on traite du cas des autres Québécois non-francophones qui, après tout, ne sont pas des immigrants mais des citoyens, des Québécois « à part entière ».

Les qui et comment

Ce n'est ni au niveau de l'Immigration, ni à celui des Affaires culturelles, mais à l'échelle de l'ensemble de l'appareil gouvernemental que l'on se doit de rechercher une solution au problème de l'intégration des minorités.

Les immigrants ne constituent qu'un faible pourcentage du million de Québécois non-francophones. La nature humaine étant ce qu'elle est, il est peu probable que les programmes lancés par M. Couture stimulent l'intérêt des citoyens d'origine italienne, juive, portuguaise ou grecque établis au Québec depuis quinze, vingt ou trente ans, pour ne pas mentionner l'intérêt des vrais Anglo-Québécois. Avec raison, ces gens se considèrent Canadiens ou Québécois ou les deux, selon le cas, et non immigrants.

Le ministère des Affaires culturelles, pour sa part, n'est guère plus apte à remplir le rôle d'interlocuteur unique auprès des minorités. En premier lieu, la mission du ministère est à caractère restreint.

Deuxièmement, l'idée de reléguer les minorités à une « direction des groupes ethniques », comme certains le suggèrent (La Presse, 21 septembre) ne pourrait qu'institutionnaliser leur « ghettorisation ».

Si le gouvernement favorise un rapprochement, ce qui ne paraît pas acquis dans la pratique, il ne peut faire autrement que d'étendre une « Opération rapprochement » à l'ensemble de son appareil. Il se doit d'envisager un programme global impliquant tous les ministères, toutes les sociétés d'Etat et tous les établissements et organismes publics et parapublics.

Ce programme, visant à l'intégration et non à l'assimilation des groupes minoritaires, pourrait être axé sur des mesures qui encouragent:

- la participation active des minorités à la vie collective de la majorité;
- l'accessibilité accrue des minorités au gouvernement et aux services gouvernementaux;
- la mise en place d'un système efficace de communication avec les minorités;
- la sécurisation économique, sociale et culturelle des minorités, surtout les gens à faible revenu.

Quelques exemples suffiront pour indiquer l'orientation générale d'un tel programme.

La participation minoritaire: Depuis toujours, les minorités sont aussi sous-représentées auprès de l'appareil gouvernemental que les francophones ne l'étaient il y a quelques années dans le monde des affaires.

Le gouvernement pourrait envisager le recrutement de spécialistes issus de milieux minoritaires pour certains postes au sein du haut fonctionnarisme (d'où non seulement les femmes mais aussi les minorités sont, à toute fin pratique, actuellement exclues) et de la Fonction publique en général. Il pourrait recruter, parmi les minorités, des spécialistes en diverses disciplines pour siéger aux conseils d'administration des organismes et commissions gouvernementaux ainsi que des sociétés d'Etat, etc.

Il pourrait créer un comité consultatif multi-ethnique composé de représentants des milieux minoritaires ayant pour mission d'étudier tout le processus d'intégration. Il pourrait nommer un adjoint d'origine minoritaire à l'ombudsman pour épauler le Protecteur du citoyen et son adjoint.

L'accès au gouvernement: Transiger avec un gouvernement — même comprendre à qui il faut s'adresser pour le moindre renseignement — constitue, partout dans le monde, un défi monumental au citoyen. L'accès à la bureaucratie du Québec est difficile pour les francophones qui ont l'avantage de parler la même langue que les fonctionnaires. C'est un cauchemar pour les minorités.

Le contact avec les fonctionnaires pourrait être facilité si le gouvernement offrait, à l'intention des minorités ethniques, certains services spéciaux, dont la présence d'« agents d'information » de diverses langues minoritaires dans certains bureaux à Montréal; si ces employés utilisaient ces langues dans la correspondance avec les membres de minorités ethniques qui n'ont pas encore maîtrisé le français; si des mécanismes gouvernementaux s'implantaient pour protéger les ouvriers immigrants contre l'exploitation des patrons qui profitent de leur ignorance des lois.

Les communications: Les allophones, encore plus que les autres Québécois, ignorent généralement les services auxquels ils ont droit en tant que contribuables. Un francophone qui désire des renseignements concernant le régime des rentes, par exemple, n'a qu'à demander un dépliant qui explique son fonctionnement. Le citoyen d'origine étrangère qui maîtrise uniquement sa langue maternelle ne peut bénéficier du même service.

Tout en encourageant les minorités à apprendre la langue française, le gouvernement se doit de leur offrir la possibilité d'accès égal à ses services en vulgarisant en diverses langues (italienne, grecque, portugaise, par exemple) certains règlements pertinents, en fournissant des traductions en diverses langues de certains dépliants gouvernementaux et en utilisant, pour la diffusion de renseignements aux minorités, les publications destinées aux groupes allophones.

Le statut des minorités: Des mesures extraordinaires s'imposent pour convaincre les minorités, surtout les personnes les moins favorisées, qu'elles sont véritablement des citoyens à part entière dans ce Québec français renaissant.

Dans le domaine économique, par exemple, le gouvernement pourrait établir des rapports directs avec les syndicats, les milieux d'affaires et les professionnels allophones qui, la plupart du temps, n'ont pas actuellement de voix au chapitre.

Dans le domaine culturel, il pourrait encourager un échange massif d'enseignants au sein des systèmes catholiques et protestant afin d'améliorer l'enseignement du français dans les écoles anglaises et de l'anglais dans les écoles françaises. Le gouvernement semble favoriser une telle amélioration; il s'agit d'en accélérer le processus.

L'enseignement d'autres langues — l'italien, l'hébreux, le grec, le portugais, le polonais, par exemple, — doit être accéléré et le programme publicisé davantage afin d'encourager les minorités concernées à en bénéficier pleinement.

Voilà bien une ébauche sommaire d'une démarche globale. Certaines personnes la jugeront trop timide, d'autres trop radicale. Quoi qu'il en soit, un tel programme doit tenir compte du rythme et de la volonté des communautés concernées.

Et le bilinguisme?

Bien que les groupes minoritaires aient tendance à reprocher au gouvernement sa politique linguistique, il est généralement reconnu que la loi 101 a mis fin à la confusion qui régnait au lendemain de la mise en vigueur du célèbre « bill » 22. Les minorités, y compris la minorité anglophone, reconnaissent également que, quoi qu'il advienne sur le plan constitutionnel, il est peu probable que le Québec fasse marche-arrière en matière de langue. Le bilinguisme, du moins sur le plan strictement juridique, est mort et M. Ryan, même s'il ne peut l'avouer en ce moment, n'oserait jamais proposer qu'il ressuscite.

Sauf dans l'esprit de quelques fanatiques des deux côtés de la clôture linguistique, la loi 101 ne signifie aucunement la création d'une réserve unilingue française en Amérique du Nord.

Au contraire, le gouvernement actuel s'est résolument engagé à assumer la réalité de notre appartenance à ce vaste continent américain et à reconnaître que, nonobstant des liens affectifs avec la France et aussi avec le Canada anglais et même la Grande-Bretagne, le Québec est surtout attaché, géographiquement, économiquement et même culturellement, à ses voisins du sud. Souverain ou non, il le sera toujours.

L'anti-américanisme au Canada anglais, qui passe souvent pour l'éveil d'un nationalisme canadien, ne fait pas partie de nos traditions. M. Lévesque agit tout naturellement, comme le Québécois moyen, lorsqu'en vacances il opte pour Cape Cod au lieu d'un endroit plus exotique comme les « Iles Mouk Mouk ».

Ceci étant dit, il s'ensuit que le gouvernement actuel ne peut qu'encourager, du moins sur le plan fonctionnel, une connaissance générale de l'anglais parmi les citoyens d'un Québec devenu véritablement français. En d'autres mots, ayant convenu que le Québec est l'Amérique française, le réalisme dicte que les Québécois doivent se donner, librement, l'outil linguistique qui leur permet de vivre convenablement sur ce continent avec leurs voisins à majorité anglophone.

A l'heure actuelle, rares sont les anglophones ou les allophones qui comprennent une telle articulation. Ils ont en général l'impression qu'au contraire, le gouvernement et, d'une certaine façon, tous les partis politiques au Québec veulent ériger une espèce de ghetto linguistique où la « pureté » ethnique, c'est-à-dire française, serait de rigueur.

C'est ce malentendu monumental, stimulé systématiquement par certains politiciens anglophones et francophones, qui doit être corrigé, non par l'expression de bonnes intentions mais par l'élaboration d'une politique globale qui, tout en favorisant l'intégration des minorités, inspire confiance quant à leur appartenance à cette partie, à cette Amérique française.

Est-ce une priorité?

Mais on constate, à regret, que la question d'un rapprochement avec les minorités ne semble pas constituer une priorité pour nos dirigeants politiques. Encore moins, dira-t-on, que la question de la femme. Et ce n'est pas peu dire!

Il est vrai que le zonage agricole, la protection du consommateur, la réforme de la fiscalité municipale, la relance économique, etc., constituent et doivent constituer des mesures à caractère prioritaire. Mais les lois les plus progressistes du monde perdent une partie de leur pertinence si 50 pour cent (les femmes) ou 20 pour cent (les minorités) de la population se croient laissés pour compte.

Lorsque le responsable de l'organisation du référendum, M. Marcel Léger, explique que le Parti québécois est contraint de vendre ses propositions constitutionnelles à seulement 80 pour cent de la population, il nous informe, peut-être inconsciemment, que son parti et le gouvernement se sont résignés généralement à abandonner la partie en ce qui concerne les minorités.

A la limite, on pourrait dire qu'il appartient uniquement au Parti québécois à décider si, lors du référendum, il peut se passer de l'appui des minorités. Mais le gouvernement, lui, n'a pas la liberté d'ignorer les implications de la non-participation des minorités à l'évolution politique du Québec. Il est là pour représenter les intérêts des péquistes, libéraux, unionistes, fédéralistes, souverainistes, femmes, hommes, jeunes, personnes âgées, francophones, anglophones, allophones. Il ne peut être un gouvernement à 80 pour cent (ou, dans le cas des femmes à 50 pour cent).

Si le gouvernement néglige de prendre en considération les 20 pour cent qui ne semblent pas préoccuper M. Léger, il le fait aux risques et périls de toute la société québécoise. Le référendum, après tout, ne marque qu'une étape dans l'évolution du Québec. C'est aux lendemains qu'il faut songer et ces lendemains, quoi qu'il arrive au référendum, risquent de mettre à l'épreuve la maturité de tous les Québécois.

C'est donc dès maintenant qu'il faut entreprendre les mesures qui s'imposent en vue d'un rapprochement avec nos minorités ethniques. L'état d'esprit de la majorité semble inviter à une telle démarche. Elle n'en voudrait pas à un gouvernement qui manifeste le courage de sécuriser les membres des minorités ethniques qui se trouvent entre l'arbre et l'écorce.

Fin

LIBRE OPINION

Ceux qui attendent un ange...

par Richard J. Joy

Auteur de Languages in conflict, *ouvrage publié en 1967 et qui eut quelque retentissement, Richard J. Joy a été appelé récemment par l'Institut de recherches C.D. Howe à mettre à jour son étude de 1967. C'est ainsi qu'il publia en septembre* Les minorités de langues officielles au Canada *dont la conclusion porte que les deux langues officielles sont en voie de polarisation croissante, l'anglais étant de moins en moins employé au Québec, les minorités francophones étant en voie de disparition dans les autres provinces. Les professeurs Robert Bourbeau et Norbert Robitaille ont exprimé dans LE DEVOIR du 14 novembre de sérieuses réserves. M. Joy leur répond.*

■

Dans LE DEVOIR du 14 novembre, MM. Robert Bourbeau et Norbert Robitaille ont exprimé quelques réserves à propos de l'étude que j'ai écrite pour l'Institut C.D. Howe. Tout en se gardant bien de dire que mes conclusions ne sont pas les vraies, ces deux professeurs prétendent qu'elles ne sont pas assez fortement appuyées sur des preuves rigoureuses et que, par conséquent, l'étude est sans valeur.

Pour répondre à une telle censure, faisons une métaphore. Ceux qui construisent un édifice sur le flanc du mont Royal peuvent bâtir sur le roc, mais ces privilégiés ne doivent jamais oublier que d'autres édifices ont déjà été construits sur le sable et sur des sols argileux. De même, quand on étudie les problèmes linguistiques, l'idéal serait de bâtir tout argument sur des données complètes et incontestables, comme MM. Bourbeau et Robitaille l'exigent. Malheureusement, il y a de grandes lacunes dans nos informations et le chercheur dans cette discipline a bel et bien l'impression qu'il travaille sur le pergélisol.

Face à de telles difficultés, certains s'enferment dans une tour d'ivoire, en attendant qu'un ange vienne du ciel leur révéler toutes les données qui ne seront jamais disponibles à partir de sources plus conventionnelles. Je ne suis pas de leur nombre et j'ai essayé faire de mon possible avec ce qui est disponible. A remarquer, bien entendu, que j'inclus dans mon étude une annexe qui signale les faiblesses de certaines données, pour permettre aux lecteurs de décider s'ils veulent accepter mes conclusions ou les disputer.

Etudions, maintenant, certains points de la critique de MM. Bourbeau et Robitaille. A plusieurs endroits, ils font référence à des événements situés entre les années 1971 et 1976 mais ils ne signalent nulle part, que cette période est celle qui leur convient le mieux pour soutenir leur propre thèse. En effet, si le bilan migratoire était presque sain, pendant ce lustre, celui-ci était précédé et suivi par des années quasiment désastreuses. Selon monsieur Rodrigue Tremblay, ministre responsable de la statistique, les années 1970 et 1977 sont les pires dans l'histoire récente du Québec, les départs de la province étant de 73,811 en 1970 et de 72,972 en 1977.

MM. Bourbeau et Robitaille regrettent, et avec raison, qu'on ne possède pas les naissances classées par langue maternelle des parents. Néanmoins, ils auraient pu mettre en évidence certaines données du recensement de 1976. Parmi les femmes recensées au Québec, 12 pour cent sont de langue maternelle anglaise et 5 pour cent sont des allophones. Par contre, parmi les enfants d'en dessous d'un an, seulement 11 pour cent sont de langue maternelle anglaise. Ces chiffres suggèrent fortement que la mobilité linguistique, qui a tellement favorisé la minorité anglaise dans le passé, ne le fait plus.

Etant donné que M. Jacques Couture soutient que les francophonisables sont aussi bienvenus que les francophones, il est curieux que MM. Bourbeau et Robitaille prétendent que "l'immigration commencera à favoriser le groupe francophone le jour où les francophones y seront représentés à 80 pour cent". Serait-ce qu'ils n'acceptent pas la politique d'immigration du gouvernement actuel?

Il faut, de plus, remarquer que ces deux professeurs ne sont pas à jour dans leur lecture des publications de Statistique Canada. Pour leurs données sur la migration, ils citent la publication 91-208 mais leurs chiffres proviennent du numéro publié en juillet 1977; dans le numéro d'août, 1978, on trouve une mise en garde contre l'usage de ces chiffres: "La méthodologie qu'on a utilisée pour produire les estimations des effectifs d'émigrants est présentement en voie de révision... pour l'année 1976-77 et les années antérieures, il y aurait une sous-estimation des effectifs d'émigrants".

En terminant, j'apprécie bien le titre de professeur, qu'on me prête, mais je n'ai pas le droit de m'en prévaloir.

McGill *en bref*

rédigé et publié par le bureau de relations publiques de l'Université McGill

En 1970, la Smithsonian Institution de Washington invitait un professeur du département d'anthropologie de McGill à collaborer au plus important projet de recherche jamais financé au XXe siècle par le célèbre organisme scientifique et culturel du gouvernement américain; ce projet devait donner naissance au *Handbook of North American Indians*. Monsieur Bruce Trigger, auteur entre autres ouvrages d'une histoire réputée de la nation huronne intitulée *The Children of Aataentsic*, a dirigé la publication du tome 15 de cette encyclopédie en 20 volumes qui résume toutes les connaissances relatives aux peuples autochtones du Nord du Mexique, des Etats-Unis et du Canada. Lancé au début du mois à Washington, *Northeast* est un livre de 940 pages qui décrit en détail ce qu'ont été et ce que sont devenus les peuples amérindiens qui occupaient, avant l'arrivée des blancs, l'Est du Canada et le Nord Est des Etats-Unis. A titre de directeur de la publication, le professeur Trigger avait la responsabilité de s'assurer de la qualité scientifique des contributions et de les transposer dans un langage clair et intelligible aussi bien pour le grand public que pour les spécialistes.

La vasectomie est devenue la meilleure méthode contraceptive à laquelle plus de 50 millions d'hommes ont eu recours durant les 30 dernières années. C'est ce qu'a déclaré le docteur Douglas Ackman, urologue au département de chirurgie de McGill, aux personnes qui assistaient au colloque international qui s'est récemment tenu sur la fertilité. En effet, outre le fait que cette opération mineure est peu coûteuse et qu'elle cause un minimum d'inconvénients, elle est généralement acceptée par le grand public.

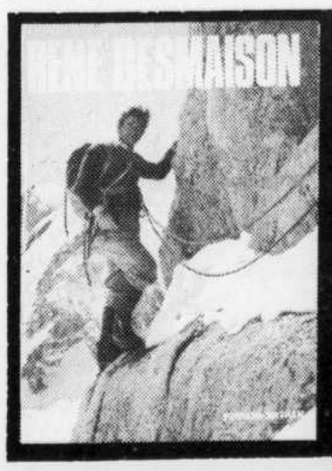
Pourquoi les média persistent-ils à dépeindre les femmes avant tout comme des épouses et des mères et pourquoi s'abstiennent-ils de parler de la contribution majeure des hommes à la socialisation de leurs enfants? Comment se fait-il que les changements démographiques qui ont propulsé depuis 1900 de plus en plus de femmes sur le marché du travail n'ont pas encouragé celles-ci à être plus nombreuses au sein des professions comme celle de journaliste? C'est à toutes ces questions et à bien d'autres que le professeur Gertrude Robinson et ses élèves tenteront de répondre dans le cadre d'un nouveau cours offert par le département de sociologie de McGill et intitulé *Women in the Media*.

GRATUIT!

Jeudi 23 novembre à 14h: conférence de M. Edward Dahl, de la division des cartes des Archives publiques du Canada sur *La cartographie au Québec*. Centre d'études canadiennes-françaises, 3475, rue Peel.

Jeudi 23 novembre à 14h: conférence de M. Alain Demouzon, auteur bien connu de romans policiers sur *L'état présent de la littérature policière*. Salon du pavillon Peterson, 3460, rue McTavish.

Vendredi 24 novembre à 11h: conférence de M. Bergeron, professeur au département de physiologie de la faculté de médecine de l'Université de Montréal, intitulée *Grandeur et misère de la microscopie électronique*. Salle AG13 du pavillon Macdonald-Stewart, campus Macdonald à Ste-Anne-de-Bellevue.



À L'OCCASION DU SALON DU LIVRE DE MONTRÉAL

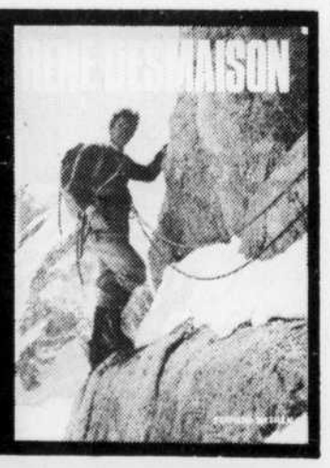
Vous êtes invités à venir rencontrer le célèbre CINÉASTE-EXPLORATEUR, MONSIEUR RENÉ DESMAISON aux stands 420-422 des Éditions Fernand Nathan.
Monsieur René Desmaisons tiendra uns scéance d'autographes pour son dernier livre intitulé:

«PROTÉGEONS LA MONTAGNE»

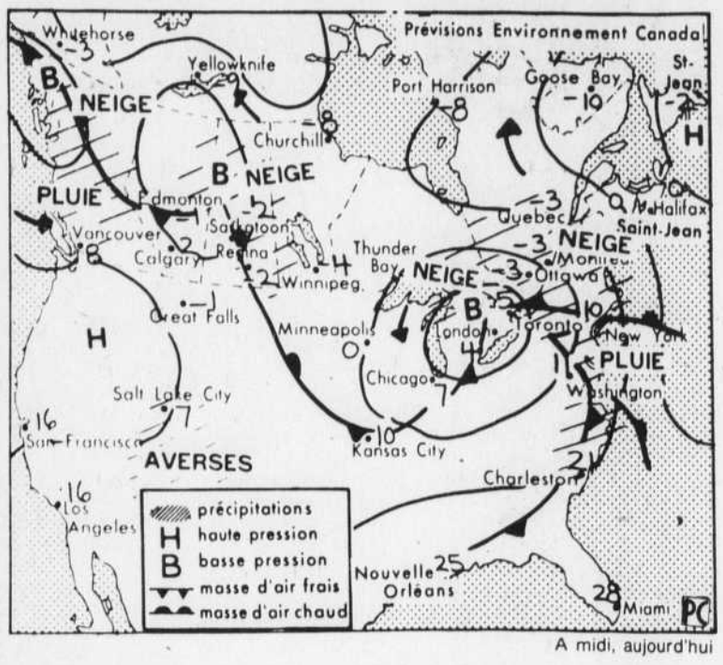
C'est un rendez-vous!

SAMEDI LE 25 NOVEMBRE DE 14:00 À 16:00 HEURES $18.80

En vente dans toutes les librairies et à la librairie FRANCE-QUÉBEC 3550 est, rue RAchel, Montréal — Tél.: 526-5951



LA MÉTÉO



A midi, aujourd'hui

Abitibi-Témiscamingue, Pontiac-Gatineau, Rivière du Lièvre: nuageux avec neige débutant en après-midi. Vents modérés en fin de journée. Maximum, -3 à -5. Aperçu pour vendredi: neige.

■

Laurentides, Réservoirs Cabonga et Gouin: ennuagement en matinée suivi de neige en soirée. Possibilité de pluie verglaçante la nuit suivante. Vents modérés en après-midi. Maximum −5. Aperçu pour vendredi: neige.

■

Outaouais, Montréal: ennuagement en matinée. Neige débutant en soirée. Neige se changeant en pluie verglaçante tard en soirée ou la nuit suivante. Maximum -3. Aperçu pour vendredi: pluie se changeant en averses de neige.

■

Québec, Trois-Rivières, Drummondville, régions montagneuses de l'Estrie, Beauce: ensoleillé en matinée puis ennuagement en après-midi. Vents modérés. Neige débutant en soirée. Neige se changeant en pluie ou pluie verglaçante en fin de soirée ou la nuit suivante. Maximum -3. Aperçu pour vendredi: pluie se changeant en averses de neige.

■

Lac-Saint-Jean, Saguenay, Mauricie, Rivière-du-Loup, La Malbaie, Parc des Laurentides: ensoleillé puis ennuagement en après-midi. Vents modérés. Neige débutant tard en soirée ou la nuit suivante. Maximum −6. Aperçu pour vendredi: neige.

■

Baie-Comeau, Sept-Iles, Basse Côte-Nord, Anticosti: ensoleillé avec passages nuageux. Maximum -6 à -8. Aperçu pour vendredi: neige ou pluie.

■

Rimouski Matapédia, Ste-Anne-des-Monts, Parc de la Gaspésie, Gaspé: ensoleillé avec passages nuageux. Maximum -5. Aperçu pour vendredi: neige ou pluie.

■

Nouveau-Brunswick: ensoleillé. Maximum -7 à -13. Aperçu pour vendredi: neige par moments se changeant en pluie. Plus doux.

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ CFCF

une hausse de 70% depuis le début de la présente année.

Le contrôle de Multiple Access donnerait également à La Vérendrye une présence importante dans le domaine de l'informatique. Les différentes filiales de Multiple Access fournissent des services informatiques à partir d'un imposant ordinateur situé à Toronto.

En ce qui concerne CFCF, la situation politique au Québec ne semble pas avoir touché les recettes publicitaires qui progressent toujours au rythme de 16%.

Si Gemp Investments accepte l'offre de La Vérendrye, il ne restera qu'à obtenir le feu vert du CRTC.

Cet organisme devrait cependant ne causer aucune difficulté. Ottawa favorise la venue de nouveaux groupes dans le secteur des communications. La transaction n'accentuerait pas la concentration au Canada.

De plus, la présence de M. Delaney permettrait de penser qu'un jour francophones et anglophones travailleront ensemble pour profiter au maximum des importantes installations de CFCF. Il faut signaler que CFCF comprend également la maison Champlain Productions, une des plus grandes entreprises de réalisation d'émissions pour la télévision et la réclame publicitaire.

En ce qui concerne le gouvernement du Québec, le ministre des Communications, M. Louis O'Neill se désintéresse complètement de l'affaire. Devant la menace de voir le plus important média d'information électronique de langue anglaise au Québec passé à des intérêts non québécois, le ministre se contentait de déclarer: « Nous ne pouvons rien faire. D'ailleurs, je ne puis croire qu'il ne reste pas de gens assez riches à Westmount pour acheter CFCF. » Cette dernière station ne semble pas être « québécoise » pour le ministre qui s'apprête à déposer un projet de loi sur le transfert de propriété des médias d'information au Québec.

◆ 200 réfugiés

cargo au large de port Klang. La troisième victime est une femme de 46 ans qui a succombé à ses blessures après une chute grave à bord du bateau.

Le gouvernement malaisien a en outre pris hier des mesures pour contrôler le flot des réfugiés vietnamiens qui déferle sur ses côtes. Le problème des réfugiés sera désormais placé sous la responsabilité d'un groupe d'intervention formé de militaires et de policiers sous le commandement du général Ghazali Che Mat. Celui-ci sera également compétent pour le transfert des réfugiés vers d'autres pays.

Le gouvernement a d'autre part décidé d'envoyer à Washington l'un de ses membres les plus influents, le ministre de l'Education, Musa Hitam pour s'entretenir du problème des réfugiés avec les autorités américaines. Selon le ministre de l'Intérieur Ghazali Shafie, les réfugiés vietnamiens sont aujourd'hui près de 40,000 en Malaisie, deux fois plus qu'en août dernier. La semaine dernière, près de 4,000 embarcations de fortune sont arrivés sur la côte du Trengganu.

L'Odyssée du Hai Hong a polarisé l'attention sur le drame des réfugiés vietnamiens qui continuent chaque jour de fuir leur pays en bravant les périls de la mer de Chine à bord de petites embarcations croulant sous leur nombre.

Soixante mille embarcations légères remplie de ces « transfuges de la mer » (« boat people ») ont ainsi quitté le Vietnam depuis avril 1975 et réussi à aborder sur une côte de la région.

Combien d'autres ne sont jamais arrivés et ont trouvé une fin tragique, nul ne le sait, mais selon les estimations les plus sérieuses, un tiers de ceux qui partent n'arrivent jamais.

Il y a aujourd'hui près de 40,000 « boat people » en Malaisie, les autres se répartissant entre la Thaïlande (5,000 environ), l'Indonésie (3,000), les Philippines (2,000), Hongkong (quelques milliers) Singapour (800) et quelques autres pays.

Plusieurs raisons les font converger vers la Malaisie. D'abord parce que sa côte est n'est qu'à 450 km environ de la pointe sud du Vietnam. Ensuite parce qu'ils y étaient, jusqu'à un passé récent, accueillis mieux qu'ailleurs.

La Thaïlande, qui a déjà 120,000 réfugiés indochinois dans ses camps, les refuse, et les récits de massacres de « boat people » par les pêcheurs thaïlandais ne se comptent plus. L'Indonésie les rejette, de même que Singapour, qui refuse d'accueillir plus de 1,000 réfugiés à la fois et ne les accepte que s'ils ont auparavant obtenu une garantie d'un pays tiers.

Les autorités malaisiennes les hébergent dans sept camps dont les principaux sont situés sur de petites îles proches de la côte est. Le camp le plus important est situé à Pulau Bidong, au large de Kuala Trengganu, et abrite près de 18,000 réfugiés. Ils sont 7,000 environ sur Pulau Perhentian, au large de la Côte de Johore, un peu plus au sud. D'autres camps ont été installés dans les Etats du Pahang et du Kelantan.

Depuis quelques mois, ils arrivent de plus en plus nombreux et pas un jour ne se passe sans que plusieurs frêles embarcations échouent sur les plages de la côte est. Alors qu'entre avril et décembre 1977, 7,000 étaient ainsi arrivés, c'est 40,000 qui ont déferlé depuis le début de cette année, dont 17,000 dans les deux derniers mois.

Leur hébergement provisoire dans les camps est financé par le Haut Commissariat des Nations unies aux réfugiés (UNHCR) qui a ainsi fourni au Croissant Rouge malaisien plus de 4 millions de dollars pour les nourrir depuis 1975.

Vingt mille environ de ces « boat people » ont été accueillis dans des pays tiers, notamment en France, aux Etats-Unis et au Canada. Mais le rythme des départs est beaucoup trop lent et les camps se remplissent, certains réfugiés attendant depuis un ou deux ans d'être accueillis définitivement par un autre pays.

Les gouvernements de la région sont d'autant plus inquiets à la suite de l'affaire du Hai Hong. Ils craignent que les réfugiés n'arrivent plus seulement à bord de petites embarcations, mais à bord de cargos entiers affrêtés par des intérêts douteux profitant d'un exode favorisé, ou à tout le moins non contrôlé, par les autorités vietnamiennes.

◆ Jacques Lanctôt

peuple québécois. C'est à eux qu'on s'adresse sur la base que nous. On est pas des trous d'culs, on est des patriotes. C'est quinze ans de ma vie à moi, puis c'est autant de d'autres militants... »

Jacques Lanctôt estime cependant que le Parti québécois « est en train de reculer sur son programme et ne remet pas en question la domination des Etats-Unis sur le Québec. Tout ce que ça peut donner d'après moi, c'est une indépendance de papier. On ve se retrouver demain avec une constitution puis un pays qui s'appelle le Québec, mais il va y avoir toujours les mêmes grandes compagnies multinationales qui vont nous prendre notre fer ou qui vont nous prendre notre amiante... »

◆ Jim Jones

estiment que le chiffre de 1,100 couramment cité est probablement surestimé. Il était fondé en effet sur le chiffre total des adeptes de la secte admis en Guyana depuis la création de la communauté en 1977.

Selon certaines rumeurs, des exécutions de vieilliards et de malades se seraient déroulées régulièrement dans le camp. Cependant que le département d'Etat à Washington met en doute ces informations, soulignant qu'en janvier dernier, lors du passage à Jonestown d'un officier consulaire américain; toutes les pensions de retraite normalement dues avaient été directement perçues par les intéressés.

En Californie, des anciens membres de la secte du Temple du peuple ont passé la journée d'hier, terrorisée, en se calfeutrant dans leur foyer. Ils étaient sous la protection de la police dans la crainte de représailles de commandos chargés de les exécuter. Ils sont environ 200 à avoir été ainsi placés sous protection policière.

« Ceux qui ont fui le Temple pensent qu'il existe dix commandos, composés chacun de 20 personnes, avec pour mission de tuer tous les fugitifs », a indiqué Mme Holly Morton, une des responsables du Centre d'accueil de Berke qui a recueilli des transfuges de la secte de Jim Jones.

Les funérailles de Léo Ryan se sont déroulées discrètement mercredi à San Francisco mais le peuple américain et le monde entier continuent de s'interroger sur cette énigme que pose la tuerie de Jonestown. Commentateurs et sociologues s'accordent pour dire que ni la thèse de la folie contagieuse, ni celle de l'escroquerie ne clarifient le mystère de Jim Jones qui a poussé au suicide, à « la mort qui délivre » des centaines de ses partisans et qui s'est tué lui-même d'une balle dans la tête, à côté d'une valise contenant $3 millions.

L'horreur, l'espèce de gêne que cause cette affaire inspirent aux éditorialistes des textes apparemment embarrassés. Dans un commentaire stigmatisant les « fausses religions », l'Observatore Romano affirme que le « christianisme est une religion de vie et non de mort ».

Les détails sur la vie et la fortune de Jim Jones commenent à filtrer. Selon une ancienne fidèle du Temple du peuple, Mme Deborah Laydon Blakey, trésorière du camp en Guyana jusqu'en mai dernier, le fondateur de la secte du Temple du peuple détenait des comptes en banque en Europe, en Amérique latine et en Californie d'une valeur de $10 millions.

A en croire son fils Stephen Jones, son père n'avait plus toute sa tête. Ce fanatique meurtrier, non content d'accumuler dans ses coffres la fortune de ses dupes — des veuves à héritages ou des marginaux divers — entretenait une correspondance avec certaines personnalités démocrates, en particulier avec l'épouse du président Carter et le vice-président Walter Mondale.

Dans une réponse à Jones, Mme Carter qualifie d'« utiles » les idées qu'avait formulées le « pasteur » au sujet d'une aide humanitaire à Cuba. Mme Carter a précisé cependant qu'elle n'avait vu Jones qu'« une seule fois ». Et certains des hommes politiques qui auraient écrit à Jim Jones ont déclaré n'avoir aucune trace de cette correspondance et accusent l'ancien évangéliste américain de les avoir écrites lui-mêmes.

Par contre, le gouvernement guyanais a publié un dossier de recommandations écrites par ces hommes politiques et déclare que ces doduments ont joué un rôle dans la décision de laisser Jim Jones et ses 1,200 disciples s'installer en Guyana. M. Christopher Nascimento, ministre d'Etat guyanais a même déclaré à New York que son gouvernement avait publié ces lettres pour montrer que son pays ne pensait pas alors avoir eu affaire « à une bande de dingue ».

Le jeune médecin américain qui a préparé le mélange de cyanure et de jus de fruit qui a empoisonné les victimes avait adressé à sa famille de Houston, au Texas, une lettre dans laquelle il soulignait sa « satisfaction d'aider les pauvres gens » en Guyana.

Selon le témoignage d'un survivant de la tragédie de Jonestown, ce médecin, le Dr Harry Schacht, 30 ans, avait préparé son cocktail meurtrier dans un grand baquet et avait distribué le poison avec l'aide de deux infirmières, aux membres de la secte qui défilaient devant eux, un gobelet de carton à la main, sous le contrôle de garde armés.

On rapporte aussi que les adeptes étaient probablement sous l'influence de drogues diverses au moment où ils ont ingurgité la boisson mortelle. Un médecin américain, le Dr Lynn Crook, affirme avoir trouvé près des cadavres des récipients ayant contenu d'énormes quantités de calmants et d'hallucinogènes. « Ils avaient une pharmacie très complètes, beaucoup trop importante pour une communauté de cette taille ou même d'une ville comme Georgetown (66,000 habitants) », a déclaré notamment ce médecin.

Les corps des victimes de l'immolation arriveront aux Etats-Unis à compter d'aujourd'hui. Ce transport est entrepris à la demande des autorités de Guyana, malgré l'avis des responsables militaires américains sur place qui souhaitaient que les cadavres soient enterrés à Jonestown en raison de leur état de décomposition.

A Paris, l'Association de la défense de la famille et de l'individu (ADFI) a demandé l'ouverture d'une enquête parlementaire sur les sectes en France.

◆ Mao contesté

ton? ». Il ajoute que dans l'esprit de beaucoup, notamment des cadres, « le poison de Lin Piao et de la bandedes quatre faisant de Mao un dieu et un mythe » est toujours présent.

« Mao est le grand dirigeant du peuple chinois, mais ce n'est pas parce que ses contributions sont immenses qu'il n'a pas commis d'erreurs », dit-il. L'ouvrier demande ensuite à ses lecteurs de se poser cinq questions clefs concernant les liens de Mao avec Lin Piao et la bande des quatre.

1— « Demandez-vous: si Mao n'était pas d'accord, comment Lin Piao a-t-il pu accéder à un tel pouvoir? ».

2— « Demandez-vous: le président Mao ne savait-il pas que Chiang Chunchiao (membre de la bande des quatre)

3— « Demandez-vous: le président Mao ne savait-il pas que Chinag Chunchiaq (membre de la bande des quatre) était un renégat? »

4— « Demandez-vous: si le président Mao n'était pas d'accord, comment la bande des quatre a-t-elle pu lancer la campagne contre « le vent déviationniste de droite » et abattre Ten Hsiao-ping? »

5— « Demandez-vous: si le président Mao n'était pas d'accord, comment l'incident de Tien An-men a-t-il pu être qualifié de contre-révolutionnaire? ».

Le cheminot poursuit: « Nous nous prétendons tous des marxistes-léninistes. Bien... Mais le matérialisme dialectique conduit à dire aux masses la vérité telle qu'elle est et à ne pas tromper les masses et à ne pas violer l'histoire. Le président Mao est un homme. Pas un dieu... Le moment est venu de lui donner sa place exacte. Ce sera seulement comme cela que l'on pourra protéger le marxisme-léninisme et la pensée de Mao. C'est seulement en montrant qu'un grand homme comme Mao a commis des erreurs que les cadres et les masses accepteront son enseignement et que l'on pourra se protéger d'une telle tragédie historique ».

« Si le peuple n'a pas d'opinion authentique à propos de Mao, la liberté de discussions est un mot vide de sens », ajoute encore le dazibao. « Sans une révolution idéologique profonde notre révolution échouera et on ne pourra pas réaliser les quatre modernisations ».

L'ouvrier des chemins de fers chinois conclut: « Le moment est venu pour le peuple chinois de se lever et pour pouvoir se lever, il doit se libérer de tous les carcans idéologiques ».

Une autre série d'affiches à grands caractères met en cause de hauts dirigeants comme l'ancien maire de Pékin, Wu Teh, qui sont encore au pouvoir et exercent une dictature fasciste féodale. « Nous voulons règler leur compte à cette poignée de gens. Leurs jours sont comptés », déclare l'auteur de ces affiches. Personne n'est nommé cependant en dehors de M. Wu Teh, toujours membre du Bureau politique du parti, sur ce dazibao apposé dans la nuit de mardi au mercredi.

« Propager l'esprit du 5 avril (1976 émeutes de Tien An Men) et poursuivre la révolution jusqu'au bout », titre le nouveau journal mural en trois affiches apposé sur le mur aux dazibao au centre de Pékin et signé sous le pseudonyme Min Yi- « Les intérêts du peuple ».

« Pourquoi, interrogé l'auteur de cette affiche, a-t-on attendu deux ans pour refaire le procès de la place Tien An Men. Pourquoi n'a-t-on pas encore démasqué les bourreaux qui oppriment les masses révolutionnaires? »

« Pourquoi a-t-on interdit la parution du numéro Un de Jeunesse Chinoise et pourquoi est-ce seulement sous des pressions irrésistibles que les autres numéros ont finalement été publiés? » « Vive le peuple, vive la démocratie, vive l'esprit du 5 avril », conclut le dazibao qui attire beaucoup de lecteurs comme les 14 affichettes apposées dimanche à quelques dizaines de mètres de là et attaquant directement Mao Tsé-Toung. Cette affiche accuse Mao d'avoir soutenu la « bande des quatre », alors au pouvoir, dans sa décision d'évincer Teng Hsiao-Ping. Jusqu'à présent la presse officielle affirmait que Mao avait été tenu à l'écart de ce que tramaient son épouse, Chiang Ching, et ses trois alliés.

Une autre compare la période qui a suivi la mort de Chou-En-Lai au règne du Tzar Nicolas II en Russie « qui avait usurpé les droits démocratiques du peuple ».

« Nous ne pouvons tolérer que les droits de l'homme et la démocratie ne soient que des slogans de la bourgeoisie occidentale et que, en Orient, seule la dictature soit bonne ».

« Le simple bon sens exige que soit renversé le verdict prononcé sur les incidents de Lien An Men. Et point n'est besoin pour cela de sage décision et de bavardages ».

Des diplomates occidentaux indiquent que les caractères utilisés pour le « sage » sont les mêmes que ceux qui servent à qualifier « la sagesse » du président du parti, Hua Kuo-Feng.

Wu Teh, avait déjà été attaqué à de nombreuses reprises, parfois en compagnie du général Chen Hsi-Lien, commandant de la région militaire de Pékin, sur des affiches à grands caractères au cours des deux dernières années pour son rôle lors des incidents de Tien An Men. C'est lui en particulier qui avait lancé un appel à la dispersion sur la fameuse place au soir des émeutes du 6 avril avant que la « dictature du prolétariat » ne s'abatte sur de « mauvais éléments contre-révolutionnaires ». La semaine dernière cependant, la municipalité de Pékin a réhabilité les meurtriers de Tien An Men qualifiés aujourd'hui de « révolutionnaires », ainsi les « mauvais éléments » de l'époque sont devenus des héros.

Ce jour-là, des milliers de personnes, rassemblées sur la place, pleuraient la mort de Chou-En-Lai, décédé quelques semaines plus tôt. Des miliciens apparurent et commencèrent à enlever les couronnes de fleurs déposées en mémoire de l'ancien premier ministre. Cette intervention provoqua des émeutes qui auraient fait au moinns cent morts. Deux jours plus tard, M. Ien Hao-Ping était destitué de la vice-présidence du parti.

Les autorités n'ont rien fait jusqu'à présent pour enlever les Dazibaos.

◆ Les professionnels

Suite de la page 3

dans un établissement avec l'autorisation du patient ou à défaut avec l'accord de la Cour supérieure.

Le projet prévoit enfin que les bénéficiaires de services médicaux pourront payer directement le médecin et se faire rembourser par la suite par la Régie. De même on prévoit que les services assurés rendus ne seront remboursés au professionnel de la santé que lorsque le bénéficiaire aura présenté sa carte de l'assurance-maladie. Autrement dit, la présentation de la carte deviendra obligatoire sans quoi il faudra payer directement le médecin et se faire rembourser par la suite.

La CSN n'est pas entièrement d'accord avec Michel Chartrand

par Gilles Provost

Malgré ce qu'a pu laisser croire le langage un peu « enflammé » de Michel Chartrand, la CSN ne rejette pas en bloc tout le Livre blanc sur la santé au travail et ne demande pas le retrait pur et simple de la législation proposée », a précisé hier au DEVOIR la vice-présidente de la centrale, Mme Gisèle Cartier.

« Ce serait renier nos propres revendications que de s'opposer aux grands principes théoriques et aux nobles intentions énoncées dans ce Livre blanc, a-t-elle dit. De même nous ne pouvons qu'être d'accord avec des mesures comme l'unification des lois disparates dans ce domaine. »

Cependant, la CSN se dit extrêmement déçue des moyens concrets mis de l'avant pour incarner ces beaux principes et elle a l'intention de mobiliser ses troupes pour obtenir une loi plus satisfaisante, non pas pour tout jeter à la poubelle.

« Malgré nos différences d'approche et de vocabulaire, nos revendications sont assez semblables à celle de la FTQ », a même souligné Mme Cartier. A ses yeux, il est d'ailleurs normal que ceux qui connaissent les vrais problèmes des travailleurs formulent des critiques semblables.

C'est dans cette optique que la CSN présentera prochainement un « document de travail » qui analysera le Livre blanc paragraphe par paragraphe, ou presque. C'est ce document qui servira à la mobilisation des membres et à la discussion publique lors des Etats généraux de la CSN le 10 décembre prochain.

Invitée à commenter les précisions apportées par le ministre d'Etat au Développement social, M. Pierre Marois, Mme Cartier a reconnu que ces précisions absentes du Livre blanc peuvent réellement améliorer le projet du gouvernement.

« Toutefois, a-t-elle précisé, la CSN n'a pas l'intention de se battre sur des mots et sur des déclarations dont le contenu peut changer de semaine en semaine. Nous sommes habitués à vivre avec des textes de convention collective et la vie nous a appris que, dans le monde du travail, la lettre compte beaucoup plus que l'intention. C'est pourquoi nous avons l'intention de décortiquer le texte même du Livre blanc et de réagir au document lui-même. »

Dans l'ensemble, dit-elle, cette prise de position reprendra certainement les critiques déjà formulées par la CSN et reprises récemment par divers conseils centraux mais elle ira aussi beaucoup plus loin et elle sera bien plus fouillée.

LE DEVOIR a aussi appris hier qu'une version préliminaire de ce « document de travail » a déjà été rédigée et que le comité confédéral de sécurité doit se réunir aujourd'hui pour le passer au crible et élaborer la version définitive. Ce document devrait être diffusé à plusieurs dizaines de milliers d'exemplaires mais il n'est pas question d'atteindre le million, contrairement à ce que nous avions écrit lundi.

Le vérificateur général n'est pas friand d'histoire d'horreur

OTTAWA (PC) — Le vérificateur général, dont le rapport annuel devait être rendu public aujourd'hui, n'aime pas particulièrement raconter des histoires d'horreur sur le gaspillage gouvernemental.

Au cours d'une entrevue accordée cette semaine, M. J.J. MacDonell a expliqué que le document relatait des douzaines de cas à la fois pittoresques et embarrassants de dépenses exagérées ou, comme il les appelle avec tact, d'irrégularités.

Il croit cependant que le public aura tout oublié dans quelques années.

Les quatre chapitres du rapport sur lesquels l'homme âgé de 53 ans compte pour passer à l'histoire font état des travaux entrepris par ses services il y a deux ans pour établir un nouveau système qui permettra d'établir avec une plus grande précision si les contribuables en ont pour leur argent.

M. MacDonell entend mesurer l'efficacité budgétaire du gouvernement plutôt que simplement chercher à déterminer jusqu'à quel point l'Etat s'en est tenu aux limites de dépenses qu'il s'était fixé.

« Nous établirons de nouvelles normes qui iront beaucoup plus loin que les précédentes, dit-il. Il s'agit d'une toute nouvelle philosophie, dont je ferai état pour la premièr fois ».

C'est avec une fierté et un enthousiasme évidents que M. MacDonell explique son projet.

Le processus d'examen des dépenses gouvernementales est plus raffiné et plus complet que n'importe quel système en usage dans le secteur privé. Il permet aux gens de se faire une idée très précise non seulement des erreurs de gestion du Trésor public, mais aussi des moyens à prendre pour corriger la situation.

Il est conscient de ce que plusieurs personnes préféreraient qu'il se contente de faire des révélations spectaculaires sur le gaspillage de millions de dollars en équipement inutile, en immeubles à moitié vides ou en voyage de fonctionnaires autour du monde, aux frais de l'Etat.

Son prédécesseur, M. Maxwell Henderson, qui fut vérificateur général jusqu'en 1973, a été considéré comme un maître dans l'art de dévoiler les scandales et les abus.

M. MacDonall affirme ne pas être hanté par l'esprit de son fougeux prédécesseur.

« Chaque personne qui occupe ce poste agit selon sa formation et sa propre conception de la gestion. C'est normal.

« M. Henderson et les autres vérificateurs généraux croyaient que le fait de diffuser largement les irrégularités commises contribuaient à les réduire. Je pense personnellement qu'il faut aller jusqu'aux racines de ces irrégularités ».

M. Macdonall croit que son style de critique est tout aussi douloureux et beaucoup plus difficile à avaler que les cas isolés de gaffes spectaculaires.

Ne rien changer, dit Dave Barrett

VANCOUVER (Par Daniel Raunet) — Les positions constitutionnelles de l'ancien premier ministre de la Colombie-Britannique, M. Dave Barrett, sont très simples: ne rien changer à la situation actuelle.

« Il n'y a pas un seul pouvoir dont les provinces aient besoin qui ne soit déjà dans l'Acte de l'Amérique du Nord britannique », a-t-il déclaré hier au congrès de la Fédération des travailleurs de la Colombie-Britannique. Alors que les provinces de l'Ouest demandent des pouvoirs accrus, en particulier dans le domaine des ressources naturelles, le chef de l'opposition néo-démocrate de la province a affirmé que les gouvernements pouvaient d'ors et déjà instaurer un meilleur contrôle de leurs richesses sans se lancer dans un débat sur des questions de juridiction.

« Quatre-vingt-dix pour cent des Canadiens se contrefichent du débat constitutionnel », a déclaré M. Barrett, pour qui les conférences fédérales-provinciales organisées sur le sujet ne sont qu'une affaire de bureaucrates et d'avocats. Les politiciens, a-t-il ajouté feraient mieux de s'occuper des problèmes essentiels qui sont à ses yeux le chômage et la situation économique.

Lorsque nous lui avons demandé des précisions à l'issue de son discours, M. Dave Barrett a ajouté que MM. René Lévesque et Claude Ryan ne faisaient que flatter leur électorat en réclamant pour le Québec un statut à part. La preuve que le Québec peut se contenter du statu quo constitutionnel réside, selon le chef néo-démocrate dans le fait que les choses ont changé dans cette province depuis l'arrivée au pouvoir de M. Lévesque. « Le Parti québécois a effectué un travail de première classe » dans les domaines sociaux et économiques, estime M. Barrett, et « nous n'avons pas besoin de savoir si lord Durham avait raison ou non ».

Pas de sel sur un secteur de l'autoroute des Laurentides

L'Office des autoroutes du Québec invite les automobilistes à se montrer très prudents et vigilants cet hiver aux kilomètres 81, 82 et 83 de l'autoroute des Laurentides, à la hauteur du Lac à la Truite, où aucun épandage de sel ne sera fait.

D'ailleurs, des panneaux de signalisation rappelleront aux usagers cette modification fort importante apportée à l'entretien de cette partie de l'autoroute, où il y aura lieu de diminuer considérablement la vitesse, lors de mauvaises conditions météorologiques.

Le village de Sainte-Agathe-Sud, qui compte une population de près de 1,100 personnes, s'alimente en eau potable dans le Lac à la Truite, qui affiche un degré de salinité particulièrement élevé.

23 novembre

par la PC et l'AP

Il y a 14 ans aujourd'hui, le 23 novembre 1964, la commission d'enquête dirigée par le juge de la Cour suprême Earl Warren rendait publics les témoignages qu'elle avait entendue sur l'assassinat du président John Kennedy, un an et un jour plus tôt. La commission en a conclu qu'il n'y avait qu'un seul meurtrier, Lee Harvey Oswald.

1972 — Etat de siège en Bolivie.

1970 — Les hélicoptères US se posent dans un camp de prisonniers, au Nord Vietnam, mais ne trouvent aucun prisonnier américain à libérer.

1967 — Manifestations anti américaines à Ankara.

1961 — Trois mois après l'érection du mur de Berlin, les Soviétiques retiennent pendant 15 heures un train américain, à la frontière entre les deux Allemagnes.

1954 — La Chine annonce que 11 aviateurs américains, faits prisonniers durant la Guerre de Corée, ont été déclarés coupables d'espionnage.

1943 — Victoire américaine sur les Japonais, à l'étoile de Tarama.

1890 — Le Grand Duché du Luxembourg est séparé des Pays Bas.

Ils sont nés un 23 novembre: le mathématicien anglais John Wallis (1616-1703); le compositeur espagnol Manuel de Palla (1876-1946); le comédien américain Harpo Marx (1893-1964).

LES TRIBUNAUX

■ La Couronne termine sa preuve au procès des Valence

Au procès de Jeanne et Claude Valence, le procureur de la Couronne, Me Pierre Sauvé, a annoncé que sa preuve était close, après avoir fait entendre ses dix derniers témoins, y compris Michel de Varennes qui est venu y faire une brève apparition.

A la suite de son refus de la veille de témoigner devant le jury que préside le juge Marc Beauregard, de Varennes a été ramené hier pour se faire demander s'il avait changé son attitude.

« Aucunement, » a-t-il dit. Il a ajouté qu'il avait eu amplement raison d'agir comme il l'avait fait mardi, puisqu'il avait maintenant la preuve qu'une promesse de témoigner avec la protection du tribunal équivalait pour lui à aucune protection. Il devait expliquer que sa lecture de notes motivant son refus de témoigner, faite à haute voix devant le jury, avait suffi à le faire identifier et qu'on ne pouvait certes pas invoquer la protection de la loi à son endroit.

D'autre part, M. Denis Paré, du ministère des Affaires sociales, est venu déclarer que Claude Valence avait reçu des prestations de bien-être social de $412, de juin à octobre 1977, puis de $489, en novembre et décembre de la même année, puis de $530 mensuellement, entre janvier et juin 1978. Puis, entre les mois de juin et octobre 1978, c'est Mme Jeanne Valence qui en recevait à son tour.

De son côté, M. Claude Breton, de la Commission d'assurance-chômage, a révélé que Claude Valence avait retiré des prestations d'assurance-chômage, entre décembre 1975 et juillet 1976, pour un montant totalisant $3,446. Il a ajouté que celui-ci ne semblait pas avoir versé de cotisation à partir de juillet 1976 jusqu'à maintenant. Il n'a cependant pu dire ce qui en retournait pour son épouse Jeanne et leurs deux fils.

Quant à M. Claude Bourgeois, du ministère du Revenu, il a confirmé que Valence avait produit une déclaration de revenus en 1975 mais qu'on n'en avait aucune pour les années 1976 et 1977. Quant à Jeanne Valence, son nom ne figure nulle part dans la colonne des déclarations.

On a d'autre part appris, de ce même témoin que Benoit Valance avait accusé des revenus respectifs de $1,012 et de $3,662 en 1976 et 1977. Quant à l'autre fils Valence, Luc, qui donne comme occupation étudiant, il aurait gagné $4,292 etn 1976 et $7,441 en 1977.

Vinrent ensuite les témoignages de Clément Paradis, propriétaire d'une ferme à Weedon, et de celui de son cousin Maurice Roberge. En mars 1978, Paradis mettait un tiers de sa terre en vente pour un montant de $15,000. Valence s'y était présenté et c'est Roberge qui l'avait conduit, question de lui montrer ce qu'il en retournait On convint que le prix était raisonnable et, moyennant $3,000 comptant et $1,000 par six mois, Valence devint acquéreur de cette partie de terrain. Le comptant fut versé à l'aide de neuf mandats postaux et d'une certaine somme d'argent composés de billets de toutes sortes. La terre avait cependant été achetée au nom de Benoit Valence.

Par ailleurs, deux garagistes, Aimé Beaulieu, de Montréal, et Dominique Poulin, de Sherbrooke, ont expliqué certaines transactions complétées avec Valence, qu'on croyait à ce moment être Benoit Valence, selon certains documents.

Au début de novembre 1977, Claude Valence avait acheté chez le premier une auto Fury 1975 pour un montant de $2,191. Ayant d'abord donné un acompte de $500, il était revenu le lendemain pour payer la différence à l'aide de petites coupures provenant d'un sac. Puis, sur la formule le rendant propriétaire du véhicule, il avait signé Benoit Valence.

En décembre 1977, M. Poulin avait vendu une Honda 1977 à Benoit Valence pour un montant de $1,800. Claude Valence y avait donné la veille un dépôt de $200 à l'aide d'un chèque et, le lendemain, il avait payé le reste encore avec des billets de banque de petites coupures.

Enfin, on a appris de l'experte en écritures, Mme Michèle Langlois-Sarrazin, qui est revenue témoigner à la toute fin hier, que tous les documents mentionnés dans les différentes transactions, dont avaient fait état les témoins précédents, portaient bien l'écriture de Claude Valence, même si, comme signature, on pouvait lire Benoit Valence.

C'est ce moment que la Couronne a choisi pour annoncer que sa preuve était close et la prochaine audience a été fixée à demain matin, alors que les procureurs de la défense décideront de la prochaine procédure à suivre dans ce procès qui terminera alors sa huitième semaine.

■ Le port d'armes à feu: premières accusations

La Sûreté du Québec a fait porter hier des accusations contre l'agence Investigation et sécurité Canadiana Inc. qui, contrairement aux nouvelles prescriptions de la loi sur les armes à feu, aurait décidé d'armer ses agents, sans que ceux-ci soient reconnus aptes à oeuvrer dans cette manutention.

L'entreprise, sise au 12,348, rue Ranger, à Montréal, a été précisément accusée d'avoir, le 25 mai dernier, illégalement et volontairement incité les agents Albert et Labrecque à porter des armes, alors qu'ils n'étaient pas munis d'un permis de port d'arme.

Comparaissant hier, devant le juge André Chaloux, l'agence, par l'entremise de son avocat, a nié sa culpabilité et son enquête préliminaire a été provisoirement fixée au 5 janvier.

L'offense reprochée est passible d'une amende.

Ce geste de la Sûreté du Québec, selon qui plusieurs autres agences feraient illégalement porter des armes à leurs agents non qualifiés, s'inscrit dans la campagne en cours visant à limiter et contrôler le nombre d'armes à feu en circulation.

— Bernard Morrier

Amnistie internationale

QUEBEC (PC) — Plusieurs partis politiques seront présentés le 2 décembre prochain, à une soirée culturelle des droits de l'homme organisée à Québec au profit d'Amnistie internationale.

Un communiqué émis par le comité organisateur de la soirée précise que des représentants de cinq partis politiques seront présents: Le Parti québécois, l'Union nationale, le Parti libéral fédéral, le Parti progressiste conservateur et le Parti national populaire.

Des députés membres des cinq formations politiques ont accepté d'acheter des billets de soutien à $20 pièce pour assister à cette soirée.

La soirée, organisée par Amnistie Internationale dans le cadre du 30e anniversaire de la Déclaration des droits de l'homme de l'ONU, sera présidée par M. Alfred Rouleau, président du Mouvement Desjardins.

La soirée aura lieu au Cégep de Ste-Foy.

Payé par le Comité de Soutien aux travailleurs de Cadbury

ON BARRE CADBURY

Le comité Arpin recommande de modifier la charte

La CUM doit contrôler l'élimination des déchets

par Rodolphe Morissette

La Communauté urbaine de Montréal (CUM) examinera en janvier l'opportunité de contrôler l'élimination des déchets sur l'ensemble de son territoire.

Un certain nombre de municipalités membres de la CUM, qui éprouvent des difficultés particulières à cet égard, le souhaitent. Notamment celles qui se trouvent à de bonnes distances des quelques incinérateurs et lieux d'enfouissement existants. Le sous-comité chargé par le comité exécutif de la CUM d'étudier l'ensemble de cette question le recommande. Présidé par M. Jean-V. Arpin, ex-fonctionnaire de la ville de Montréal et nouvel échevin à l'hôtel de ville depuis le 12 novembre, ce groupe de travail a remis hier son rapport au président du comité exécutif de la CUM, M. Pierre DesMarais II. Le document sera à l'étude au comité exécutif en janvier ou en février.

De par sa charte, la CUM a déjà des pouvoirs relatifs à l'élimination des déchets: elle peut notamment établir, posséder et exploiter des centres d'élimination. Il faut aller plus loin, recommande cependant le rapport, et modifier la charte de manière que la Communauté ait aussi la compétence de réglementer le transport, l'entreposage, le traitement, le recyclage et le dépôt définitif de tous les déchets solides et liquides.

Chaque municipalité doit conserver la juridiction pour la collecte de tous les déchets enlevés dans ses limites, estime le rapport, mais la CUM doit contrôler l'élimination des déchets commerciaux et industriels, de même que des déchets dangereux. Voilà du reste un corollaire de la politique de la CUM sur la protection de l'environnement (épuration des eaux et de l'air).

Depuis que le gouvernement a rendu publics, le 8 mars, ses règlements touchant la gestion des déchets solides et depuis que la CUM impose des restrictions sur l'émission des particules polluant l'air, des problèmes nouveaux sont apparus quant à l'élimination des déchets. Bien des incinérateurs, vétustes, sont maintenant désaffectés et d'autres, trop petits, ont dû disparaître. Ainsi, la ville de Montréal n'a plus qu'un seul incinérateur, celui de la rue Des Carrières, et une seule carrière pour l'enfouissement sanitaire des ordures, celle de la compagnie Miron.

Le sous-comité Arpin reconnaît avec le gouvernement qu'à ce jour l'enfouissement sanitaire est la méthode d'élimination des déchets la plus économique et qu'il faut la préférer à toute autre. Au fait, le coût net de cette méthode d'élimination est environ cinq fois moins élevé que les procédés d'incinération (à la vapeur ou à l'électricité); de compostage, de pyrolyse et de mise en pulpe.

Aussi faut-il implanter de nouveaux centres de réception, de traitement et d'élimination des déchets sur le territoire métropolitain, comme il importe de faire l'acquisition (de gré à gré ou par voie d'expropriation) de carrières aujourd'hui désaffectées dans le but d'en faire, dans un premier temps, des lieux d'enfouissement sanitaires, puis, quand les trous seront pleins, des parcs ou des terrains destinés à la construction d'habitations.

Cette « régionalisation » de l'élimination des déchets permettrait de mettre en commun ressources et aménagements susceptibles de faire réaliser des économies aux municipalités. Mais l'acquisition de carrières désaffectées pourraient coûter cher. Celle de la compagnie Meloche à Kirkland est évaluée à $1.1 millions; celle des Ciments Lafarge à $7.3 millions (dans l'Est). Le fait sans doute le plus piquant dans cette histoire est que la carrière inactive qui présente d'avantages (en termes de temps et de distance par rapport aux municipalités de la CUM) est la carrière Lagacé Inc., propriété de Ville de Laval (valeur estimée à $3.3 millions), et que cette ville veut transformer en un « Carré Laval » complexe résidentiel et commercial de quelque $200 millions à réaliser d'ici trois ou quatre ans et dont le prix payé par Laval il y a quelques années fait l'objet de l'enquête administrative en cours dans cette ville depuis une semaine.

Enfin, la CUM devra s'attaquer à ce nouveau défi qui consiste à récupérer de l'énergie grâce à des installations de recyclage de certains déchets. Ainsi, les Etats-Unis ont mis au point une technique visant à produire, au moyen de l'élimination des déchets en usine, un combustible (vapeur et électricité) dérivé des déchets municipaux et capable de réduire de près de 50% le recours à des moyens de combustion extérieurs.

Le comité exécutif de la CUM veut proposer aux municipalités de l'île un programme d'achat de carrières désaffectées vers le mois de mai. M. DesMarais a dit hier qu'il était trop tôt pour établir des budgets à cet égard. Mais LE DEVOIR a appris par ailleurs que l'opération, si elle se révèle vraiment indispensable, coûtera cher.

Le Livre blanc sur les collèges est accueilli favorablement par le CPQ

Les mesures proposées dans le Livre blanc sur les collèges visant à relancer le secteur d'enseignement professionnel ne font pas que des mécontents: hier le Conseil du Patronat du Québec (CPQ) s'est dit « généralement d'accord avec l'analyse de la situation actuelle de l'enseignement professionnel tant en ce qui concerne ses aspects positifs que les problèmes qui restent encore à résoudre ».

Le Conseil du Patronat du Québec accueille en effet favorablement l'annonce des mesures contenues dans le Livre blanc, et rappelle qu'elles correspondent « assez exactement » à bon nombre de recommandations qu'avait déjà formulée le conseil dans des interventions antérieures.

Ainsi, l'organisme se montre heureux de la décision du ministère de l'Education de créer des centres spécialisés dans certains secteurs de la technologie québécoise, et est tout aussi confiant du rôle utile que pourront jouer les comités collèges-travail. Le conseil du patronat rejoint le gouvernement en prévoyant qu'ils permettront à chaque milieu de mieux connaître les besoins de ses voisins et rendront plus facile le placement des diplômés.

Le samedi, quoi de mieux qu'un appel outre-mer pour vous détendre?

Surtout que les communications avec la France, l'Italie, la Grande-Bretagne, Israël et l'Irlande sont maintenant à tarifs réduits ce jour-là.

Désormais, vous n'avez plus à attendre la fin du week-end pour téléphoner outre-mer à prix avantageux. En effet, à partir de 17 heures le vendredi jusqu'à 5 heures le lundi matin, Téléglobe Canada et Bell Canada vous offrent une réduction identique à celle du dimanche sur tous vos appels à destination de ces pays. (Pour Israël, ce rabais s'applique entre 18 heures le vendredi et 6 heures le lundi.)

Le samedi comme le dimanche, vous pouvez maintenant appeler outre-mer en profitant de la même réduction de 25%.

Blanchi par le tribunal, un ex-gardien de prison se retrouve sans travail

par Bernard Morrier

Ayant eu à répondre d'une accusation de voies de fait graves sur la personne d'un prisonnier, Pierre Imbeault, gardien au pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul, avait finalement été acquitté, tandis que son confrère, Claude Stockless, était reconnu coupable de la même accusation.

Mais une situation plus qu'étrange devait découler de la mésaventure des deux hommes.

Ainsi, au moment où il allait subir son procès, Imbeault, agissant sous la pression de ses supérieurs et à cause de certaines difficultés familiales, avait cru préférable de quitter son emploi de gardien, avec l'intention bien avouée de reprendre son poste quand le débat judiciaire serait terminé.

C'est le 1er juin que Imbeault avait été finalement acquitté, tandis que Stockless, qui était reconnu coupable, avait été condamné à une amende de $150 par le juge Marc Lamarre.

Malgré cette « tuile », Stockless avait pu continuer à vaquer à ses occupations et, lors des représentations sur sentence, un de ses supérieurs était même venu déclarer qu'on songeait à lui donner une promotion, afin d'éviter qu'il soit désormais en contact direct avec des détenus, compte tenu de l'accusation qui pesait contre lui. Ce qui, semble-t-il, aurait été fait, autant pour le « soulagement » des autorités que de l'intéressé lui-même. Stockless ne pourrait donc être blâmé pour la considération que ses supérieurs lui ont accordée.

Mais la situation est tout autre pour Imbeault qui, lui, rappelons-le, avait été acquitté.

Depuis cet événement, survenu en juin, celui-ci a tenté de réintégrer les rangs des gardiens de prison, condescendant même à accepter un grade inférieur.

Mais sans raison précise, les autorités pénitentiaires auraient tout bonnement rejeté sa candidature... par écrit. Fort surpris d'une telle décision, Imbeault tenta différentes démarches qui ne lui en apprirent pas davantage. Las de la situation et décidé à en avoir le coeur net, il mit une certaine pression pour se faire finalement dire, verbalement, qu'on le considérait comme un provocateur et qu'il ne possédait pas la personnalité nécessaire aux fonctions qu'il postulait.

Ce « provocateur », pourtant bel et bien blanchi par les tribunaux, se retrouve aujourd'hui sans travail et sans revenu, n'ayant même pas celui de l'assurance-chômage. Pourtant, lors de son acquittement, le juge Lamarre n'avait pas manqué de souligner dans quelles circonstances difficiles cet homme avait été appelé à évoluer quand sa mission lui commandait d'utiliser la force nécessaire pour maîtriser un détenu fort récalcitrant, dont le dossier très éloquent faisait état de plusieurs actes de violence. On avait d'ailleurs reconnu que, dans le cas de Imbeault, si l'emploi d'une certaine force avait été nécessaire, on ne pouvait certes pas le reconnaître coupable de brutalité ou encore de voies de fait. C'est donc avec grand soulagement que Imbeault avait accueilli ce verdict, convaincu qu'il était, tout comme ses supérieurs immédiats et ses confrères, de son innocence.

ATTACHEZ VOS CEINTURES POUR LA SECURITE.



Biltmore
Stetson



LACOMBE
CHAPELIER
chapeaux
gr.: 6 à 8¾
AJUSTEMENT ET INITIALES GRATUITS
CHARGEX - MASTER CHARGE
3538 EST, ONTARIO
522-9723

Le choix du successeur de Peter Kent crée une certaine agitation à la CBC

par Patricia Dumas
correspondance particulière au DEVOIR

TORONTO — Le réseau anglais CBC affiche depuis lundi un nouveau lecteur de son bulletin de nouvelles de fin de soirée, « The National ». Il s'agit de M. Knowlton Nash, qui passe avec fracas du poste de directeur des nouvelles et des affaires publiques du réseau, qu'il occupait depuis dix ans, au poste d'annonceur le plus prestigieux de CBC.

Et ce passage ne se fait pas sans douleur. Des confrères ne voient pas d'un bon oeil leur ancien patron leur damer le pion. M. Nash remplace M. Peter Kent, qui a choisi de démissionner de son poste à cause de l'atmosphère qui régnait au service des nouvelles qu'il qualifiait de « taudis électronique ». M. Kent s'est d'ailleurs fait remarqué cet été par ses critiques ouvertes contre CBC dont il a fait part au peuple canadien dans un mémoire déposé devant le CRTC.

Dans ce mémoire, M. Kent accusait la direction de CBC de plier devant les exigences du bureau du premier ministre Trudeau: Il faisait tout particulièrement allusion aux conférences de presse impromptues que le premier ministre et le ministre des Finances ont tenu sur les ondes nationales au cours de l'été.

M. Kent dirige maintenant un bureau de CBC en Afrique, tel qu'il le désirait. Il était journaliste avant de devenir lecteur du National et a préféré retourner à son ancien métier. M. Kent a marqué de sa personnalité ce bulletin de nouvelle de fin de soirée et tout le monde attendait avec curiosité et impatience de connaître son remplacant.

L'annonce a été mal accueillie, M. Nash, selon le syndicat canadien des employés publics, s'est parachuté lui-même à ce poste prestigieux. Aucun concours ne fut ouvert parmi les annonceurs d'expérience de CBC qui convoitaient le poste et qui ont déjà fait leurs preuves dans le métier, tels Mme Jan Tennant qui lit le bulletin de 18 h et M. George McLean qui lit souvent le bulletin de fin de soirée.

Leur syndicat donc présente un grief au réseau CBC, exigeant que les règles du jeu soient respectés, qu'un concours en bonne et due forme soit établie et que M. Nash se mesure à ses pairs. Une première réunion d'arbitrage a eu lieu le week-end dernier à Toronto, mais aucune décision n'a encore été prise. Le comité d'arbitrage doit se rencontrer de nouveau à la fin du mois pour continuer les discussions.

Entre-temps, M. Nash est la vedette de fin de soirée au réseau CBC. Dans la section des spectacles des journaux ontariens, il a même eu droit à une critique tout comme s'il était la vedette d'un nouveau film: chaque trémolo, hésitation ou tic, est analysé en profondeur. Le résultat est peu flatteur.

Le Globe and Mail, par exemple, après avoir qualifié la performance de nerveuse, déclare qu'il « faudra du temps pour s'y habituer ».

Il faut souligner qu'en passant d'un poste de commande à un poste d'annonceur vedette, M. Nash double son salaire. Les chiffres non officiels de rémunération pour ses nouvelles fonctions sont $90,000, alors qu'il n'en faisait que $45,000 auparavant.

M. Kent, son prédécesseur, était l'annonceur le mieux payé de CBC avec un salaire de $65,000 par année. La grande différence entre ces deux hommes n'est cependant pas leur salaire, mais la façon dont ils ont obtenu leur poste. M. Kent a démissionné de son métier de journaliste pour devenir annonceur selon les cheminements habituels, M. Nash n'a eu qu'à décider de son bureau de chef qu'il était le meilleur remplaçant de celui qui critiquait le fonctionnement de la salle de nouvelles.

Certains disent que M. Nash s'est bel et bien soumis à un concours et que le poste a été ouvert quelques heures. Cependant personne ne semble l'avoir vu afficher, et personne n'a eu le temps de postuler. Ajoutez à ce contretemps le fait que M. Nash a remplace M. Kent au printemps dernier au moment où les annonceurs de CBC faisaient une journée de grève et vous comprendrez qu'il y a quelque chose de louche au royaume des nouvelles à CBC.

L'ACATF juge prématurées certaines dispositions du projet de réforme fiscale

par Rodolphe Morissette

Plusieurs dispositions du projet de réforme de la fiscalité municipale apparaissent prématurées en raison du contexte économique actuel.

Telle est la conclusion qui se dégage du mémoire que vient de remettre au sous-ministre des Affaires municipales, M. Jacques Besré, l'Association canadienne des administrateurs de taxe foncière, section de Montréal (ACATF), un organisme privé à but non lucratif et qui regroupe plus de 200 grandes compagnies canadiennes (banques, compagnies pétrolières, industries, etc.).

L'Association endosse l'idée de base de la réforme qui vise à accroître l'autonomie des municipalités et à faire de l'impôt foncier leurs revenus essentiels. Elle salue également la mesure qui consiste à transférer des commissions scolaires aux municipalités l'impôt foncier normalisé. Il faudrait, dit-on en revanche, plafonner sinon faire disparaître totalement le privilège qu'auraient les commissions scolaires de lever un impôt foncier pour financer des dépenses inadmissibles. Comme cela ne représente que 2,2% du budget des commissions, dit l'ACATF, ce ne peut être un signe d'« autonomie ».

L'Association s'accorde également avec le gouvernement pour transférer la taxe de vente, la taxe sur les repas et sur l'hôtellerie des municipalités au gouvernement. Voilà en effet qui donnerait à Québec « toute la latitude nécessaire pour intervenir dans l'économie québécoise ».

L'enthousiasme est le même touchant le projet de Québec de s'obliger à payer aux municipalités un en-lieu de taxe sur la pleine valeur des immeubles des secteurs public et parapublic. Il en va de même pour l'idée d'abolir la plupart des subventions conditionnelles aux municipalités, sauf qu'ici, l'ACATF ne comprend pas les critères qui président à la définition des subventions qui restent et de celles qui doivent disparaître.

Par ailleurs, l'organisme conteste la décision du gouvernement de reprendre le contrôle des revenus produits par la taxe d'affaires. Il se réjouit qu'elle disparaisse du champ fiscal municipal « Plusieurs municipalités ont rendu cette taxe injuste et écrasante pour l'industrie »), mais il n'endosse pas l'idée que Québec s'en accapare désormais. On ne voit pas en effet pourquoi les entreprises auraient à contribuer à la répartition de la richesse et par le revenu et, de surcroît, par le moyen d'une taxe sur la valeur des immeubles qu'elles possèdent. « Double imposition », commente-t-on, « et double discrimination aussi », puisque le taux de cette taxe ne sera pas le même à Montréal ($2 du $100 d'évaluation) qu'ailleurs ($1) et que les entreprises possédant des immeubles dont la valeur est inférieure à $100,000 en seront exemptées. De toute manière, conclut-on, voilà un impôt foncier et Québec ne devrait se permettre aucune intrusion dans ce champ fiscal.

L'Association conteste également le fait que l'assiette fiscale soit élargie (pour des revenus supplémentaires estimés à $25 millions) aux quais de port de mer des entreprises industrielles (ils sont à usages multiples et ne répondent pas seulement aux besoins des entreprises qui les possèdent), aux accises de machinerie, aux flambeaux et cheminées et aux systèmes de manutention. On trouve risqué en effet de mener de front et la réforme fiscale et la révision de la loi sur l'évaluation foncière de 1972.

L'ACATF s'inscrit aussi en faux contre le maintien de la taxe sur la machinerie, « la taxe foncière la plus injuste, la plus arbitraire et la plus odieuse qui soit dans notre système ». La disposition fait partie de la loi de 1972 déjà citée. Mesure discriminatoire, selon l'Association, car les nouvelles industries, de même que celles qui en étaient exemptées avant 1972, n'ont pas à payer cette taxe, alors que d'autres y sont obligées.

De toute manière, note l'Association, il n'est pas sage d'imposer la machinerie, car le critère de la valeur marchande ne peut s'appliquer en l'occurence, sans compter que le calcul de la taxe ne tient pas compte du facteur dépréciation de la machinerie.

On s'oppose enfin à la modification du régime d'imposition des secteurs des télécommunications, de production et de distribution de gaz et d'électricité, car voilà qui se refléterait sur le prix de ces services.

Le Comité d'Information sur les Prisonniers Politiques vous invite à un

encan chinois

(entrée libre)

cipp

Oeuvres de : Contant, Gauthier-Mitchell, Leblanc, Leroux-Guillaume, Montpetit, Indira Neir, Tremblay, Vaillancourt, etc.
Musique de : Le Rock en Bloc .....

Date/Heure : Le 23 novembre à 20.hrs
Lieu : Auberge le Vieux St-Gabriel : 426 St-Gabriel
Métro - Champs de Mars - Information : 524-2069

HÂTEZ-VOUS!

IL NE VOUS RESTE QUE

19 JOURS

POUR ACHETER VOS SUPER SACHETS CHANCEUX

Prochain tirage: 1er décembre

- 12 prix de $1 000 000 avec numéros décomposables
- 8 prix de $100 000 avec numéros non décomposables
- 1 000 prix "Voyage Canada"

Sans parler des chèques au porteur allant jusqu'à $1 000, des billets bonis et des prix de $10 à $140 grâce aux mots de passe.

Plus tout ce que vous pouvez gagner si votre billet porte un numéro déjà choisi lors des tirages hebdomadaires du sachet bleu turquoise. Ce qui comprend le numéro du fameux million en lingots d'or qui attend toujours son propriétaire:

C476436 (non décomposable).

C'EST FOU TOUT CE QU'IL Y A LÀ-DEDANS!

Loto Canada
La loterie nationale

a) Bracelet d'identité diamanté $79.95. b) Pendentif et vis d'oreilles diamantés $225.00.
c) Pendentif opale et diamant $100.00. d) Médaillon "coeur" diamanté $125.00.



Mille feux inattendus.

Les bijoux diamantés de Mappins réfléchissent irrésistiblement le moindre rayon de lumière et captivent impitoyablement tous les cœurs. L'exceptionnelle collection de chefs-d'œuvre diamantés des bijoutiers Mappins vous éblouira.
Passez donc la voir sous peu.

Mappins
LE BIJOUTIER PAR EXCELLENCE

1000 Ste-Catherine O.
3131 Côte Vertu

Les battures de Beauport

L'autoroute devra respecter l'écologie

QUEBEC — L'autoroute Dufferin-Montmorency, dont la construction a suscité une interminable controverse écologique dans la Vieille Capitale, sera complétée, a déclaré hier le ministre de l'Environnement, M. Marcel Léger, mais elle ne le sera pas avant que des études d'impact minutieuses aient permis d'identifier des solutions compatibles avec la préservation des inestimables richesses écologiques des battures de Beauport et de l'embouchure de la rivière du même nom.

Le ministère des Transports, après avoir poursuivi illégalement ses travaux de remplissage derrière la digue déjà construite, a maintenant reconnu la juridiction des Services de protection de l'environnement et demandé officiellement la permission de continuer les travaux, a-t-il précisé.

Le ministère des Transports a aussi accepté de « régénérer les battures » au large de la digue déjà construite et d'aménager des accès publics tout le long du rivage.

Le ministre de l'Environnement du Québec, qui rendait public hier le rapport des audiences publiques tenues sur ce sujet à la mi-octobre, a aussi pris position contre le projet de développement du port de Québec qui doit faire l'objet d'audiences publiques de la commission fédérale de l'environnement la semaine prochaine.

Tout ce plan d'aménagement conçu il y a dix ans ferait complètement disparaître les battures de Beauport et il faut que les citoyens se présentent en grand nombre pour remettre en question ces vieilles priorités qui ne tiennent pas compte de l'évolution des mentalités, a-t-il dit.

Sur la foi d'une étude inédite du ministère de l'Industrie et du Commerce, M. Léger a même remis en doute l'aménagement de cette superficie de plus d'un mille carré à même le lit du Saint-Laurent, dans une zone irremplaçable pour la faune aviaire. A ses yeux, il serait bien préférable de développer les installations portuaires sur la rive sud du Saint-Laurent, du côté de Lauzon par exemple.

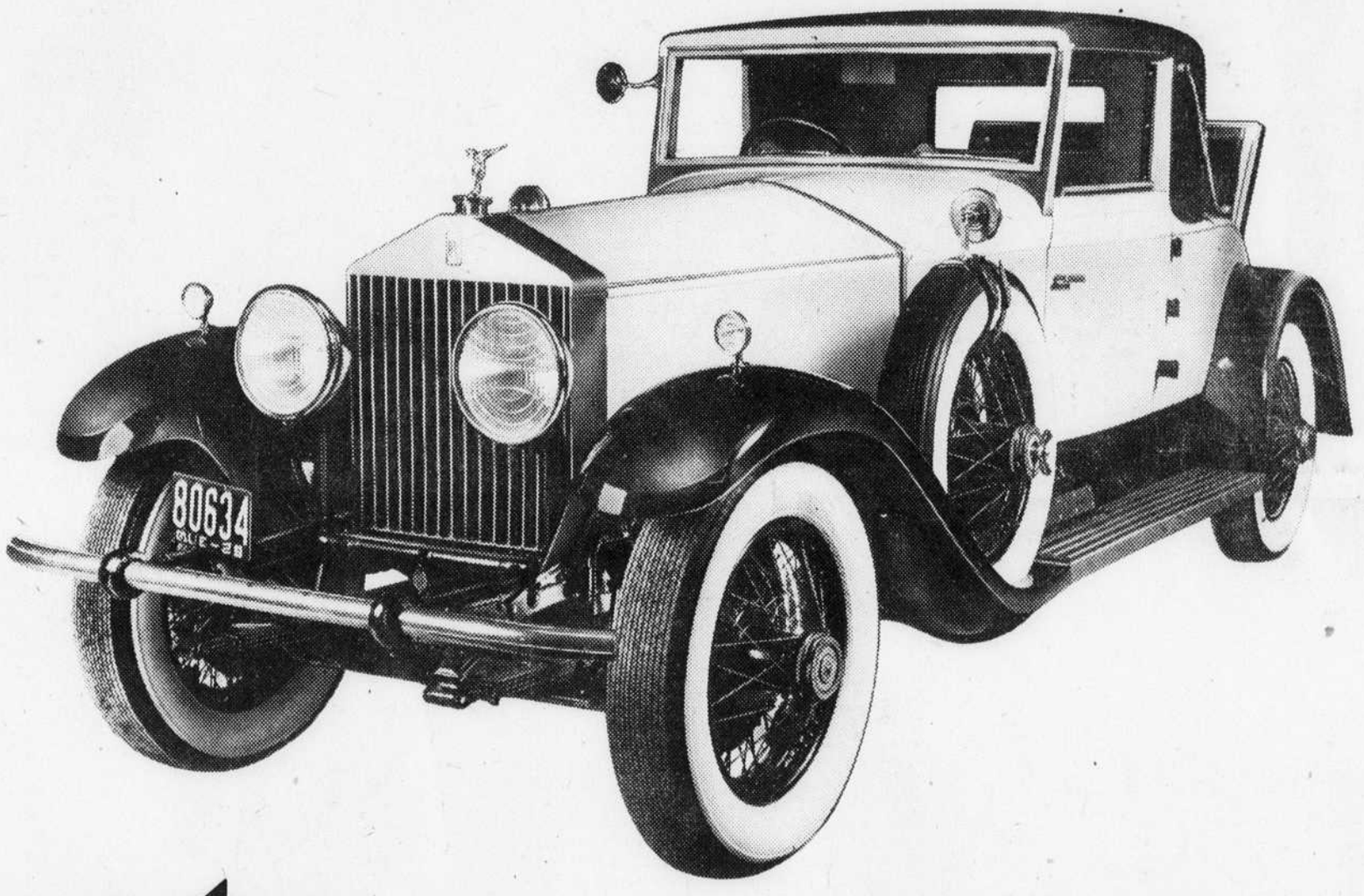
Programme québécois pour les producteurs de bovins

QUEBEC (PC) — Le ministre de l'Agriculture, M. Jean Garon, a annoncé hier l'entrée en vigueur d'un nouveau régime d'assurance-stabilisation des revenus agricoles à l'intention de tous les producteurs de bovins de boucherie, qu'ils opèrent au niveau de la production des veaux d'embouche à celui de l'engraissement des bovins lourds pour fins d'abattage.

Jusqu'à présent, seuls les producteurs-naisseurs, c'est-à-dire ceux qui mettent leurs veaux de boucherie en marché à un poids n'excédant pas 850 libres, pouvaient bénéficier de la sécurité financière offerte par l'assurance stabilisation des revenus.

Or, tout en s'avérant très utile pour maintenir en production ces éleveurs au cours de la période de bas prix que l'on connaît depuis la fin de 1976, cette mesure a joué contre la création d'une véritable industrie de l'engraissement et de la finition de bovins de boucherie au Québec, a expliqué M. Garon.

UNE BONNE AFFAIRE



reste toujours une bonne affaire

Lorsque vous achetez un bien ou un service, l'important pour vous c'est d'obtenir la meilleure qualité possible au meilleur prix. Et vous vous procurez habituellement ce qu'il vous faut là où vous trouvez le plus vaste choix. Autrement dit, *vous recherchez toujours la bonne affaire.*

Il en est de même en assurance-vie. C'est pourquoi la Sun Life vous offre le choix et la qualité que vous recherchez, *à des prix très concurrentiels.* Pour que *ça reste toujours une bonne affaire,* nous avons su diversifier nos polices et nos services au cours des années. Nous avons toujours été en mesure de répondre à presque tous les besoins de nos clients en matière d'assurance-vie, quelles que soient leurs responsabilités financières.

La protection de votre famille au cas où vous décéderiez—et la vôtre au moment de la retraite—est *une affaire de longue durée.* Il faut d'abord bien planifier et ensuite souscrire l'assurance qui convient le mieux à vos besoins.

Il importe aussi de faire affaire avec une institution qui présente *des garanties de permanence.* Depuis plus d'un siècle, la Sun Life a prouvé sa solidité financière ainsi que la qualité de ses polices et de ses services.

La Sun Life a des représentants un peu partout au Québec. Communiquez sans tarder avec le plus rapproché de chez vous. La bonne affaire, vous la trouverez sûrement chez nous!

La preuve, c'est que plus d'un million et demi de titulaires de polices Sun Life savent qu'***une bonne affaire reste toujours une bonne affaire.***

Sun Life DU CANADA

Si vous désirez plus de renseignements sur l'assurance-vie, sur les possibilités de carrière dans le domaine de la vente, ou au sujet de notre campagne sur la bonne forme physique, adressez-vous à l'un de nos bureaux au Québec.

Rolls-Royce 1929 faisant partie de la collection de Maxime Choinière, Musée de l'auto, à Granby.

La deuxième phase du projet de campus de l'UQAM est compromise

par Paule des Rivières

Le nouveau campus de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) pourrait fort bien ne pas avoir la dimension initialement prévue. Le ministère de l'Education envisage en effet sérieusement de laisser tomber la phase II du projet, c'est-à-dire l'aménagement universitaire du quadrilatère compris entre les rues St-Denis, Ste-Catherine, Sanguinet et de Maisonneuve, et d'un bloc en bordure de la rue Dorchester.

Cette reconsidération de la deuxième étape du projet n'affecte naturellement pas les travaux en cours, qui constituent le noyau du futur campus; il avait été entendu cependant qu'une fois complétée la construction des édifices compris d'une part entre les rues St-Denis, Ste-Catherine, Berri et de Maisonneuve et au sud de Ste-Catherine d'autre part, l'opération se poursuivrait, pour que s'ajoutent 270,000 pieds carrés aux surfaces premières.

C'est une réaction de surprise qui a accueilli à l'UQAM cette nouvelle éventualité, comme en témoigne un article paru dans le journal de l'institution, d'autant plus que c'est un peu par hasard que la direction de l'UQAM a appris le changement d'attitude de Québec.

Au ministère de l'Education, M. Pierre Dumont de la Direction générale de l'enseignement supérieur a confirmé la révision du projet; il a précisé toutefois que la décision finale ne serait pas prise avant que le Conseil des universités ne remette son avis sur la question, avis qui sera ou non pris en considération.

M. Dumont a expliqué qu'il fallait chercher la « grande coupable » de ce revirement dans la chute prévue de la clientèle. « C'est ce qui est à l'origine de cette incertitude », a-t-il déclaré, avant d'ajouter que le nouvel horizon des prévisions commandait qu'on ajuste son tir pour les 15 ou 20 prochaines années. En fait, il est prévu que la plupart des universités québécoises verront leur population décroître vers les années 1983-84. L'UQAM pour sa part a connu cette année une popularité qu'elle n'avait pas égalé depuis fort longtemps.

Par ailleurs, M. Dumont a confirmé que le ministère de l'Education avait récemment modifié à la baisse les normes espace-étudiant et que les étudiants à temps partiel n'entraient plus en ligne de compte lorsqu'il s'agissait de calculer certaines catégories d'espace.

Si l'adoption des nouvelles normes « n'aide pas », il ne faut pas leur attribuer la décision caressée de mettre de côté la deuxième phase du projet, estime M. Dumont qui répète que ce sont avant tout les prévisions de clientèle étudiante qui sont à l'origine des modifications.

En fait, il appert que le projet phase II a tout simplement été retranché du plan quinquennal des investissements universitaires.

Quoi qu'il en soit, l'UQAM n'a pas encore perdu espoir et le président de l'Université du Québec, M. Gilles Boulet, doit faire des représentations à ce sujet auprès du ministère concerné.

L'ouverture en septembre du nouveau campus est par ailleurs attendue avec impatience; elle ne mettra toutefois pas fin totalement à l'écartèlement de la communauté de cette université puisque le campus doit accueillir un plus de 5,000 étudiants, soit environ le tiers de l'ensemble des universitaires. Plusieurs craignent que la mise de côté de la deuxième étape du projet ne mette en péril et pour longtemps le regroupement total des étudiants, actuellement dispersés dans plusieurs édifices.

Les dirigeants de l'UQAM suivront certainement l'évolution du dossier avec attention, avec, en tête de file, leur recteur M. Claude Pichette, qui déclarait dans son dernier rapport annuel: « nous songeons déjà à la phase II que nous espérons voir entreprendre le plus tôt possible ».

Perquisitions chez des fournisseurs de la SEBJ

L'unité des crimes économiques de la Sûreté du Québec a effectué hier une série de perquisitions chez des fournisseurs de la Société d'énergie de la baie James.

L'affaire, pour laquelle aucune accusation n'a encore été portée devant les tribunaux, a trait à des achats de vivres à destination des chantiers de la Baie-James.

Le mandat de perquisition indique que, entre janvier 1977 et novembre 1978, un employé du service des achats, Maurice Antognelli, aurait pu tirer des bénéfices quelconques auprès de trois fournisseurs, Foremost Packers, Salaison Winnipeg et Big Horn Packers, en contrepartie de renseignements.

Le service des achats de la SEBJ a dépensé depuis un an environ $15 millions en vivres. Bien que des pourvoyeurs soient mandatés pour effectuer les achats, la SEBJ fait elle-même l'appel et l'examen des soumissions avant de retenir l'offre d'un fournisseur.

Selon un porte-parole de la SEBJ, la société aurait noté des irrégularités à partir du mois de mars 1978. Une vérification interne aurait produit un premier rapport en mai et un second rapport en août recommandant l'institution d'une enquête de police.

Les policiers, qui étaient accompagnés de comptables de la division des fraudes et faillites du ministère de la Justice, devraient mettre encore plusieurs semaines avant de porter des accusations.

« Normalement, dans les crimes économiques, a dit un porte-parole de la SQ, la police saisit des documents pour étude et il faut quelques mois avant qu'il y ait des accusations et des arrestations ».

Le mouvement de contestation continue dans les cégeps

par Paule des Rivières

Loin de s'éteindre, la vague de contestation étudiante contre le régime de prêts et bourses continue à déferler sur un nombre croissant de collèges où les mesures d'appui vont du débrayage temporaire à l'occupation continuelle, en passant par le décret de journées d'études et une multitude d'assemblées générales.

En fin d'après-midi hier, une vingtaine de cégeps étaient gagnés par le mouvement, qui a pris naissance à Rimouski il y a deux semaines. Un petit nombre de collèges privés sont venus prêter main-forte à leurs confrères du secteur public.

Par ailleurs, le secrétaire général de l'Association nationale des enseignants de cégep (ANEQ), M. Jean Latraverse, a déclaré hier que les étudiants ne répondraient pas à l'invitation de rencontre du ministre de l'Education, M. Jacques-Yvan Morin, avant lundi: ils attendront la fin de leur congrès spécial sur la question qui se tiendra à Ste-Foy samedi et dimanche.

C'est au cours de ce congrès que seront nommés des négociateurs dûment mandatés par les congressistes, ces derniers prendront également une série de décisions sur la marche à suivre. Des représentants de tous les cégeps sont attendus à ce congrès et l'ANEQ a même prévu une modification temporaire à ses statuts pour accorder le droit de vote aux représentants d'associations étudiante: non-membres mais provenant de cégep où il y a ou avait débrayage.

Outre l'étendue du conflit, la journée d'hier a été marquée par l'intervention de la Fédération des associations de parents des cégeps du Québec qui, dans un communiqué, prend position sur les revendications des étudiants et aussi par un deuxième échange en autant de jours à l'Assemblée nationale sur cette affaire. Enfin, selon des rumeurs, les étudiants de certaines universités pourraient se joindre aux protestataires.

A Québec, le ministre de l'Education a été à nouveau interrogé et a répété d'abord qu'il n'entendait pas donner suite aux exigences des étudiants revendiquant une refonte complète du régime actuel d'aide financière et ensuite qu'il soumettra prochainement au Conseil des ministres des propositions susceptibles d'améliorer le sort des étudiants de cégeps.

Il a été amené à préciser, à la suite d'une question du député libéral de Jean-Talon, M. Raymond Garneau, qu'une grève générale des étudiants de quelque niveau que ce soit ne le ferait pas davantage fléchir.

Pour sa part, la fédération des associations de parents de cégep a proposé hier la formation d'un comité spécial composé de représentants d'étudiants, du ministère de l'Education et de parents aussi, lequel comité serait chargé d'étudier les demandes et de faire des recommandations appropriées, le tout s'inspirait des trouvailles de 1974 à la suite d'un conflit ayant la même source.

Les parents de cégeps sont en opposition avec la majorité des mesures de correction exigées par les étudiants, notamment avec celle visant à la reconnaissance du statut d'indépendant dès le départ de l'étudiant de la maison familiale. Les parents avancent deux motifs: les inégalités de fortune s'élargiraient et le jeune âge des cégépiens dont près de 40 pour cent ont moins de 18 ans, milite contre cette mesure.

La fédération des parents est favorable cependant à un calcul de prêts et bourses tenant compte des besoins réels des étudiants et à l'abolition de la contribution minimale obligatoire (ou en tous cas calculée automatiquement par le ministère que l'étudiant ait trouvé ou non de l'emploi).

Les étudiants doivent par ailleurs manifester aujourd'hui, à Québec et à Montréal; dans la métropole, le convoi se réunira au Carré St-Louis pour se diriger devant les bureaux du ministre de l'Education sur la rue Fullum. Il n'est pas exclu que les étudiants tentent de rencontrer des représentants du gouvernement à cette occasion.

Des 14 cégeps en grève ou en remous au début de la semaine, il semble que seul le collège de Shawinigan aurait retrouvé un fonctionnement normal.

Enfin, si l'action étudiante se déroule pacifiquement elle s'est vue à quelque endroits opposer un lock-out de la direction.



Réalisées en or jaune 18ct par

Chopard
GENÈVE

Toujours à la hauteur de sa réputation internationale pour l'excellence de sa production, Chopard a mis ces superbes montres sous boîtiers d'or 18ct... des modèles qui défieront le temps.

Ce sont des montres magnifiques qui se transmettront de génération en génération. Grandement appréciées aujourd'hui, elles seront conservées demain comme un précieux héritage.

De **$1350. à $2500.**

Seulement au Carré Phillips

BIRKS
JOAILLIERS

DE LA MAISON
J. LEBÈGUE & Cie



La robe du premier vous séduira
Le bouquet du second vous enchantera
La subtilité du troisième vous convaincra

LES DISTRIBUTIONS CLÉMENT INC., Montréal, P.Q., 526-0404

SPÉCIAL DE FIN DE SEMAINE



$1.00

POUR N'IMPORTE QUELLE VOITURE, KILOMÉTRAGE ILLIMITÉ POUR LA PREMIÈRE JOURNÉE. 2 JOURS ADDITIONNELS AU TARIF RÉGULIER. COMMENÇANT LE VENDREDI, MINIMUM 3 JOURS.

POUR RÉSERVATION IMMÉDIATE (PRODUIT CHRYSLER OU AUTRES)

CENTRE-VILLE	PAPINEAU	DECARIE	JEAN-TALON
284-9258	526-7330	487-9550	735-2403
D-DESORMEAUX	NORD-EST	DORVAL	MIRABEL
683-5123	254-7146	631-7224	476-3858

AUTO HOST

LOCATION D'AUTOS/CAMIONS

ÉPARGNEZ $1 SUR PRÉSENTATION DE CETTE ANNONCE!

DOURTHE

Une grande famille de bordeaux.

Représenté par Gabriel Boussion Inc.



C'est de génération en génération que la famille Dourthe s'est acquise, dans le vignoble bordelais, une haute réputation à sélectionner et à élever des grands vins qui sont recherchés à travers le monde.

Que ce soit pour vos repas en famille, entre amis ou pour un dîner gastronomique, vous serez comblé par la présence d'un ou plusieurs membres de la famille Dourthe.

Dourthe Blanc de Blancs
Un nouveau blanc de blancs qui accompagne délicatement poissons et viandes blanches.
No 414D $3.20

Château Maucaillou
Un vin d'une grande finesse, provenant du Haut-Médoc.
No 394B $7.85

Château La Terrasse
Un bordeaux supérieur, velouté, recommandé avec toutes les viandes. No 394A $4.50

Le Château La Terrasse est aussi disponible en magnum
No 967F $8.40

Saint-Julien
Nouvellement arrivé!
Un grand cru de la célèbre commune Saint-Julien.
No 388-I $6.80

Dourthe Réserve
Vin rouge léger, surprenant par sa qualité.
No 394C $3.20
No 395C $1.90 (½ btle.)

Faute de fonds, le Club de Rosemont ferme ses portes

Faute de fonds pour maintenir ses activités, le Club de garçons et filles de Rosemont s'est vu contraint de fermer ses portes le 15 novembre.

La subvention versée par Centraide et qui soutenait quasi totalement ce centre de loisirs vieux de plus de 30 ans dans le quartier, a été réduite de $72,000 à $40,000.

Pour le président du Conseil d'administration, M. Ed Graveley, policier de la CUM qui oeuvre dans ce club depuis près de 20 ans, cet événement est une véritable catastrophe. « Je suis mieux placé que quiconque pour évaluer les retombées désastreuses de la fermeture du club, a-t-il confié au DEVOIR, car je sais comme policier combien les jeunes de Rosemont ont besoin de ce centre de rencontre. »

Le club, fondé sous le modèle des « boy's club », offre à quelque 400 garçons et filles de 7 à 17 ans des activités sportives et sociales, sans distinction de race, de religion, de fortune. « Il n'y a pas d'élitisme ici », commente M. Graveley. L'hiver, en raison des compétitions sportives, c'est environ 1,000 enfants et adolescents qui fréquentent le centre de la rue Lafond.

Tout en regrettant cette situation, M. André Mailhot, président, directeur général de Centraide, justifie la décision de couper de moitié la subvention versée au club de Rosemont en précisant que ce dossier est à l'étude depuis déjà près de deux ans et qu'une sérieuse évaluation en a été faite.

« Les responsables du club de Rosemont savent depuis six mois qu'ils ne recevront que $40,000, si bien qu'ils ont, à notre avis, eu le temps nécessaire pour réagir et renflouer ailleurs leur budget, comme nous les y invitions. »

Parmi les raisons invoquées par Centraide pour réduire de moitié le financement du club, M. Mailhot souligne l'absence de participation des citoyens du quartier aux activités du club, les besoins de rénovation physique des lieux.

« Aussi, ajoute-t-il, avons-nous proposé aux responsables de solliciter la moitié du financement du centre auprès du Haut commissariat à la jeunesse, aux loisirs et aux sports, et aussi de la Ville de Montréal qui ont des budgets prévus pour les loisirs organisés. »

M. Graveley indique que la ville et le gouvernement québécois ont récemment contribué des sommes d'argent, minimes il est vrai, soit respectivement $2,000 et $3,150, mais « cela est insuffisant pour sauver le club », constate l'administrateur. Aussi le gouvernement fédéral avait-il accepté de subventionner un projet d'initiative locale de $17,000 de façon à procurer de l'emploi à trois personnes: « Avec trois employés permanents, cinq à temps partiel, voilà que nous comptons onze chômeurs de plus au Québec », souligne le policier.

Pour l'instant le club est bel et bien fermé.

L'opération «Échange»

Les Québécois sont plus lents à rendre les armes

par Alain Duhamel

Toutes proportions gardées, l'opération "Echange" a moins de succès au Québec que dans les autres provinces du Canada.

Depuis le début du mois de novembre, les propriétaires d'armes à feu prohibées ou à autorisation restreinte bénéficient d'une période d'amnistie pendant laquelle ils peuvent régulariser leur situation sans craindre des poursuites judiciaires en vertu des nouvelles dispositions du code criminel sur l'acquisition et l'usage des armes à feu.

Cette période d'amnistie, appelée opération "Echange" expire à la fin du mois.

Au Québec, le registraire local des armes, le lieutenant A. Gagnon, de la Sûreté du Québec, évalue entre 800 et 900 le nombre d'armes déclarées depuis le début de l'opération. Par comparaison, la région du Toronto métropolitain comptait plus de 700 déclarations.

Le lieutenant Gagnon souligne, cependant, le nombre élevé d'appels de personnes à la recherche de renseignements sur les nouvelles dispositions du code criminel. « Beaucoup de personnes s'informent auprès de la police et cela est encourageant », nous dit-il.

Toute personne désireuse d'enregistrer une arme à feu à autorisation restreinte n'a qu'à se présenter dans un poste de police. Les policiers procéderont alors à l'enregistrement de l'arme et, après enquête, recommanderont à la Gendarmerie royale du Canada l'émission d'un certificat d'enregistrement.

Les personnes qui désireraient se départir d'une arme à feu n'ont qu'à les remettre à la police laquelle se chargera de les détruire. Evidemment, s'il s'agit d'une arme prohibée, la police la confisquera.

Les armes prohibées sont: les mitraillettes, les fusils et les carabines avec des canons d'une longueur inférieure à 18 pouces ou d'une longueur totale de moins de 26 pouces, les couteaux à cran d'arrêt, les armes utilisées dans les arts martiaux et tout autre objet utilisant des produits chimiques ou l'électricité dans le but d'immobiliser ou de paralyser une personne.

Les propriétaires de revolvers, de pistolets ou d'armes semi-automatiques ayant un canon d'une longueur inférieure à 18 pouces doivent enregistrer leurs armes à feu. Les carabines et les fusils de chasse ne requièrent aucun enregistrement.

A compter du 1er janvier 1979, tout acheteur ou récipiendaire d'une arme à feu doit auparavant obtenir un certificat d'acquisition émis par le commissaire de la GRC.

Le certificat d'acquisition sera refusé aux personnes de moins de 16 ans, aux personnes contre qui une ordonnance judiciaire a été émise, aux personnes qui ne détiennent pas un certificat ou une attestation reconnue de leur habileté au maniement des armes.



AALBORG AKVAVIT
"L'Akvavit danoise"... de renommée mondiale. "Bien glacée, s.v.p."

Nouvelle audience de Jean-Paul II à Mgr Lefebvre?

CITE DU VATICAN (AFP) — Mgr Marcel Lefebvre devrait être reçu à nouveau par Jean-Paul II avant Noël, assure mercredi le journal « Vita ».

Le quotidien révèle que le pape aurait eu samedi un premier entretien en tête-à-tête avec l'archevêque traditionaliste et un second en présence du cardinal Franjo Seper, préfet de la Congrégation pour la doctrine de la foi. Selon « Vita », qui ne cite pas ses sources, mais semble s'appuyer sur des informations venant des milieux traditionalistes, Mgr Lefebvre devrait rencontrer encore le cardinal Seper avant la nouvelle audience du pape.

Le journal affirme que Jean-Paul II a été « affable » avec son hôte tandis que le cardinal Seper aurait été « sévère » et lui aurait rappelé toutes ses « infidélités ». Le chef de l'Eglise aurait demandé au préfet de l'ex-Saint-Office de réexaminer le « dossier Lefebvre » et de lui en rendre compte avant son prochain entretien avec le prélat français, assure le quotidien.

Le porte-parole du Vatican s'est borné à commenter ces « révélations » en déclarant: « nous gardons la plus grande réserve sur l'audience ».

D'autre part, Jean-Paul II a confirmé hier que son prédécesseur « n'a pas laissé de testament écrit parce qu'il est mort soudainement ».

Le pape a révélé que Jean-Paul Ier a laissé « des notes sur son intention de parler, lors de ses premières audiences générales, des trois vertus théologales, ce qu'il a eu le temps de faire, puis des quatre vertus cardinales, ce qu'est en train de faire son indigne successeur ».

En effet, Jean-Paul II a terminé le cycle sur les vertus cardinales at il a déclaré avoir ainsi exécuté le « testament » de son prédécesseur.

Dans deux discours adressés à quelque 25,000 fidèles partagés entre la basilique Saint-Pierre et la salle des audiences, le souverain pontife a parlé de la tempérance en blâmant ceux qui deviennent « victimes » de la drogue ou de l'alcoolisme ou même de passions telles que la sensualité. Il a recommandé à tous la sobriété et la maîtrise de soi en soulignant cependant que cela ne signifie pas que l'homme doit « devenir insensible ou indifférent comme s'il était de glace ou de pierre ».

« La morale chrétienne, a-t-il affirmé, ne s'apparente nullement au stoïcisme. Au contraire, elle respecte toute la richesse des affections et des émotions de l'homme ».

Mesrine a séjourné deux mois à Londres

LONDRES (AFP) — Pendant deux mois, comme un bourgeois tranquille, le gangster français, évadé de la prison de la Santé, Jacques Mesrine a vécu à Londres, dans un petit appartement d'un quartier résidentiel de l'ouest, avant de regagner la France pour tenter d'enlever le président de la Cour d'appel, M. Petit, apprend-on de très bonne source.

Jacques Mesrine, indique-t-on de même source, est arrivé à Londres en septembre. Il a aussitôt loué, pour deux mois, un petit appartement dans un immeuble victorien d'Hammersmith sur la route de l'aéroport d'Heathrow. Il y a séjourné paisiblement, en compagnie d'une jeune femme décrite par des témoins comme « très jolie, d'origine continentale, peut-être française ».

Jamais Mesrine ne s'est fait remarquer, sa compagne et lui-même avaient noué avec leur propriétaire, dont l'identité n'est pas encore connue, des relations confiantes et amicales.

L'appartement a été perquisitionné par les policiers de Scotland Yard dès qu'ils ont été avertis par leurs collègues français du séjour londonien de Jacques Mesrine après l'arrestation de son complice, Jean-Luc Coupé. Ils y ont trouvé des masques, de fausses moustaches, et divers objets personnels. Sur les photos qui lui ont été montrées, la propriétaire a aussitôt reconnu Mesrine, qui lui avait d'ailleurs annoncé son prochain retour.

Pendant plus d'une semaine, une équipe de Scotland Yard, composée de policiers armés, a monté la garde dans l'appartement, pour tendre une « souricière » au cas où Mesrine ferait sa réapparition. Le dispositif a été levé, après la révélation, dans certains journaux parisiens, que la police connaissait l'adresse de Mesrine à Londres.

Selon la presse londonienne, les chefs de Scotland Yard sont « furieux » de cette « fuite » considérée comme « incroyable ».

Deux policiers français sont arrivés mercredi à Londres pour participer à l'enquête avec Scotland Yard. L'un d'eux, dit-on de bonne source, est le chef-adjoint de la brigade de répression du banditisme, le commissaire Raymond Mertz.

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

L'ÉTOILE
DES PHOTOCOPIEURS
«MITA»
Le choix des graphistes!
La copie est plus claire que l'original et coûte .04¢
Une des plus pratiques!
VENTE-LOCATION ● LOCATION
CANADA DACTYLOGRAPHE INC.
7035 av. du Parc, Mtl
270-1141
Stationnement
Ouvert samedi de 9à12

Brevets d'invention
MARQUES de COMMERCE
Robic, Robic
ET ASSOCIÉS
1514, avenue McGregor
Montréal H3G 1X5 288-2152

ANNONCEZ DANS LE DEVOIR, QUELQU'UN VOUS LIRA

Brevets d'invention
MARQUES DE COMMERCE
SWABEY, MITCHELL, HOULE, MARCOUX & SHER
625, Ave du Président Kennedy
Montréal - 845-7126

Les notaires
PELLETIER, POIRIER, KIMMEL, FILION
Me. Denys Pelletier Me. Fernand Poirier
Me. A. Earl Kimmel Me. Pierre Filion
Étude
500, Place d'Armes, suite 2020, Tél.: 282-1287
Mont-Royal, 480 est, Mont-Royal, Suite 12, tél.: 288-2700
Côte St-Luc, 5569 Randall, tél.: 484-8941

LISEZ...

LANGAGE TRADITIONNEL DES ASSURANCES

"La présente police couvre le bâtiment décrit dans les déclarations y compris les annexes contiguës, occupé principalement pour fins d'habitation."

ET COMPRENEZ!

NOUVEAU LANGAGE SIMPLIFIÉ

"Votre maison décrite au sommaire de la protection est couverte, ainsi que tout autre bâtiment se trouvant sur les lieux et tout chemin et entrée privés pouvant y mener."

l'Assurance Royale Canada

L'ASSURANCE ROYALE SIMPLIFIE LE LANGAGE DES ASSURANCES DES HABITATIONS

Le défi était de taille et commandait même une certaine hardiesse puisqu'il impliquait l'abandon du langage juridique et technique utilisé depuis toujours dans la rédaction des polices d'assurances.

L'Assurance Royale est donc fière, et à juste titre, d'offrir en primeur au public la première police d'assurance rédigée en langage simplifié et facile à comprendre. Grâce à cette innovation majeure, la Royale bat la marche une fois de plus dans le domaine des assurances des habitations où la réputation de ses services en a fait un leader reconnu.

C'EST FACILE DE PARLER ASSURANCE AVEC LE COURTIER DE L'ASSURANCE ROYALE

Le second texte que vous avez lu illustre bien le nouveau type de langage utilisé dans la rédaction des polices Bouclier du propriétaire et du locataire.

Ce nouveau langage simplifié vous permettra donc de discuter en toute connaissance de cause des détails de votre police avec votre courtier de la Royale. On a même prévu des exemples appropriés pour mieux expliquer la portée des différentes clauses de votre protection. Et en cas de réclamation, votre police constitue un guide de référence pratique et facile à comprendre.

Le français simplifié des polices Bouclier de la Royale. La preuve écrite que vous êtes protégé bel et bien comme vous le voulez.

Vous êtes assuré de tout comprendre.
l'Assurance Royale Canada

Pas de piste parallèle à Québec

Transports Canada rejette la suggestion de l'AGAQ

par Guy Deshaies

L'Association des gens de l'air du Québec aura fort à faire pour convaincre l'administration fédérale des transports aériens de construire une piste parallèle à l'aéroport de Québec aux fins de séparer les petits avions des gros.

M. André Dumas, administrateur du ministère fédéral des Transports pour le Québec a déclaré, hier, que la solution d'une piste parallèle proposée par les gens de l'air n'était pas retenue, qu'une telle solution était contraire à la politique du ministère relativement aux circulations aériennes mixtes et que le ministère avait déjà proposé la construction d'un aéroport satellite, vraisemblablement dans le comté de Lévis, sur la rive sud, pour accueullir l'aviation générale de plaisance.

M. Marcel Deschamps, directeur général de l'AGAQ, a fait savoir au DEVOIR que la position de l'Association était ferme et qu'elle réclamait plus fort que jamais l'aménagement d'une petite piste de 3,500 pieds pour avions légers, parallèle à la piste 06-24 qui sera allongée à 9,000 pieds en vertu du programme du ministère.

Des crédits de $2.6 millions pour la prolongation de la piste et certains autres travaux doivent être approuvés au cours des prochaines semaines par le Conseil du Trésor et M. Dumas croit que les travaux commenceront au printemps prochain. Il a affirmé que ces travaux étaient au deuxième rang des priorités pour la région du Québec, la construction d'une piste à Natashquan étant en première priorité.

Pour les gens de l'air la construction d'un aéroport satellite est une solution valable à long terme mais comme il n'y a ni plans de préparés, ni de crédits de votés on ne peut s'attendre décemment à la construction d'un tel aéroport avant une dizaine d'années.

Or la plupart des 150,000 mouvements aériens à l'Ancienne-Lorette sont attribuables aux petits avions dont certains doivent rester au sol à certaines heures lorsque les gros porteurs à horaires notamment de Québecair, Nordair et Air Canada se posent. L'AGAQ argue que la masse critique des mouvements, quoique conduisant d'ores et déjà à la saturation à certaines heures ne justifie pas pour l'instant deux aéroports mais rend impérieuse la construction de cetta petite piste qui ne nécessite pas d'expropriation.

Avec la piste 06-24 à 9,000 pieds on s'attend que la circulation lourde notamment de certains vols nolisés augmentera et rendra encore plus critique l'hétérogénéité des deux trafics.

Bref le désaccord est complet sur cette question et les rencontres prochaines entre les représentants des deux parties promettent d'être mouvementées puisque l'AGAQ se méfie des « projets à long terme » comme celui par exemple du rapatriement de l'espace aérien du Québec. Le ministère qui a promis ce rapatriement (l'espace aérien du Québec est contrôlé à plus de 50% par le centre de Moncton) en 1976 propose un rapatriement complet vers 1985. Les Gens de l'air proposent un rapatriement par étape en commençant par remettre au centre de contrôle de Québec les espaces de Baie Comeau, Matane et Rivière-du-Loup au-dessus de 9,500 pieds.

Pour ce qui est de l'aéroport de Québec qui est au 4e rang des capitales provinciales après Toronto, Vancouver et Winnipeg au chapitre du trafic aérien l'AGAQ ne cesse de dire que les $3.2 millions prévus mais pas encore approuvés pour certains aménagements sont trop peu en comparaison des $25 millions - Charlottetown, $60 millions à Calgary et autres endroits.

M. Dumas rétorque que toutes les phases prévues à Québec coûteront entre $17 et $20 millions et qu'on ne peut pas de toute façon comparer des millions sans tenir compte des installations existantes à chaque endroit et des besoins.

Quoi qu'il en soit l'AGAQ a encore d'autres revendications à faire valoir auprès du ministère fédéral. Par exemple, la décision de fermer le contrôle radar à l'aéroport de Québec la nuit à compter du 1er janvier prochain. Depuis juin dernier il n'y a plus de contrôleur aérien à la tour de contrôle de Québec durant la nuit pour des raisons d'austérité budgétaire mais le contrôle radar reste positif comme les aides à la navigation. Là-dessus M. Dumas dit clairement: « Nous n'avons aucunement besoin de contrôle il n'y a pas de trafic ».

Mais l'AGAQ estime que cette réponse ressemble à celle d'un maire d'une petite ville qui dirait qu'il n'a pas besoin de son camion de pompier puisqu'il ne sort jamais. Au surplus l'AGAQ se joint au gouvernement du Québec qui a déjà fait connaitre son opposition à la fermeture nocturne du contrôle radar en raison des urgences médicales.

Les services aériens du Québec ont en effet procédé à 545 évacuations aériennes l'an dernier sur Québec. Ce sont des cas de maladies ou de blessures graves dans les régions éloignées et ces services sont la plus grande priorité dans les missions des avions du Québec. Or plusieurs évacuations se font de nuit et sans contrôle radar, c'est-à-dire par séparation au temps affiché comme il y a 20 ans, cela signifie des retards et une moins grande sécurité. Dès cette semaine les représentants de l'AGAQ rencontreront M. Dumas à ce sujet bien que déjà on prépare l'aménagement d'un héliport sur le toit de l'hôpital de l'Enfant-Jésus à Québec malgré la présence gênante de fils à haute tension de l'Hydro-Québec.

A Québec il est clair qu'on a l'impression de recevoir des miettes, d'être l'enfant pauvre en matière de services aéroportuaires et d'être leurré par des projets à long terme. A Ottawa il est assez manifeste parmi certains fonctionnaires qu'on ne croit pas beaucoup à la vocation de l'aéroport de la Vieille Capitale. Comme l'expliquait ce fonctionnaire du ministère: « Ils (les gens de Québec) s'imaginent que les 747 vont arriver de tous les coins du monde dès que la piste le permettra », disait-il en riant.

Mais on sait que l'an dernier au moins un transporteur américain exploitant un DC-10 n'a pu accepter deux charters de touristes désirant venir se poser à Québec. On sait aussi que le 707 de Québecair est pénalisé par des restrictions en masse de carburant au départ de Québec pour des vols nolisés. Même le 737 de Nordair est obligé de décoller avec des espaces cargo vides durant l'été, les 7,500 pieds de piste ne lui permettant pas sa capacité maximale de poids lorsque l'air est chaud.

Au cinquième rang des capitales provinciales au point de vue de la population, au quatrième rang en matière de mouvements d'avions Québec est au huitième rang au chapitre des pistes avec 14,700 pieds disponibles.

Quelque 12,000 visiteurs ont déjà parcouru le Salon du livre

par Jean Royer

Luli (« j'ai lu », « je lis »), ce personnage qu'on a inventé comme mascotte du Salon du Livre de Montréal, a vu sa tête de carton-pâte démolie dans les poubelles de Place Bonaventure, juste avant l'ouverture du Salon, mardi. Mais cela n'a pas empêché hier que 10,000 ou 12,000 visiteurs aient déjà parcouru les allées et les espaces de cette fête culturelle ressuscitée après une absence de douze ans.

En fait, Luli ne retrouvera pas sa tête d'emprunt. Il garde la sienne, maquillée. Les enfants ne seront pas seuls ainsi à trouver sympathique ce personnage qui pourtant ressemble à un évêque sorti de chez les Lilliputiens, dans ses habits de couleurs et la fleur au chapeau.

Les enfants, ils se font d'ailleurs très nombreux au Salon du Livre, où on leur offre des spectacles de marionnettes, où même les Chiboukis font évidemment fureur le matin.

Pour les jeunes et les moins jeunes, le Salon du Livre a beaucoup de succès aussi avec une aire d'animation de la bande dessinée. D'ailleurs, aujourd'hui même, à 14 heures, on retrouvera Greg, le père d'Achille Talon, et Tibert, le créateur de



Ric Hochet. Et ce soir, à 19 heures, un collectif bd réunira aussi les dessinateurs québécois Tibo et Hurtubise. Quant aux albums de bd, inutile de dire que les éditeurs ont tout ce qu'il faut au Salon du Livre: Dargaud, Dupuis, Hachette et les autres se font une forte concurrence d'étalage.

Aujourd'hui aussi, c'est Cavanna, l'auteur français des *Ritals* et du magazine Hara-Kiri qui sera au Salon du Livre de Montréal.

Chez les éditeurs québécois, c'est aussi la fête. Tous, on peu s'en faut, sont là. Plus heureux sans doute que pour l'illusoire Foire du Livre, qui a laissé sa place à un événement plus populaire (et moins coûteux). Signalons d'ailleurs que nos éditeurs ont invité près de deux cents auteurs à venir rencontrer le public.

Les poètes sont même de la partie au Salon du Livre. Editeurs et écrivains. Ceux de l'hexagone et du Noroit, ceux aussi des éditions ERTA. Gaétan Dostie, pour sa part, propose une exposition de manuscrits et autres documents de l'histoire de la poésie.

Enfin, disons que le Salon du Livre semble vouloir devenir une réussite. Il était temps que le monde du livre se donne un outil plus populaire que la défunte FILM, cette Foire de droits d'auteurs qui nous coûtait si cher pour si peu ou pour les seuls profits américains et européens.

Rappelons que le Salon du Livre est ouvert tous les jours jusqu'à dimanche, de 10 heures à 22 heures, à Place Bonaventure.

Un colloque sur la santé à l'étranger

Un colloque sur la santé des voyageurs à l'étranger et particulièrement dans les pays tropicaux sera organisé ce soir par les services d'endocrinologie, de métabolisme, de nutrition et de diététique de l'Hôtel-Dieu de Montréal.

Le service des maladies infectieuses de l'Hôtel-Dieu de même que l'Association du diabète du Québec et la Régie de l'Assurance maladie du Québec auront des représentants.

Le colloque commencera à 19 h 30 à l'auditorium de l'Hôtel-Dieu, 3840 rue Saint-Urbain.

Les pilotes unilingues ont eu gain de cause

OTTAWA (PC) — Le ministère fédéral des Communications a annoncé hier qu'il a décidé de supprimer une directive datant de 1974 et qui exigeait que les pilotes unilingues francophones aient une connaissance suffisante de l'anglais pour utiliser la radio à bord d'un avion.

Cette décision, qui fait suite à des pressions exercées par l'Association des gens de l'air du Québec, signifie que les pilotes qui ne parlent que le français pourront obtenir un certificat restreint de radiotéléphoniste et opérer tout aéronef muni d'une radio.

Un porte-parole du ministère des Communications a indiqué qu'il avait reçu plainte au sujet de cette directive de la part des Gens de l'air et que cette exigence n'a plus sa raison d'être depuis l'adoption du bilinguisme dans les aéroports de la province de Québec.

Il a ajouté que la décision d'abolir cette directive, émise au moment où M. Gérard Pelletier était ministre des Communications, s'est faite de concert avec le ministère des Transports.

Un directeur des Gens de l'air du Québec, M. Marcel Deschamps, a expliqué hier que l'association a « découvert » l'existence de cette directive lorsqu'un pilote de la région de Sept-Iles s'est vu refuser ce certificat restreint de radiotéléphoniste (classe aéronautique) parce qu'il ne possédait pas une connaissance suffisante de la langue anglaise.

Signalons que le ministère des Transports fédéral recommande que tous les avions soient équipés d'une radio et que seuls les avions munis d'un tel appareil peuvent avoir accès à un aéroport contrôlé.

Dans une lettre adressée au ministre des Communications du Canada le 8 août dernier, les Gens de l'air ont fait valoir que cette situation est discriminatoire pour le pilote francophone unilingue puisque ce dernier, contrairement à l'unilingue anglophone, ne peut obtenir le certificat en question et opérer un aéronef avec une radio à bord.

L'Association soutenait également que cette directive allait à l'encontre de la Charte du français, du gouvernement du Québec.

M. Deschamps a fait remarquer que cette exigence était d'autant plus injuste que le français peut être utilisé maintenant dans le cas du vol à vue et qu'il risque d'être implanté pour le vol aux instruments.

Se disant satisfait de la réaction du ministère des Communications. M. Deschamps a noté par contre que son association devra vérifier si des pilotes unilingues francophones ont été privés de leur certificat, entre 1974 et 1978, alors que cette directive s'appliquait.

A noter que les exigences du ministère des Transports en matière de bilinguisme ne changent pas. Seulement sept aéroports du Québec sont bilingues pour les vols à vue seulement. Certains pilotes privés qui ne parlent pas l'anglais et qui évoluent seulement au Québec en dehors de Dorval pourront bénéficier des nouvelles normes annoncées hier.

CARON LIBRAIRE
ACHAT ET VENTE DE LIVRES USAGES PRIX HONNÊTES
la librairie à fréquenter
251 Ste-Catherine E.

FÊTE DU CHRIST-ROI
ÉGLISE NOTRE-DAME
26 NOVEMBRE 1978
PLACE D'ARMES, MONTRÉAL
À 14.H.30



«ENSEMBLE ANNONCER JESUS-CHRIST»

messe concélébrée
et
hommage à la présence réelle de Jésus au St-Sacrement et de Fidélité au St Père, le Pape Jean Paul II

présidences: Son Ex. Mgr. ANGELO PALMAS
Pro-Nonce apostolique
Son Ex. Mgr. PAUL GRÉGOIRE
Archevêque de Montréal

Le service d'inscriptions multiples de la Chambre d'Immeuble de Montréal est...



Moderne. Quand on veut vendre ou acheter une maison, il est important aujourd'hui d'avoir accès au plus vaste marché possible. Or, grâce à l'inscription multiple, vous bénéficiez d'un seul coup des services et de l'expérience de plus de 3,500 courtiers et agents membres de la Chambre d'Immeuble de Montréal. Ces spécialistes, qui se sont engagés à respecter une rigoureuse éthique professionnelle, vous assurent la compétence voulue pour conclure avec succès la plus importante transaction de votre vie.



Logique. Il n'est pas de formule plus efficace pour mettre rapidement en contact ceux qui veulent acheter et ceux qui veulent vendre une propriété. Votre courtier membre de la Chambre d'Immeuble, avec qui vous signez une convention d'inscriptions multiples "Photo M.L.S.", s'occupera sans délai d'envoyer la photo et la description de votre maison aux quelque 3,500 agents participants.



Sûr. Vos intérêts sont protégés en tout temps par un expert qui veillera aux détails et aux négociations relatifs à la transaction. Par son entremise, vous profitez des conseils nécessaires pour que cette opération hautement complexe soit avantageuse pour vous et en règle.
Aussi, avant de vendre ou d'acheter une maison, consultez d'abord un courtier membre de la Chambre d'Immeuble de Montréal. Tous ont à leur disposition un répertoire informatique des inscriptions "Photo M.L.S." et peuvent vous renseigner sur la tendance du marché autour de chez vous.

PHOTO M L S
La Chambre d'Immeuble de Montréal
Au service du public depuis près de 60 ans.

LE DEVOIR

CAHIER 7

Montréal, jeudi 23 novembre 1978



Le président Fidel Castro lors de sa conférence de presse hier à La Havane. (Photolaser AP)

L'Unesco adopte une déclaration sur l'information après 6 ans de débats

PARIS (AFP) — L'Unesco a réussi après six ans d'efforts à élaborer une déclaration concernant « la contribution des organes d'information au renforcement de la paix » et à la faire adopter, hier, par les acclamations des 146 représentants des Etats membres.

L'événement a été qualifié « d'historique » par l'ensemble des délégués. Il est vrai que c'est la première fois dans l'histoire que des pays ayant souvent des conceptions de l'information totalement opposées ont pu arriver à s'entendre sur une telle déclaration.

Le mérite en revient essentiellement au directeur général de l'Unesco, M. Amadou Mahtar M'Bow qui, après des consultations incessantes qui avaient commencé dès l'ouverture de la conférence générale le 26 octobre dernier, a amené les puissances occidentales, les pays socialistes et ceux du tiers monde à faire les concessions nécessaires pour arriver à un texte acceptable pour tous. Les Occidentaux ont été heureux de voir toute notion d'un éventuel contrôle de l'Etat sur l'information disparaître du texte original que l'Unesco avait présenté à l'ouverture de la conférence comme base de discussion. Il ont été satisfaits de la mention, et cela à dix reprises, de la défense des droits de l'homme.

Les pays non alignés ont obtenu des références multiples au « rééquilibrage » de l'information dans le monde et à l'instauration d'un nouvel ordre international de l'information auquel ils tiennent pardessus tout. Quant aux Soviétiques, ils seraient ceux qui ont consenti à faire le plus de concessions. Le délégué de l'URSS, hier après-midi, n'a pas caché que « cette déclaration était un compromis, que les dispositions auraient pu être meilleures et qu'il préférait le texte original » (la première version présentée par l'Unesco).

Cela dit, il s'est déclaré satisfait: primo, parce que c'est la première fois qu'une déclaration internationale proclamant que les mass média sont pour la paix ait pu être établie. Secondo, parce que cette déclaration confirme « la nécessité de combiner la notion de liberté avec celle de la responsabilité des journalistes ». Tertio, parce qu'elle évoque la nécessaire « décolonisation de l'information » dans les pays du tiers monde.

Toutefois, il a lancé une petite pierre dans le camp occidental quand il a rappelé le mot du journaliste français, Jean-Jacques Servan-Schreiber, selon lequel « en Occident chaque citoyen a une aussi grande liberté de publier son propre journal que de lancer son propre satellite artificiel ».

Tous les délégués qui sont intervenus dans le débat après le vote par acclamation de la déclaration ont couvert de fleurs M. M'Bow. Le grand vainqueur, c'est essentiellement lui. Et son autorité et son prestige en sont considérablement accrus.

Ont été mis également au tableau d'honneur MM. Boissier-Palun, avocat à la cour de Paris, ancien délégué du Benin, et M. Mustapha Masmoudi, représentant de la Tunisie à l'Unesco et ancien secrétaire d'Etat à l'information, qui ont joué un rôle considérable dans les négociations qui ont abouti au succès.

Les seules réserves ont été faites par de très rares pays, notamment les délégués de la Suisse, de l'Autriche et du Canada, qui ont déclaré qu'ils étaient maitres chez eux et qu'ils ne pouvaient se considérer liés par une déclaration dans la mesure où elle pourrait mettre en question les principes fondamentaux de leurs pays respectifs.

Cette déclaration est intitulée: « Déclaratin sur les principes fondamentaux concernant la contribution des organes d'information au renforcement de la paix et de la compréhension internationales, à la promotion des droits de l'homme et à la lutte contre le racisme et l'apartheid, et l'incitation à la guerre ».

Le texte comprend un préambule de 17 points et 11 articles. Le préambule énonce notamment l'article 19 de la déclaration des droits de l'homme qui stipule que « tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiet pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considération de frontières, les informations et les idées par quelque moyen que ce soit ».

L'article 11 de la déclaration, considéré comme le plus important, s'énonce comme suit: « Pour que cette déclaration soit pleinement efficace, il est nécessaire, dans le respect des dispositions législatives et administratives, et des autres obligations des Etats-membres, que soit garantie l'existence de conditions favorables à l'action des moyens d'information, en conformité avec les dispositions de la déclaration universelle des droits de l'homme et les principes correspondants énoncés dans le pacte international relatif aux droits civils et politiques adoptés par l'assemblée générale des Nations Unies en 1966. »

L'article 2 précise que « les journalistes doivent avoir la liberté d'informer et les plus grandes facilités possibles d'accès à l'information ».

Enfin, l'article 5 (qui initialement demandait aux journalistes de faire connaître « la version des faits présentés par les Etats ») stipule que « pour que soit respectée la liberté d'opinion, d'expression et d'information, et afin que l'information reflète tous les points de vue, il est important que soit publiés les points de vue présentés par ceux qui considéreraient que l'information publiée ou diffusée à leur sujet a gravement porté préjudice à l'action qu'ils déploient en vue de renforcer la paix et la compréhension internationale, la promotion des droits de l'homme, ou de lutter contre le racisme, l'apartheid et l'incitation à la guerre ».

Cuba libèrera 3,600 prisonniers politiques si Washington les veut

LA HAVANE (d'après Reuter et AFP) — Cuba a annoncé hier la libération de 3.000 prisonniers politiques, soit près de 80 pour cent de ceux qui se trouvent sur l'île.

Le président Fidel Castro a ajouté au cours d'une conférence de presse que 600 autres détenus, coupables de crimes moins importants contre l'Etat seraient également libérés.

Cependant, pour que Cuba puisse libérer ces détenus, les Etats-Unis devront s'engager à accepter ceux d'entre eux qui voudront aller là-bas, a-t-il ajouté.

Autrement, il serait difficile pour Cuba de libérer autant de prisonniers, a poursuivi le président Castro, qui a annoncé cette décision à l'issue de plusieurs entretiens à Cuba avec près de 75 représentants des communautés cubaines en exil.

Ces derniers étaient venus demander, outre la libération des prisonniers, la réunification des familles séparées.

Cuba autorisera dès janvier des visites de Cubains exilés y compris de personnes ayant quitté le pays depuis la révolution de 1959, a-t-il dit.

Si les Etats-Unis acceptent le quota qui leur est dévolu, près de 400 prisonniers politiques pourront être libérés chaque mois, a déclaré le président cubain, pour qui 50 à 60 pour cent des prisonniers souhaiteront aller aux Etats-Unis.

Les Etats-Unis ont été lents à accepter 400 prisonniers dont Cuba a fourni les noms ces trois derniers mois, a-t-il ajouté. 46 d'entre eux seulement ont reçu l'autorisation d'entrer.

Les seuls prisonniers que Cuba ne libérera pas sont ceux qui ont commis des atrocités avant la révélotuion et ceux qui sont restés liés avec les groupes d'extrémistes anti-communistes.

Les Etats-Unis sont prêts à accueillir les prisonniers politiques qui seraient libérés à Cuba, après l'habituel filtrage de sécurité, a indiqué le porte-parole du département d'état. M. Hodding Carter a déclaré que son pays se félicitait de la décision du président Fidel Castro.

Il a ajouté que les autorités américaines étudiaient le moyen d'accélérer l'octroi de visas aux prisonniers cubains libérés.

Actuellement le ministère de la Justice américaine étudie une liste de 289 noms qui lui a été soumise avant l'annonce faite par Castro. Avec leurs familles, ces personnes constitueront un groupe de plus de 800 personnes qui seront prochainement admises dans le pays, indique-t-on. Un premier groupe de 49 prisonniers, accompagnés par 30 personnes de leur famille, était arrivé à Miami, en octobre dernier.

Par ailleurs, le chef de l'Etat cubain a confirmé la présence de MIG-23 à Cuba, déclarant qu'ils avaient un rôle purement défensif.

Ils sont là depuis un an et volent ouvertement depuis huit mois, a-t-il dit. Les Etats-Unis ne sont pas « idiots » au point d'avoir découvert leur présence seulement maintenant, a-t-il dit.

Faisant apparemment allusion aux vols de reconnaissance récents d'avions américains, le président Castro a déclaré que les Etats-Unis avaient récemment recommencé leurs actions hostiles contre son pays.

Pékin voudrait 100 Harriers britanniques

LONDRES (AFP) — La Grande-Bretagne s'apprête à donner le « feu vert » à la vente de chasseurs à décollage vertical Harrier à la Chine, à l'issue de six ans de tractations particulièrement délicates, estime-t-on à Londres.

Cette impression a été en partie confirmée par le ministre de la Défense, M. Fred Mulley, qui a déclaré mardi soir à la Chambre des communes que les autorités de Pékin avaient placé « au cours des tous derniers jours » une commande ferme pour un nombre non précisé de Harriers.

Dans les milieux spécialisés, on croit savoir que la Chine souhaiterait acquérir une centaine d'appareils, dont le coût unitaire est de 3 millions de livres sterling (près de 6 millions de dollars).

Dans une large mesure, les obstacles politico-stratégiques à un tel marché semblent avoir été surmontés. Les Etats-Unis, après avoir initialement fait preuve d'une grande réticence, ont récemment informé leurs alliés britanniques qu'ils ne s'opposeraient pas à la vente à la Chine de matériel défensif.

Du côté soviétique, les violentes critiques que les dirigeants britanniques avaient prévues de la part de Moscou ne se sont pas manifestées.

Certes, l'URSS a réaffirmé pendant la récente visite à Londres de M. Wang Chen, vice-premier ministre chinois, qu'un rapprochement militaire entre les pays de l'Ouest et Pékin remettrait en question sa politique de détente. Mais de nombreux spécialistes du Kremlin ont été frappés par la modération de ces propos.

L'affaire des Harriers a maintenant été placée entre les mains des experts techniques anglais et chinois. Ils discuteront au cours des prochaines semaines des nombreux détails à régler avant la signature d'un contrat définitif: modalités de la livraison des appareils, questions concernant l'entrainement et la formation de pilotes, la fourniture de pièces de rechange et, éventuellement, le montage en Chine de Harriers.





EN VENTE PARTOUT $5.95 DISTRIBUTION GRANGER

Qui finance la DTA pour les élections en Namibie?

NATIONS UNIES (d'après Reuter et AFP) — Le ministre des Affaires étrangères d'Afrique du Sud, M. Pik Botha, arrivera dimanche à New York où il doit s'entretenir avec le secrétaire-général des Nations unies, M. Kurt Waldheim, de l'avenir de la Namibie, a annoncé un porte-parole de la mission sud-africaine auprès de l'ONU.

M. Waldheim, de son côté, a l'intention de rendre public avant samedi un rapport sur l'avenir du territoire, conformément à la résolution du conseil de sécurité du 13 novembre dernier. Cette résolution exigeait l'annulation immédiate de la consultation unilatérale organisée le mois prochain par Pretoria sans supervision des Nations unies.

C'est avec 72 unités vidéo, 10 ciné-bus, près de 500 organisateurs permanents, un chapiteau de 5,000 places, des chemises, cravates ou pochettes d'allumettes aux couleurs du parti, que l'Alliance démocratique de la Turnhalle (DTA), soutenue par Pretoria, mène une campagne à l'américaine sans précédent pour les élections organisées, du 4 au 8 décembre en Namibie, par le gouvernement sud-africain.

Ces élections sont boycottées par les principales formations nationalistes noires, dont l'organisation du peuple du Sud-Ouest africain (SWAPO).

Afin d'obtenir la plus forte participation possible au scrutin et lui donner une légitimité, la DTA ne recule devant aucun effort dans sa campagne. Des dizaines de réunions sont organisées à travers cet immense territoire — grand comme la France et l'Italie réunies — administré par l'Afrique du sud depuis plus de 50 ans.

Barbecues gratuits et bière à flots, musique et animation, caractérisent ces réunions qui sont assurées d'attirer un public nombreux. De même, l'usage de la vidéo a un effet magique dans un pays où la télévision n'existe pas et où la majorité de la population, vivant dans les zones rurales, est illettrée.

Tous les soirs, dans la cité africaine de Katutura, près de Windhoek, un écran de télévision est monté sur une camionnette par des militants de la DTA, et diffuse, devant un public nombreux qui n'a jamais vu la télévision, des films pour expliquer les procédures de vote et la propagande de la DTA dans les langues africaines.

Des milliers d'affiches, montrant un soldat sud-africain avec, en légende, « Nous vous protégerons », ou présentant la SWAPO comme un loup frappé de la faucille et du marteau ou comme un ours manipulé par Moscou et La Havane, sont placardées dans les villes, dépassant très largement en nombre celles des autres partis qui ont accepté de prendre part au scrutin.

Au quartier général de la DTA à Windhoek, auquel on n'accède qu'en traversant deux portes blindées, contrôlées par un système de télévision intérieur, un état-major électoral, presque entièrement composé de Blancs, dirige cette campagne qui devrait assurer un succès écrasant à la DTA le mois prochain.

De nombreuses questions ont été posées sur l'origine des fonds qui permettent à la DTA d'user de tels moyens, inhabituels pour des élections en Afrique australe. Le montant du budget de la campagne est un secret, ont déclaré les porte-parole de la DTA. Selon certains journaux, elle coûterait environ 500,000 dollars par mois depuis le début de l'année.

Le leader de la DTA, M. Dirk Mudge, a démenti, dans une interview à l'AFP, que des fonds du gouvernement sud-africain alimentent les caisses de son parti, comme plusieurs formations politiques l'ont affirmé au lendemain du scandale des fonds secrets de l'information à Pretoria. Il a indiqué que l'essentiel du financement de la campagne venait de compagnies ou d'organisations en Afrique du Sud et en Namibie, mais aussi en Allemagne fédérale. « Nous sommes soutenus par des gens qui sont déterminés à ce qu'il n'y ait pas de gouvernement marxiste dans ce pays », a-t-il dit.

Ce sont en effet des fonds privés ouest-allemands, provenant de milieux proches de l'opposition chrétienne-démocrate, qui ont permis le rachat, à la veille de la campagne, des quotidiens de langue anglaise et allemande de Windhoek, jusque-là indépendants, aujourd'hui très favorables à la DTA.

Les concurrents de la DTA dans cette campagne, notamment le front conservateur Aktur, qui reste fidèle à la politique d'apartheid, tandis que la DTA a tenté de gommer cet aspect de son programme, sont amers devant ce déploiement de moyens. Ils accusent également les animateurs de la DTA d'user d'intimidation pour forcer les Africains à voter le mois prochain, accusations démenties par M. Mudge.

Quoi qu'il en soit, la DTA a pris toutes ses précautions pour que ce scrutin soit un succès dont dépendra largement l'avenir le plus proche de cette ancienne colonie allemande.

Nouveau rebondissement du Watergate sud-africain

PRETORIA (AFP) — Le gouvernement a décidé de dissoudre l'Association des Affaires étrangères (FAA), une organisation jusque là présentée comme privée et destinée à améliorer l'image de marque de l'Afrique du Sud à l'étranger. Cette décision constitue un nouveau rebondissement dans le scandale des fonds secrets de l'ancien département de l'Information sud-africain.

Dans un communiqué, M. « Pik » Botha, ministre sud-africain des Affaires étrangères et de l'information, a indiqué qu'il avait pris cette décision — après consultation avec le premier ministre, M. Pieter Willem Botha — en apprenant que certains journaux d'opposition s'apprêtaient à révéler que la FAA était largement financée sur les fonds secrets de l'ancien département de l'Information.

Créée en 1975, la FAA avait organisé plusieurs conférences internationales, notamment aux Etats-Unis, et invité plusieurs dizaines de personnalités influentes américaines ou européennes à visiter l'Afrique du Sud.

Cette nouvelle révélation, qui fait suite à la confirmation de malversations et de mauvaise utilisation de fonds publics par les anciens responsables du département de l'Information, ajoute aux tensions dans les instances dirigeantes du pays, secouées par les remous du scandale.

La décision annoncée par M. « Pik » Botha, qui a hérité en septembre du portefeuille de l'Information, détenu auparavant par M. Connie Mulder aujourd'hui démissionnaire, montre en tout cas que le gouvernement est particulièrement sensible aux révélations de la presse et tient à éviter de ternir davantage son image.

Elle montre également l'ampleur des opérations secrètes entreprises par M. Mulder et son bras droit, M. Eschel Rhoodie, puisque dans la même période, ils ont financé le quotidien Citizen en Afrique du Sud, tenté d'acheter le Washington Star, et financé sur les fonds secrets du département des dizaines de projets de propagande plus ou moins douteux, dont la FAA.

Parallèlement au scandale, un journaliste sud-africain réputé M. Kitt Katzin, rédacteur en chef adjoint du Sunday Express, qui a joué un rôle important dans ces révélations, a comparu hier matin à huis clos devant un magistrat pour être interrogé sur ses informations concernant le meurtre du docteur Robert Smit, un brillant économiste sud-africain assassiné il y a un an, et dont la mort, selon des informations persistantes, serait liée au scandale du département de l'Information.

Moscou: sommet du Pacte de Varsovie

MOSCOU (Reuter) — Le sommet des pays membres du Pacte de Varsovie s'est ouvert hier au Kremlin. Les négociations sur la réduction des forces en Europe centrale, la bombe à neutrons et l'activité diplomatique déployée par la Chine en Europe occidentale devraient figurer au centre des entretiens qu'auront le chef de l'Etat soviétique, M. Leonide Brejnev, qui préside la rencontre, et les responsables des partis communistes est-allemand, hongrois, bulgare, tchécoslovaque, polonais et roumain.

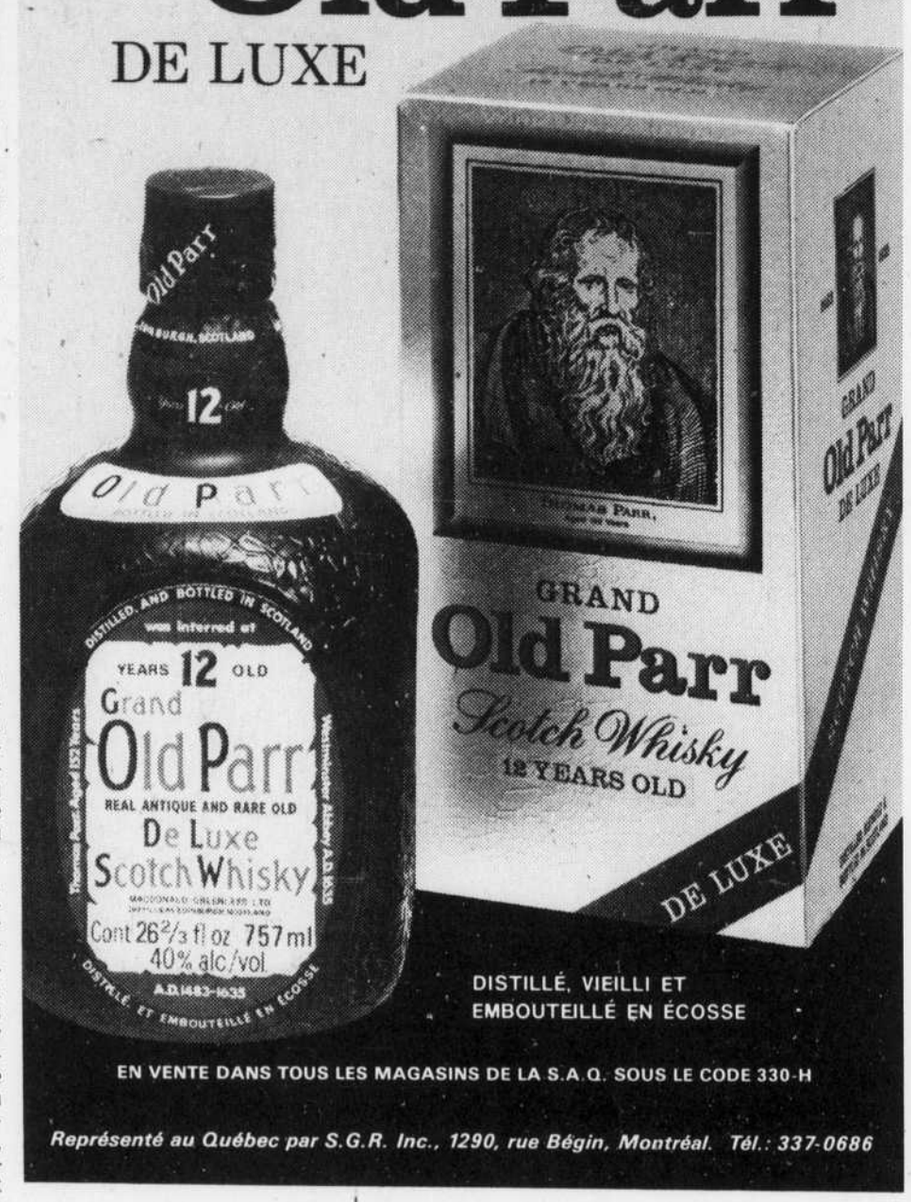
Le sommet devrait se terminer aujourd'hui par la diffusion d'une déclaration finale, soulignant la nécessité du progrès de la détente et répétant les propositions soviétiques de désarmement présentées à l'ONU cette année, déclare-t-on de source informée.

L'ordre du jour n'en a pas été rendu public et toute décision de nature militaire qui pourrait y être prise sera tenue secrète. La réunion se tient à huis clos.

Le nouveau commandant-en-chef des forces du Pacte de Varsovie, le maréchal Victor Koulikov (URSS), nommé en janvier 1977 à la suite du décès du maréchal Ivvan Iakoubovsky, y participera pour la première fois.

Le dernier sommet s'étant tenu en 1976, celui-ci permettra en outre aux participants de passer en revue l'état des relations Est-Ouest, qui se sont quelque peu détériorées depuis l'arrivée du président Carter au pouvoir.

GRAND
Old Parr
DE LUXE



DISTILLÉ, VIEILLI ET EMBOUTEILLÉ EN ÉCOSSE

EN VENTE DANS TOUS LES MAGASINS DE LA S.A.Q. SOUS LE CODE 330-H

Représenté au Québec par S.G.R. Inc., 1290, rue Bégin, Montréal. Tél.: 337-0686

Plaisirs de la Table



Restaurant
Au Quinquet
Permis complet
LA BONNE CUISINE DE CHEZ-NOUS
Lun. au Ven. de 11 à 23hres
Sam.: de 5 à 23hres - Fermé le dimanche
354 OUEST, BOUL. ST-JOSEPH entre Ave du Parc et Hutchison 272-4211

À **Magog,** une bonne adresse



l'Auberge de L'Étoile
Près du Mont Orford, face au lac Memphremagog
Tous les sports de saison
Réservations: (819) 843-6521



SYMPOSIUM
...incomparable...comme la Grèce



Spécialités régionales
Orchestre et Bouzouki
Souper dansant
Ouvert de 18.00 à 3.00
Table d'hôte: de 18 h à 20 h 30
5334, Av. du Parc — Réservations: 274-9547
Pour votre "Party" de Noël réservez dès maintenant

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE

CERTIFICATS DE PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL (30 CR.)
HIVER 1979

- Animation
- Consommation et famille I
- Consommation et famille II
- Coopération
- Criminologie
- Culture et civilisation
- Études québécoise
- Gérontologie
- Information et journalisme
- Loisir
- Nursing clinique
- Nursing communautaire
- Organisation des soins et éducation en nursing
- Publicité
- Récréation
- Relations industrielles I
- Relations industrielles II
- Relations publiques
- *Traduction
- Traduction II

*** Date limite d'admission pour Traduction (1): mardi, le 28 novembre**

POUR LES ENSEIGNANTS EN PARTICULIER

- Animation de la vie étudiante
- Animation pédagogique des bibliothèques
- Consommation et famille I
- Consommation et famille II
- Enseignement à l'élémentaire
- Enseignement de l'éducation physique à l'élémentaire
- Enseignement du français, langue seconde

— Trois certificats donnent droit à un baccalauréat ès arts ou à un baccalauréat ès sciences.

ADMISSION ET INSCRIPTION: jusqu'au 1er décembre

Renseignements:
FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE
3333, chemin Queen Mary
6e étage
Tél.: 343-6090

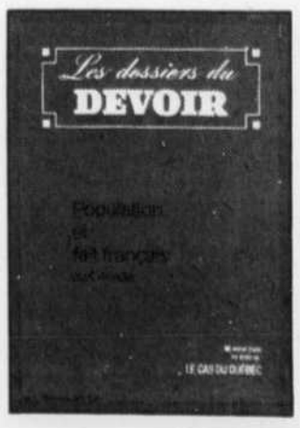
LE DEVOIR

OFFRE SPÉCIALE POUR TOUT NOUVEL ABONNEMENT SOUSCRIT ENTRE LE 13 NOVEMBRE ET LE 15 DÉCEMBRE

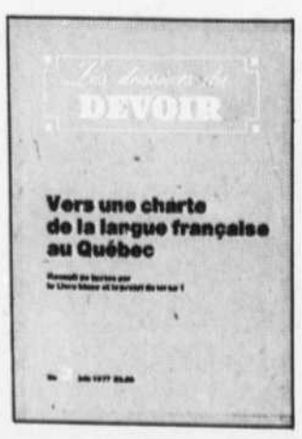
AVEC UN ABONNEMENT DE TROIS MOIS: Un dossier de la collection du Devoir, intitulé:
POPULATION ET FAIT FRANÇAIS AU CANADA

AVEC UN ABONNEMENT DE SIX MOIS: Deux dossiers de la collection du Devoir, intitulés:
1. POPULATION ET FAIT FRANÇAIS AU CANADA
2. LA LANGUE DU CIEL

AVEC UN ABONNEMENT DE DOUZE MOIS: La collection reliée des trois dossiers du Devoir
1. POPULATION ET FAIT FRANÇAIS AU CANADA
2. LA LANGUE DU CIEL
3. VERS UNE CHARTE DE LA LANGUE FRANÇAISE AU QUÉBEC







TARIFS D'ABONNEMENT

3 mois	$21.00
6 mois	$33.00
12 mois	$60.00

POSTEZ LE COUPON SANS TARDER À "LE DEVOIR" PROMOTION 78
C.P. 6033 MONTRÉAL H3C 3C9

NOM .....
ADRESSE .....
VILLE ..... CODE .....
TÉLÉPHONE .....

Dangereux regain de tension au Nicaragua

MANAGUA (d'après AFP et Reuter) — La situation politique s'est aggravée hier au Nicaragua: après que le Costa Rica eut rompu mardi soir ses relations diplomatiques avec Managua à la suite d'un incident de frontière, l'opposition a rompu hier ses consultations avec la commission internationale de médiation et le Front sandiniste de libération a fait savoir qu'une nouvelle offensive généralisée contre le régime Somoza était imminente.

L'échec du plan de pacification nationale élaboré par la commission médiatrice internationale a créé une impasse politique dangereuse, estimait-on hier à Managua.

Rejeté mardi par le Front élargi d'opposition (FAO), le plan « Washington », prévoyait la tenue d'un plébiscite le 14 décembre prochain, et stipulait que le chef de l'Etat, le général Anastasio Somoza, abandonnerait immédiatement le pouvoir si sa formation, le Parti libéral nationaliste, ne recueillait pas la majorité absolue des suffrages exprimés. Ce plan prévoyait la libération de tous les détenus politiques et l'abrogation de la censure. En outre, tous les partis d'opposition disposeraient d'un temps d'antenne pour présenter leurs programmes à l'opinion publique. Le président Somoza ne s'est pas encore prononcé sur le plan de la commission, composée des représentants des Etats-Unis (William Bowdley), du Guatemala (Alfredo Obiols) et de la République dominicaine (vice-amiral Ramon Emilio Jimenez).

Ce plan a été qualifié mardi d'inacceptable par les membres du FAO à l'issue d'une réunion avec les membres de la commission médiatrice au siège de l'archevêque de Managua.

Un communiqué du FAO diffusé par le président de l'Union démocratique de libération (UDEL), M. Rafael Cordova, affirme que le plan ne prévoyait pas le départ immédiat du chef de l'Etat, condition indispensable pour son acceptation.

« Les négociations avec la commission sont rompues et toute possibilité de dialogue est désormais impossible », déclare M. Cordova, qui confirme que le FAO avait rejeté également le délai de 72 heures demandé par la commission pour essayer de trouver une solution de rechange. Le président Somoza, qui a réitéré mardi aux correspondants étrangers sa décision de conserver le pouvoir jusqu'à l'expiration de son mandat en mai 1981, ne serait pas cependant entièrement hostile au plan de la commission internationale et serait prêt à en négocier les termes avec le FAO.

On affirme dans les milieux bien informés que l'attitude du FAO dans les prochains jours, sera dictée par la réponse que le président Somoza donnera au plan présenté par la commission médiatrice.

L'intention annoncée par San Jose de demander l'expulsion du Nicaragua de l'Organisation des Etats américains (OEA) a été accueillie avec « indignation » dans les milieux officiels à Managua, où l'on parlait de « pressions insupportables exercées actuellement à l'étranger pour isoler le Nicaragua sur le plan international ».

De son côté, le ministre vénézuélien des Affaires étrangères, M. Simon Alberto Consalvi, a indiqué hier à Caracas que des consultations étaient en cours avec son gouvernement et ceux d'autres Etats démocratiques d'Amérique latine afin de rompre ensemble les relations diplomatiques avec le Nicaragua.

M. Consalvi n'a pas précisé de quels pays il s'agissait, ajoutant que le Venezuela ne pouvait prendre seul l'initiative de rompre ses relations diplomatiques avec le gouvernement de Managua. « Nous affrontons des problèmes très sérieux à Managua, 165 réfugiés se trouvant dans notre ambassade », a-t-il dit.

L'un des critiques les plus virulents du régime du président Somoza, le Venezuela a conclu un pacte de défense mutuelle avec Costa Rica par lequel les deux pays s'engagent à se soutenir mutuellement en cas d'agression armée de la part du Nicaragua. Costa Rica a rompu ses relations diplomatiques avec Managua mardi soir à la suite d'un incident frontalier.

Le ministère de la Sécurité publique a déclaré à San Jose que les soldats du Nicaragua avaient pénétré en territoire costa-ricain tuant un lieutenant de la garde civile et blessant deux soldats, tous trois ont été emmenés en territoire nicaraguayen.

Managua, a déclaré que l'affrontement, au cours duquel son armée a tué deux gardes blessé un troisième et fait prisonnier un capitaine s'était produit sur son territoire.

Enfin, le gouvernement militaire du Honduras a ordonné hier la fermeture de ses frontières avec le Nicaragua, apprend-on à Tegucicalpa.

Les exportations de pétrole iranien dépassent le niveau d'avant la crise

LONDRES (d'après AFP et Reuter) — Les exportations pétrolières de l'Iran ont atteint hier pour la première fois depuis plusieurs semaines un niveau largement supérieur à celui enregistré avant la crise, apprend-on au siège londonien du consortium des grandes compagnies occidentales qui exploitent environ 90 pour cent des gisements du pays.

Ces compagnies ont pris livraison hier d'un total de quatre millions de barils, contre 3,3 millions la veille et environ 3,4 millions par jour avant le début des troubles. Leur production a aussi marqué hier un progrès sensible, s'élevant à 4,7 millions de barils, contre quatre millions la veille. Un porte-parole du consortium a expliqué que le chargement des pétroliers est accéléré pour compenser les pertes des dernières semaines, notamment à Kharg, principal port pétrolier iranien, où attendent une quarantaine de bâtiments. La British Petroleum, actionnaire à 40 pour cent du consortium, a même pour sa part affrêté plusieurs gros bâtiments, jaugeant au total plus de 1,3 million de tonnes de port en lourd, certains à des prix jamais vus depuis quatre ans.

Les compagnies, fait-on remarquer dans les milieux pétroliers, ont d'autant plus intérêt à rattraper rapidement le retard que les prix du brut risquent d'être relevés par l'organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP), à partir du 1er janvier prochain. Cette accélération des expéditions devrait en tout cas écarter le danger de pénurie qui menaçait les pays, tel le Japon, qui dépendent dans une large mesure de l'Iran pour leur ravitaillement.

Par ailleurs, en votant, par 191 voix contre 27 et 6 abstentions, en faveur du gouvernement militaire du général Gholam Reza Azhari, le Majlis (chambre basse du Parlement iranien) a accordé une plus grande confiance à l'ancien chef d'état-major de l'armée qu'à son prédécesseur, M. Djaffar Sharif-Emami. Ce dernier n'avait, en effet, bénéficié que de 178 suffrages favorables contre 35 hostiles.

Le général Azhari a déclaré hier devant le parlement que l'objectif essentiel de son gouvernement, en restaurant l'ordre public était de permettre à tous les groupes de prendre part à la vie politique et d'accorder à tous les Iraniens la liberté politique et sociale.

Le vote de confiance du Majlis est intervenu alors que des troubles continuent de se produire dans la capitale et en province. Selon des habitants et des commerçants du Bazar, les militaires ont ouvert le feu, hier, sur des groupes de manifestants circulant dans la rue centrale de ce quartier. 3 ou 4 personnes ont été blessées au cours de cet incident, ajoute-t-on de même source. Des chars et des camions remplis de soldats en tenue de combat ont fait mouvement dans la journée vers le Bazar provoquant des embouteillages monstres.

Des coupures de courant, apparemment provoquées par la nouvelle tactique de grève surprise décidée par les employés de l'électricité, ont entraîné l'arrêt du fonctionnement des feux tricolores, ce qui a encore ajouté à la confusion.

En outre, de longues files d'automobiles se sont formées devant les stations services dont les pompes ne pouvaient plus fonctionner.

A Kashan, on indique de source digne de foi qu'un manifestant a été tué mardi. L'opposition affirme qu'une autre personne a le même jour, été battue à mort par la police à Birjand.

A Chiraz, où selon les autorités 3 manifestants avaient trouvé la mort dimanche, aucun incident n'a été reporté depuis.

Des rumeurs, non confirmées, font également état de désordres à Yadz, où plusieurs personnes auraient été tuées au début de la semaine.

Sadate ne suspendra pas les négociations, estime Washington

WASHINGTON (d'après AFP et Reuter) — Le rejet par Israël des dernières propositions égyptiennes sur un calendrier du règlement du problème palestinien n'entraînera pas de coups d'éclat du président Anouar Sadate, indique-t-on officiellement à Washington.

Le porte-parole des négociations, M. George Sherman, a en effet déclaré hier en se basant sur les échanges diplomatiques de ces dernières 24 heures, entre Washington et le Caire, que l'Egypte n'avait pas l'intention de suspendre les négociations de paix avec Israël.

Cette assurance a certainement été renouvelée au cours de l'entretien téléphonique qu'a eu hier en fin de matinée le président américain Jimmy Carter avec le chef de l'Etat égyptien. Leur conversation a duré 10 minutes mais la teneur n'en a pas été révélée. Elle avait été précédée d'une entrevue accordée le matin par le président Sadate à l'ambassadeur des Etats-Unis au Caire, M. Herman Eilts.

A Washington, on estime officiellement qu'un nouveau sommet Carter-Sadate-Begin n'est toujours pas nécessaire pour tenter de résoudre le différent égypto-israélien sur le calendrier des négociations du futur statut de la Cisjordanie et de Gaza.

Le président Sadate n'a d'ailleurs pas arrêté définitivement sa position après l'acceptation par Israël du projet du traité de paix qui ne s'étend pas toutefois aux textes du compromis américain sur le calendrier des négociations du problème palestinien.

Il faudra sans doute attendre qu'il y ait eu des consultations entre M. Sadate et sa délégation à Washington, le ministre de la Défense Kamel Hassan Ali, qui devait quitter les Etats-Unis hier en fin d'après-midi pour le Caire après un nouvel entretien avec les principaux plénipotentiaires américains, MM. Alfred Atherton et Harold Saunders. M. Hassan Ali regagnera Washington dans quelques jours avec son adjoint, le ministre des Affaires étrangères par intérim, M. Pierre Boutros-Gahli, a indiqué M. Sherman, sans toutefois donner la date de leur retour.

Le porte-parole s'est refusé à tout commentaire sur les déclarations « dures » prêtées au ministre israélien des Affaires étrangères, M. Moshe Dayan, selon lesquelles le projet du traité de paix tel qu'il a été accepté par Jérusalem est maintenant « à prendre ou à laisser ».

A Jérusalem, on considère qu'en acceptant le projet de traité d'inspiration américaine élaboré à la mi-novembre, le gouvernement a renvoyé la balle dans le camp de l'Egypte. « Nous disons aux Egyptiens: nous avons abandonné nos amendements. Alors s'il-vous-plaît, ne nous demandez plus les changements que vous avez proposés », a dit M. Begin mardi soir. Hier, M. Dayan a été plus explicite: l'Egypte est libre d'accepter ou non le projet mais « il n'y a pas de solution intermédiaire ». Le ministre des Affaires étrangères, qui s'adressait à ses collaborateurs, a déclaré, selon ceux-ci, que rien ne justifiait désormais son retour à Washington sinon la signature du documen.

Au Caire, on reconnait de source autorisée qu'en approuvant celui-ci alors qu'il l'avait d'abord rejeté Israël accepte finalement la phrase de son préambule affirmant le lien entre le traité et l'avenir de la Cisjordanie et de Gaza. Mais, fait-on valoir, là n'est pas l'essentiel. L'Egypte insiste pour fixer deux échéances.

L'affaire Thorpe, cauchemar pour la classe politique

LONDRES (AFP) — L'instruction ouverte contre M. Jeremy Thorpe, ancien leader du Parti libéral britannique, soupçonné d'avoir voulu faire assassiner un ancien mannequin homosexuel, est devenue un cauchemar pour la classe politique britannique.

Au troisième jour de l'examen de cette affaire devant la Chambre de Mise en accusation de Minehead sud de l'Angleterre, le mannequin Norman Scott paraît, en effet, en mesure de compromettre diverses personnalités politiques.

Selon M. Peter Bassell, principal témoin à charge et ancien député libéral, lord Goodman (un homme de loi ami des anciens premiers ministres Sir Harold Wilson et Edward Heath) aurait imaginé un moyen de faire pression sur Scott.

Lord Goodman, selon ce témoin, aurait demandé en janvier 1976 à Bassell d'écrire une lettre accusant faussement M. Scott de l'avoir fait chanter. Cette lettre devait servir à dissuader l'ancien mannequin de « parler » au cours du procès d'un certain Andrew Neton, qui aurait tenté sans succès en octobre 1975 de tuer Scott pour le compte de M. Thorpe et de ses co-accusés. M. Thorpe est prévenu d'insitation au meurtre et d'association de malfaiteurs.

Toujours selon M. Bessell, citant cette fois une lettre de M. Thorpe sur papier à entête de la Chambre des Communes, Sir Harold Wilson aurait pris de façon « fantastique » la défense de M. Thorpe. Sir Harold avait, en effet, publiquement pris la défense de M. Thorpe, accusant les services secrets sud-africains d'avoir monté toute l'affaire.

Aux allégations de M. Bessell le concernant, lord Goodman a répondu hier dans une lettre au Times, qu'il ferait « en temps voulu » une déclaration.

Lord Goodman a justifié son attitude par la nécessité de ne pas compromettre les chances de procès équitables au terme de la mise en accusation dans deux semaines environ. Quant à sir Harold Wilson, il n'a jusqu'à présent pas réagi. Le procureur, M. Peter Taylor a néanmoins jugé prudent de préciser hier que « les déclarations relatives à lord Goodman ne faisaient pas partie du dossier de l'accusation ».

M. Bessel a également soutenu que M. David Steel, le successeur de M. Thorpe à la tête du Parti libéral, et deux députés libéraux, MM. Karlyn Booson et Cyril Smith, étaient au courant du chantage dès avant 1971. Un « jury d'honneur » libéral avait blanchi M. Thorpe malgré l'avis de M. Booson que M. Thorpe devrait démissionner de la direction du parti.

Après trois jours d'instruction, l'affaire Thorpe pourrait rapidement devenir une bombe politique. Le parquet, rappelle-t-on, a repoussé de deux mois la mise en accusation à la demande des avocats de M. Thorpe.

Celui-ci, vêtu d'un élégant complet gris et accompagné de sa femme, suit d'un regard sarcastique la déposition de M. Bessell, « son ami de longue date ».

Mais déjà les accusations portées par M. Bessell ont causé un tort considérable non seulement à M. Thorpe mais aussi au parti libéral. M. Thorpe aurait détourné dix mille livres du fonds du parti pour payer un tueur à gages chargé d'éliminer Norman Scott « devenu une véritable obsession ».

« Que je sois damné, aurait déclaré M. Thorpe, si je laisse ce cinglé ruiner ma réputation et celle du parti ».

Pour les observateurs politiques toutefois, une première conclusion s'impose déjà: traînant l'affaire Thorpe derrière lui, le parti libéral était dans une situation embarassante puis un vis-à-vis du gouvernement travailliste, dont il a assuré la survie pendant un an.

10 3/8% INTÉRÊTS COMPOSÉS ANNUELLEMENT
période de 5 ans
dépôt minimum $500

Vos intérêts sont capitalisés automatiquement avec nos certificats de dépôt à intérêt composé.

Les certificats de dépôt à intérêt composé du Trust Général du Canada permettent à vos intérêts de gagner de l'intérêt. Par exemple, UN DÉPÔT DE $1000 VAUDRA $1 638 DANS 5 ANS.

Nous offrons aussi d'autres certificats pour des périodes allant de 30 jours à 5 ans. Pour rencontrer un conseiller ou obtenir plus de renseignements, téléphonez-nous et demandez le poste 2000 (nous acceptons les frais d'appel).

Montréal: 909 ouest, boul. Dorchester, 866-9641
Outremont: 1, Vincent d'Indy, 739-3265

TRUST GÉNÉRAL DU CANADA

Institution inscrite à la Régie de l'assurance-dépôts du Québec
Membre de la Société d'assurance-dépôts du Canada

VIENT DE PARAÎTRE

LA PASSION DU QUÉBEC,

de René Lévesque



Voici un livre qui vient à point, dans le climat social et politique qui règne actuellement au Québec, pour répondre aux questions que tous se posent.

LA PASSION DU QUÉBEC retrace le cheminement politique d'un leader dont le magnétisme et l'inspiration sont bien connus. C'est sur le ton de la conversation, parfois même de la confidence, qu'il nous brosse un tableau de la société québécoise, de ses implications dans le monde: il nous révèle la réalité d'aujourd'hui, et les projets pour demain.

LA PASSION DU QUÉBEC, c'est plus qu'un ouvrage politique: c'est aussi un document humain. Derrière les paroles du Premier ministre du Québec, on distingue la voix de René Lévesque, l'homme qui a voué sa vie à un but grandiose et qui, sentant l'urgence du moment, sonne le réveil pour tous les Québécois.

Le 24 novembre à 18:30 hres M. René Lévesque, tiendra une séance de signature au kiosque de Québec-Amérique au Salon du Livre de Montréal.

BON DE COMMANDE

Vous pouvez recevoir ce livre chez vous en postant ce coupon. Nous assumons tous les frais d'expédition.

Ci-joint la somme de ....., sous forme de ☐ chèque ☐ mandat-poste, pour ..... exemplaire(s) de LA PASSION DU QUÉBEC de M. René Lévesque.

Nom.....

Adresse.....

Code.....

à l'ordre de: ÉDITIONS QUÉBEC/AMÉRIQUE
450 est, rue Sherbrooke, Suite 801, MONTRÉAL, P.Q. H2L 1J8 Tél. (514) 288-2371

Salon du livre de Montréal

vive la lulimanie !



Place Bonaventure
du 21 au 26 novembre 1978

OUVERT AU PUBLIC
22 novembre
23 novembre
24 novembre
25 novembre
de 10h à 22h.
26 novembre de 10h à 18h.



LAFORET
MACON-VILLAGES
☐ 449E

MACON DROUHIN ☐ 430

MEURSAULT
☐ 450G

La qualité vous donnera toujours satisfaction si la bouteille est signée...

Joseph Drouhin

LES DISTRIBUTIONS CLÉMENT INC., Montréal, P.Q., 526-0404

La Crique

Un autre bon moment théâtral

par
Jacques Larue-Langlois

La crique, pièce en deux actes de Guy Foissy. Production du Théâtre de Quat'sous. Mise en scène et scénographie de Paul Buissonneau, assisté de Louis-Gilles Pellerin. Eclairages: Jean-Claude Leblanc; toiles de fond: Michael Hagen. Avec: Hélène Loiselle (Elle) et Gérard Poirier (Lui). Jusqu'au 16 décembre, à 20 heures, sauf le lundi, au Théâtre de Quat'-sous, 100 est avenue des Pins, Montréal.

■

Quel honnête salarié citadin, déchiré entre les comptes à payer chaque mois, l'absurdité d'un travail anodin ou n'entre aucune part de créativité et le cycle répétitif métro-boulot-dodo, ne rêve pas de s'éloigner de cet escalavage quotidien au moins une fois l'an et, à l'occasion des vacances, de s'isoler quelque part sur une parcelle de la planète où il se sente enfin libre et chez lui? C'est imbu de cette légitime ambition et victime de vendeurs sans conscience qui ne sont pas sans nous rappeler les marchands de « publicité symapthique » dont nos journaux étalent présentement les turpitudes, que Minou rentre à la maison, un beau soir, et se met en frais d'entrainer sa compagne de vie dans la rocambolesque aventure qui les conduira droit au drame.

Mais *La crique*, créée simultanément à la scène à Paris et à Montréal, n'est pas un drame. Il s'agit plutôt d'une pièce dont le comique frise l'absurde, dont le rythme emporté arrache des rires francs et dont le succès tient d'abord et avant tout à l'expérience combinée de ses quatre artisans principaux.

L'auteur, Guy Foissy, Français, 46 ans, s'il nous est inconnu, est joué dans son pays depuis le début des années soixante; une troupe japonaise porte même son nom et ne joue que ses pièces, dont *La crique*, sa plus récente, est la trente-septième. Quel brillant dialoguiste, dont les répliques fusent habilement et dont l'humour, par juxtaposition des images, tantôt subtiles, tantôt carrément grosses, ébahit pendant deux heures et demie!

Le metteur en scène, Paul Buissonneau, a vite saisi la vigueur intrisèque de ce texte et son intervention en respecte la force vive en refusant de l'habiller d'artifices scéniques, en laissant au spectateur le soin de constituer des décors dont la moindre touche de réalisme ne pourrait que désamorcer le cheminement de l'action. Sa fantaisie habituelle, que n'ont heureusement pas émoussée les affreux messages publicitaires télévisés dont il boucle ses fins de mois, transperce constamment dans les attitudes des comédiens comme dans leur façon de jouer du langage.

Il importe, à ce sujet, de noter que la délicate adaptation qu'on a dû faire subir au texte pour le rapprocher de la langue d'ici est d'une subtilité rare et réussit parfaitement a reproduire un dialogue tout à fait incarné qui est à la fois français et très proche de nous.

Ce fond de réalisme, ce naturel profond, c'est quand même aux deux interprètes que nous le devons d'abord. Ici encore, il y a beaucoup de métier de part et d'autre et Gérard Poirier comme Hélène Loiselle campent avec brio des personnages qui passent efficacement, avec le plus grand naturel, du dialogue aux monologues parallèles et vivent une relation de vieux couple plus que plausible tout en soulignant adroitement, sans jamais charrier, les nuances d'un texte habile qui les fait vivre, théâtralement, en état de crise intense et continuelle.

Il faut voir et entendre « Lui » décrire avec force détails sous l'oeil dérouté de sa compagne, l'aménagement intérieur et extérieur de cette « maison mobile fixe » dont ils sont devenus « propriétaires » huit jours par année. Il faut prendre à coeur son rôle de juré-spectateur alors que, déchaînée, « Elle » défend son homme avec une ineffable gouaillerie dont la sincérité profonde ne le dispute qu'à l'humour sous-jacent, devant le tribunal de l'opinion publique dont Foissy nous fait les défenseurs acharnés.

Un autre bon moment de théâtre à Montréal cet automne. Nous sommes comblés.



Gérard Poirier et Hélène Loiselle dans *La Crique* de Guy Foissy, dramaturge français, au Théâtre de Quat'Sous.

Films Prospect

Les Films Prospec Inc, Dean Film et AMFL (Paris) annoncent la réalisation d'un nouveau film par le réalisateur Dino Risi. Le tournage a débuté le 30 octobre à Rome et se poursuivra à Montréal à compter du 4 décembre. Le comédien Vittorio Gassman qu'on a pu voir dans de nombreux films tels ceux de Ettore Scola et tout récemment dans *A Wedding* de Robert Altman, se retrouve en tête de la distribution en compagnie d'Andrée Lachapelle. Les comédiens français Aurore Clément et Julien Guiomar, ainsi que le comédien italien Stefano Madia feront aussi partie de la distribution et seront entourés de nombreux interprètes québécois lors du tournage à Montréal.

Le Quadrillé

Une sauce passablement diluée

par
Bernard Andrès

Le Quadrillé, de Jacques Duchesne. Musique d'Antoine Padilla. Mise en scène de Richard Martin. Décor: Guido Tondino. Costumes et accessoires: Louise Jetté. Avec Elisabeth Chouvalidzé, Jacques Brouillet, Pierre Thériault, Jean-François Paulhus, Gavin Braun et Mario Forlini. Par le théâtre Populaire du Québec, au théâtre Arlequin (1004 est Ste-Catherine), du 14 au 23 novembre.

En reprenant *Le Quadrillé* de Jacques Duchesne pour ouvrir la saison, le TPQ n'a gardé de cette pièce que les effets les plus faciles et tout ce qui permet à Pierre Thériault de faire son numéro (ce qu'il entreprend du reste à merveille). Il est vrai que *Le Quadrillé* semble fait pour la tournée. Dispositifs scéniques souples et apparents, nombre limité de personnages, principe dynamique des intrigues, humour des situations: autant de données propres à satisfaire l'espace d'un soir, des publics variés attendant du théâtre quelques bons moments de distraction. Ce fut un peu la fortune de cette pièce créée voilà quinze ans au Centre d'Art de Saint-Fabien-sur-Mer, et reprise ensuite en tournée (France, Suisse, etc...).

Mais *Le Quadrillé* c'est plus que cela. Dans le contexte des années soixante, la pièce permettait pour la première fois peut-être au Québec, de jouer et de se moquer aussi systématiquement d'une série de conventions théâtrales (arbitraire de l'intrigue « dramatique » et de l'attribution des rôles, jeux de coulisses, rapports salle-scène, etc...). Tout imprégné de ses lecteurs de Brecht, Duchesne se permettait avec une joie d'iconoclaste de dérouter un public peu coutumier de tels procedés. Les sketches n'étaient que prétextes à multiples licences dramatiques. Avec cette nouvelle mise en scène, l'équilibre est fâcheusement inversé.

Toutes ces licences théâtrales se trouvent encore dans la production du TPQ, mais comme mises en vieilleuse, subordonnées aux sketches, éclipsées par les morceaux de bravoure que Richard Martin abandonne à Pierre Thériault. Avec ce spectacle axée sur le sketch et l'effet facile, Thériault, excellente bête de scène, s'en donne à coeur joie. Il l'emporte ainsi sur Elisabeth Chouvalidzé et Jacques Brouillet qui ont du mal, semble-t-il à rappeler l'esprit « jeu dans le jeu » de l'original (tel qu'il paraît dans les indications scéniques et la préface de l'auteur à l'édition Leméac de 1975). Il en est de même du sens global de la pièce.

Deux compères et leur amie décident de raconter « la vie d'une femme »: une première série de sketches (prétendument improvisés) évoquent l'histoire stéréotypée des infortunes d'une employée de bureau devenue veuve d'un soldat mort pour la patrie (!). Une seconde série plus brève et beaucoup moins « rose », raconte les turpitudes d'une femme condamnée à la prostitution (il s'agit là, d'après deux compères, de « ce qu'est vraiment la vie d'une femme »). L'intérêt du parallèle entre les deux trames apparait clairement dans l'optique d'une remise en cause de la condition féminine... à condition d'être soulignè par la mise en scène. Or, dans la production du TPQ, aucune différence qualitative entre l'histoire stéréotypée et l'autre plus réaliste. La seconde ne sert qu'à rallonger la sauce, déjà passablement diluée de la première. Il en résulte, exception faite des hors-d'oeuvres de Thériault, l'impression d'énormes longueurs et la pénible sensation d'être trompé sur la marchandise.

Une mère, sa fille... Au nom de l'Amour, les coeurs s'ouvrent les sentiments s'affrontent... C'est le moment de vérité.
POUR TOUS
PIERRE DAVID présente
Sonate d'Automne
un film de INGMAR BERGMAN avec LIV ULLMANN et INGRID BERGMAN
le DAUPHIN 1
BEAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE 721-6060
SEM.: 7.30 - 9.30
SAM.-DIM.: 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30

UN ÉTRANGE VOYAGE AU PAYS DE L'ANGOISSE ET DE LA PEUR. ENTRE KAFKA ET HITCHCKOK... FORT ET CAPTIVANT. TÉLÉJOURNAL
EFFICACE ET REMARQUABLE. L'HUMANITÉ
QUAND LINO VENTURA DEVIENT TOUT SIMPLEMENT MERVEILLEUX! LE NOUVEL OBSERVATEUR
UN TRÈS BON FILM, QUI SE VOIT COMME ON LIT LE MEILLEUR SIMENON. L'EXPRESS
ANGOISSÉ, ÉMOUVANT, PUISSANT, VENTURA EST VÉRITABLEMENT UN GÉANT DE L'ÉCRAN, QUI S'ALLIE BIEN À LA PERFECTION DE CE MAÎTRE FILM. LE PARISIEN
VENTURA FACE A L'ANGOISSE...UN CHEF-D'ŒUVRE, A VOIR SANS TARDER! LE QUOTIDIEN DE PARIS
VENTURA AU MEILLEUR DE LUI-MÊME NOUS ENTRAÎNE DANS UN "THRILLER" PALPITANT. LE POINT
APRES 3 ANS D'ABSENCE, VENTURA NOUS FAIT LE CADEAU DE SON PLUS BEAU FILM. LE JOURNAL DU DIMANCHE

LINO VENTURA
POUR TOUS
DE RETOUR AU CINEMA APRES 3 ANS D'ABSENCE
"J'attendais... En 3 ans, j'ai lu 80 scénarios. Celui-ci est le seul qui m'ait enthousiasmé." - LINO VENTURA
L'impitoyable combat d'un homme seul qui lutte pour sa survie.
UN PAPILLON SUR L'ÉPAULE
un film de JACQUES DERAY
avec LINO VENTURA · CLAUDINE AUGER · JEAN BOUISE · NICOLE GARCIA · PAUL CRAUCHET · LAURA BETTI
scénario de JEAN-CLAUDE CARRIERE · TONINO GUERRA
d'après le roman de JOHN GEARON "The velvet well"
DÈS DEMAIN
À: 5.30 - 7.30 - 9.30
(Dernier jour) « Jamais je ne t'ai promis un jardin de roses »
CARREFOUR
STE-CATHERINE - BLEURY 866-8057

pourquoi pas!
Un film écrit et réalisé par COLINE SERREAU
18 ANS
4e sem.
SAMI FREY • CHRISTINE MURILLO • MARIO GONZALEZ • NICOLE JAMET
Cinéma du COMPLEXE
desjardins 1
BASILAIRE 1 288-3141
12:05 - 2:00 - 3:55 5:50 - 7:45 - 9:40

Une comédie drôlement sympathique
6e sem.
ROGER COGGIO · ELISABETH HUPPERT
la Belle Emmerdeuse
Cinéma du COMPLEXE
desjardins 2
BASILAIRE 1 288-3141
1:00 - 3:05 - 5:15 - 7:25 - 9:30

"Du grand et du beau cinéma." "Le plus beau film de Fred Zinneman."
POUR TOUS
6e sem.
JULIA
VERSION FRANÇAISE
JANE FONDA VANESSA REDGRAVE JASON ROBARDS HAL HOLBROOK
Cinéma du COMPLEXE
desjardins 3
BASILAIRE 1 288-3141
12:30 - 2:40 - 4:55 - 7:05 - 9:15

Gilles Bériault présente
POUR TOUS
grand prix de la critique international festival Cannes 77
neuf mois
V.O. S.T.F.
une sélection Prima Film
un film de Marta Meszaros
Cinéma du COMPLEXE
desjardins 4
BASILAIRE 1 288-3141
Dès DEMAIN!

Le meilleur portrait de femme du cinéma américain depuis "Annie Hall".
2e sem.
CANNES 78 · LE POINT
14 ANS
Un film de PAUL MAZURSKY
la femme libre
AN UNMARRIED WOMAN
JILL CLAYBURGH
ALAN BATES
MICHAEL MURPHY
CLIFF GORMAN
st-denis 3
1590 RUE ST-DENIS 845-3222
12:15 - 2:25 - 4:40 - 6:55 - 9:10

son seul péché était d'être femme
18 ANS Adultes
un film de WALERIAN BOROWCZYK
INTERIEUR d'un COUVENT
KARIM
3e SEM.
Le PARISIEN 1 486 STE-CATHERINE O. 866-3856
LAVAL 5 CENTRE LAVAL 688-7776
RIVOLI 2 ST-DENIS ET BELANGER 277-3125
GREENFIELD PARK 2 PL. GREENFIELD PARK 671-6129

ELYSÉE 1 35 MILTON 842-6053
"Irène Papas exprime avec force une interprétation de grande qualité: mère torturée qui défend la chair de sa chair." TÉLÉRAMA
7h15 9h30
POUR TOUS
IRÈNE PAPAS · MICHAEL CACOYANNIS
IPHIGÉNIE

ELYSÉE 2 35 MILTON 842-6053
"Courez voir ROBERTETROBERT" UN DES MEILLEURS LELOUCH.
7h15 9h30
un film de CLAUDE LELOUCH
ROBERT et ROBERT
CHARLES DENNER · JACQUES VILLERET · JEAN-CLAUDE BRIALY

Des Enfants Gâtés
le nouveau film de BERTRAND TAVERNIER
aussi
MICHEL PICCOLI · CHRISTINE PASCAL
un film de CLAUDE GORETTA
La Dentellière
TOUS
Dernière journée: Prête-nom 7h30; Rencontre 9h15
Cinéma 7e Art 722-0302 3180 rue BÉLANGER

VENEZ RIRE
ATTENTION A 20H
avec HELENE LOISELLE et GERARD POIRIER dans une COMEDIE de Guy Foissy
Il est difficile d'imaginer une meilleure pièce de théâtre. «La Gazette»
Mise en scène de PAUL BUISSONNEAU
«LA CRIQUE»
4 SOUS
Théâtre de Quat'Sous, 100 est, Avenue des Pins 845-7277


McCOY TYNER QUINTET
Le Pianiste de Jazz de l'année
$10, $8.00, $6.50, $5.50
Prix spécial pour étudiants et groupe de 20 personnes.
SPECTACLE 8h30
27 novembre
SALLE WILFRID-PELLETIER PLACE DES ARTS (842-2112)

Quatre danseurs montréalais à Cuba

par Angèle Dagenais

Quatre danseurs des Grands ballets canadiens reviennent du Festival international de danse de Cuba avec des souvenirs qu'il ne sont pas prêts d'oublier. En effet, cette année le Festival de danse concordait également avec le 30e anniversaire de fondation du Ballet Nacional de Cuba et le 35e anniversaire de *Giséle* tel que dansé par Alicia Alonso. Annette av Paul, Sylvie Kinal, Jacques Drapeau et David La Haye ont ainsi vécu une semaine de grande excitation au sein de ce forum de la danse animé des plus grands noms.

Les danseurs des Grands Ballets canadiens étaient les seuls invités du Canada à ce festival non compétitif et participaient de diverses façons aux activités qui durèrent en tout trois semaines (du 28 octobre au 19 novembre): Sylvie Kinal et Jacques Drapeau donnaient deux pas-de-deux de Fernand Nault, *Cérémonie* et *Occurrence;* de plus, Sylvie Kinal interprétait *Incohérence,* le court solo qui lui a valu la médaille d'argent au Concours de Varna en 1976; Annette av Paul et David La Hay, pour leur part, avaient préparé les pas-de-deux de *Casse-Noisette, Roméo et Juliette* (version de Brian MacDonald) et *Festival des fleurs à Genzano.*

Par ailleurs, Brian MacDonald, chorégraphe attitré des GBC a été invité par Mme Alicia Alonso, directrice-fondatrice du Ballet Nacional de Cuba, pour régler deux oeuvres pour la compagnie cubaine: un pas-de-deux intitulé *Remembrance* pour Mme Alonso et son partenaire Jorge Esquivel et une grande oeuvre pour la compagnie entière intitulée *Prologue pour une tragédie* sur les Suite pour orchestre No 3 et 4 de J.-S. Bach. Présentées au cours du Festival, ces deux oeuvres ont été fort bien accueillies du public cubain qui, au dire des artistes montréalais, sont de fins connaisseurs. Il est même question que les deux oeuvres de MacDonald soient montrées par le Ballet Nacional de Cuba à Washington et New York au printemps lors de leur tournée américaine. Il est possible également que la compagnie s'arrête à Montréal lors de ce périple sur le continent nord-américain.

C'est la deuxième fois que des danseurs des Grands ballets sont invités (toutes dépenses payées) par le Festival international de Cuba qui se tient à tous les deux ans et en était cette année à sa sixième édition. Il y a deux ans, donc Manya Barredo et Alexandre Bélin avaient été invités pour représenter le Canada à Cuba. Des invités prestigieux de tous les pays se retrouvent à Cuba: des Ballets du XXe siècle, à l'American Ballet Theatre, à l'Opéra de Paris, à la compagnie Alvin Ailey, aux compagnies d'Europe de l'Est, des pays scandinaves, du Japon, etc.

Selon Annette av Paul, première danseuse des Grands Ballets, ce brassage de toutes les tendances, de tous les styles est extrêmement stimulant. « Il est très encourageant de se comparer aux autres. On s'aperçoit alors qu'on a tous des difficultés et que l'on doit tous lutter sans répit pour se corriger, toute notre vie. Les gens donnent ce qu'ils ont et leur joie de danser », précise-t-elle. Les Cubains forment un public très chauds et d'un soutien inlassable pour les danseurs, d'où qu'ils viennent, a-t-on remarqué.

Le Festival se tient simultanément dans trois salles de La Havane: le théâtre Garcia Lorca, le théâtre Mella et le théâtre Matanzas (dans la banlieue de La Havane) et les places, selon la délégation montréalaise, s'arrachent comme des pains chauds. Mme Chiriaeff qui accompagnait le groupe précise que l'atmosphère de ce festival est très chaleureuse et enrichissante du fait que tous partagent le même hôtel, les mêmes repas; les studios de répétition sont ouverts 24 heures sur 24 à tous ceux qui s'intéressent au travail des autres, etc. « On ne se sent pas comme des visiteurs mais comme des membres de la maison », précise-t-elle.

Mis à part le succès que se sont taillé les artistes des Grands ballets qui étaient inscrits à trois représentations et qui en ont finalement donné cinq (et qui auraient pu en ajouter d'autres si la saison montréalaise ne les avaient pas rappelés dans la métropole), Mme Chiriaeff a raconté avec vive émotion les performances du Ballet cubain fêtant leur 30e anniversaire et particulièrement celle de Mme Alicia Alonso interprétant à 57 ans une sublime *Giselle* épaulée par un corps de ballet « d'une perfection artistique, dramatique et technique extraordinaire ». Lors de cette soirée « inoubliable », Mme Alonso a reçu les félicitations de quelques-uns de ses anciens partenaires, notamment Igor Youskevitch et Anton Dolin (son premier Albrecht). Celui-ci lui a remis une superbe couronne de lauriers à la fin de la représentation alors que tombait sur la scène une pluie de pétales de roses rouges, précise-t-elle. « C'était tout à fait bouleversant ».

Le président de la république de Cuba, Fidel Castro assistait très régulièrement à toutes les représentations, explique-t-on aux Grands ballets, et il a même consenti à donner un autographe au jeune Jacques Drapeau au sortir d'un spectacle. Il paraît que c'est exceptionnel puisqu'il donne très rarement des autographes...?

Les danseurs montréalais ont eu la chance de suivre des classes avec les professeurs de ballet cubain, et selon Annette av Paul, cette expérience était des plus stimulantes. « Dans un climat tropical, les muscles se réchauffent beaucoup plus vite, précise-t-elle, et danser dans cette chaleur est très satisfaisant! » Tous reviennent donc de cette expérience avec l'envie d'y retourner le plus vite possible. Rappelons que les GBC étaient passés à La Havane lors de leur tournée sud-américaine l'an dernier et certains balletomanes cubains se rappelaient très bien d'eux. En contrepartie, les Montréalais auront sans doute très hâte de voir danser à l'été 1979 la compagnie que dirige Mme Alonso, le Ballet National de Cuba, qui est considéré comme l'une des grandes compagnies de danse du globe.

Giorgio de Chirico

Dernier «géant» de l'art

ROME (AFP) — Le peintre italien Giorgio de Chirico est mort à Rome des suites d'un infarctus lundi. Il était âgé de 90 ans.

Dernier « géant » de l'art contemporain, Giorgio de Chirico a dominé pendant près d'un demi-siècle la vie artistique européenne, avant de poursuivre, solitaire, son propre chemin. Contradicteur au sein de l'art moderne — qu'il taxait de « perversion » —, il était aussi, paradoxalement, l'un des artistes les plus populaires, le créateur inoublié des grands « paysages métaphysiques » et des vastes places peuplées de mannequins.

Européen avant tout, de Chirico était né en Grèce, à Volos, en 1888. A la mort de son père, un ingénieur sicilien, en 1906, de Chirico gagne Munich, où il poursuit sa formation artistique et approfondit un goût très vif pour la musique. Puis en 1909, Milan, Florence, Turin et enfin, en 1911, Paris.

Dans la capitale française en pleine effervescence, de Chirico se mêle aux mouvements d'avant-garde, se révèle, s'affirme dans toute son originalité. « Ce que je faisais était absolument différent de ce que l'on faisait alors à Paris », écrira-t-il, plus tard. Ami d'Apollinaire et d'André Breton, de Chirico se défent pourtant d'être surréaliste. Mais l'espace étrange qu'il construit dans ses tableaux marquera de grands surréalistes comme Max Ernst, Magrite, Dali ou Delvaux.

Pendant la première guerre mondiale il revient en Italie, à Ferrare. « Les Muses inquiétantes », mannequins en peplum sans visage, marquent à cette époque l'apogée de sa recherche « métaphysique ». L'après-guerre voit s'amorcer sa « deuxième vie ». Il regagne Paris, épouse en 1930 Isabelle Farr, une Russe d'une profonde culture qui deviendra sa collaboratrice, repart à Milan, à Florence, puis aux Etats-Unis. En 1944, il se fixe définitivement à Rome.

Il rejette alors de plus en plus brutalement « l'art moderne », recherche la réalité « objective » et les techniques des grands maîtres du passé.

Le SMQ déplore son statut d'observateur

par Nathalie Petrowski

Le syndicat de la musique du Québec (SMQ) qui compte actuellement quelques 400 membres, tenait hier une conférence de presse pour protester contre l'attitude du gouvernement qui ne l'a pas invité à siéger en tant que participant au mini-sommet des industries culturelles.

Dénonçant le fait que le SMQ n'ait droit qu'à un observateur sur les 200 participants invités, Pierre Graveline, nouvellement élu président lors du deuxième congrès du SMQ, délcara qu'il aurait dû être invité en tant que participant officiel étant donné le nombre non négligeable de musiciens qu'il représente. On se souviendra que le SMQ a été fondé en mars dernier et qu'il s'est immédiatement affilié à la FNC et à la CSN avec le but de mettre un terme au monopole de la Guilde des musiciens. Le SMQ regroupe actuellement à travers 4 régions du Québec, 400 membres dont certains prêtent une double allégeance à la Guilde et au SMQ. En tant qu'observateur, le président du SMQ aura droit de parole pendant les ateliers lundi mais il ne pourra pas intervenir pendans les séances plénières et la prise de décisions finales.

A l'organisation générale du sommet des industries culturelles, M. Yvon Leclair déclara que le seul syndicat invité en tant que participant dans le secteur du disque et du spectacle sera l'Union des artistes. Prétextant la nécessité de réduire la représentativité lors des séances plénières afin de faciliter le débat, Leclair déclara que les organisateurs des conférences avaient au départ songé à inscrire la Guilde des musiciens qui regroupe au-delà de 3000 membres, au rang des participants. Cette dernière n'a finalement été invité qu'en tant qu'observateur à cause de son affiliation américaine. Selon M. Leclair, le Syndicat de la musique du Québec ne compte pas suffisamment de membres pour que son président siège en tant que participant.

La distinction participant-observateur n'est pas sans poser d'épineux problèmes aux organisateurs face aux observateurs froissés et mécontents de ne pouvoir intervenir aux plénières. M. Leclair soutient néanmoins que cette distinction ne devrait pas être prise en considération dans la mesure où ce sont les interventions des observateurs lors des ateliers qui serviront de canevas au débat des plénières.

LA BOÎTE À ÉCHOS

La Cinémathèque québécoise présentera du 23 novembre au 8 décembre une rétrospective intitulée *La Pologne et le cinéma (tendances des années 70).* De grands cinéastes polonais se sont taillé une place enviable sur le marché du film depuis plus de 30 ans: Munk, Vajda, Kutz, Polanski, etc. Mais depuis le début de la décade les cinéastes ont dû repenser leurs orientations, des gens comme Polanski et Skolimowski ayant quitté le pays. Reconnue pour la qualité de son cinéma d'animation, la Pologne est également très active dans cette forme d'art. La Cinémathèque rend un hommage au cinéma polonais au cours de cette quinzaine qui sera complétée par un dépliant publié par la Cinémathèque et une exposition d'affiches dans le foyer de la salle de projection, 1700 rue Saint-Denis (BNQ).

Trois événements de danse auront lieu prochainement à l'UQAM, les 8 (20 h 30), 9 (19 h et 21 h 30) et 10 décembre (20 h 30) mettant en vedette les jeunes danseurs et chorégraphes indépendants de Montréal. Intitulée *Qui danse?,* cette expérience est le prolongement de celles qui ont eu lieu en février et mai dernier, respectivement au Musée des Beaux-arts de Montréal et à l'UQAM. *Qui danse?* vise deux buts principaux: donner aux jeunes un cadre dans lequel évoluer et expérimenter comme cela se fait pour le jeune théâtre, la musique ou la peinture; orienter l'événement vers une recherche de plus en plus créative, nouvelle et personnelle de la danse. Les artistes invités cette fois-ci sont: Iro Tembeck, Margie Gillis, Daniel Léveillé, Le Grand Jeu, Ilana Schwartz, Marie Chouinard, Angie Frank, Daniel Soulières, Fiona Griffiths, Monique Giard et le groupe Amarelle. Les trois soirées auront lieu au pavillon Saint-Jacques de l'UQAM, 335 de Maisonneuve est (coin Saint-Denis). L'entrée est libre mais un don de $2 est suggéré.

■

L'ensemble folklorique Pintue, composé de quatre musiciens chiliens donnera un concert dimanche le 26 novembre à 19 h 30 à l'amphithéâtre du cégep du Vieux-Montréal. Formé de ressortissants chiliens qui ont dû quitter leur pays après 1973, le groupe Pintue s'est regroupé en 1976 à Montréal et se spécialise dans la musique de l'Amérique latine. Leur programme s'intitule « 4 Voix et un continent en lutte » et ils utilisent différents instruments tels la guitare, le charango, le tambour, la flûte, des percussions et leurs voix. L'entrée est de $3.

TÉLÉVISION

2 CBFT

8.55 Ouverture et horaire
9.00 En mouvement
9.15 Les Oraliens
9.30 Passe-partout
10.00 Animagerie
10.15 Minute Moumoute!
10.30 Magazine express: "Artisanat", "Référence-express", "Des sites à découvrir"
11.00 Les trouvailles de Clemence
11.30 Le comportement animal: "La multiplicite des sens"
12.00 Demetan, la petite grenouille
12.30 Les coqueluches
13.30 Téléjournal
13.35 Femme d'aujourd'hui
14.30 Cinema: "La course au soleil" (drame — Americain 1956)
16.00 Bobino
16.30 Sol et Gobelet
17.00 L'heure de pointe
18.00 Ce soir
18.50 Nouvelles du sport
19.00 Lettre de Nouvelle-France
19.30 Du tac au tac
20.00 Le travail à la chaine
20.30 Les grands films: "L'aile ou la cuisse" (Comédie — Français 1976)
22.30 Téléjournal
23.10 Nouvelles du sport
23.20 Jason King
24.20 Cinema: "Le fauve est déchainé" (Comédie — Américain 1965)
2.00 Téléjournal

10 CFTM

7.50 Un emploi vous attend
7.55 Les sports au 10
8.00 Les p'tits bonshommes
8.15 Fanfan Dédé
8.45 Les p'tits bonshommes
9.00 A la bonn'heure
10.30 Bonjour madame
11.15 Saturnin, le petit canard
11.30 Les p'tits bonshommes
11.45 Les satellipopettes
12.00 Les p'tits bonshommes
12.20 Midi-nouvelles
12.30 A vous de jouer
13.00 Personnalité
13.30 Cinema: "Greco" (film biographique — France, Italien 1965)
15.30 Services à la communauté
16.00 Le monde de Monsieur Tranquille
16.30 Les tannants
17.30 Parle, parle, jase, jase
18.30 Le dix vous informe
19.00 Qui dit vrai
19.30 Monsieur Pointu S.V.P.
20.00 Cinema: "Un amour de pluie" (drame sentimental — Fr. It. All. 1973)
22.00 Regards sur le monde: "Les gens qui s'organisent"
22.30 Les nouvelles TVA
23.00 Les sports au 10
23.10 La couleur du temps
23.20 Festival Kim Novak: "Les plus grands des hold-up" (Western — Americain 1969)
1.00 Le ranch "L"
2.00 Dernière édition

17 RADIO-QUÉBEC

13.25 Sunrunners
13.45 Les Oraliens
14.00 Les 100 tours de Centour
14.15 Passe-Partout
18.30 Les débats de l'assemblée nationale

6 CBMT

9.00 A thought for today
9.05 CBC 6 Good Morning
9.15 The Friendly Giant
9.30 Quebec school telecast
10.30 Mr. Dressup
11.00 Sesame Street
11.58 CBC 6 Good afternoon
12.01 Coronation street
12.30 Search for tomorrow
13.00 CBC News
13.04 The Bob McLean show
14.00 The edge of night
14.30 Canadian authors
15.00 Take 30
15.30 Celebrity cooks
16.00 Charles Chaplin
16.30 For kids only: What's new
17.00 Goodies
17.30 All in the family
18.00 The City at Six
19.00 The Mary Tyler Moore Show
19.30 Rearch for the top
20.00 Barney Miller
20.30 The king of Kensington
21.00 Canadian express
22.00 The return of the saint
23.00 The national
23.27 The city tonight
23.45 Canada after dark
24.45 The professionals

12 CFCF

6.00 University of the Air
6.30 Morning Exercices
7.00 Canada A.M.
9.00 Romper Room
9.30 What's cooking
10.00 Ed Allen
10.30 Definition
11.00 The community
11.30 Rocket Robinhood
12.00 Flintstones
12.30 Gilligan's Island
13.00 The Mad dash
13.30 McGowan and Co
14.00 The Alan Hamel Show
15.00 The Undersea World of Jacques Cousteau: "The incredible march of the spiny lobster"
16.00 Family Feud
16.30 Pink Panther
17.00 The Price is right
18.00 Pulse
19.00 Stars on ice
19.30 The Patsy Gallant Show
20.00 Project U.F.O.
21.00 Live it up
21.30 Soap
22.00 Barnaby Jones
23.00 CTV National News
23.21 Pulse
24.00 The Twelve midnight movie: "Two for the Seesaw" (drame 1962).

CINÉMA

ATWATER I, Plaza Alexis Nihon (935-4246) — "Paradise Alley": 13 h 15, 15 h 15, 17 h 15, 19 h 15, 21 h 15.
ATWATER II, Plaza Alexis Nihon (931-3313) — "Boys from Brazil": 19 h 20, 21 h 30.
AVENUE, 1224 Avenue Greene, Westmount (937-2747) — "Who is killing the great chefs of Europe": 19 h 00, 21 h 00.
BEAVER, 5117 Avenue du Parc (844-1932) — "Feelings": 12 h 00, 14 h 50, 17 h 40, 20 h 30. "Dirty pool": 13 h 40, 16 h 30, 19 h 20, 22 h 10.
BERRI, 1280 St-Denis (288-2115) — "Cercle de fer": 14 h 35, 18 h 20, 22 h 00. "Le cogneur": 12 h 30, 16 h 15, 20 h 00.
BIJOU, 5030 Papineau (526-9131) — "Adolescentes devant le plaisir": 12 h 15, 17 h 00, 21 h 45. "Molly": 15 h 15, 20 h 00. "Bel ami": 13 h 40, 18 h 25.
BONAVENTURE I, 1 Place Bonaventure (861-2725) — "Wild geese": 13 h 15, 15 h 45, 18 h 15, 20 h 45.
BONAVENTURE II, "Automn sonata": 13 h 00, 15 h 00, 17 h 00, 19 h 00, 21 h 00.
BROSSARD I, Mail Champlain, 6600 Boul. Taschereau (465-5906) — "Cercle de fer": 18 h 20, 21 h 50. "On l'appelle Trinita": 19 h 55.
BROSSARD II, "Jamais je ne t'ai promis un jardin de roses": 19 h 15, 21 h 15.
BROSSARD III, "L'empire du grec": 21 h 40. "Le flic se rebiffe": 19 h 30.
CARREFOUR, 318 ouest, Ste-Catherine (866-8057) — "Jamais je ne t'ai promis un jardin de roses": 17 h 30, 19 h 30, 21 h 30.
CHAMPLAIN I, 1815 est, Ste-Catherine (524-1685) — "L'empire du grec": 13 h 45, 17 h 45, 21 h 45. "Le flic se rebiffe": 13 h 35, 19 h 35.
CHAMPLAIN II, "F.I.S.T.": 13 h 35, 17 h 35, 21 h 30. "Le solitaire du fort Humboldt": 15 h 50, 19 h 50.
CHATEAU I, 6956 St-Denis (271-1103) — "Fruit et mûr": 12 h 30, 16 h 55, 21 h 20. "Paris porno": 15 h 40, 20 h 05. "Monsieur madame & la bonne": 14 h 15, 18 h 35.
CHATEAU II, "Dernier survivant": 12 h 40, 15 h 35, 18 h 30, 21 h 25. "Minettes en folie": 14 h 20, 17 h 15, 20 h 10.
CINEMA DE PARIS: 896 Ste-Catherine O. (861-2996) "Piranha": 12 h 00, 13 h 30, 15 h 30, 17 h 30, 19 h 30, 21 h 30.
CINEMA 7e ART, 3180 Est, Bélanger (722-0302) — "Rencontre du 3e type": 21 h 15. "Prêtenom": 19 h 30.
CINEMATHEQUE QUEBECOISE, 1700 St-Denis (844-8734) — "La terre de la grande promesse" (d'A. Wajda-Pologne 1974) 20 h 00.
LA CITE I, 3575 Avenue du Parc (844-2829) "Goin south": 19 h 05, 21 h 05.
LA CITE II, "Revenge of the Pink Panther": 19 h 25, 21 h 20.
LA CITE III, "Foul Play": 18 h 55, 21 h 00.
CONSERVATOIRE D'ART CINEMATOGRAPHIQUE, 1455 boul. de Maisonneuve (879-4349) — "La souriante Madame Beudet" (de G. Dulac) et "J'me marie, j'me marie pas" (de M. Dansereau) 19 h 00. "Sang d'une poete" et "Testament Orphée" 21 h 00.
CLAREMONT, 5038 ouest Sherbrooke (486-7395) — "Death on the Nile": 18 h 35, 21 h 05.
COMPLEXE DESJARDINS I, Complexe Desjardins (288-3141) — "Pourquoi pas": 12 h 05, 14 h 00, 15 h 55, 17 h 50, 19 h 45, 21 h 40.
COMPLEXE DESJARDINS II, "La belle emmerdeuse": 13 h 00, 15 h 05, 17 h 15, 19 h 25, 21 h 40.
COMPLEXE DESJARDINS III, "Julia": 12 h 30, 14 h 40, 16 h 55, 19 h 05, 21 h 15.
COMPLEXE DESJARDINS IV, "L'argent des autres": 12 h 10, 14 h 00, 15 h 50, 17 h 40, 19 h 35, 21 h 25.
COTE-DES-NEIGES I, 6800 Côte-des-Neiges (735-5527) — "Paradise Alley": 13 h 00, 15 h 00, 17 h 00, 19 h 00, 21 h 00.
COTE-DES-NEIGES II, "Big Fix": 13 h 10, 15 h 10, 17 h 10, 19 h 10, 21 h 10.
CREMAZIE, 8610 St-Denis (388-4210) — "Jamais je ne t'ai promis un jardin de roses": 19 h 20, 21 h 20.
DAUPHIN I, 2396 est, Beaubien (721-6060) — 19 h 30, 21 h 30.
DAUPHIN II, "Des enfants gâtés": 19 h 30, 21 h 35.
DORVAL I, 260 Dorval, Dorval (631-8580) — "Message from space": 19 h 00, 21 h 00.
DORVAL II, "Magic": 19 h 00, 21 h 00.
DORVAL III, "Revenge of the pink panther": 19 h 05, 21 h 05.
DECARIE SQUARE I, Centre Decarie Square, 6855 Clanranald (341-3190) — "Midnight Express": 19 h 15, 21 h 30.
DECARIE SQUARE II, "Wild geese": 18 h 45, 21 h 10.
ELYSEE I, 35 Milton (842-6053) — "Iphigenie": 19 h 15, 21 h 30.
ELYSEE II, "Robert et Robert": 19 h 15, 21 h 30.
GREENFIELD I, 519 Taschereau, Greenfield Park (691-6129) — "Le corps de mon ennemi": 21 h 00 et "Trois super gars passent à l'attaque": 19 h 25.
GREENFIELD II, "Intérieur d'un couvent": 19 h 00, 21 h 00.
GREENFIELD III, "Message from space": 19 h 15, 21 h 15.
GUY, 1435 Guy (931-2912) — "Bad Penny": 12 h 00, 14 h 45, 17 h 30, 20 h 15. "Teenage sexmaids": 13 h 35, 16 h 20, 19 h 15, 21 h 55.
JEAN-TALON, 4255 est, Jean-Talon (725-7000) — "Le dernier amant romantique": 18 h 30, 22 h 00. "L'intrepide": 20 h 30.
KENT, 6100 ouest, Sherbrooke (489-6707) — "Saturday night fever": 18 h 50, 21 h 00.
LAVAL I, 1600 Le Corbusier, Chomedey (688-7776) — "Le corps de mon ennemi" 21 h 00 et "La colline des bottes" 19 h 15.
LAVAL II, — "Morts suspectes" 18 h 00, et "Generation Proteus" 20 h 00.
LAVAL III, — Voyage érotique de deux suédoises" 19 h 15 et "Louve brulante" 18 h 00, 20 h 30.
LAVAL IV, — "Grease" 19 h 00, 21h 00.
LAVAL V, — "Intérieur d'un couvent" 18 h 00, 19 h 45, 21 h 35.
LAVAL-ODEON I, Centre 2000, 3195 ouest, boul. St-Martin Chomedey (687-5207) — "L'empire du grec" 21 h 40.
LAVAL-ODEON II, — "Le cercle de fer" 18 h 15, 21 h 50. et "Pour Pâques ou à la Trinita" 19 h 55.
LOEW'S I, 954 ouest, Ste-Catherine (861-7437) — "Message from space" 12h 50, 15 h 10, 17 h 10, 19 h 10, 21 h 10.
LOEW'S II, — "Comes a horseman" 12 h 40, 14 h 50, 17 h 00, 19 h 10, 21 h 20.
LOEW'S III, — "Grease" 12 h 20, 14 h 30, 16 h 40, 18 h 50, 21 h 00.
LOEW'S IV, — "In praise of older women" 13 h 30, 15 h 30, 17 h 30, 19 h 30, 21 h 30.
LOEW'S V, — "Saturday night fever" 12 h 30, 15h 20, 17 h 30, 19 h 40, 21 h 10.
LONGUEUIL, 1 Place Longueuil, Longueuil (677-7933) — "Damien - malédiction no. 2" 18 h 15, 21 h 50 et "La loi de la haine" 20 h 10.
MAJESTIC, 3166 est, Henri-Bourassa (381-6116) — "L'heretique": 21 h 30 et "L'exorciste": 19 h 30.
MERCIER, 4260 est, Ste-Catherine (255-6224) — "Damien-malediction no. 2": 18 h 15, 21 h 50. et "La loi de la haine": 20 h 00.
MONKLAND, 5504 Monkland (484-3579) — "Message from space": 19 h 15, 21 h 15.
OMEGA I, Plaza K-Mart, Longueuil — "Le dernier amant romantique": 21 h 35. "Attention les yeux": 19 h 30.
OMEGA II, "La clinique des plaisirs" 20 h 55. "Sexualité chez les adolescentes": 21 h 45. "Vacances sans maillot": 19 h 30.
OUIMETOSCOPE I, 1203 Ste-Catherine (525-8600) — "Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur le sexe..." (de W. Allen U.S.A. 1972) 19 h 30, 21 h 30.
OUIMETOSCOPE II, "Juliette des esprits" (de F. Fellini — Italie 1965) 19 h 00, 21 h 45.
OUTREMONT, 1248 ouest Bernard (277-4145) — "Rencontres du troisième type" 19 h 00 "Toujours plus haut!" 21 h 30.
PALACE, 698 ouest, Ste-Catherine (866-6991) — "Up in smoke" 13h 15, 14 h 55, 16 h 35, 18 h 15, 19 h 55, 21 h 35.
PAPINEAU I, 4519 Papineau (527-8635) — "Voyage erotique de deux suédoises" 19 h 25. "La grande partouze" 18 h 15, 20 h 45.
PAPINEAU II, — "Morts suspectes" 21 h 15. "Brannigan" 19 h 15.
PARADIS I, 8215 Hochelaga (354-3110) — "Le dernier amant romantique" 18 h 30, 22 h 00 et "Situation grave mais pas desesperee" 20 h 20.
PARADIS II, — "L'inévitable catastrophe" 20 h 50 et "Les naufragés de l'île perdue": 19 h 00.
PARADIS III, — "Bilitis" 20 h 10. "Les filles de Mme Claude" 21 h 45 et "Nea" 18 h 30.
PARALLELE, 3682 St-Laurent (843-4725) — "Forum" (Quebec 1970) 19 h 00.
PARISIEN I, 480 Ste-Catherine (866-3856) — "Intérieur d'un couvent" 12 h 40, 14 h 35, 16 h 25, 18 h 10, 20 h 00, 21 h 45.
PARISIEN II, — "Le corps de mon ennemi" 12 h 20, 14 h 35, 16 h 50, 19 h 05, 21 h 20.
PARISIEN III, "La fievre du samedi soir" 12 h 50, 15 h 00, 17 h 15, 19 h 25, 21 h 35.
PARISIEN IV, — "Diabolo menthe" 13 h 30, 15h 30, 17 h 30, 19 h 30, 21 h 30.
PARISIEN V, — "Servante et maitresse" 13 h 10, 15 h 10, 17 h 10, 19 h 10, 21 h 10.
PLACE DU CANADA, Place du Canada (861-4595) — "Midnight Express" 19 h 15, 21h 30.
PLACE VICTORIA, Place Victoria (878-1451) — "Midnight Express" 17 h 00, 19 h 15, 21 h 30.
PLACE VILLE-MARIE I, 1 Place Ville-Marie (866-2644) — "Interiors" 13 h 15, 15 h 10, 17 hg 05, 19 h 05, 21 h 00.
PLACE VILLE-MARIE II, — "Girl Friends" 13 h 00, 14 h 35, 16 h 15, 17 h 50, 19 h 30, 21h 10.
PUSSYCAT, 4015 St-Laurent (845-5215) — "Bad Penny" 12 h 00, 14 h 50, 17 h 40, 20 h 30. "Oral contract" 13 h 35, 16 h 25, 19 h 15, 22 h 00.
RIVOLI I, 6906 St-Denis (277-3125) "Fievre du samedi soir" 13 h 00, 17 h 00, 21 h 00. "Mouflour bleue" 15 h 10, 19 h 10.
RIVOLI II, "Intérieur d'un couvent" 13 h 10, 15 h 10, 17 h 10, 19 h 10, 21 h 10.
SAINT-DENIS I, 1590 St-Denis — "Le dernier amant romantique" 13 h 55, 17 h 45, 21 h 30. "Les 21 heures de Munich" 12 h 10, 15 h 55, 19 h 45.
SAINT-DENIS II, 1590 St-Denis — "Une femme livre" 12 h 15/14 h 25, 16 h 40, 18 h 55, 21 h 10.
SNOWDON, 5225 Decarie (482-1322) — "Where does it hurt" 19 h 25, 21 h 00.
VAN HORNE, 6150 Côte-des-Neiges (731-8243) — "Revenge of the pink panther" 19 h 05, 21 h 00. Sem. 19 h 05, 21 h 00.
VERDUN, 3841 Wellington, Verdun (768-2092) — "L'empire du grec" 18 h 00, 21 h 30. "Les sentinelles des maudits" 20 h 00.
VERSAILLES I, 7265 est, Sherbrooke (353-7880) — "Morts suspectes" 17 h 10, 20 h 55. "Generation Proteus" 19 h 10.
VERSAILLES II, "Servante & maitresse" 18 h 20, 21 h 25. "Change pas de main" 19 h 55.
VERSAILLES III, "Grease" 19 h 00, 21 h 00.
VIAU, 226 des Laurentides, Pont-Viau (669-3866) — "Le dernier amant romantique" et "La 7e compagnie au clair de lune"
VILLERAY, 8042 St-Denis (388-5577) — "Damien — malédiction no 2" 18 h 00, 21 h 40. "La loi de la haine" 20 h 00.
WESTMOUNT SQUARE, 1 Westmount Square, Westmount (931-2477) — "A wedding" 13 h 35, 15 h 50, 18 h 10, 20 h 30.
YORK, 1487 ouest, Ste-Catherine (937-8978) — "Magic" 13 h 00, 15 h 00, 17 h 00, 19 h 00, 21 h 00.

SUR SCÈNE

CAFE DU PORT, 356 Berri (845-8765) Erika Pomerance — auteur-compositeur — 21 h 30 et 23 h 00.
CENTAUR, 453 St-François-Xavier (280-1229) "Travesties" de Tom Stoppard du mardi au samedi: 20 h 00, dim.: 19 h 00. matinées mercredi 13 h 00. Samedi: 14 h 00.
CENTRE D'ESSAI LE CONVENTUM, 1237 Sanguinet (284-0352) "L'exil ou l'asile" (30 ans de refus global) du mercredi au samedi: 20 h 30.
CENTRE SAIDYE BRONFMAN, 5170 Côte Ste-Catherine (739-2301) Relâche.
LA CHACONNE, 338 Ontario Est. "Solange" de Jean Barbeau du mercredi au dimanche à 21 h.
LA GRANDE PASSE, 411 Ontario E. (844-6284) "L'Engoulevent" 22 h 00 et minuit.
LA POUDRIERE, Ile Ste-Hélène (526-0821). Relâche.
PATRIOTE DE MONTREAL, 1474 Ste-Catherine Est (523-1131) les Carcasses — Semaine et dimanche: 21 h 00. Samedi: 20 h et 23 h.

PATRIOTE EN HAUT, "Propriete condamnée" de T. Williams adaptation québecoise de M. Monzerolle. Tous les soirs 20 h 00. Relâche: lundi et mardi.
SALLE WILFRID PELLETIER, Place des Arts, 175 ouest Ste-Catherine (842-2112) Roger Whittaker, 20 h 30.
SALLE DE CONCERT POLLACK: 550 Sherbrooke O. (392-8224) Jeff Khaner, flute traversiere et Lisa Emenheiser, piano 20h 30.
SOLEIL LEVANT, 286 Ste-Catherine O. (861-0657) Sonny Terry et Brownie McGhee, 20 h 00.
THEATRE ARLEQUIN, 1004 Ste-Catherine E. (288-2943) "Le quadrille" de J. Duchesne et A. Padilla — 20 h 30.
THEATRE D'AUJOURD'HUI, 1297 Papineau (523-1211) "Mamours et conjugal" de J.C. Germain. Tous les soirs: 20 h 30. Relâche: lundi.
THEATRE DENISE PELLETIER, Salle Fred Barry, 4353 Ste-Catherine E. (253-8974) "Les folles folies d'une folle en folie" de Jean Frigon du mardi au samedi 20 h 30. Relâche dimanche et lundi.
THEATRE DENISE PELLETIER, Salle Denise Pelletier "Marie Tudor" 14 h 30. de Victor Hugo.
THEATRE EXPERIMENTAL DE MONTREAL, 320 Notre-Dame E. (879-1306). Relâche.
THEATRE DE LA GRANDE REPLIQUE, 325 Maisonneuve E. (282-6895). Relâche.
THEATRE DE LA MANUFACTURE, Cinéma Parallèle, 3682 St-Laurent "Macbeth" de Shakespeare traduit par Michel Garneau — Tous les sors: 21 h 00. Relâche: lundi.
THEATRE MAISONNEUVE, Place des Arts, 175 Ste-Catherine ouest (842-2112) Ti-Gus et Ti-Mousse en couleur — 18 h 30 et 22 h 00.
THEATRE DU NOUVEAU-MONDE, 845 Ste-Catherine O. (861-0563) "Les fées ont soif" de Denise Boucher. Semaine: 20 h 00. Samedi: 21 h 00. Dimanche: 19 h 00. Relâche: lundi.
THEATRE PORT-ROYAL, Place des Arts, 175 Ste-Catherine O. (842-2112) "P'pa" de Hugh Leonard — 20 h 30.
THEATRE DE QUAT'SOUS, 100 Avenue des Pins (846-7277) "La crique" de Guy Foissy. Tous les soirs: 20 h 00. Relâche: lundi.
THEATRE DU RIDEAU VERT, 355 rue Gilford (845-0267) "Les dames du jeudi" de Loleh Bellon. Tous les soirs: 20 h 00 dim.: 19 h 00. Relâche: lundi.
THEATRE ST-DENIS, 1594 St-Denis 849-4211. Les danseurs grecs du Parthenon — 20 h 30.
GRAND THEATRE, 269 est, boul. St-Cyrille, Quebec 1(418)643-4975) — Salle Louis-Fréchette — L'OSQ présente "Le Messie" de Haendel. 20 h 30.
GRAND THEATRE, Salle Octave-Crémazie — "Quatre à quatre" de Michel Garneau, jusqu'au 9 déc. 20 h 30. Relâche dim. lun.
THEATRE DU VIEUX QUEBEC, 30 St-Stanislas, Québec 1(418)692-4212 — "Aux yeux des hommes" de John Herbert, jusqu'à la fin nov. 20 h 30. Relâche lundi et mardi.
CENTRE NATIONAL DES ARTS, Ottawa 1-(613)996-5051 L'orchestre du CNA, dir.: Kazuyoshi Akiyama et Leonard Rose soliste. 20 h 30.

JAMAIS JE NE T'AI PROMIS UN JARDIN DE ROSES — 14 ANS
"CARREFOUR": 5.30 - 7.30 - 9.30. "CRÉMAZIE, BROSSARD": 7.15 - 9.15. (Complément de prog. au Rex)
Carrefour 866-8057 Crémazie 388-4210 Brossard 2 465-5906 Rex St-Jérôme

Venez vous amuser!
Ski de fond, Raquettes, Patin, Ballon balai, Randonnées en forêt, Soirées animées
Base de plein air le p'tit bonheur dans les Laurentides
Renseignements: 861.9289 (direct de MTL) (819) 326.4281

JACQUES PRÉVERT
AU BORDELAMER
COLLAGE MUSICAL ET HUMORISTIQUE
DU 16 NOV. AU 23 DÉC.
LUNDI: 21 H. JEU. VEN. SAM.: 23 H. 30
THÉÂTRE-BAR AUX 4 SAOÛLS
100 EST, AVE. DES PINS 845-7277

L'important est de ne jamais désespérer — 18 ANS
Version Originale sous-titre français à la Place Victoria seulement!
Midnight Express
Un film de ALAN PARKER
Square Décarie 341-3190 Place Victoria 878-1451 Place du Canada 861-4595
"P. VICTORIA": 5.00 - 7.15 - 9.30 "P. DU C

Lougheed relance Lévesque de $5 pour le match de la Coupe Grey

TORONTO (d'après CP) — Le premier ministre de l'Alberta, M. Peter Lougheed est tellement confiant de voir les Eskimos d'Edmonton l'emporter contre les Alouettes, dimanche, qu'il a augmenté de $5 le pari de $10 qu'il avait perdu à son homologue René Lévesque, l'an dernier.

C'est du moins ce qu'il a précisé devant des militants, hier, à Spruce Groove, et Alberta, expliquant qu'il avait bien l'intention de savourer une douce revanche cette année.

Ex-porte couleurs des Eskimos et fin connaisseur de football, M. Lougheed avait été blessé dans son orgueil l'an dernier lorsque les Alouettes avaient battu les représentants de sa province 41-6, en finale de la Coupe Grey au Stade olympique.

C'est sans doute pour rassurer son premier ministre, que le secondeur au centre Dan Kepley, choisi mardi au sein de l'équipe d'étoile dans l'ouest, avait d'ailleurs laissé entendre plus tôt dans la journée que les Eskimos ont l'intention de prendre les moyens qui s'imposent pour contrer Joe Barnes, le pilier de l'attaque du club montréalais.

« Il nous faut presser davantage Barnes dans l'exécution de ses jeux, a dit Kepley ».

« Ce qui ne sera pas trop difficile à accomplir, puisque nous avons eu beaucoup de succès en saison régulière contre des quarts qui aiment bien, comme Barnes, porter eux-mêmes le ballon ou encore se déplacer fréquemment derrière la ligne de mêlée avant de décocher une passe. »

Le rapide Larry Highbaugh a abondé dans le même sens, hier, ajoutant que les Eskimos se devaient obligatoirement d'annuler le jeu aérien des Alouettes s'ils ne veulent pas subir le même affront que l'an dernier.

« Il n'y a pas un demi qui ne peut couvrir un receveur de passes des Alouettes sur un tracé donné, a-t-il dit. Ce qu'il faut éviter, cependant, c'est que Barnes ait suffisamment de temps pour attendre qu'une de ses cibles se libère de la surveillance d'un défenseur. »

Sans doute trop modestes, les Eskimos ont négligé de parler de leur attaque aérienne, pourtant dirigée de main de maître par un Tom Wilkinson bien appuyé par des receveurs de grand talents, dont Tom Scott qui a capté 66 passes en saison pour des gains de 1,066 et 10 touchés.

Dimanche, il aura la chance de jouer contre une défensive tertiaire amputée d'un de ses meilleurs éléments, Dickie Harris.

Harris sera remplacé, on le sait, par Bruce Taylor, 30 ans, une ancienne vedette de la Ligue nationale, congédié en début de saison par les Forty Niners de San Francisco mais rappelé in extrémis pour les Alouettes afin de combler le vide créé par la perte de Harris.

Sans doute le seul point d'interrogation dans la solide défensive des Alouettes, Taylor est pourtant confiant de bien faire, comme s'il était tout à fait naturel qu'il soit efficace même s'il n'avait pas joué depuis quatre mois, lorsque les Alouettes ont fait appel à lui contre les Rough Riders d'Ottawa, dimanche dernier.

« Je suis nerveux, certes, parce qu'il s'agit d'un match important, a noté Taylor. Mais je le suis beaucoup moins qu'on peut le croire, puisque je n'ai, en fait, rien à perdre et tout à gagner en jouant une bonne partie.

« J'ai accepté le défi qu'on m'a proposé sachant fort bien que je ne jouerais que quelques matches pour dépanner l'équipe. »

En dépit de l'absence de Dickie Harris et la présence de Bruce Taylor, les preneurs au livre de Toronto favorisent néanmoins les Alouettes pour l'emporter par deux points. En Alberta, on rapporte que c'est l'inverse...



Les joueurs des Alouettes de Montréal s'entraînent sérieusement au stade de l'Exposition nationale de Toronto en vue du match de dimanche contre Edmonton. Mais le football est aussi un jeu, comme nous le rappellent ces quatre joueurs. (Photolaser CP)

Les Yankees arrachent Tommy John aux Dodgers

NEW YORK (AP) — Les Yankees de New York ont conclu une entente de trois ans avec le lanceur Tommy John, dix jours seulement après avoir fait l'acquisition du vétéran lanceur Luis Tiant, arraché aux Red Sox de Boston à titre d'agent libre.

« Je crois que les Yankees de New York ont réalisé un pas très important aujourd'hui dans leur recherche d'un troisième titre mondial successif en faisant l'acquisition de l'un des meilleurs lanceurs gauchers du baseball, » a déclaré le président de l'équipe, Al Rosen.

John a terminé la saison avec un dossier de 17-10 et une m.p.m. de 3.30. Il a ensuite vaincu les Yankees dans le premier match de la Série mondiale à Los Angeles. Le vétéran joueur âgé de 35 ans a confié avoir accepté l'offre des Yankees même si elle est inférieure financièrement à celles présentées par les Reds de Cincinnati, les Braves d'Atlanta et les Royals de Kansas City.

« J'ai accepté une offre moins généreuse parce que je voulais poursuivre ma carrière avec les Yankees, a-t-il dit. Ce n'est pas tous les jours qu'un joueur à la chance de joindre les rangs d'une telle formation. Les Yankees ont une organisation de premier plan et ils sont les meilleurs depuis deux ans. L'occasion s'est offerte à moi de jouer dans la meilleure ville de baseball ».

John, un vétéran de 16 saisons dans les majeures, a passé les sept dernières années avec les Dodgers. Sa carrière a été sérieusement compromise en 1974 lorsqu'il s'est déchiré des ligaments au coude gauche contre les Expos de Montréal. Il a subi une délicate opération chirurgicale et, après une année de convalescence en 1975, John est revenu plus fort que jamais, remportant 47 victoires au cours des trois dernières saisons.

John a exigé des Dodgers un contrat de plusieurs saisons, mais la direction de l'équipe le lui a refusé en raison de son âge. Les Yankees, en revanche, ne semblent accorder aucune importance à l'âge des joueurs puisqu'ils ont fait l'acquisition de Tiant qui est âgé de 38 ans... au moins.

« J'ai signé un contrat de trois ans plus une année d'option, a dit John. Du reste, j'ai l'intention de lancer pendant encore cinq ou six ans. »

Les Japonais ont un retard de 10 ans

FLORENCE, Ky (AP) — George Foster et Johnny Bench, de retour d'une tournée d'un mois au Japon avec les Reds de Cincinnati, estiment que le baseball japonais accuse un retard de cinq à 10 ans sur le jeu américain.

Les Reds, après avoir subi deux défaites et annulé une fois à leurs trois premières parties, ont rapidement retrouvé leurs moyens et ont inscrit 14 victoires consécutives contre des formations composées des meilleurs éléments du Japon.

« Les Japonais ont moins de faiblesses offensives qu'auparavant, mais ils n'ont pas encore atteint le niveau des joueurs américains », note Bench, auteur de neuf circuits en 17 parties.

Bench ne croit pas que les Japonais pourront disputer une série mondiale avant une dizaine d'années. Foster, meilleur frappeur de circuits au cours des deux dernières saisons dans la Ligue nationale, a été moins dur que son coéquipier à l'égard des Japonais, se contentant de dire qu'ils avaient progressé depuis son premier séjour au Japon avec les Giants de San Francisco en 1970.

D'autre part, le joueur de deuxième-but des Tigers de Detroit, Lou Whitaker a été choisi la recrue de l'année de la Ligue américaine, recueillant 21 des 28 votes des chroniqueurs de baseball.

En 139 parties, Whitaker a conservé une moyenne de .285 et a produit 58 points. Il a de plus formé avec l'inter Alan Trammel l'un des meilleurs duos pour le double jeu de 1978.

Lambert marque le but victorieux

Le Canadien gagne de justesse

PITTSBURGH — Trop confiant devant des Pingouins nettement améliorés, le Canadien a dû batailler ferme jusqu'à la dernière minute de jeu, hier, pour finalement remporter une victoire difficile de 3-2 devant une excellente assistance de 14,451 personnes, à Pittsburgh.

C'est un but de Yvon Lambert, dans la 13e minute de jeu du troisième engagement, qui a procuré la victoire au Canadien qui avait laissé filer une avance de 2-0 plus tôt dans le match.

Jacques Lemaire, dans la première minute de jeu, et Larry Robinson, en deuxième, avaient en effet permis au Canadien de prendre les devants avant que des Pingouins étonnamment coriaces ne répliquent aux encouragements d'une foule sans doute aussi surprise que le Canadien...

D'abord Ross Lonsberry, au milieu de la deuxième période, puis l'ex-Canadien Peter Loe, 32 secondes après le début du dernier tiers, ont riposté chez les Pingouins qui auraient sans doute marqué d'autres buts n'eut été de l'excellence de Michel Larocque devant la cage du Tricolore.

Au total, Larocque a repoussé 28 des 30 tirs décochés en sa direction, dont 23 dans les deux derniers engagements, effectuant ses meilleurs arrêts contre l'ex-Leaf George Ferguson et le trio formé des trois anciens Canadiens qu'ont été Rodney Shutt, Peter Mahovlich et Peter Lee.

Le gardien adverse, Greg Millen, a quant à lui affronté un barrage de 40 tirs, dont plusieurs par Mario Tremblay avant que Yvon Lambert ne fasse dévier un tir de ce dernier pour enfiler le but victorieux.

Si le Canadien a été surpris par la ténacité des Pingouins qui ont présenté un bon jeu de position, il faut dire que le club alignait une bonne dizaine de hoeueurs qui n'étaient pas avec l'équipe, l'an dernier.

Qui plus est, les jeunes Peter Lee et Rodney Shutt connaissent un début de saison des plus encourageants, les deux complétant fort bien le travail de Mahovlich, un peu lent mais encore très habile pour concevoir une stratégie à l'attaque.

En marquant contre son ancienne équipe, Lee a inscrit son 12e but depuis le début du calendrier. Rodney Shutt, qui a raté les quatre premières rencontres de son équipe, a quant à lui déjà réussi six buts, un rendement auquel l'instructeur Johnny Wilson ne s'attendait certainement pas en faisant son acquisition contre un choix au repêchage en 1981.

Parmi les nouveaux Pingouins qui se sont fait valoir, Gregg Sheppard, auparavant des Bruins, et Dale Tallon, cidevant des Black Hawks, ont aussi offert une performance digne de leur talent.

En l'emportant, le Canadien a terminé sur une note victorieuse une série de quatre matches consécutifs, ne subissant qu'un seul revers, 6-3, jeudi dernier, à Los Angeles, après avoir facilement battu les Rockies du Colorado 6-1, mercredi. Le Canadien a ensuite disposé des Canucks 4-2, à Vancouver, samedi.

Après 20 parties, soit le quart du calendrier régulier, le Canadien présente une fiche identique à celle de l'an dernier, ayant gagné 13 victoires pour tataliser 28 points et ainsi prendre une confortable avance en tête de la section James Norris.

A moins de blessures graves il y a donc tout lieu de croire que l'équipe connaîtra une aussi bonne saison que l'an dernier, alors que le Tricolore avait remporté 59 victoires et subi seulement 10 défaites.

ECHOS... Des cinq absents de l'alignement chez le Canadien, hier, un seul n'était pas blessé: Cam Connor. Sont au rancart: Doug Risebrough, blessé à l'épaule, Gilles Lupien qui souffre d'une élongation musculaire à la cuisse droite, Pierre Larouche, dont la blessure au genou gauche pourrait le tenir à l'écart du jeu environ cinq semaines, et finalement le capitaine Yvan Cournoyer, sérieusement ennuyé par des malaises au dos le jour de son 35e anniversaire... Le gardien Gary Edwards, des North Stars de Minnesota, a écopé hier d'une suspension de quatre matchs et d'une amende de $400 pour avoir asséné un coup de bâton à Don Luce, à Buffalo, dimanche, lançant alors le signal d'une bagarre quasi générale pendant laquelle des joueurs des deux équipes ont réglé des vieux comptes...

John Ferguson avec les Jets

WINNIPEG (CP) — John Ferguson a signé un contrat de cinq ans avec les Jets de Winnipeg de l'Association mondiale de hockey à titre de vice-président et de directeur général. L'embauche de Ferguson confirme sa démission comme entraîneur de l'équipe du Canada qui participera le mois prochain au tournoi des Izvestia à Moscou. Plusieurs noms ont déjà été mentionnés pour diriger l'équipe, dont celui de Bobby Or, actuellement entraîneur adjoint des Black Hawks de Chicago.

Ferguson a été congédié plus tôt cette année comme directeur général des Rangers de New York. Et, ironie du sort, c'est Ferguson lui-même qui avait assuré le passage des Suédois Anders Hedberg et Ulf Nilsson des Jets aux Rangers pour la somme record de $2.4 millions.

A Winnipeg, Ferguson aura l'entière responsabilité de l'organisation, a assuré le président de l'équipe, Michael Gobuty. Rudy Pilous conserve son poste de directeur exécutif.

De nombreuses rumeurs refont surface relativement à une fusion entre des équipes de l'AMH et la Ligue nationale. Ferguson estime pour sa part qu'une fusion est très possible mais que rien de concret n'a encore été présenté.

D'ailleurs, s'il n'en tient qu'au directeur général des Bruins de Boston, Harry Sinden, la fusion entre les deux ligues n'aura pas lieu. Sinden a en effet déclaré hier que personne n'était autorisé à parler de fusion au nom de la LNH et que pourtant les commentaires allaient bon train.

« Cette situation est ridicule, clame Sinden, qui d'un même souffle, jure que les Bruins s'opposeront toujours à une fusion.

Selon un projet de fusion, les Nordiques de Québec, les Jets de Winnipeg, les Oilers d'Edmonton et les Whalers de la Nouvelle-Angleterre joindraient les rangs de la LNH l'an prochain moyennant une somme de $7 millions versée à trois équipes de l'AMH qui seraient écartées, soit les Bulls de Birmingham, les Racers d'Indianapolis et les Stingers de Cincinnati. Une autre somme de $3 millions servirait à racheter les contrats des joueurs désormais en chômage et, finalement, un dernier montant de $8 millions serait distribué aux équipes de la LNH, à l'exception des Rockies du Colorado, qui auraient mis fin à leurs activités.

« Ainsi chaque équipe de la LNH recevrait la somme ridicule de $500,000, dit Sinden. C'est un non sens. »

Le président des Bruins, Paul Mooney s'opposera à nouveau à tout projet de fusion et il aurait déjà l'appui des Maple Leafs de Toronto, du Canadien de Montréal, des Canucks de Vancouver et des Kings de Los Angeles.

« L'AMH n'est plus une menace pour la LNH, prétend Sinden. Elle n'a plus aucune influence sur les salaires et les meilleurs juniors lui tournent maintenant le dos. »

Rangers et Leafs: 3-3

Le jeune Bruce Boudreau a marqué deux buts, dont le but égalisateur en fin de troisième, hier, pour permettre aux Leafs d'arracher un match nul de 3-3 aux Rangers, à New York.

Boudreau a créé l'égalité après que le Suédois Anders Hedberg eut donné l'avance aux Rangers alors que les Leafs jouaient à court d'un homme au début du dernier engagement.

Mario Marois et Steve Vickers ont réussi les autres buts des Rangers tandis que Dave Hutchison complétait le pointage chez les Leafs qui ont ainsi joué un cinquième match sans défaite.

Entretemps, à Washington, les Blues de Saint-Louis ont profité d'une performance d'un but et une passe de Bernie Federko pour l'emporter 3-1 contre les Capitals.

Federko a marqué le but qui donnait l'avance, en deuxième, avant de se faire complice du but d'assurance compté par Brian Sutter, en troisième.

John Smike a marqué l'autre but des Blues et seul Robert Sirois en a fait autant chez les perdants.

Au Minnesota, Chico Resch a été solide devant son filet, bloquant 30 des 31 tirs des North Stars pour contribuer de brillante façon à une victoire de 4-1 dans un match mieux partagé que le score ne l'indique.

Stephan Persson, Gerry Hart, Clark Gillies et Lorne Henning, dans un filet désert, ont compté les buts des Islanders. Bobby Smith a réussi celui des Stars.

A Buffalo, Rick McLeach et Paul Evans ont compté des buts sans riposte, en troisième, pour donner aux flyers une victoire de 3-2 contre les Sabres qui avaient pris l'avance 2-0 au deuxième vingt.

■

NEW YORK — Les dernières statistiques de la P.G.A. montrent que Tom Watson a terminé en tête des boursiers du circuit avec des gains de $363,000, devant Gil Morgan et Andy Bean, $267,000 tandis que Jack Nicklaus vient au quatrième rang avec $256,000. Du côté canadien, Jim Nelford, de Burnaby, est le seul à avoir terminé parmi les 100 premiers, prenant la 87e place avec un peu de moins de $30,000, tandis que Dave Barr, de Kelowna, a gagné un peu moins de $12,000.

HOCKEY

Ligue Nationale

Mardi
Toronto 4, Atlanta 3
Islanders NY 7, Colorado 1
Washington 4, St-Louis 3
Vancouver 5, Chicago 2
Hier
Montréal 3, Pittsburgh 2
Saint-Louis 3, Washington 1
Philadelphie 3, Buffalo 2
Rangers NY 3, Toronto 3
Islanders NY 4, Minnesota 1
Détroit à Los Angeles
Ce soir
Pittsburgh à Montréal
Buffalo à Boston
Vancouver au Colorado

Les meneurs
(Parties d'hier non comprises)

	b	p	pts
Chouinard, Atl.	14	19	33
MacMillan, Atl.	12	21	33
Dionne, LA	12	18	30
Lafleur, Mtl.	11	17	28
Federko, St-L.	9	17	26
Lysiak, Atl.	12	13	25
Potvin, NYI	10	15	25
Babych, St-L.	10	15	25

Association Mondiale

Mardi
Edmonton 4, Québec 1
Hier
Birmingham à Cincinnati
Winnipeg en N.-Angleterre
Ce soir
N.-Angleterre 5, Winnipeg 2
Cincinnati 6, Birmingham 5

Les meneurs
(Parties d'hier non comprises)

	b	p	pts
Cloutier, Qué.	19	15	34
Ftorek, Cin.	6	25	31
Nilsson, Win.	7	22	29
Mark Howe, NA	13	15	28
Tardif, Qué.	14	13	27
Bernier, Qué.	14	12	26

Ligue Majeure du Québec

Mardi
Montréal 4, T.-Rivières 2
Hull 11, Cornwall 10
Hier
Québec 6, Shawinigan 3
Ce soir
T.-Rivières à Laval
Chicoutimi à Cornwall
Verdun à Hull

LIGUE NATIONALE

Section James Norris

	pj	g	p	n	pp	pc	pts
MONTRÉAL	20	13	5	2	79	52	28
LOS ANGELES	17	9	8	0	68	58	18
DETROIT	18	5	9	4	62	68	14
PITTSBURGH	18	5	10	3	60	64	13
WASHINGTON	20	5	12	3	52	81	13
Section Charles Adams							
BOSTON	18	10	4	4	77	56	24
TORONTO	21	10	7	4	65	58	24
BUFFALO	19	7	6	6	57	49	20
MINNESOTA	18	5	11	2	49	69	12
Section Lester Patrick							
ATLANTA	21	14	5	2	95	65	30
ISLANDERS NY	19	13	3	3	88	58	29
RANGERS NY	19	11	4	4	73	46	26
PHILADELPHIE	20	9	7	4	63	59	22
Section Connie Smythe							
CHICAGO	19	7	8	4	58	71	18
VANCOUVER	20	7	12	1	64	79	15
ST-LOUIS	21	4	13	4	69	106	12
COLORADO	20	3	13	4	56	94	10

ASSOCIATION MONDIALE

	pj	g	p	n	pp	pc	pts
CINCINNATI	19	10	7	2	76	71	22
N.-ANGLETERRE	19	9	6	4	81	73	22
QUÉBEC	19	10	8	1	77	71	21
EDMONTON	17	9	8	0	60	56	18
WINNIPEG	19	8	9	2	79	73	18
BIRMINGHAM	16	8	7	1	68	63	17
INDIANAPOLIS	16	2	11	2	40	76	6

LIGUE MAJEURE DU QUÉBEC

Section Lebel

	pj	g	p	n	pp	pc	pts
VERDUN	26	16	6	4	139	100	36
MONTRÉAL	25	15	6	4	146	94	36
LAVAL	26	10	14	2	123	151	22
CORNWALL	26	10	15	1	123	167	21
HULL	26	5	17	4	94	161	14
Section Dilio							
TROIS-RIVIÈRES	24	13	3	3	185	38	39
SHERBROOKE	25	14	8	3	130	106	31
QUÉBEC	26	13	9	4	122	99	30
CHICOUTIMI	25	8	15	2	106	135	19
SHAWINIGAN	27	5	21	1	101	104	11

SOMMAIRES

Canadien 3, Pingouins 2

Première période
1—MONTREAL: Lemaire (5)
Shutt 1:68
Pénalités: Tremblay Mon 7:52, Mahovlich Pit 13:03.

Deuxième période
2—MONTREAL: Robinson (4)
Hughes, Engblom 4:29
3—PITTSBURGH: Lonsberry (5)
Stackhouse, Carlyle 12:20
Pénalité: Bladon Pit 7:51.

Troisième période
4—PITTSBURGH: Lee (12)
Mahovlich, Stackhouse 0:32
5—MONTREAL: Lambert (8)
Tremblay, Houle 13:37
Pénalités: Engblom Mon 17:53, Kindrachuk Pit 17:53.

Tirs aux buts

Montréal	14	11	15	—40
Pittsburgh	7	12	11	—30

Gardiens: Larocque, Montréal; Millen, Pittsburgh.
A: 14,451.

Blues 3, Capitals 1

Première période
Aucun but.
Pénalités: Brownschidle St-L 7:01, Washington banc 11:30, Giroux St-L 15:46.

Deuxième période
1—ST-LOUIS: Smrke (1)
Patsy 10:04
2—WASHINGTON: Sirois (7)
Rowe, Svensson 11:15
Pénalités: Affleck St-L 6:23, Rowe Wash 7:45, Walton St-L 9:48, Picard Wash 12:09, Green Wash 14:03.

Troisième période
3—ST-LOUIS: Sutter (14)
Federko, Gibbs 6:08
4—ST-LOUIS: Federko (9)
Babych, Sutter 18:14
Pénalité: Babych ST-L 9:51.

Tirs au but

St-Louis	11	12	8	—31
Washington	7	7	13	—27

Gardiens: Staniowski, St-Louis; Bédard, Washington.

Rangers 3, Leafs 3

Première période
1—TORONTO: Hutchison 2
McDonald, Stamler 7:56
2—RANGERS: Marois 2
Vickers, Esposito 9:20
Pénalités: Williams, Tor., Vadnais Ran majeures, inconduites, 0:13, Boutette, Tor., Hedberg Ran 1:59, Maloney, Tor., Plante Ran 3:12

Deuxième période
3—RANGERS: Vickers 6
Marois 3:05
4—TORONTO: Boudreau 2
Salming 17:32
Pénalités: Williams Tor 0:23, Fotiu Ran mineure double, Maloney, Tor., 3:31, Maloney Ran 4:15, Salming Tor. 15:21, Boutette Tor., Maloney Ran 19:55.

Troisième période
5—RANGERS: Hedberg 6
Hickey, Greschner 3:53
6—TORONTO: Boudreau 3
Turnbull, Hutchison 16:55
Pénalités: Salming Tor 3:27, Soetaert Ran 7:07, Salming Tor 7:41, Tkaczuk Ran 10:59.

Tirs aux buts:

Toronto	9	9	8	—26
Rangers	9	5	8	—22

Gardiens: Harrison, Toronto; Soetaert, Rangers.

Stingers 6, Bulls 5

1ère période
1—CINCINNATI: Gartner (5)
Dudley, Luksa 7:13
2—CINCINNATI: Gartner (6)
Ftorek, Marsh 12:00
3—CINCINNATI: Ftorek (7)
Thomas, Hislop 13:36
4—BIRMINGHAM: Adduono (6)
Rammage, Goulet 15:29
5—BIRMINGHAM: Dillon (2)
Stephenson, Henderson 16:34
Pénalités Stewart Bir., Gilligan Cin. majeures 6:36, Maggs Cin. 9:23, Adduono Bir. 11:45, Melrose Cin. 15:55, Turkiewicz Bir. 16:38, Stewart Bir., Gilligan Cin. majeures 20:00.

2ème période
6—CINCINNATI: Luksa (4)
Norwich, Marsh 9:57
7—BIRMINGHAM: Dillon (3)
Sielgher, Gingras 12:34
Pénalités — Shutt Cin., Stephenson Bir. 9:21, Melrose Cin., Dudley Cin. 11:24, Ramage Bir., Forbes Cin. mineures, majeures 16:39.

3ème période
8—BIRMINGHAM: Stephenson (3)
Henderson, Dillon 4:51
9—CINCINNATI: Marsh (13)
Maggs, Dudley 14:11
10—CINCINNATI: Dillon (4)
Hartsburg, Stephenson 19:00
Pénalités — Adduono Bir. 1:13, Hughes Bir., 13:40, Vaive Bir., Melrose Cin. mineures, majeures 14:58.

Supplémentaire
11—CINCINNATI: Hislop (10)
Legge, Liut 6:02
Pénalités — Aucune.

Tirs au but

Birmingham	14	14	6	2	—36
Cincinnati	9	12	12	4	—37

Gardiens— Wakely, Birmingham; Liut, Cincinnati.

Islanders 4, N. Stars 1

Première période
1—ISLANDERS, Persson (4)
Bossy, Potvin 8:19
Pénalités: Marshall, Isl., 3:36, Brad Maxwell, Min., 7:47, Howatt, Isl., 16:07.

Deuxième période
2—ISLANDERS, Hart (1)
Nystrom, Persson 9:02
3—ISLANDERS, Gilles (7)
Persson, Hansen 16:60
Pénalités: Howatt, Isl., 10:20, Hart, Isl., 13:13, Brad Maxwell, Min., Potvin, Isl., 15:15.

Troisième période
4—MINNESOTA, B. Smith (4)
Payne, MacAdam 16:26
5—ISLANDERS, Henning (4)
Tonelli, Hart 19:12
Pénalités/ P. Smith, Min., 208, Potvin, Isl., 6:48, G. Smith, Min., mineure, majeure, Tonelli, Isl., majeure, 13:00.

Tirs aux buts:

ISLANDERS	6	12	11	—28
MINNESOTA	9	9	14	—32

Gardiens: Resch, Islanders; Meloche, Minnesota.

Flyers 3, Sabres 2

Première période
1—BUFFALO, Savard (6)
Robert, T. Martin 9:89
Aucune pénalité.

Deuxième période
2—BUFFALO, Robert (4)
McAdam 13:69
3—PHILADELPHIE, Bridgman (5)
Holmgren, McCarthy 16:01
Pénalités: McCarthy, Phi, majeure, Korab, Buf., mineure, majeure, 17:20

Troisième période
4—PHILADELPHIE, MacLeish (7) 1:24
5—PHILADELPHIE, Evans (3)
Hoyda, Wilson 3:53
Pénalités: Evans, Phi., 4:10, Bridgman, Phi., majeure, Dunn, Buf., majeure, 5:57, T. Martin, Buf. 7:06, Parent, Phi., 11:15.

Tirs aux buts:

PHILADELPHIE	11	13	9	—33
BUFFALO	6	6	10	—22

Gardiens: Parent, Philadelphie; Edwards, Buffalo.

COMPTABLES AGRÉÉS

BELZILE, ST-JEAN SPERANO ET ASSOCIÉS
Comptables agréés
ALAIN BELZILE, C.A.
ROBERT ST-JEAN, C.A.
GILLES SPERANO, C.A.
JACQUES BRANCHAUD, C.A.
2345 est, Bélanger
Montréal 729-5226

LUCIEN DAHMÉ, C.A.
Comptables agréés
276 ouest, rue St-Jacques
Suite 110 845-4194

PROVOST, LAVOIE, LAROSE & POIRIER
Comptables Agréés
Jean Provost, C.A.
Jacques Larose, C.A.
Henri Lavoie, C.A.
Raymond Poirier, C.A.
6000 est, Métropolitain
254-7559

samson, bélair & associés
Comptables agréés

MONTRÉAL—QUÉBEC—RIMOUSKI—SHERBROOKE—TROIS-RIVIÈRES
OTTAWA—SEPT-ÎLES—COATICOOK—MATANE

ÉVALUATEUR SENIOR (EA)

SECTEUR INVESTISSEMENT IMMOBILIER

Pour le compte d'une société québécoise avant-gardiste et bien connue dans le domaine de l'évaluation d'immeubles et de prêts hypothécaires, nous recherchons un cadre d'expérience pour s'occuper de tout ce qui a trait à l'évaluation professionnelle d'immeubles tant résidentiels, commerciaux qu'industriels pour la région métropolitaine.
Le titulaire sera responsable plus spécifiquement de visiter les immeubles en construction, d'évaluer les travaux et d'établir de façon rationnelle la valeur des prêts hypothécaires correspondant, de faite l'inspection d'immeubles résidentiels, commerciaux et industriels dans le but précis d'évaluer et de justifier un renouvellement de prêts, de rédiger des rapports techniques et ce dans les deux langues, pour le bénéfice de la haute gérance.
Le candidat idéal a oeuvré pendant plusieurs années au niveau de l'évaluation et est familier avec les techniques modernes reconnues reliées tant aux secteurs commercial qu'industriel. Son profil académique comprend soit un B. Com. ou B.A.A. et il a par la suite atteint le niveau d'évaluateur agréé. Le poste est à Montréal et le salaire sera en fonction de la compétence professionnelle et de l'expérience pratique des postulants.
Si intéressé, veuillez communiquer confidentiellement avec G. Maurice Gilbert vous référant au dossier MG-522.

gmg
G. MAURICE GILBERT & ASSOCIÉS ASSOCIATES
400 ouest, boul. Dorchester, Suite 902,
Montréal, Québec. H2Z 1V5,
Tel. (514) 861-9457
Conseillers en Orientation et Ressources Humaines

PROFESSEURS DEMANDÉS

Collège secondaire privé

TEMPS PARTIEL EN:

- **Français**
- **Anglais**
- **Mathématiques**
- **Physique**
- **Chimie**

Écrivez à:

DOSSIER 3109
Le Devoir
C.P. 6033
Montréal H3C 3C9

GROUPEMENT TECHNIQUE DES ASSUREURS DU CANADA

PERSONNEL TECHNIQUE EN PROTECTION INCENDIE

Le Groupement Technique des Assureurs du Canada est à la recherche de personnes diplômées en Génie, Sciences B.Sc. pour l'inspection de risques commerciaux et industriels et rédaction de rapports pour fins d'assurance-incendie.
Conditions de travail avantageuses.
Envoyer curriculum vitae à:

M. Erl Anderson
Groupement Technique des Assureurs
300, rue Léo Pariseau
Montréal, Qué.
H2W 2N1

NOTRE RUBRIQUE

CARRIÈRES ET PROFESSIONS
LE DEVOIR

211, rue du Saint-Sacrement
Montréal - H2Y 1X1
Compétence:
Micheline Turgeon,
Rens.: 844-3361

Cadre supérieur

Relations publiques

Peu nombreux sont les cadres qui se qualifient pour ce poste, sans doute l'un des plus importants au pays dans le domaine des relations publiques. Cette fonction est disponible au sein d'une grande société manufacturière canadienne dont le siège social est situé à Montréal.

Relevant du président et membre du comité de direction, le titulaire sera responsable de la gestion et de la coordination des activités de relations publiques de l'entreprise à l'échelle nationale, y compris les relations avec les media, les relations avec le grand public et les communications internes. Ce défi d'envergure intéressera les cadres dont le traitement actuel est supérieur à $40,000 par année. En sus du traitement, le titulaire sera éligible à un régime de bonis.

Les candidats à ce poste sont des professionnels de très haut calibre dans le secteur des relations publiques. Leur réputation est déjà fort bien établie. Bons gestionnaires, ils maîtrisent avec brio les relations avec les media et le grand public ainsi que les communications internes. Ils ont probablement oeuvré au sein d'une grande société et y ont occupé des fonctions supérieures dans le domaine.

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae à Jean-Pierre Bourbonnais, sous le numéro de référence 1220.

Rourke, Bourbonnais & Associés Cabinet-conseil en gestion des ressources humaines
Montreal: 1808 ouest, rue Sherbrooke H3H 1E5 (514) 937-9525
Toronto: 20, av. Prince Arthur M5R 1B1 (416) 925-3451

AVOCAT

CRIMINALISTE

DEMANDÉ

- Quatre (4) ans ou plus d'expérience.

Faire parvenir curriculum vitae au:

Siège Social
Centre Communautaire Juridique
de la Rive-Sud
1050 ouest, Boul. Curé-Poirier
Longueuil, J4K 2E4

Carrières et Professions
Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes

Banque Royale Spécialiste en Fiscalité Internationale

Nous recherchons pour l'immédiat un spécialiste en fiscalité des entreprises qui sera appelé à collaborer avec une équipe déjà implantée au Siège social à Montréal. De par notre rang de première banque commerciale au Canada et l'étendue de notre action dans le domaine international, notre service chargé des questions fiscales désire s'adjoindre un collaborateur ayant une très bonne formation en matière de fiscalité internationale.

Les candidats devront posséder de solides connaissances dans les secteurs commercial, juridique et comptable ainsi qu'une vaste expérience en ce qui a trait à la fiscalité des entreprises au niveau international.

Ce poste est une occasion unique pour tout spécialiste en fiscalité, ayant oeuvré dans les domaines de la fiscalité nationale et internationale, de se joindre à une grande entreprise pouvant lui offrir un champ d'action très étendu.

Nous offrons une excellente gamme d'avantages sociaux et un salaire selon la compétence et l'expérience du candidat.

Les intéressés sont priés d'adresser leur curriculum vitae à l'adresse ci-dessous. Discrétion assurée.

Mme Avril Salonin
Directrice de l'emploi
Service du personnel du Siège social
La Banque Royale du Canada
C.P. 6001
Montréal, Québec H3C 3A9
Téléphone: 874-2547

LE SYNDICAT CANADIEN DES EMPLOYÉS PROFESSIONNELS ET TECHNIQUES

SCEPT

recherche un

DIRECTEUR DES SERVICES AUX MEMBRES BILINGUE (CONSEILLER JURIDIQUE)

L'heureux candidat (homme ou femme) à ce poste au sein du nouvel organisme qu'est le SCEPT, dont le siège social est à Ottawa, devra avoir occupé un poste semblable pendant plusieurs années auprès d'un syndicat ou être un avocat ayant de l'expérience dans le domaine du droit de travail. Il sera chargé de

a) s'occuper des griefs et des appels en cas de promotion, y compris représenter les membres devant des commissions et des tribunaux du travail (si le candidat possède une compétence juridique, il devra aussi défendre les membres devant les tribunaux judiciaires et s'occuper d'autres questions légales.);
b) représenter le SCEPT au sein de comités syndicaux-patronaux;
c) négocier en matière de reclassification;
d) assurer un programme de formation des délégués syndicaux et des membres;
e) élaborer des politiques et rédiger des mémoires à l'intention du gouvernement sur les lois et les programmes.

TRAITEMENT: $25,000 - $40,000.
(selon l'expérience et les connaissances)

Faire parvenir les demandes, au plus tard le 11 décembre, à:

DENIS COUPLAND
Directeur général du SCEPT
Pièce 501, 71, rue Bank
Ottawa, Ontario K1P 5N2
Tél.: (613) 232-3797

TARAGON

TECHNICIENS, GÉNIE CIVIL

Postes intéressants au sein de notre service des projets.
Fonctions:
— Soutien des équipes techniques
— Élaboration et planification des méthodes de travail.
Salaire et conditions de travail à discuter.
Les candidats devront prendre rendez-vous avec notre Directeur en composant **622-9535 ou 622-9566.**
Les demandes écrites devront être adressées à l'attention de:

M. Paul Richard,
3010, Montée St-François, R.R. 5,
Auteuil, Laval, Qué.
H7L 1K5

Une entreprise canadienne-française dynamique recherche une personne compétente pour remplir le poste de

DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le titulaire du poste en plus de posséder un diplôme universitaire en administration, une certaine connaissance en droit des affaires, aura acquis plusieurs années d'expérience en milieu manufacturier et direction de personnel.
Le candidat doit être capable d'assumer la pleine responsabilité des résultats des actions entreprises par la Compagnie et doit pouvoir accomplir un travail remarquable au niveau de la direction des différents services: vente, pièces, fabrication, etc.
Nous offrons un niveau de salaire à la mesure de vos qualifications et de votre expérience.

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae, avant le 15 décembre 1978, à l'adresse suivante:

Case postale 71
Succursale postale Laval Ouest
Laval, Québec H7R 5B7

Télécommunications:

Le Canada est reconnu comme une force dans le secteur des télécommunications, où notre client occupe une position de leader. Désirant maintenir cette position avantageuse et accélérer sa croissance, celui-ci recherche un

Cadre clairvoyant

pour structurer l'avenir. La société recherche un gestionnaire qui a fait ses preuves dans l'industrie pour lui confier un rôle clé dans le cadre de son programme de diversification vers les industries connexes incluant les services résidentiels. Vous aurez toute la latitude nécessaire pour mettre à profit vos nombreuses années d'expérience et vos connaissances et aptitudes techniques et commerciales.
En relation constante avec d'autres cadres de premier plan de la société, vous déterminerez la faisabilité de nouvelles activités commerciales et formulerez des recommandations. Vous participerez aussi aux négociations qui suivront le cas échéant et participerez à la mise en oeuvre afin d'assurer le succès des nouvelles entreprises de la société.
Découvrez une occasion de choix en communiquant avec nous dès aujourd'hui au sujet du projet 8111. Discrétion assureé.

A **Toronto:** (416) 920-7702, 50 avenue Prince Arthur M5R 1B5
A **Montréal:** (514) 849-5357, 1115 rue Sherbrooke ouest H3A 1H3
A **Calgary:** (403) 265-8780, 500 - 4e avenue, S.O., Suite 1918 T2P 2V6
En **Angleterre:** (01) 930-0497, 2 rue St. Alban's, Londres SW1Y 4QS

La Société Caldwell
Recrutement de cadres

C.A. RECHERCHE

Nos services ont été retenus par un des plus importants cabinets d'experts-comptables du Québec pour le recrutement d'un responsable de la recherche.

La personne choisie sera responsable, entre autres, du contrôle de la documentation, de la rédaction d'articles, de la préparation de communiqués sur les sujets professionnels, du développement de techniques de vérification et de la rédaction d'opinions de recherche. De plus, elle participera au contrôle de la qualité et aux travaux de perfectionnement.

La personne que nous recherchons devra posséder un diplôme universitaire et être membre de l'Ordre des Comptables Agréés du Québec. Elle aura acquis quatre à cinq années d'expérience en vérification ou dans un travail connexe. De plus, elle devra posséder une certaine habileté pour la rédaction de rapports.

La rémunération offerte sera établie en fonction de la compétence et de l'expérience de la personne choisie. Les chances d'avancement au sein de la société sont excellentes.

Ce poste est ouvert aux hommes et aux femmes.

Veuillez communiquer en toute confiance avec Gilles J.P. Groulx ou faire parvenir votre curriculum vitae en mentionnant le dossier no. 5322.

Bélanger Chabot Hickling Johnston inc.
Conseillers en administration

Suite 1280,
Place du Canada,
Montréal, Québec
H3B 2N2
Téléphone
(514) 871-8931

MONTREAL
TORONTO
OTTAWA
EDMONTON
QUEBEC

BCHJ

DIRECTEUR DES SERVICES FINANCIERS

$22,740 à $27,300

Ce concours est ouvert également aux hommes et aux femmes.

Fonctions:
Le titulaire de ce poste relève de l'agent d'administration en chef et est en charge de diriger toutes les activités financières et comptables d'un hôpital psychiatrique de 486 lits. Dans l'exercice de ses fonctions, il doit élaborer et maintenir un système de contrôle interne de toutes les opérations financières y compris les fonds de fiducie.

Qualités requises:
Diplôme universitaire avec spécialisation en comptabilité suivi d'une très grande expérience en comptabilité et en finances y compris une grande expérience à titre de surveillant. Une bonne connaissance des deux langues officielles est essentielle. L'adhésion à une organisation de comptables professionnels agréés constituerait un atout.

Lieu de travail:
Centre Hospitalier de Restigouche, Campbellton.

Numéro du concours: NB 78-378

Les demandes devront nous parvenir au plus tard le 4 décembre 1978.

Adresser sa demande à la:

COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Pièce G-15, Édifice du Centenaire
C.P. 6000
Frédéricton, Nouveau-Brunswick
E3B 5H1

TORONTO

La Baie tombe à 22⅝

La Bourse de Toronto a atteint un haut depuis cinq semaines, hier, l'indice composé marquant une avance de 1.51 à 1,251.12. Les affaires ont été modérées.

Les pétroles montent de 17.7 à 1,726.13 et les produits industriels de 1.81 à 1,016.98. Mais les services financiers reculent de 5.72 à 1,134.92 et les mines de 0.32 à 1,064.63.

Les gains sont plus nombreux que les pertes: 219 contre 162 et 240 valeurs sont stables.

Le volume des transactions englobait 3.68 millions d'actions et, au marché des options 1,668 contrats ont été négociés. Simpsons a été le titre le plus traité de la journée.

Parmi les valeurs industrielles échangées, Husky Oil monte de 2 7-8 à $44, Westburne International de 1 1-2 à 33 1-2, Home Oil A de 1 à 44 1-2, Home Oil B de 1 à 41 1-2 et Gulf de 1 à 34 1-2.

Bow Valley tombe de 1 5-8 à 22 3-8, Hudson Bay de 1 3-8 à 22 5-8, Seagram de 1 1-8 à 31 3-4, Falconbridge Nickel A de 1 à 30 et Brinco de 12 à 6 1-8.

Dans le secteur minier Westfield Minérals progresse de 25 cents à $4.60, Kerr Addison A de 1-4 à 10 7-8 et Mattagami Lake A de 1-4 à 13 1-2. Dennison Mines descend de 1 7-8 à $75 1-8 et Roman de 5-8 à 32 1-2.

Parmi les pétroles Homestead Oils grimpe de 1 à $10, PanCanadian Petroleum de 7-8 à 35 5-8 et Bonanza de 7-8 à 34 1-4. Recul de Numac Oil de 1-2 à $25 3-4 et d'Asamera de 3-8 à 17 7-8.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
A.G.F.M	33900	260	245	260	+20
Abacus	1850	435	430	435	+10
Aby Gln w	4700	340	325	340	+20
Abitibi	9610	$16⅛	16	16	
Abitbi 10	z100	$55⅛	54½	54½	
Acklands	100	$14⅜	14⅜	14⅜	— ⅛
Acklnd 2p	300	$15½	15½	15½	— ¼
Adanac M	5375	37	35	35	— 3
Adanac M r	41500	1	½	½	— ½
Agnico E	4562	$5⅛	5	5⅛	
Agra Ind A	370	$6⅞	6¾	6¾	
Akaitcho	3000	70	70	70	— 2
Albany	8500	50	48	50	+ 2
Alt Energy	15050	$16⅛	15⅜	16	+ ⅛
Alta Gas A	16658	$14¾	14½	14½	— ¼
Alta G C p	z5	$73	73	73	
Alta G D p	z2	$150	150	150	
Alta G E p	z50	$24¾	24¾	24¾	
Alta G 9.76	550	$27¾	27½	27¾	+ ¼
Alta G 7.60	2200	$26	25¾	26	+ ⅜
Alcan	4500	$38½	38⅛	38¼	
Algoma St	500	$24⅞	24¾	24¾	— ⅛
AStel p	1100	$27	27	27	
Algon	100	$7¾	7¾	7¾	— ¼
Algon pr	z20	$5	5	5	
Almin 4½ p	z10	$38⅜	38⅜	38⅜	
Am Bonza	11650	$34¾	33½	34¼	+ ⅜
Am Larder	4000	30	28½	28½	— 1½
Am Eagle	22300	205	193	200	+ 9
Am Leduc	4300	25	24½	24½	— 1
Andres W A	1300	$11	11	11	+ ¼
Andres W B	200	$11	11	11	+ ½
Ang U Dev	20400	340	305	320	+10
Aquitaine	9150	$20¼	19¾	20¼	+ ¼
Argosy	z220	15	13	15	
Args 250 p	100	$34	34	34	+ ¼
Argus B pr	z30	$33⅜	33⅜	33⅜	
Argus C pr	z5	$14¼	14¼	14¼	
Asamera	50730	$18½	17⅞	17⅞	— ⅜
Asbestos	800	$45½	45¼	45¼	— ½
Ashland C	z60	$33¼	33¼	33¼	
Asoc Porc	1300	126	125	126	+ 1
Atco A	4775	$16⅜	16¼	16¼	— ⅛
Atl C Cop	2000	40	40	40	
Atlas Yk	1000	22	22	22	— 1
BC Sugar A	100	$29¾	29¾	29¾	+ ¼
BP Can	3182	$19	18¾	19	+ ⅜
Banister C	2100	$9¼	9¼	9¼	
Bank BC	117	$38	38	38	
Bank Mtl	17285	$23⅞	23⅜	23⅜	— ⅜
Bank N S	13718	$21½	21¼	21½	— ⅛
Bankeno	3600	212	210	211	+ 1
B Cdn Nat	224	$16¾	16¾	16¾	
Barex	10000	8	8	8	
Bathrst p	600	$14	13¾	14	+ ½
Bay Mills	100	$14	14	14	
Becker B p	200	$6½	6½	6½	
Bell Canad	27919	$63¼	62¾	63¼	+ ¼
Bell A pr	258	$63	62¾	63	+1¾
Bell C pr	200	$30¼	30¼	30¼	
Bell D pr	500	$62⅞	62¾	62⅞	+ ⅛
Bell 2.28	400	$32	32	32	
Bell 1.80	1040	$23⅜	23⅜	23⅜	
Bell 1.96	4000	$27	26¾	27	+ ⅛
Beth Cop A	200	$15½	15½	15½	
Black P A	300	$14	13¾	14	
Blakwod A	200	395	395	395	
Bombr	400	$9⅝	9⅜	9⅝	+ ⅛
Bovis Cor	2775	65	65	65	
Bow Valy	95615	$24¼	20⅜	22⅜	—1⅝
Bralor Res	1005	$8	8	8	— ⅛
Bramalea	3272	$12¾	12¾	12¾	
Brameda	2900	141	139	141	— 2
Brascan A	10252	$16	15¾	15⅞	— ⅛
Brscn 8½	500	$27	27	27	— ¼
Brinco	975	$6⅜	6⅛	6⅛	— ½
Br Am Bnk	z50	$34	34	34	
BCFP	3060	$17	16¾	16⅞	+ ⅛
BCFP pr	200	$39½	39½	39½	+ ½
BC Phone	3970	$16¾	16½	16½	— ⅛
BCPh 4⅜ p	z105	$53½	52⅞	53½	
BCPh 4¾ p	z20	$58	58	58	
BCPh 4.84	250	$15¼	15¼	15¼	+ ¼
BCPh 6pr	z38	$74½	74½	74½	
BCP 10.16 p	z130	$27⅞	27⅞	27⅞	
Broul Reef	3200	29	29	29	— 4
Brunswk	4365	$5⅛	5⅛	5⅛	+ ⅛
Budd Auto	2800	$11	10¼	10¼	— ½
Budd A w	2900	200	180	180	—40
Burns Fds	19625	$18⅜	18¼	18⅜	
CAE A	1000	$17¼	17¼	17¼	— ½
Cad Frv	15800	$9¼	9	9¼	+ ⅛
Cad Frv A	326	$10	10	10	
Cal Pow A	6003	$38½	38	38½	+ ¼
Cal P 9.75	50	$108	108	108	— 2
Cal P 2.36	100	$29½	29½	29½	
Cal P 8¾	60	$109	108¼	108¼	— ½
Calmor IB	26496	113	113	113	
Cam Mine	23500	27	26½	26½	— ½
Camflo	2025	$12⅞	12¾	12¾	— ¼
C Chib A	2300	495	485	485	—15
Camp RL	600	$33½	33¼	33¼	+ ⅛
Can Cem A	1866	$12⅛	11⅞	12	
CCe C p	100	$16⅛	16⅛	16⅛	— ⅛
CDC pr B	456	$104½	104	104⅛	+ ⅛
Can Malt A	200	$31½	31½	31½	+ ¾
C Nor West	8400	$9¾	9⅝	9¾	+ ⅛
C Pakrs C	100	$22	22	22	
Can Perm	2950	$18⅛	17¾	17¾	— ½
C Perm 6¾	100	$25	25	25	
C Safway p	z20	$85	85	85	
CS Pete	16450	$5⅞	5½	5¾	+ ¼
Can Trust A	753	$23½	23½	23½	
C Trust 7¼	300	$20⅜	20⅜	20⅜	— ⅛
C Tung	245	$22¾	22½	22¾	+ ¼
Cdn Arrow	8000	23	22	23	
CCablesy A	340	$16¼	16¼	16¼	
C Cable w	3024	43	43	43	— 2
Cdn Cel	1990	$8½	8¼	8½	+ ½
C Curtis	1000	72	72	72	+ 1
C Found pr	z25	$6¾	6¾	6¾	
CG Invest	607	$21⅜	21¼	21⅜	+ ⅛
C Hidrogas	100	395	395	395	— 5
C Homestd	19900	$10	9⅞	10	+ 1
C Hydro	z30	$10	10	10	
Cl Bk Com	9763	$29½	29¼	29½	
CIL	325	$21⅜	21⅜	21⅜	— ⅛
Cl Powr A	1700	180	175	175	— 1
C Merrill	600	$19¾	19¼	19¼	— ¼
CNat R	800	340	340	340	
C Occdental	700	$18	17⅞	17⅞	— ⅛
C Ocdntl p	100	$28½	28½	28½	+ ¼
CP Inve	4402	$22¾	22⅜	22½	
CP Ltd	37604	$24¼	23¾	24	+ ⅛
CPL A p	120	$10½	10½	10½	
C Reserve	3450	$10¾	10¼	10¾	+ ⅜
Cdn Sup O	715	$7.01¼	70	70	
Cdn Tire	600	$23⅞	23½	23⅞	+ ⅜
Cdn Tire A	1981	$24⅜	24½	24⅜	+ ⅛
C Utilties	1350	$16⅜	16⅛	16¼	— ⅛
CU 10¼	300	$29	28⅞	28⅞	— ⅛
C Util 9.24	100	$27⅜	27⅜	27⅜	+ ⅛
C Util 7.30	1000	$25¼	25¼	25¼	
CWN G 4 pr	400	$10	10	10	
Canbra	1600	460	440	440	—20
Candel Oil	600	$24	23½	24	+ 1
Canray	5140	178	168	168	— 7
Canron A	400	$27	27	27	
Cara	5500	$7¾	7½	7¾	
Carl OK	5388	435	425	425	—10
Carl A p	310	$26½	26¼	26½	+ ⅜
Carl B p	200	$32⅜	32⅜	32⅜	— ⅛
Carma A	1600	$16¼	16¼	16¼	+ ¼
Carrier JD	1400	270	265	265	— 5
Cassiar	1340	$9½	9¼	9½	+ ⅛
Cassidy L	300	$5¼	5¼	5¼	+35
Celanese	8500	365	350	365	+20
Celanes 1p	z50	$11¼	11¼	11¼	
Cti Est A	293	$12¼	11⅞	12¼	+ ¼
Cti Fund A	100	$6	6	6	
Cent Pat	4100	150	136	147	+ 9
Charter Oil	1600	240	235	238	+ 8
Chib Kay	2000	8	8	8	—1½
Chieftan D	11975	$26¼	26	26⅛	+ ½
Chrysler	1000	$11½	11¼	11⅜	
CHUM B	1400	$11¾	11¾	11¾	
Coch Will	26550	59	55	59	+ 4
Cockfield	700	445	440	440	
Comb Met	7500	28	28	28	— ½
Cominco	10195	$32	31½	31¾	
Com Cap	750	$7½	7½	7½	— ⅛
CC Tr p	200	$11½	11½	11½	
C Holiday I	1000	$7¾	7¾	7¾	+ ⅛
Computel	100	$7	7	7	— ½
Coniagas	500	64	64	64	
Conuco Ltd	8300	$5⅜	5¼	5⅜	+ ⅛
Con Bath A	7070	$12¼	11⅝	12	+ ⅜
Con Bath B	200	$11⅞	11⅞	11⅞	
Con Bath p	100	$19½	19½	19½	
Con Bldg	z10	390	390	390	
Con Fardy	15510	265	250	265	+11
C Durham	13500	118	114	114	— 3
C Morisn	3400	145	137	145	+ 8
C Rambler	1000	155	155	155	+ 5
C Rexspar	1000	70	70	70	+ 8
Con Textle	300	345	345	345	
Con Distrb	4400	$13⅞	13¾	13⅞	
Cons Gas	9770	$19	18⅜	18⅞	— ⅛
Con Gas D	200	$25½	25½	25½	— ⅛
Conwest	600	$5½	5⅛	5⅛	+ ⅛
Cop Fields	100	340	340	340	
Corby vt	z50	$25	25	25	
Coseka R	10852	$5¼	5⅛	5⅛	
Costain Ltd	400	$11	11	11	
Craigmt	11400	495	480	480	—10
Crain R L	100	$11	11	11	
Crestbrk	4050	$9⅞	9⅝	9⅝	+ ⅛
Crwn Life	391	$59½	59	59	— 1
C Zelrba A	102	$21	21	21	
Crush Intl	200	$12	12	12	+ ¼
Cuvier M	5750	39	35	35	— 4
Cyprus	1175	$9¾	9¾	9¾	
Czar Res	7400	$7¼	7	7¼	+ ⅛
DRG Ltd A	100	$6¼	6¼	6¼	
Dale-R pr	100	$7¼	7¼	7¼	+ ¾
Daon Dev	7200	$11¾	11¼	11⅜	+ ⅜
Daon A	200	$7½	7¼	7½	
Daon 8⅝ p	500	$8⅞	8⅞	8⅞	+ ⅛
Debhld B p	695	$69	69	69	
D Eldona	3000	103	102	103	+ 2
Denison	1378	$76	75⅛	75⅛	—1⅞
Dicknsn	6850	$5⅜	5⅜	5⅜	
Dist Tr A	z50	$9½	9½	9½	
Doman I	1200	$7⅜	7¼	7⅜	
Dome Pete	9914	$79¾	79¼	79¾	+ ⅜
D Bridge	1168	$27⅞	27¾	27¾	— ⅛
D Citrs A	700	$5⅛	5⅛	5⅛	
DExplor	13000	21	18½	20	+2½
Dofasco A	5943	$31½	31	31¼	
Dom Store	620	$16⅞	16¾	16¾	— ⅛
D Textie A	53520	$11⅛	11	11	— ⅛
Domtar	4075	$22	21⅞	22	+ ⅛
Domtar pr	237	$12¾	12½	12¾	+ ¼
Dr Mc C A	z10	$18¾	18¾	18¾	
Dunde Pal	z166	30	30	30	
Dunpaie	5034	30	30	30	+ 1
Du Pont	660	$15¼	14¾	15¼	
Dustbane	z10	$9⅛	9⅛	9⅛	
Dylex L A	2500	$12½	12	12½	+ ½
Dynamar	3900	125	123	125	
E-L Fin	2200	$12¼	12	12¼	+ ¼
E-L Fin w	4100	40	32	40	+ 8
East Mal	131	218	218	218	— 2
East Sul A	440	210	205	205	— 6
Estn Prov	2200	$6	5½	6	— ¼
Econ Inv	100	$17½	17½	17½	+ 1
Ego Res	57580	$5⅜	5⅛	5⅛	— ⅛
Electro K	z150	28	28	28	
Electro A	1050	415	410	410	— 5
Emco	1900	$7	7	7	
Exquisite	105	295	295	295	— 5
Extndcar	200	$12⅜	12⅜	12⅜	— ⅛
Falcon C	1758	$6¼	6	6¼	+ ¼
Fibrg Nik A	2393	$30½	29¾	30	— 1
Fed Ind A	1250	$5¼	5¼	5¼	
F Cty Tr C	950	$8¼	8⅛	8¼	+ ⅛
Fittings A	100	$36½	36½	36½	+2½
Foodex p	2060	$8⅛	8	8	— ⅛
Ford Cnda	z5	$70½	70½	70½	
Francana	2050	$10⅛	10	10	
Fruehauf	200	$9	9	9	
G M Res	2275	360	360	360	+10
Galtaco A	100	$8¼	8¼	8¼	— ½
Gaz Metr	200	$5⅜	5⅜	5⅜	
Gen Baker	100	$6½	6½	6½	
G Distrb w	25550	200	190	200	
GMC	151	$64	64	64	— ¾
Genstar L	23075	$35⅛	34	34¾	+ ¾
Gerin Ist p	100	$8⅝	8⅝	8⅝	
Gesco Dis	500	325	325	325	+25
Giant Yk	200	$10	10	10	— ¼
Gibraltar	100	$5¼	5¼	5¼	+ ¼
Goldund M	84100	84	79	79	
Granduc	1500	65	63	65	
Gt Oil Sds	100	$8⅞	8⅞	8⅞	
G L Nickl	z100	50	50	50	
GL Paper	2100	$34	34	34	
GL Papw	z50	$5⅛	5⅛	5⅛	
Gt West S	3450	279	265	279	+14
G West wt	500	55	55	55	
Greyhnd C	2600	300	260	300	
Greyhnd	102	$20½	20½	20½	
Guar Tr p	550	$20¼	20¼	20¼	— ¼
Gulf Can	13352	$34¾	33¾	34½	+ 1
Gulfstrem	28875	55	54	54	— 1
Gufstr r	27500	2	1½	2	+ ½
HCI Hldg	4800	$7⅜	7¼	7¼	— ⅛
H Group A	1700	425	425	425	+ 5
Hardee	4000	73	72	73	
Hard Crp A	36500	300	290	300	+10
Hard Crp C	2244	265	255	255	+ 5
Harlequin	5530	$14⅞	14¾	14¾	
Harris J A	1000	$5⅞	5⅞	5⅞	— ⅛
H Wood	1500	125	125	125	+ 5
Hatleigh A	1911	$6¾	6¼	6¾	
Hatleigh B	1465	$6¾	6¼	6¾	+ ⅛
Hawker A	2662	$8	7¾	7⅞	+ ⅛
Hayes D A	2443	$9¾	9¼	9⅜	+ ¼
Hedway A	2400	430	425	425	
Highmont	11400	115	110	115	
Holinger A	1250	$41	41	41	— ½
Home A	13955	$44½	44	44½	+ 1
Home B	1175	$41½	41	41½	+ 1
Hud Bay A	8850	$19⅞	19⅝	19¾	+ ⅛
Hud Bay B	678	$19⅜	19⅜	19⅜	
H Bay Co	16397	$23	22⅜	22⅜	—1⅜
HB Oil Gas	13593	$49½	47½	48	+ ¼
Husky Oil	17050	$44½	41⅛	44	+2⅜
Husky A pr	150	$40¼	40¼	40¼	
Husky E w	11100	$24	23	24	+1½
Hydra Ex	1008	36½	36½	36½	+ ½
IAC	5550	$17⅞	17⅜	17¾	+ ⅛
ITL Ind	1600	305	300	300	— 5
I U Intl	5385	$11⅞	11¾	11⅞	
Imasco A	3125	$37⅜	37½	37⅜	
Imasco A p	560	375	375	375	+ 5
Imasco 5 p	z60	$37⅛	37⅛	37⅛	
Imp Oil A	32770	$24	23⅜	23¾	— ⅛
INCO A	29120	$17¾	17½	17⅜	
INCO B	z20	$17½	17½	17½	
Inco 7.85	z80	$24½	24½	24½	
Indal	1700	$12⅜	12½	12⅜	— ¼
Inter-City	2980	$7½	7⅜	7½	+ ⅛
Inter C B w	1400	465	460	465	
Intrmetco	200	$10⅞	10⅞	10⅞	+ ⅛
IBM	150	$310	306	310	+ 2
Int Mogul	1045	465	465	465	
Int Pipe A	4456	$16⅜	16⅛	16¼	
Ipsco	532	$17⅞	17⅜	17½	
Int Pipe r	16204	35	33	33	— 1
Iron Bay T	300	$6⅛	6⅛	6⅛	
Irwin T A	7000	410	385	410	+45
ISO	4400	158	151	155	
Ivaco A	3400	$11⅜	11½	11⅜	+ ⅛
Ivaco 8.85	200	$51	51	51	
Jannock A	1215	$19⅛	19⅛	19⅛	
Jannock B	1000	$19⅛	19⅛	19⅛	+ ⅛
Jannock 8	214	$14⅞	14⅞	14⅞	
Jannock w	1000	$11¼	11⅛	11⅛	
Jorex Ltd	9500	35	32	35	+ 2
Joutel	3000	9	9	9	
Kaiser Re	3600	$15⅝	15⅛	15⅜	+ ⅝
Kam Kotia	5250	455	435	435	—20
Kaps Tran	4000	130	126	126	— 3
Keeprite B	z50	$11¼	11¼	11¼	
Kelly D A	330	$7	7	7	
Kelsey H	700	$22¼	21¾	21¾	
Kerr A A	8372	$10⅞	10¾	10⅞	+ ¼
K Anacon	1166	20	20	20	
Labatt A	1275	$20⅛	20	20	
Lab Min	100	$39	39	39	
Lacana	5100	$5¼	5	5⅛	+ ⅛
Lacana w	900	400	390	400	+15
Laidlaw A	5450	$16	15⅝	16	+ ½
Ldl 9¾	200	$11½	11½	11½	
LOnt Cem	700	485	480	485	— 5
L Shore	137	265	265	265	—15
Lasitr Km	2250	75	70	75	+ 3
Lau Fin	9849	$9½	9⅛	9⅜	+ ⅛
Lau F 1.25	150	$17½	17½	17½	
Lau F 2.00	155	$29⅛	29⅛	29⅛	+2⅛
Leigh Inst	325	$8¼	8	8	— ⅜
LL Lac	1052	260	260	260	+ 5
Livingsto	200	$36	36	36	
Lob Co A	1073	455	455	455	+25
Lob Co B	2125	430	420	420	+ 5
Lob Co pr	145	$28⅜	28⅜	28⅜	+ ⅛
Lob Ltd Ap	100	$18	18	18	
Lochiel	4400	275	270	275	
Loeb M	200	$8	8	8	
Logistec A	100	400	400	400	
Lvfton M	500	27	27	27	+ 4
MDS Helth	200	$7⅜	7⅜	7⅜	— ⅛
MICC	1500	$9¾	9¾	9¾	
MICC A	290	$25⅞	25⅞	25⅞	
MICC 8⅝	600	$24¼	24¼	24¼	
Mclan H A	1210	$17	16⅞	17	+ ⅛
MB Ltd	6885	$21⅞	21⅝	21⅞	
Madeline	1936	60	59	60	
Madsen	1000	81	81	81	+ 3
Magna Int	200	$40½	40¼	40¼	+ ¼
Magna A	800	$43¼	42⅞	43⅛	— ⅛
Magnason	400	310	310	310	+10
Magnetcs	4700	155	151	155	—10
Majstc Wil	300	245	245	245	+ 9
Maritime	292	$23	23	23	— ⅛
Mar T 940	700	$10¾	10½	10½	— ¼
Mar T 765	700	$10¼	10⅛	10¼	— ¼
Mass Fer	3236	$11¼	11	11¼	+ ¼
Mas F A	290	$18¼	18¼	18¼	
Mas F B	450	$18⅛	18⅛	18⅛	— ⅛
Matchan	18000	14	12½	12½	—2½
Matgmi A	2350	$13½	13⅜	13½	+ ¼
Mc Adam	7000	26	26	26	
Mc Intyre	620	$23¾	23⅜	23⅜	
McLaghln	4425	$8¼	8	8⅛	— ¼
Melcor	102	$11⅞	11⅞	11⅞	+ ⅜
Mentor	3500	240	230	240	+10
Mercantil	1050	$12½	12¼	12½	+ ⅛
Merland E	26840	$9	8¾	9	+ ⅜
Met Trust	z23	$36¼	34¼	36¼	
Mex LP pr	100	440	440	440	—10
Midcon	11800	165	155	165	+15
Moffat A	z40	$9⅜	9⅜	9⅜	
Molson A	3550	$24	23⅜	24	+ ¼
Molson B	1050	$22	22	22	
Monenco A	100	$12½	12½	12½	
Mtl Trust	150	$21¼	21¼	21¼	— ½
Moore	19546	$34⅛	34	34	— ⅛
Murphy	11450	$11⅜	11	11½	+ ½
NBU Mine	3800	119	110	110	— 5
NRD Min	1500	49	49	49	— 2
Nat Drug	200	$11½	11½	11½	
Nat Pete	700	60	60	60	
Nat Sea A	600	$17¾	17¾	17¾	
Nat Sear	26195	15	15	15	+ 2
Nemco	3400	270	268	270	+ 5
NB Tel	643	$21⅝	21½	21⅝	+ ¼
N Goldvue	5000	12	12	12	— ½
N Provid D	z400	33	33	33	
N Que Ragl	11854	130	125	130	
N York Oil	3700	245	239	245	— 5
Nfld LP A	300	$17¾	17⅝	17⅝	
Nfld Te 885	362	$22	22	22	
Newnor	2500	6	6	6	
Nick Rim	z25	15	15	15	
Nor Acme	z100	7	7	7	
Noranda A	10050	$35¼	34¾	35	+ ¼
Norbaska	19000	49	46	47	+ 1
Norcen	50826	$17⅛	16⅝	17⅛	+ ⅜
Norcn 150	900	$25½	25½	25½	+ ¼
Nordair A	200	$11½	11½	11½	— ⅛
Norlex	21000	6	6	6	— 1
Normick P	1100	$6¼	6	6	
N Canada	2500	37½	37½	37½	+ ½
Nor Ct 785p	800	$25	25	25	— ⅛
Nor Tel	1712	$35⅛	34⅞	35	— ⅛
N Tecm B w	8135	$14¼	14	14	— ¼
Northgat	12650	$7¼	7	7⅛	— ⅛
Northld	8500	15	15	15	— ½
Nowsco W	4250	$20¾	20¾	20¾	+ ½
Nu-Wst A	3975	$17½	17	17½	+ ¾
Nudlama	5000	30	30	30	
Numac	7295	$26½	25¾	25¾	— ½
OPI A	z50	$16¼	16¼	16¼	
Oakwood P	11870	435	420	435	+10
Obrien	2900	150	146	150	+ 5
Ocelot A	600	$14½	14¼	14½	+ ½
Ocelot B	20800	$14½	13¾	14½	+ ¾
Orchan A	43330	$5¾	5½	5⅝	+ ⅛
Oshawa A	7740	$6¾	6⅝	6¾	+ ⅜
Osisko	3000	21	21	21	
Oxford A	200	$15¼	15¼	15¼	— ¼
Pac Coper	15500	188	184	184	— 1
Pac Pete	36272	$61	60⅝	60⅝	— ⅛
Page Pet	650	$6¾	6½	6⅝	
Page Pet 7	800	$11¼	11¼	11¼	
Pamour A	3900	$6⅜	6⅛	6⅛	— ⅛
PanCan P	8093	$38¾	38	38⅜	+ ⅜
Patino N V	672	$20⅛	20⅛	20⅛	
Pe Ben O	5750	200	195	195	— 5
Pembina	2350	$7	6¾	7	+ ¼
Pennant	46333	112	103	107	— 6
P Dept S	800	$5¾	5¾	5¾	+ ¼
P Jewl A	500	$11½	11¼	11¼	— ¼
Petrol	2300	400	380	400	+20
Peyto Oils	2000	$8¼	8	8¼	+ ⅜
Pine Point	525	$23⅜	23½	23¾	— ⅜
Place G	8900	174	171	171	— 3
Placer	166	$25¾	25¾	25¾	
Plysr 840	300	$26¼	25⅞	26¼	+ ⅛
Pop Shops	5200	410	400	405	+ 5
Pow Corp A	12860	$21	20⅝	20⅝	
Prado Exp	500	45

Pendant les négociations du secteur public

Les syndicats iront-ils au sommet?

par Marie-Agnès Thellier

SHERBROOKE — Le second grand sommet économique prévu pour fin février-début mars sera influencé par les actuelles négociations dans le secteur public, mais les syndicats ne devraient pas refuser le rendez-vous si le gouvernement, en tant qu'employeur, s'engage à ne pas profiter de l'occasion pour y gagner des points vis-à-vis des employés de la fonction publique.

D'après le directeur du secrétariat des Conférences socio-économiques, M. Gilles Châtillon, chargé depuis Pointe-au-Pic d'organiser huit mini-sommets, les ministres Bernard Landry et Pierre Marois, responsables de la tenue de ce second grand sommet, auraient déjà donné ces assurances aux syndicats. Les deux ministres vont rencontrer début décembre les présidents des organisations patronales, syndicales et coopératives afin de définir avec eux les thèmes du second sommet. Déjà, la petite équipe chargée de mettre sur pied cette rencontre très attendue a rencontré une trentaine de personnes dans 18 organismes pour mesurer les attentes des divers participants et préparer la thématique.

Convié à Sherbrooke par l'Association des économistes du Québec pour faire pour la pemière fois, un bilan des neuf sommets et mini-sommets, tenus en 18 mois et pour analyser les conditions du dialogue au Québec, M. Gilles Châtillon a déclaré que la concertation n'en était qu'à ses premiers pas au Québec et que plusieurs étapes seraient à son point de vue nécessaires avant que l'on puisse songer à institutionnaliser la concertation. LE DEVOIR aura prochainement l'occasion de revenir sur l'avenir de la concertation au Québec, telle que pressentie par l'un de ses artisans.

Le second Grand Sommet aura un contexte différent de celui de La Malbaie. Non seulement huit sommets sectoriels se sont tenus depuis mai 1977, apprenant aux participants à dialoguer, mais certains groupes se préparent sérieusement à une rencontre d'autant plus importante que, à l'échelle mondiale comme au Québec, « les économies ne parviennent pas à trouver un équilibre entre un taux de chômage acceptable et un niveau d'inflation raisonnable ». M. Châtillon a noté par exemple que six des organisations patronales se réunissent régulièrement autour du CPQ et de la Chambre de Commerce du Québec pour préparer et coordonner leur participation au sommet en une sorte de « Front Commun ». Le secrétariat des Conférences a par ailleurs accordé une subvention aux associations de consommateurs afin qu'elles soient mieux prêtes à faire entendre leur point de vue auprès des patrons, des syndicats et de l'état. Autour d'une table ronde, les participants devraient participer à une véritable négociation plutôt que d'utiliser une tribune.

Si, à part le Centre des Dirigeants d'Entreprises et la CSD, les organismes ne semblent pas prêts à parler de participation des travailleurs dans l'entreprise, le rapport de forces sera fin février plus clair que jamais selon M. Châtillon: l'entrepreneur réclamera une amélioration de la productivité tandis que le travailleur se demandera si, en échange, ses revenus augmenteront, son emploi sera mieux protégé et son épanouissement possible au travail.

Un geste important pour la concertation future serait que les compagnies acceptent d'ouvrir leurs livres, même s'il faut aux travailleurs deux ans pour s'y reconnaître dans la « tuyauterie » de l'entreprise, a conclu M. Châtillon. Certaines entreprises et certaines régions sont innovatrices là-dessus et, même si cela ne règle pas tous les problèmes, cette transparence faciliterait bien des choses, y compris la productivité.

Nedco est vendu à Westburne

Bell fractionne ses actions

par Michel Nadeau

Le groupe Bell-Northern a annoncé hier quatre nouvelles importantes pour les actionnaires de ces compagnies:

■ Bell veut fractionner ses actions dans une proportion de trois pour une. Un vote sera pris à ce sujet lors de l'assemblée annuelle des actionnaires, le 17 avril prochain.

■ La compagnie a fait passer de $1.05 à $1.14 son dividende trimestriel. Il s'agit d'un rendement de 7.2% par rapport au cours actuel de l'action qui s'échange à un niveau record de $63. Le président De Grandpré a annoncé une hausse substantielle des profits pour le prochain trimestre.

■ La filiale spécialisée dans la vente au détail des produits fabriqués par Northern Telecom, la société Nedco de Toronto passera aux mains de Westburne International de Montréal et Calgary.

■ Une acquisition récente de Northern Telecom, la firme Data 100 a été fusionnée avec la filiale informatique de Northern aux Etats-Unis, Northern Telecom Systems Corp. Cette compagnie contrôle également Sycor, acquise antérieurement.

Le fractionnement des actions permettra à un plus grand nombre de petits investisseurs d'acquérir une partie du capital de Bell Canada. Au cours des dernières années, la compagnie de la Côte du Beaver-Hall a constaté une baisse sensible du nombre de petits investisseurs détenteurs de ses actions. Au niveau de $20, le titre sera beaucoup liquide. « Le fractionnement entrera en vigueur le plus tôt possible après l'assemblée » précise un communiqué.

La hausse du dividende devrait faire passer le titre à un nouveau sommet boursier. Hier, l'action s'échangeait à $63, soit 50 cents de moins que le niveau record. Depuis le début de 1976, Bell a haussé son dividende à cinq reprises, passant de 86 cents à $1.14, une majoration de 33%.

C'est un chiffre d'affaires de près de $200 millions qui est impliqué dans la vente de la plus grande partie des actifs de Nedco, un distributeur de produits électriques et électroniques à la firme Westburne International.

Westburne International est la principale société canadienne d'envergure mondiale dans le domaine du forage de puits de pétrole et de gaz naturel. C'est aussi le plus important distributeur de fournitures de plomberie, de chauffage et d'appareil électriques au Canada.

Le président et chef de direction de Nedco a expliqué ainsi la décision de Northern de se départir de sa filiale de commercialisation.

« Il y a huit ans, Northern avait une division qui assurait la distribution de divers produits allant des câbles à une variété d'appareils y compris des postes radio... Aujourd'hui, Northern a cessé la fabrication de bon nombre de produits que Nedco distribuait ».

« Ces sociétés ne correspondent plus vraiment aux activités actuelles ni aux perspectives de Northern Telecom. »

Cette décision survient juste au moment où le gouvernement fédéral poursuit une enquête sur l'intégration des activités du groupe Bell-Northern. Certains hauts fonctionnaires avaient manifesté une inquiétude devant le fait que Bell-Northern Research développe un produit qui est ensuite manufacturé par Northern, vendu par Nedco et finalement acheté par Bell Canada.

Des compagnies refusent de verser les salaires dans une Caisse pop

(par Michel Nadeau) — Certaines compagnies refuseraient de verser le salaire de leurs employés dans un compte d'une Caisse populaire, alléguant que seules les banques à charte sont reliées à l'ordinateur de l'entreprise qui effectue le virement direct le jour de la paye.

C'est l'accusation portée hier par la direction de l'Union régionale de Sherbrooke des Caisses populaires qui a publié le contenu d'une lettre adressée par la compagnie Ingersoll-Rand à ses quelque 600 employés de l'usine locale.

Annonçant la mise en place d'un système qui permet à l'entreprise de transférer directement le montant de la paye dans le compte d'épargne de l'employé, la compagnie demandait au personnel « d'indiquer le numéro de compte de la banque à laquelle il voulait que l'argent soit transféré. Le système n'inclut aucune Caisse populaire et compagnie de fiducie. »

Il n'en fallait pas plus pour soulever la colère des gens des Caisses populaires qui sont particulièrement fiers de leur Système intégré des Caisses (SIC), un des réseaux informatiques les plus perfectionnés au monde mis au point avec la compagnie IBM.

Tout de suite la compagnie a réagi. Le directeur des relations industrielles, M. Gilles Harvey a déclaré au DEVOIR: « Il s'agit d'un malheureux malentendu. Il est certain que les employés pourront se faire payer par l'intermédiaire de leur Caisse populaire. »

« Nous avons reçu une information erronée des banques à charte qui nous ont dit que le système ne fonctionnait qu'avec les banques » a ajouté M. Harvey, visiblement désolé.

Un récent sondage dans la région de Sherbrooke révélait que 55% des ouvriers spécialisés et des journaliers étaient sociétaires d'une caisse d'épargne et de crédit.

La décision d'Ingersoll-Rand signifiait pour l'Union « une entrave sérieuse à la liberté des individus de choisir leur institution financière ».

« C'est donc un avertissement à toutes les compagnies qui sous le prétexte de se moderniser, excluaient les Caisses populaires de ce domaine. L'Union régionale continuara d'intervenir au nom de l'intérêt de ses membres » conclut le communiqué du directeur général, M. Raymond Comtois.

Ciments du St-Laurent hausse son dividende de près de 25%

La Compagnie des Ciments du St-Laurent a augmenté de près de 40% ses bénéfices nets au cours des trois premiers trimestres et la direction de la firme montréalaise a annoncé hier une majoration de 25% de son dividende trimestriel qui passe de 28.5 cents à 35 cents pour les actionnaires inscrits aux registres le 15 janvier.

A la Bourse, le titre s'échange présentement à plus de $21, après avoir fait une belle remontée depuis le début de l'année alors qu'il valait $14.50.

Pour les neuf premiers mois, les gains s'établissent à $6.9 millions ou $2.33 par action par rapport à $5 millions ou $1.68 par action en 1977.

Le chiffre des ventes est passé de $143 millions à $166 millions, toujours pour les trois premiers trimestres.

L'augmentation des ventes est attribuable principalement à une hausse substantielle des exportations vers les Etats-Unis.

La direction de cette filiale à 42% de la société suisse, Holderbank Financière Glaris, a précisé qu'elle prévoyait une augmentation substantielle des profits en 1978.

Ciments du Saint-Laurent est propriétaire de Ciment Indépendant Inc, la plus importante cimenterie au Québec qui augmenterait récemment de 40% sa capacité d'entreposage à ses installations de Joliette.

Banque Mercantile

Pour l'exercice clos le 31 octobre 1978, le solde des revenus après impôt de la Banque Mercantile du Canada s'établit à $18 millions, soit $2.25 par action, contre $14 millions ou $1.76 un an auparavant.

BANQUE DU CANADA



GAUTAM HOOJA

Le Gouverneur de la Banque du Canada, M. Gerald K. Bouey, annonce la nomination de M. Gautam Hooja au poste de Cambiste au bureau montréalais du département des Relations internationales de la Banque.

Avis public

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Industrie et du Commerce

Loi des heures d'affaires des établissements commerciaux de vente au détail

Période de Noël et du Jour de l'AN

Le ministère de l'Industrie et du Commerce informe les propriétaires et les gérants de magasin de vente au détail que les heures d'ouverture pour la période des fêtes sont les suivantes:

AVANT NOËL, du **11 décembre** au **23 décembre** inclusivement:	Les heures d'ouverture sont de **8h30** à **21h00.**
Le dimanche **10 décembre** et les **17, 24 et 31 décembre** 1978:	Aucun client ne doit être admis dans un établissement commercial
Le lundi **25 décembre** 1978 et le lundi **1er janvier** 1979:	Aucun client ne doit être admis dans un établissement commercial.
Le mardi **26 décembre** 1978 et le mardi **2 janvier** 1979:	Aucun client ne doit être admis avant **13h00** ni après **18h00.**
Le samedi **30 décembre** 1978:	Aucun client ne doit être admis après **17h00.**
Les autres jours:	Aucun client ne doit être admis avant **8h30** du lundi au samedi inclusivement, ni après **18h00** le lundi, le mardi et le mercredi, ni après **21h00** le jeudi et le vendredi, ni après **17h00** le samedi.

La Direction du commerce tient à rappeler que les amendes en cas d'infraction peuvent aller jusqu'à $1,000 pour tout établissement commercial de **vente au détail** qui admettra des clients avant ou après les heures prescrites par la Loi ou durant les jours fériés.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, prière de composer:

873-5564, à Montréal
643-5045, à Québec

Explorez votre quartier.
participaction
Marchez. Dès aujourd'hui.

CHAMBRE DE COMMERCE FRANÇAISE AU CANADA

Déjeûner-causerie le Jeudi 23 Novembre 1978 à 12h
Au Salon Ovale de l'Hôtel Ritz Carlton



Conférencier invité d'Honneur
M. Jean Deschamps
Délégué Général du Québec à Paris
dont l'exposé aura pour thème:
«Le rôle de la Délégation Générale du Québec à Paris».
Réservations:
866-2797

DUSTBANE

LES ENTREPRISES DUSTBANE LTÉE

Avis de dividendes

Avis est par les présentes donné qu'un dividende trimestriel de quinze cents ($0.15) par action a été déclaré sur les actions émises de la compagnie, lequel sera payable le 28 décembre 1978, aux actionnaires inscrits à la clôture des affaires le 14 décembre 1978. Un dividende supplémentaire de vingt cents (0.20) par action a été déclaré, lequel sera payable le 3 janvier 1979, aux actionnaires inscrits à la clôture des affaires le 20 décembre 1978.

Par ordre du Conseil d'Administration
J.F. Ostiguy
Secrétaire
Ottawa, Ontario,
le 15 novembre 1978

GENSTAR LIMITÉE

AVIS DE DIVIDENDE ACTIONS PRIVILÉGIÉES SÉRIES A, B ET D

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ que les dividendes semi-annuels suivants en fonds canadiens ont été déclarés sur les actions privilégiées de GENSTAR LIMITÉE:
$0.55 par action (no. 10) sur les actions privilégiées convertibles et rachetables $1.10 cumulatif série A;
$0.60 par action (no. 10) sur les actions privilégiées convertibles et rachetables $1.20 non cumulatif série B;
$0.75 par action (no. 4) sur les actions privilégiées convertibles et rachetables $1.50 cumulatif série D;
payable le 22 décembre 1978 aux actionnaires inscrits au registre en date du 7 décembre 1978 et aux détenteurs de certificats d'actions privilégiées série B au porteur, émis et en circulation, en date du 7 décembre 1978, après avoir déduit, pour les actionnaires résidant à l'étranger, la retenue fiscale canadienne appropriée.
Les chèques de dividende pour les montants appropriés seront envoyés aux actionnaires nominatifs à partir du 22 décembre 1978. Les détenteurs de certificats d'actions privilégiées série B au porteur peuvent obtenir le versement du dividende en présentant et en soumettant à partir du 22 décembre 1978 le Coupon no. 10 à toute succursale de la Banque Royale du Canada, de la Société Générale de Banque, ou à la Banque Générale du Luxembourg.

Par ordre du conseil d'administration
Le Secrétaire adjoint
Douglas A. Love

Montréal, Québec, Canada
le 22 novembre, 1978

GENSTAR

AVIS DE DIVIDENDE DIVIDENDE NO. 31 ACTIONS ORDINAIRES

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ qu'un dividende trimestriel de cinquante cents ($0.50) (fonds canadiens) par action a été déclaré sur les actions ordinaires émises et en circulation de Genstar Limitée payable le 22 décembre 1978 aux actionnaires inscrits au registre le 7 décembre 1978 et aux détenteurs de certificats d'actions ordinaires au porteur en circulation le 7 décembre 1978, après avoir déduit, pour les actionnaires résidant à l'étranger, la retenue fiscale canadienne appropriée.
Les chèques de dividende pour les montants appropriés seront envoyés aux actionnaires nominatifs à partir du 22 décembre 1978. Les détenteurs de titres au porteur peuvent obtenir le versement du dividende en présentant et en soumettant à partir du 22 décembre 1978, le Coupon no. 32 à toute succursale de la Banque Royale du Canada, de la Société Générale de Banque, de la Banque Générale du Luxembourg, ou à The Royal Bank of Canada, New York Agency, 68 William Street, New York, ou à toute succursale du Crédit Suisse, Société de Banque Suisse ou de l'Union de Banques Suisses en Suisse.

Par ordre du conseil d'administration
Le Secrétaire Adjoint
Douglas A. Love

Montréal, QUébec, Canada
le 22 novembre, 1978

DEPUIS 1908

Assurances Tanguay Inc.

ta

Courtiers d'Assurances

Service d'avantages sociaux

410, rue St-Nicolas, Montréal H2Y 2R1 282-1112

LOUEZ UNE VOITURE LUXUEUSE!

GRAND MARQUIS	2 portes	**239.60**
COUGAR XR-7	2 portes	**212.15**
THUNDERBIRD	2 portes	**213.85**

Toutes les voitures décrites ci-haut, sont dotées de l'équipement de base plus:

Moteur V-8, Transmission automatique, Servo-freins, Servo-direction, Radio AM-FM Stéréo, Couvre-roues, Dégivreur électrique arrière, Pneus radiaux à flancs blancs, Climatiseur à contrôle automatique, Groupe commodité/serrures, toit de vinyle, Glaces latérales à commande électrique, Glaces teintées (toutes) et le miroir de gauche à télécommande.

Ford LOCATION À LONG TERME

- **Bail de location de 30 mois.**
- **Location nette ou de type financement.**
- **Paiement accéléré pour dépréciation de $250[00]**

Lanthier & Lalonde location ltée

5300 EST, RUE SHERBROOKE
253-2111
JIM THOMAS ROBERT LEMIEUX

Quand mon client de Bruxelles vient à Montréal, je lui réserve le Quatre Saisons. Rien de moins.

C'est un voyageur blasé, familier avec la classe exceptionnelle de quelques très grands hôtels à travers le monde.



Il aime le confort du Quatre Saisons. Son élégance raffinée.

Le service attentif et discret de tout son personnel.

Il aime être à quelques minutes de marche du Tout-Montréal-plaisir-et-affaires.

Bonne fourchette; il apprécie particulièrement le restaurant Pierre de Coubertin, classé quatre étoiles et demie.

Une des trois meilleures tables de la ville.

Quand il vient à Montréal, je lui réserve *son* hôtel: le Quatre Saisons.



Angle Sherbrooke et Peel
Montréal, Québec, H3A 2R6
Réservations, à frais virés:
(514) 284-1110

Four Seasons Hotel
Le Quatre Saisons
MONTREAL

Le très grand hôtel de Montréal.

Les restes de Jean-Baptiste: le mystère demeure

LE CAIRE (AFP)— Le mystère de la découverte de la dépouille présumée de saint Jean-Baptiste dans le monastère copte de Saint-Macaire au Wadi Natroun n'a toujours pas été éclairci après la conférence de presse tenue mardi au Caire par le patriarche des coptes orthodoxes d'Egypte, Chenouda III.

Un chose cependant paraît, selon lui, certaine: les reste de saint Jean-Baptiste se trouvent en Egypte. Le patriarche Chenouda III a précisé que la dépouille découverte dans le soubassement du mur de l'église du monastère de Saint-Macaire était vraisemblablement celle d'un patriarche alexandrin ou d'un évêque de la localité. Les restes découverts, a en effet précisé le patriarche, sont complets alors que s'il s'agissait de saint Jean-Baptiste, la tête devrait être séparée du tronc, ce dernier ayant été décapité.

Mais, a-t-il insisté, « selon les manuscrits dont disposent les moines, le corps du jeune saint a été transporté en Egypte et enterré dans le soubassement du mur d'une église », peut-être celle de Saint-Macaire.

Le patriarche a enfin lancé un appel aux savants et chercheurs du monde entier, quelle que soit leur confession, les invitant à procéder à l'examen des ossements non identifiés également trouvés dans la même sépulture récemment mise au jour dans les soubassements du monastère.

DÉCÈS

Notez s.v.p. que les avis de décès doivent nous parvenir avant 4:00 p.m. pour publication du lendemain. Le dimanche: 2 à 4:30 p.m.

COULOMBE, Marguerite. — A Outremont, le 21 novembre 1978 est décédée, Mlle Marguerite Coulombe. Elle laisse dans le deuil sa soeur Fernande Coulombe (épouse du Dr Alexandre Crépeau) ainsi que plusieurs neveux et nièces. Les funérailles auront lieu jeudi le 23 courant. Le convoi funèbre partira des salons Alfred Dallaire Inc. et J.S. Vallée Ltée. No 1111 rue Laurier ouest, Outremont à 1:45 heure, pour se rendre à l'église Ste-Madeleine d'Outremont où le service sera célébré à 2:00 heures, et de là au cimetière Côte-des-Neiges lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PRENOVEAU, Pauline Mlle. — A l'hôpital St-Luc, de Montréal, le 21 novembre 1978 à l'âge de 71 ans, est décédée, Mlle Pauline Prénoveau, fille de M. J. Horace Prénoveau et de Amanda Fugère (décédés). Elle laisse sa soeur Fernande, son frère Conrad, juge à la Cour Provinciale (époux de Carmen Rinfret). Elle était la soeur de Paul (décédé) (époux de Cécile Trudeau), Lionel (décédé) (époux de Fernande Laviolette), Yvette (décédée), Lucille (décédée), (Soeur Thérèse de la Providence), Lucien (décédé) ainsi que neveux et nièces et de nombreux amis. Les funérailles auront lieu vendredi le 24 novembre. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire J.-Paul Marchand No. 4228 rue Papineau, pour se rendre à l'église St-Robert Bellarmin où le service sera célébré à 2:00 heures, et de là au cimetière Côte-des-Neiges lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Avis légaux – Avis publics – Appels d'offres

WAGNER'S TRANSFER & PARCEL DELIVERY INC.

Prenez avis que la compagnie "WAGNER'S TRANSFER & PARCEL DELIVERY INC." demandera au Ministère des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières de la Province de Québec, la permission d'abandonner sa charte.
MONTREAL, LE 20 NOVEMBRE 1978
GREENBLATT, GINSBERG & FINKELSTEIN
Procureurs de la compagnie

AVIS DE CESSION GÉNÉRALE

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 1 novembre 1978 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à SKI MATES INCORPORATED a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 10ième jour de novembre 1978, sous le numéro 2926856.
Ce 17ième jour de novembre, 1978.
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

PRENEZ AVIS QUE M. Lorenzo Trépanier, 223 Rang Nord, Ste-Victoire, Cté Richelieu, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à M. Gilles Milette, 194, Chemin St-Ours, St-Pierre Sorel, Richelieu, le permis M-502480 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 06. Tout intéressé peut s'opposer à cette demande dans les 5 jours suivant la troisième parution de cet avis.
Me LUC BOULANGER, procureur,
1000, De Serigny, suite 530,
Longueuil, J4K 5B1
1ière publication: 23 novembre 1978
2ième publication: 24 novembre 1978
3ième publication: 25 novembre 1978.

Avis est donné que Bernard Blais, 1615 rue Bouvier, St-Louis de Terrebonne, P.Q. détenteur du permis no: M507968-001 région 10, s'adressera à la Commission des Transports du Québec, dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de Marcel Savard, 11645, rue Hénault, Montréal-Nord, P.Q. région 10, conformément aux dispositions de l'article 2.59.1 du règlement 2. Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la troisième parution.
1ère parution le 22 novembre 1978
2ème parution le 23 novembre 1978
3ème parution le 24 novembre 1978
SECRÉTARIAT PROFESSIONNEL DES TRANSPORTEURS DU QUEBEC LTEE.,
5205, Est Boul. Métropolitain,
St-Léonard, P.Q.
321-9275.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

C.T.Q.
PERMIS SPÉCIAL
ART. 2.74 — REG. 2(1976)

PRENEZ AVIS QUE, R. BRUCE NESS & SONS REG'D, d'Howick, Cté Châteauguay, PQ, titulaire de droits de vrac par la décision, MCV-13109, s'adressera à la Commission des Transports du Québec, afin d'obtenir un permis spécial pour la région 10, pour le transport de la neige et de la glace.
Durée: Saison hivernale, 1978-1979.
Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial déposée à ladite Commission, dans les cinq (5) jours de la troisième parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 505, rue Sherbrooke, est, Montréal, PQ.
1e publication: 22 novembre 1978
2e publication: 23 novembre 1978
3e publication: 24 novembre 1978
Signé: PAQUETTE, PERREAULT, RIVET ET ASSOCIES
200, St-Jacques, ouest, # 900
Montréal, PQ, H2Y 1M1
par: LOUIS LAVOIE, procureur

AVIS

La requérante, Transport Champlain Express Inc., 411, Rivière, Cowansville, P.Q., détentrice du permis 331-V, dont la clause r) se lit comme suit:
r) TRANSPORT RESTREINT — LONGUE DISTANCE — ROUTE RESTREINTE — CONTRAT —
r) De l'usine de Union Carbide Canada Ltd de Cowansville, à Montréal, avec retour de l'usine de Montréal-Est de Union Carbide Canada Ltd avec marchandises destinées à l'usine de Cowansville, Québec, pour le transport de marchandises appartenant à ou destinées à Union Carbide Canada Ltd, en utilisant des remorques-trémie double usage spécialement conçues pour ce transport, lesdites remorques appartenant à Union Carbide Canada Ltd et louées à McCrum Transport Ltd en vue de donner le service ci-dessus.
demande un permis spécial de 364 jours pour que la clause r) se lise à l'avenir comme suit:
r) TRANSPORT RESTREINT — LONGUE DISTANCE — ROUTE RESTREINTE — CONTRAT —
r) De Cowansville à Montréal, et retour, pour le transport de marchandise appartenant à ou destinées à Union Carbide Canada Ltd, en utilisant des remorques, semi-remorques, ou remorques-trémie double usage, appartenant à ou louées par Union Carbide Canada Ltd.
DROIT ADDITIONNEL:
Le transporteur peut utiliser les remorques ou semi-remorques, appartenant ou louées par Union Carbide Canada Ltd. sans frais lorsqu'elles sont retournées vides à Union Carbide Canada Ltd pour le transport de la marchandise en rapport avec le permis 331-V.
Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial déposée à la Commission des transports du Québec dans les cinq (5) jours de la troisième parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des transports du Québec, 505 est, rue Sherbrooke, Place du Cercle, Montréal, P.Q.
1ère publication: Jeudi, le 23 novembre 1978
2ème publication: Vendredi, le 24 novembre 1978
3ème publication: Samedi, le 25 novembre 1978
ADRIEN R. PAQUETTE, C.R.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 31 octobre 1978 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à FOURRURES MIRABEL LTEE — MIRABEL FURS LTD. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 8ième jour de novembre 1978, sous le numéro 2926257 ce 15ième jour de novembre 1978. LA BANQUE TORONTO-DOMINION

PRENEZ AVIS QUE M. Jacques Antoine Archambault, St-Denis, Cté St-Hyacinthe, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à M. Alain Gaudette, St-Denis, Cté St-Hyacinthe, le permis M-502392 D-001 qu'il détient pous effectuer du camionnage en vrac dans la région 06. Tout intéressé peut s'opposer à cette demande dans les 5 jours suivant la troisième parution de cet avis.
BEAUDET & ASS., procureur,
1000, De Serigny, suite 530,
Longueuil, Québec, J4K 5B1
1ère publication: 23 novembre 78
2ième publication: 24 novembre 78
3ième publication: 25 novembre 78

PRENEZ AVIS QUE M. Alain Jean, Richelieu, Cté Richelieu, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à M. Daniel Perron, Sorel, Cté Richelieu, le permis M-501134 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 06. Tout intéressé peut s'opposer à cette demande dans les 5 jours suivant la troisième parution de cet avis.
BEAUDET & ASS., procureur,
1000, De Serigny, suite 530,
Longueuil, Québec, J4K 5B1
1ère publication: 23 novembre 78
2ième publication: 24 novembre 78
3ième publication: 25 novembre 78

PRENEZ AVIS QUE M. Oscar Lesage, 498, Des Erables, St-Donat, Cté Montcalm, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à M. Michel Vaillancourt, 746, Principale, Montcalm, le permis M-503713 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 06. Tout intéressé peut s'opposer à cette demande dans les 5 jours suivant la troisième parution de cet avis.
Me LUC BOULANGER, procureur,
1000 De Serigny, suite 530,
Longueuil, J4K 5B1
1ère publication: 23 novembre 1978
2ième publication: 24 novembre 1978
3ième publication: 25 novembre 1978

PRENEZ AVIS que M. Laurien Bélanger, domicilié et résidant à St-Médard, Cté Rimouski, détenteur d'un permis numéro: Q-504983, s'adressera à la Commission des Transports du Québec afin d'obtenir un permis spécial pour le transport de la pulpe, pour le compte de la compagnie Reed Ltée à Forestville, dans la Région 09, pour une durée de 180 jours.
Tout intéressé peut s'opposer à la présente demande en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, dans les 5 (cinq) jours suivant la date de la troisième parution du présent avis.
1e publication: 22 novembre 1978
2e publication: 23 novembre 1978
3e publication: 24 novembre 1978

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
PERMIS SPECIAL ART. 2.74 - REG. 2 (1976)

PRENEZ AVIS QUE CHRYSLER LEASING LTD - LOCATION CHRYSLER LTEE, du 3000 Trans-Canada, Pointe-Claire, Province de Québec, détenteur des permis 410 DUV et 763 DY, s'adressera à la Commission des Transports du Québec afin d'obtenir un (1) permis spécial pour la location à court terme de véhicules de promenade.
Durée: 364 jours.
Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial déposé à ladite Commission, dans les cinq (5) jours de la troisième parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports, 505 est, Sherbrooke, Montréal.
1ère publication: 23 novembre 1978
2ème publication: 24 novembre 1978
3ème publication: 25 novembre 1978
Signé: Me Hélène Deslauriers
STIKEMAN ELLIOTT TAMAKI MERCIER & ROBB
1155 ouest, boulevard Dorchester
Montréal, Québec
H3B 3V2

Soumissions pour refaire toiture pour l'immeuble situé au 2218 Gervais, LaSalle. La plus basse soumission ne sera pas nécessairement acceptée. Toute soumission devant être livrée sous enveloppe cachetée avant le 24 novembre 1978 vendredi à midi au 2002 Hampton Avenue, N.D.G., Montréal.

AVIS D'ABANDON DE CHARTE

PRENEZ AVIS que HENBE CORPORATION, corporation légalement constituée en vertu de la Loi des compagnies du Québec, 1ère partie, ayant son siège social à Montréal, district judiciaire de Montréal, s'adressera au Ministère des consommateurs; coopératives et institutions financières de la province de Québec, dans le but de demander l'abandon de sa charte, en vertu des dispositions de la Loi des compagnies.
MONTREAL, le 25 septembre 1978
LAPOINTE, ROSENSTEIN
1117 ouest, Ste-Catherine, suite 923
Montréal, Québec H3B 1H9
Procureurs de la requérante

Prenez avis que M. Emmanuel Tremblay, résidant au 527, St-Raphaël, Cap-à-l'Aigle, Cté Charlevoix, détenteur du permis Q-506130 pour la région 03, s'adressera à la Commission des Transports du Québec afin d'obtenir un permis spécial dans la région 09, pour le compte de la Comp. Rayonier Québec Inc pour le transport de toutes les matières en vrac, et ceci pour une période de 180 jours.
Tout intéressé peut s'opposer à la présente demande en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, dans les cinq jours suivant la date de la troisième parution du présent avis.
1ère publication: 21 novembre 1978
2ème publication: 22 novembre 1978
3ème publication: 23 novembre 1978

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-12-082494-786
DAME DENISE GUAY,
requérante
VS
ROGER HAMEL,
intimé

PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé ROGER HAMEL est par les présentes requis de comparaître dans un délai de SOIXANTE (60) JOURS à compter de la publication.
Une copie de la requête pour jugement conditionnel de divorce a été laissée aux Greffes de la Cour, à la Division des Divorces, Montréal, à son attention.
Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans le délai susdit, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement conditionnel et par la suite irrévocable de divorce.
Montréal, le 14 novembre 1978
RONALD CHASSE, P.A.

Avis est donné que: Gervais Rouleau Inc., 24 rue Principale, St-Jean de Dieu, Cté Rivière-du-Loup, P.Q., détentrice du permis numéro: 3324-A, qui se lit comme suit: (VOYAGES CHARTE-PARTIE RESTREINTS AUX ORGANISATIONS DE ST-JEAN DE DIEU ET DESTINES A TROIS-PISTOLES, RIVIERE-DU-LOUP, ET RIMOUSKI) s'adressera à la Commission des Transports du Québec, dans le but d'obtenir l'autorisation de donner le service suivant: TRANSPORT SAISONNIER, CATÉGORIE ÉCONOMIQUE, TRANSPORT DE SKIEURS, ALLER ET RETOUR DE ST-JEAN DE DIEU, TROIS-PISTOLES, STE-FRANÇOISE, AU MONT ST-MATHIEU. Cette requête est introduite en vertu de l'article 2.72.7 du règlement 2.
La requérante demande à la Commission des Transports du Québec, que la décision devienne exécutoire immédiatement conformément à l'article 2.58.1 du règlement 2. Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la troisième parution.
1ère parution: le 22 novembre 1978
2ème parution: le 23 novembre 1978
3ème parution: le 24 novembre 1978
SECRETARIAT PROFESSIONNEL DES TRANSPORTEURS DU QUEBEC LTEE.
5205 Est, Boul. Métropolitain,
St-Léonard, Mtl., P.Q.
Tél.: 321-9275.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

C.T.Q.
TRANSFERT
REG. 2(1976) ART. 2.59.1

PRENEZ AVIS QUE, FORCIER TRANSPORT ENR. du 422, Des Pins, Brinckingham, Cté Papineau, PQ, détentrice du permis 14016-V, s'adressera à la Commission des Transports du Québec, afin d'obtenir l'autorisation de trasférer tous les droits, titres, intérêts et privilèges qu'elle possède, et/ou possèdra lors de l'audition, si audition il y a, en vertu de son permis 14016-V, en faveur de TRANSPORT BARBARY ENR., du 321, Des Pins, Buckingham, Cté Papineau, P.Q.
Les requérantes demandent à la Commission des Transports du Québec que la décision devienne exécutoire immédiatement après avoir été rendue, et ce, en vertu de l'article 2.58.1 du règlement 2(1976).
Tout intéressé peut contester cette demande de transfert déposée à ladite Commission, dans les cinq (5) jours de la troisième parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports 505, rue Sherbrooke, est, Place du Cercle, Montréal, P.Q.
1ère publication: 23 novembre 1978
2ième publication: 24 novembre 1978
3ième publication: 25 novembre 1978
SIGNE/ PAQUETTE, PAQUETTE, PERREAULT, RIVET & GROLEAU
200, St-Jacques, Ouest, Suite 900
Montréal, P.Q.
PAR: LOUIS LAVOIE
PROCUREUR

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 14 novembre, 1978 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à W.R. Cuthbert Limitée - W.R. Cuthbert Limited a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 14ième jour de novembre 1978, sous le numéro 2927454.
Ce seizième jour de novembre 1978.
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

PRENEZ AVIS QUE M. Jean-Guy Delainey, 94 de la Rive, Sorel, Cté Richelieu, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à M. Sylvain Lemay, 221, Decelle, St-Joseph-de-Sorel, Richelieu, le permis M-501136-D-002 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 06. Tout intéressé peut s'opposer à cette demande dans les 5 jours suivant la troisième parution de cet avis.
ME LUC BOULANGER, procureur,
1000 De Serigny, suite 530,
Longueuil, J4K 5B1.
1ère publication: 23 novembre 1978
2ième publication: 24 novembre 1978
3ième publication: 25 novembre 1978

Avis est donné que René Gallant, 7004 Boul. Lévesque, Ville d'Anjou, P.Q., détenteur du permis ou de l'attestation no. M-502033-001 région 10 s'adressera à la Commission des Transports du Québec, dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis ou son attestation en faveur de Raymond Girard, 12325 Lagauchetière, Pointe-aux-Trembles, région 10 conformément aux dispositions de l'article 2.59.1 du règlement 2.
Tout intéressé peut y faire opposition dans les 5 jours qui suivent la date de la troisième parution dans les journaux.
1ère parution: 22 novembre 1978
2ième parution: 23 novembre 1978
3ième parution: 24 novembre 1978

PROVINCE DE QUEBEC
CITE DE BEACONSFIELD
AVIS PUBLIC
RÔLE D'ÉVALUATION 1979

Avis Public est par les présentes donné par la soussignée, Greffier de la Cité de Beaconsfield, que le Rôle d'Évaluation de la Cité de Beaconsfield pour l'année 1979 est maintenant déposé à mon bureau, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance de 8:30 à 16:30 heures, du lundi au vendredi.
Quiconque désire protester le Rôle, peut en appeler, en donnant à cette fin un avis écrit au Secrétaire du Bureau de Révision, C.P. 185, 3 Complexe Desjardins, Montréal, Qué., avant le 1er mai 1979.
Telle plainte doit être accompagnée d'une copie ou facsimilé du compte de taxes.
Si la plainte allègue que la valeur est trop élevée, elle doit en indiquer la valeur selon le plaignant.
Une forme de plainte sera fournie à toute personne qui en fait la demande, bien que son usage ne soit pas obligatoire.
Donné à Beaconsfield,
ce 14e jour de novembre 1978
JOHANNE RIOUX (Mme)
Greffier

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-05-25496-785
GINETTE LAVIGNE BELLAVANCE, Ménagère, Épouse séparée de biens de RENAUD BELLAVANCE, résidant et domiciliée au 3930, Park, à St-Hubert, District de Montréal, Province de Québec.
DEMANDERESSE
-vs-
RENAUD BELLAVANCE, jadis demeurant à St-Hubert, District de Montréal, présentement d'adresse inconnue.
DÉFENDEUR

PAR ORDRE DE LA COUR:
Le défendeur, RENAUD BELLAVANCE, est prié de comparaître dans un délai de trente (30) jours suivant la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et déclaration a été laissée pour lui au bureau du protonotaire de la cour supérieure à Montréal. Et de plus, prenez avis qu'à défaut de votre assignation et de l'émission d'une comparution ou d'une contestation, durant un délai tel qu'indiqué plus haut, la demanderesse peut ainsi procéder par défaut et jugement sera rendu contre vous sans que vous soyez avisé.
MONTREAL, ce 13 novembre 1978.
MES KAUFMAN & POSMAN
Avocats,
1255, Carré Philippe
Suite 908
Montréal, Québec
H3B 3G1

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 14 novembre, 1978 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Les Industries Sinclare Ltée - Sinclare Industries Ltd a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le quatorzième jour de novembre 1978, sous le numéro 2927455.
Ce seizième jour de novembre, 1978.
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

PRENEZ AVIS QUE M. Louis Barry, 4545, Chemin St-Jean, Laprairie, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à M. Yves Chabot, 57, Potvin, St-Jacques Le Mineur, Laprairie, le permis M-500708-D-5 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 06. Tout intéressé peut s'opposer à cette demande dans les 5 jours suivant la troisième parution de cet avis.
ME LUC BOULANGER, procureur,
1000 De Serigny, suite 530,
Longueuil, J4K 5B1.
1ère publication: 23 novembre 1978
2ième publication: 24 novembre 1978
3ième publication: 25 novembre 1978

Avis est donné que AUTO HECK LTEE, 4501 Bannantyne, Verdun, H4G 1E3, détenteur du permis de location M-600 348.
1—Location à long terme (plus d'une année) de véhicules de promenada et familiaux (station-wagon) au public en général.
S'adressera à la Commission des Transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de
LOCATION G. HECK LTEE
G. HECK LEASING LTD
— 4501 Bannantyne, Verdun, H4G 1E3, conformément aux dispositions de l'article 2.59.1 du règlement 2
Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq (5) jours qui suivent la date de la troisième parution dans les journaux.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPÉRIEURE
Chambre de la Famille
(Divorces)

NO: 500-12-082 378-781
DAME MARIE-JOSE ADAM,
Requérante
c.
ALEXANDER PANAJOTOV,
Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR
L'Intimé ALEXANDER PANAJOTOV, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente jours à compter de la publication. Une copie de la Requête en Divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre Comparution ou Contestation dans les délais susdits, la Requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
MONTRÉAL, le 8 novembre 1978
(s) Ronald Chassé P.A.
REGISTRAIRE

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
GREFFE DES DIVORCES
DU DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(DIVISION DES DIVORCES)

NO: 500-12-060430-760
ZDENEK POLAK
Requérant
vs.
MILOSLAVA ELIASOVA
Intimée

PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimée Miloslava Eliasova, est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le requérant procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.
ARMAND BEAULIEU,
Protonotaire Adjoint
Me Walter Wekarchuk
1010 Sherbrooke ouest,
Suite 1007
Montréal, Qué.

AVIS

AVIS EST DONNÉ que JOSEPH ARTHUR LABELLE, domicilié et résidant au 2227 Hochelaga à Montréal, district de Montréal, s'adressera au Lieutenant-Gouverneur en Conseil afin d'obtenir un décret changeant son nom en celui de ROBERT PARENT.
LORD, TOULET & FOURNIER
1010 est, rue Ste-Catherine
Suite 530
Montréal, Québec
RG/18778

"AVIS"

Avis est par les présentes donné que toutes les créances présentes et futures qui n'ont pas été payées et que Consolidated Footwear Company Ltd. a vendues à C. Itoh & Co. (Canada) Ltd. par contrat enregistré le 27 août 1975 au bureau d'enregistrement de la Division d'enregistrement de Montréal, Qué., sous le numéro 2628926 ont été vendues par C. Itoh & Co. (Canada) Ltd. à Consolidated Footwear Company Ltd. par contrat signé le 9ème jour de Novembre 1978 au Bureau d'enregistrement de la Division d'enregistrement de Montréal, Qué., sous le numéro 2927997.
Montréal, Québec, le 20 novembre 1978
BANQUE CANADIENNE IMPERIALE DE COMMERCE

Avis est donné que Pierre Daoust Excavation Enrg., 1671 Boul. Perrot, Ile Perrot, Québec détenteur du permis ou de l'attestation no. M-508118-001, région 10 s'adressera à la Commission des Transports du Québec, dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis ou son attestation en faveur de Excavation Pierre Daoust Ltée, 23 Lakeshore Road, suite 15, Pointe Claire, Québec, région 10, conformément aux dispositions de l'article 2.59.1 du règlement 2.
Tout intéressé peut y faire opposition dans les 5 jours qui suivent la date de la troisième parution dans les journaux.
1ère parution: 22 novembre 1978
2ième parution: 23 novembre 1978
3ième parution: 24 novembre 1978

AVIS

PRENEZ AVIS QUE ROBERT WOOD, détenteur du permis de location #490-DYV, dont l'adresse au Québec est 210, St-Jacques, Suite 203, Montréal, demande à céder son entreprise de location à Motor Truck Rental Ltd, dont le capital sera détenu comme suit:

Robert Wood	8 actions communes
Marie Wood	2 actions communes

Tout intéressé peut contester cette demande déposée à la Commission des transports du Québec dans les cinq (5) jours de la troisième parution de cet avis en s'adressant à la Commission des transports du Québec, 505 est, rue Sherbrooke, Place du Cercle, Montréal, P.Q.
1ère publication: Jeudi, le 23 novembre 1978
2ième publication: Vendredi, le 24 novembre 1978
3ième publication: Samedi, le 25 novembre 1978
ADRIEN R. PAQUETTE, C.R.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 14 novembre, 1978 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Les Industries Cuthbert Ltée - Cuthbert Industries Ltd a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le quatorzième jour de novembre, 1978, sous le numéro 2927453.
Ce seizième jour de novembre, 1978.
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

PRENEZ AVIS QUE B.L. Transport Enrg. Mascouche, Cté l'Assomption, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à Mme Pauline Meunier, Lachenaie, Cté l'Assomption, le permis M-505364 D-001 qu'il détient pour effectuer du camionage en vrac dans la région 06. Tout intéressé peut s'opposer à cette demande dans les 5 jours suivant la troisième parution de cet avis.
BEAUDET & ASS., procureur,
1000, De Serigny, suite 530,
Longueuil, Québec, J4K 5B1
1ère publication: 23 novembre 78
2ième publication: 24 novembre 78
3ième publication: 25 novembre 78

PRENEZ AVIS QUE M. Jacques Nadeau, R.R. # 1, Ascot Corner, Cté Sherbrooke, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à M. Gaëtan Turgeon, 5712, Kennedy Sud, Rock Forest, Sherbrooke, le permis M-507564-001 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 06. Tout intéressé peut s'opposer à cette demande dans les 5 jours suivant la troisième parution de cet avis.
BEAUDET & AL., procureur,
1000, De Serigny, suite 530,
Longueuil, Québec,
J4K 5B1
1ère publication: 23 novembre 1978
2ième publication: 24 novembre 1978
3ième publication: 25 novembre 1978

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPÉRIEURE

NO.: 05-026218-782
Avis de présentation:
Avis est donné par le notaire soussigné qu'une requête en radiation de droits réels par Dame Rita Nobert, maîtresse de maison, demeurant à Montréal, 3030 rue Delphosse, dans le district de Montréal, sera présentée en Cour supérieure siégeant en pratique pour et dans le district de Montréal, le vingt-et-unième jour de décembre à neuf heures et demie, le tout en conformité avec l'article 805 du Code de procédure civile et avec ceux qui s'y rapportent.
Repentigny, le seizième jour de novembre mil neuf cent soixante-dix-huit.
Me A. Boisvert, notaire
79a boul. L'Assomption,
Repentigny

BUREAU DES ÉCOLES PROTESTANTES DU GRAND MONTREAL
APPEL D'OFFRES
ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE WILLINGDON
OFFRE NO. 1664

Le Bureau des écoles protestantes du Grand Montréal demande des soumissions pour des rénovations générales à l'école élémentaire Willingdon, 5870 ave. Terrebonne, Montréal, Québec. Les plans, devis, documents contractuels et autres renseignements pourront être obtenus au bureau du propriétaire, 6000 avenue Fielding, Montréal. Services des équipements (pièce 333) contre un dépôt de cent dollars ($100.00) qui sera remboursé au soumissionnaire s'il remet les plans et devis en bon état dans les dix (10) jours qui suivent l'ouverture des soumissions.
Seules sont autorisées à soumissionner pour l'exécution des travaux, les personnes ayant leur principale place d'affaires dans la Province de Québec.
Les soumissions devront être accompagnées d'un cautionnement de soumissions au montant de vingt mille dollars ($20,000.00) valable pour 45 jours de la date d'ouverture des soumissions.
Les soumissions (l'original et trois copies dans des enveloppes fournies, cachetées et adressées à la soussignée à 6000 avenue Fielding, Montréal, Québec, H3X 1T4, seront reçues jusqu'à 10h30, heure en vigueur, localement, jeudi le quatorze décembre 1978 à la pièce 331, 6000 avenue Fielding, Montréal.
Les soumissionnaires sont invités d'assister à l'ouverture publique des soumissions qui prendra lieu à 11h00 le 14 décembre 1978, à 6000 avenue Fielding, Montréal.
Il appartiendra aux entrepreneurs-généraux soumissionnaires de décider de la validité des documents de soumissions des sous-traitants. Le propriétaire ne s'engage pas à accepter la plus basse ou quelque autre des soumissions reçues.
(Madame) Olga Kowcz
Secrétaire-générale

Société centrale d'hypothèques et de logement — Central Mortgage and Housing Corporation

APPEL D'OFFRES
SOCIÉTÉ CENTRALE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT
POUR LA VENTE DE
160 CHAPEL
OTTAWA, ONTARIO

SOCIÉTÉ CENTRALE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT - DES OFFRES SCELLÉES, clairement marquées quant au contenu et adressées au soussigné, seront reçues jusqu'à 14h00, heure local le 20 décembre 1978 pour l'achat d'un immeuble à appartements en hauteur (22 étages) comprenant 203 appartements dans une aile et 473 places de foyer dans une autre. Les deux ailes sont reliées à l'entrée principale connu sous l'appellation 160 Chapel, Ottawa, Ontario. Les acheteurs éventuels peuvent se procurer les formules d'offres requises à l'adresse indiquée ci-après. L'offre la plus élevée ou toute autre offre ne sera pas nécessairement acceptée. Toutes et chacune des demandes de renseignements doivent être adressées à Peter Doneit ou Gérald Lauzon au 613-225-6770.

Gérant
Société centrale d'hypothèques
et de logement
1500 Chemin Merivale
Ottawa, Ontario
K2C 3K5
1979: $11,320.00

Communauté Régionale de l'Outaouais

APPEL D'OFFRES
PROJET
USINE D'ÉPURATION RÉGIONALE
CONTRAT: C-41

Des soumissions cachetées d'entreprises générales, pour la construction d'une usine d'épuration des eaux usées, seront reçues au plus tard à 13h45 (heure locale), le 8 février 1979 par la Communauté régionale de l'Outaouais et ouvertes le même jour à 14h00 (heure locale). Les soumissions seront adressées au bureau du Gérant, Communauté régionale de l'Outaouais, 92, rue St-Raymond, Hull, (Québec).
Les sous-traitants devant déposer leurs offres au bureau des Soumissions déposées du Québec devront remettre celles-ci au plus tard à 15h30 (heure locale) le 29 janvier 1979, au bureau des Soumissions déposées du Québec, 176 rue Jean-Proulx, Hull.
Les documents de soumission sont disponibles à partir du 22 novembre 1978 aux bureaux des consultants Beauchemin-Beaton-Lapointe Inc., 1134 ouest, rue Ste-Catherine, Montréal, ou 73, rue Laval, Hull, (Québec) moyennant versement d'une somme de cent dollars ($100.00), non remboursable, en argent comptant ou sous forme de chèque visé tiré sur une banque à charte canadienne ou sur une caisse d'épargne ou de crédit du Québec à l'ordre de Beauchemin, Beaton, Lapointe Inc.
Les documents de soumission sont disponibles pour consultation, aux heures normales d'ouverture à l'Association de la Construction de Montréal et du Québec, 4970 Place de la Savane, Montréal, et à l'Association de la Construction de l'Outaouais, 3, rue Cholette, suite 2, Hull, Québec, à partir du 22 novembre 1978.
Seules les personnes, sociétés, compagnies ou corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec ou ayant au 13 juin 1978, une place d'affaires dans la ville d'Ottawa ou dans un rayon de vingt (20) milles de cette dernière et qui auront obtenu les documents d'appel d'offres directement de Beauchemin-Beaton-Lapointe Inc., sont admises à soumissionner comme Entrepreneur général.
Les sous-traitants dont les métiers et les travaux sont et/ou seront mentionnés dans la formule de soumission, doivent avoir leur principale place d'affaires au Québec, ou une place d'affaires dans la ville d'Ottawa ou dans un rayon de (20) milles de cette dernière.
Les soumissionnaires et les sous-traitants doivent fournir avec leur soumission une garantie de soumission pour une valeur de 10% du montant de la soumission, souscrite par une compagnie autorisée à se porter caution dans le Québec.
La Communauté régionale de l'Outaouais ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et le soumissionnaire ne pourra prétendre à aucune indemnité ou compensation.
Une réunion d'information pour les soumissionnaires et sous-traitants aura lieu le 10 janvier 1979, à 14h00 (heure locale), aux bureaux de la Communauté régionale de l'Outaouais, 92, rue St-Raymond, Hull, (Québec).
Donné à Hull, ce 17 novemb

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES
286-1201
- Chaque parution coûte $3.00, maximum 25 mots
- Tout mot additionnel coûte 0.10 chacun
- Minimum: 2 parutions

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces. Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée. Toute erreur doit être soulignée immédiatement. S.V.P. téléphoner à 286-1201

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES
286-1201
- Chaque parution coûte $6.40 le pouce
- Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

APPARTEMENTS À LOUER

OUTREMONT, 5, Vincent d'Indy, 2½ et 4½, ascenseur, concierge, occupation immédiate ou plus tard. 737-8055, 735-2559 27-11-78

N.D.G. haut de duplex, 7½. Cuisine, salle de bain, électricité et plomberie neuves. Foyer. Sous-sol. Libre. $450. chauffé (à discuter). 3583 Décarie. 489-4526, soirs et fins de semaine. J.N.O.

EDOUARD-MONTPETIT, 3051, 1½, poêle, frigidaire, tapis, chauffé, $190. Occupation immédiate. 341-1713, 735-2559. 27-11-78

CLANRANLAD, coin Isabella, 6½, haut de duplex, chauffé, garage, frais peint, $400. libre 488-6161. 28-11-78

EDOUARD-MONTPETIT, 3305, 1½ et 2½, $160. concierge, occupation immédiate. 739-9976 — 735-2559. 27-11-78

CÔTE ST-LUC RD, près Victoria 4965, 2½ chauffé, poêle, réfrigérateur, tranquille, balcon, libre. $175. 272-6563 — 488-6013. 27-11-78

CHEMIN CÔTE STE-CATHERINE. Très beau 3½, chauffé, grandes fenêtres, libre 1er décembre. 270-6423 26-11-78

A voir, grand 1½, ameublement neuf, vue sur le Mont Royal. 270-6423 26-11-78

Impeccable 2½, très paisible, métro Berri de Montigny, à partir de $145. Tél.: 844-6195. 24-11-78

C.D.N. près Ste-Justine, grand 7½ haut duplex, poêle, frigidaire, chauffé, eau chaude, 2 salles de bains, garage, $525. 739-5763 le soir. 25-11-78

McGREGOR, 1530 Le Maricourt, beau site, près centre-ville, appartements spacieux dans immeuble luxueux, tout équipé, air climatisé, piscine chauffée avec jardin-terrasse, sauna, alcôve 2½3½ avec électricité. Immédiatement 932-0933. 845-3151. J.N.O.

QUEEN MARY, 4½, chauffé, ascenseur, repeint, coin tranquille, 737-2322. 24-11-78

APPARTEMENTS À PARTAGER

Beau grand 5½ sur Édouard Montpetit, à partager avec une autre personne. 737-3861 25-11-78

AIDES DOMESTIQUES

Aide familiale avec expérience demandée pour enfants 4 — 7 ans, chambre avec Tv et salle de bain privée. Pour janvier. Références. 735-1611, ext. RYANCO de 9 à 5, du lundi au vendredi. 30-11-78

ANTIQUITÉS

DENTELLES ANCIENNES. Nappes, rideaux, couvre-lits, coussins, valenciennes, calais, Milan, Luxeuil. À voir absolument. 738-7378. 6-12-78

Armoire en pin à corniche à vendre. 1-586-2315 27-11-78

IMPORTANT ENCAN PAR CATALOGUE. Travaux d'art canadien et européen, tapis de Perse, bijoux de succession, antiquités, Lalique, Gallé, ivoire, porcelaine, ameublement. Expositions: de jeudi le 23 novembre au mardi 28 novembre, de 10 hres A.M. à 6 hres P.M. ainsi que jeudi et vendredi jusqu'à 10 hres P.M. Vente: mercredi le 29 novembre à 7:30 hres P.M. — jeudi le 30 novembre: 7:30 hres P.M. PINNEY'S Art Treasures Ltd., 146 Bates - suite 303. 731-4312. 27-11-78

AMEUBLEMENTS À VENDRE

MEUBLES NON PEINTS: Vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, bibliothèques, mobiliers de cuisine, etc). Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'aubaine. 207 est, Beaubien. Tél: 276-9067 ou 790 Atwater 935-6716 et 10,192 St-Michel, 387-2841 J.N.O.

Mobilier de salle à dîner en acajou solide, mobilier de chambre avec lits jumeaux en acajou solide complet, un lit simple en acajou solide. Pour rendez-vous: 937-0842 27-11-78

ARTICLES À VENDRE

Déménageons, doit vendre tous les meubles, T.V. neuve en couleur, lit double et armoire en "teck" machine à coudre, dînette, stéréo, chaises, etc. Appelez Marie le jour 849-5303 poste 40, 761-4195 ou 486-5312. 27-11-78

AUTOS À VENDRE

BOBCAT 1977, automatique, 21,000 milles, excellent état, prix à discuter. 849-5661 (jour/semaine), 769-8647 (soir et fin de semaine). 27-11-78

PACER X 75, 16,000 milles, manuelle, FM, excellent état, préparation hiver, pneus radiaux, intérieur-cuir, $3,000. Particulier 342-9448. 27-11-78

Chevrolet Impala 77, tout équipé, air climatisé, $4,400. 683-8858 27-11-78

Ford 1975, 2 portes "hardtop," très bonne condition, $1,700. tel quel. 935-1973. 5-12-78

Rabbit 1976, 2 portes, manuelle, excellente condition. Particulier. Soir: 381-7941 - Jour: 873-2746 28-11-78

BUREAUX À LOUER

Upper Lachine 5576
Espaces de bureaux à louer, 1,800 p.c., 2ième étage, $5.00/p.c., ou $750.00/mois, ou $9,000./année.
Pour informations, s'adresser à M. L'Africain:
486-1143
21-11-78

OUTREMONT
Trois bureaux avec salles d'attente, idéal pour professionnels; 552, chemin Ste-Catherine (près Rockland). $200.-$250./mois chacun.
Tél.: 274-1608
27-11-78

Bureaux pour professionnels, $100, $150, $200. par mois, chauffés, électricité payée, face au parc, 2520 est, Beaubien, renseignements: 337-6979 - 721-5050. 24-11-78

CHALETS À LOUER

CHALET 4 saisons à louer, Bromont, entièrement meublé avec toutes commodités. Près de ski, golf, équitation. Petit lac dans le domaine. 1-514-263-6080. JNO

STE-AGATHE, vacances-repos. Luxueux Bavarois, meublés Thibault. Cheminée pierre, toit cathédrale. Semaine, fin semaine/ski. Dépliants sur demande. Tél.: 256-6825 - 819-326-5836. J.N.O.

VAL DAVID, luxueux chalet neuf, 3 chambres, 2 salons, foyer, bar, chauffage électrique, etc. Pour saison, mois ou semaine. 527-5903 et 525-0962. 25-11-78

Chalet suisse, 2 chambres, foyer, déneigement, Sommet Vert, Ste-Marguerite. $1,600. 381-1517 27-11-78

Chalet suisse Eastman, 4 chambres à coucher, meublé au complet, $500. par mois, 4 mois minimum. 935-1973 5-12-78

Mont-Rolland, chalet suisse, 262 Deschambeault, 4 & 6 pièces, électricité, déneigement, laveuse-sécheuse, foyer, chauffage central, près centre ski alpin. 322-2073. 27-11-78

ST-HYPPOLITE, lac Bleu, 2 chambres, foyer naturel, déneigement, bois de foyer compris. Saison ou mois. 655-2385 25-11-78

CHAMBRES À LOUER

Accès à salon et cuisine. 271-3158. 25-11-78

COMMERCES À VENDRE

RAWDON, à vendre, commerce au détail très intéressant, raison: autre commerce. 834-3600 jour ou soir. 27-11-78

COURS PRIVÉS

SOS MATH. Cours de mathématiques, donnés au niveau secondaire, collégial, universitaire, par des professeurs qualifiés. 486-4915 après 5 hres. 24-11-78

DEMANDES D'EMPLOI

TRADUCTEUR: du français à l'anglais. Longue expérience d'adaptation de scénarios, versions, rédaction de textes. 527-0911. 28-11-78

DÉMÉNAGEMENTS

A bas prix, appeler Pierre Déménagement, en tout temps, estimation gratuite. 761-3431. J.N.O.

Petit déménagement 1½ à 4½, estimation gratuite. Demandez Jean-Paul. 670-7729 1-12-78

DIVERS

Nous offrons la livraison gratuite, à domicile ou au bureau, de votre café préféré. Moka, Java, Colombien... Pour un service économique, il suffit d'appeler: CAFE MAISON à 522-3986 ou 524-4866 J.N.O.

ENTRETIENS-RÉPARATIONS

Menuiserie générale, plâtre, stucco, peinture intérieure-extérieure, estimation gratuite. Tél.: 521-4041, 270-6361. J.N.O.

ÉQUIPEMENTS DE BUREAUX

A bas prix, bureaux, chaises, plusieurs armoires, coffre-fort neuf et usagé, à prix d'escompte, 4532 St-Denis, 845-8463 Richard. J.N.O.

ESPACES DE BUREAUX À LOUER

CENTRE-VILLE. Bureau pour professionnels ou firmes de comptables agréés. Secrétariat, réception et service téléphonique, photocopie, etc. Appelez Mme Lyall à 866-5362. 1-12-78

ESPACES COMMERCIAUX À LOUER

À bas prix, entreposage chauffé pour auto, bateau, camion, moto, roulotte, meubles aussi pour déménagement. Inf: 761-3431 18-12-78

FERMES À VENDRE

RIVE-SUD, 16 milles de Montréal, maison de pierres 1853, restaurée avec soin, 3 foyers, propriété 2½ acres. Particulier. $96,000. 454-3409 25-11-78

FERMES À VENDRE

MONT ORFORD, vue panoramique près ski de fond et alpin 1 à 5 acres, de .05 à 12 le pi. ca. FACE AU MONT ORFORD 5 arpents,$8,500. 514-297-3163, 297-2181. 16-12-78

FOURRURES

Manteau de vison canadien perle, collet et bas renard teint lynx, taille 11-12, état neuf. Prix: $1,500. Valeur environ $2,300. 523-3305 P.M. 18-12-78

GARDERIE

Cherche personne très responsable, dynamique, pour s'occuper 5 jours par semaine, de 8:30 hres à 17:30 hres, de 2 enfants, âge 4 et 2 ans, dans maison privée à Ville Mont-Royal. De préférence, la personne devra habiter dans un secteur proche. Bon salaire. 333-3298 24-11-78

INSTRUMENTS DE MUSIQUE

Vieux piano Woodburg, restauré ou tel quel, excellente sonorité, beau meuble, harmonium pièce-collection, très bon état, faut voir. 738-9064 - 488-9435. 27-11-78

LOGEMENTS À LOUER

PLACE DEGUIRE
ST-LAURENT
NOUVEL EDIFICE
offre de loyer gratuit
1½, 3½, 4½ à partir de
$210.00
incluant taxe d'eau et électricité!
- climatisation
- tapis mur à mur
- cuisinière et réfrigérateur
- système anti-vol
- piscine et sauna
- terrasse paysagée sur le toit

visites de 11h à 21h
fin de semaine de 11h à 18h
365, boulevard Deguire
angle Jules Poitras, près de la gare du CN à Côte Vertu
336-5226 24-11-78

VILLE ST-LAURENT, 3½, 4½, studio à louer, piscine intérieure, bain sauna, chauffé, électricité, taxes payées, près du centre d'achat Vertu. 1,100 Goulet. Tél.: 332-3078 bureau de location: 336-8308. J.N.O.

5-½, chauffé, deuxième, références, pour information: 381-3306. 24-11-78

VILLE MONT ROYAL, 5½ très spacieux, cuisinière, réfrigérateur inclus, jardin, garage, toutes taxes payées, chauffé, libre 1er janvier ou avant. $395. 731-2560 733-3417. 28-11-78

VILLE St-Laurent, 4½-5½ à louer toutes taxes payées, chauffé, piscine, autobus devant la porte. 2345 Ward. Tél.: 747-6079. J.N.O.

NOUVEAU ROSEMONT, logement chauffé, 5½, haut de duplex, entrée laveuse-sécheuse. $275. 256-9362. 25-11-78

Beau grand logement 8 pièces, 2 salles de bains, vue dégagée arrière, garage, $425. 487-5787 — 481-1270 27-11-78

2½, sous-sol, près Décarie, tout compris, chauffage, électricité, taxes, $115. par mois. Après 18 hres: 482-4367. 27-11-78

LONGUEUIL, 4½, 5½ neufs, entrée laveuse-sécheuse, tapis mur à mur. Appelez à 651-0446. 1-12-78

MAISON DE CAMPAGNE À LOUER

45 milles de Montréal, grand 5½ neuf, foyer, tapis mur à mur, très confortable, ski de fond et alpin. Saison $1,450. 279-5782 après 5 hres. 1-12-78

Pour personne aimant calme et nature, louerais belle petite maison entièrement meublée, tout confort, 2 chambres, salon, salle à manger, cuisine, salle de bains, foyer, tapis mur à mur, $250. par mois. Située 1 heure de Montréal à Chertsey. 932-9586. 27-11-78

MAISONS À LOUER

VILLE MONT-ROYAL
Disponible immédiatement. Cottage semi-détaché, 4 chambres à coucher, 1½ salle de bain, salon avec foyer naturel, beau jardin, à proximité du centre, complètement redécoré. $550. Veuillez communiquer avec **Mme F. LeSage Woodfine, 739-6863 ou 731-6817.**
Frank A. Norman & Cie Ltée
courtiers licenciés **731-6817**
25-11-78

OFFRES D'EMPLOIS

SECRÉTAIRE EXÉCUTIVE
MANDAT TEMPORAIRE

Notre société recherche activement une personne mature et compétente pour s'occuper de l'ensemble des activités secrétariales et administratives à son bureau de Montréal.

Le mandat porte essentiellement sur tout ce qui a trait à la correspondance professionnelle, la planification et l'organisation rationnelle des dossiers confidentiels, la publicité relative aux opérations de la société et ce, dans les deux langues, les contacts avec la clientèle et le cas échéant, l'administration des inventaires.

Nous recherchons une personne bilingue, dynamique, intègre, possédant une excellente personnalité ayant un haut niveau d'énergie et capable d'exécuter son travail de façon rapide et professionnelle. L'expérience souhaitable aurait été acquise au niveau de secrétaire exécutive ou gérance de bureau, dans les services ou l'industrie et de préférence, aurait touché les différents aspects et activités reliés à la fonction personnel.

Le poste à combler est sur une base temporaire, i.e. quelques jours par semaine et le salaire est très généreux. La personne idéale possède environ dix (10) ans d'expérience pratique au niveau de la direction, prend la dictée dans les deux langues et s'intéresse à un travail à la fois captivant et exigeant sur le plan intellectuel.

Si intéressé, veuillez nous faire parvenir confidentiellement votre curriculum vitae à l'adresse indiquée ci-après. Nous procéderons aux entrevues rapidement.

Dossier C-220,
Agence Valrain,
C.P. 117,
Brossard. J4Z 3J1

24-11-78

OFFRES D'EMPLOIS

ARGENT SUR-LE-CHAMP

Vendeurs(euses) expérimentés(es) et agressifs(ives) présentement à la quête d'un emploi dans les magasins, bureaux, appartements, industries, usines, institutions, restaurants, motels, hôtels, églises, écoles, banques, hôpitaux etc... sont demandés (es) pour la vente de produits d'éclairage exclusifs et économiseurs d'énergie.
Pas de limite d'âge. Auto nécessaire. Temps partiel ou temps plein. Nous payons les commissions les plus élevées chaque mardi en vertu du caractère répétitif de demande pour nos produits.
Programme éprouvé et intéressant de récompenses diverses. Nous sommes établis depuis 33 ans. Région de Montréal; excellents territoires exclusifs devant être attribués cette semaine.
Si vous êtes intéressé, appelez (frais visés)
1-416-628-6302 ou écrire: C.P. 580, Dundas, Ontario L9H 3H3
24-11-78

CABLE TV

Personne bilingue avec bonne dactylo, pour notre service des ventes industrielles. Souplesse d'adaptation et désir d'apprendre.
Pour une entrevue:
Service du personnel, Cable TV Ltée, 8360, rue Mayrand, Montréal. 731-7951.
25-11-78

CHEF CUISINIER
Hautement qualifié. Ouverture immédiate. Appelez à frais virés: **M. Harold Last, Senator Motor Hotel, Timmins, Ontario. 705-267-6211.**
24-11-78

OFFRES D'EMPLOIS

TRADUCTEURS, recherchons collaborateurs à domicile, de compétence confirmée. A/F et F/A, économie, finances, techniques, littéraire. Tarif très intéressant. Envoyez curriculum et spécimens à General Translation, 45 Richmond St. W., Toronto. M5H 1Z2. 25-11-78

SECRÉTAIRE BILINGUE. Un organisme national, situé au centre-ville d'Ottawa, oeuvrant dans les domaines de la politique sociale de l'apprentissage des communications et de la recherche, et orienté vers le développement familial innovateur et social, cherche une secrétaire de grade supérieur pour le directeur général. Qualités recherchées: Maturité, expérience, bilinguisme. Le candidat (e) doit aimer rencontrer les gens à l'occasion et voyager. Les tâches comprendront: La préparation de réunions et de conférences, la planification d'horaire de rendez-vous et de déplacement, la rédaction de procès-verbaux et des bauches de correspondance, la dictée, l'utilisation d'un dictaphone. L'atmosphère est agréable et le personnel motivé. Salaire proportionnel aux talents et à l'expérience. Tous les avantages sociaux, faites parvenir votre demande d'emploi incluant votre curriculum vitae à: Agence Valrain, C.P. 117 Brossard, Québec J4Z 3J1, dossier C-220. 27-11-78

EXCELLENTE OPPORTUNITÉ. Personne bilingue ayant le sens de l'organisation et de la création, est demandée pour un bureau de Longueuil. Sera responsable de l'horaire et de la coordination des déchargements de camions, ainsi qu'un peu de facturation. Doit avoir de l'entregent. 674-4943, demandez Mlle Kerr. 29-11-78

PRÉPOSÉ(E) AU COURRIER, PUBLICITÉ. RECHERCHONS jeune personne, pour service de courrier, et système audio-visuel. Fonction: Livraison du courrier, préposé à la papeterie, travail général de bureau, ainsi que projection avec équipement audio-visuel. Le candidat(e) doit être bilingue, responsable et aimer un travail diversifié, dactylo serait un atout. 844-2092 local 213. Sylvie Robert, J. Walter Thompson Co. 24-11-78

OFFRES D'EMPLOIS

PROFESSEUR DE FRANÇAIS
LANGUE SECONDE AUX ADULTES
À PLEIN TEMPS
Lieu: 60 milles d'Ottawa.
Ce poste représente un défi intéressant par la responsabilité et l'autonomie qui seront accordées au professeur.
Qualifications:
Bonne connaissance de L.F.I. 2ième version et expérience de l'enseignement aux adultes.
Faire parvenir curriculum vitae à:
1117, Ste-Catherine ouest, suite 806, ou téléphonez à: 849-6236
25-11-78

DACTYLO RÉCEPTIONNISTE
Architectes recherchent dactylo réceptionniste bilingue, 5 ans d'expérience. Ambiance de travail agréable. Bon salaire. Appelez **523-2189.**
24-11-78

PRÊTS HYPOTHÉCAIRES

A-1 absolument confidentiel $1,200.00 à $600,000. 1ère 10¾% 2ième. Mlle Léona Laberge, courtier, 486-1106, jour-soir. J.N.O. J.N.O.

Abaissement 10¾% 1ère, 2ième hypothèque, balance de vente, rapidement, jour ou soir, tél.: 729-4333 J.N.O.

SOCIÉTÉ-LOISIRS

ÊTRE DEUX...
Pour vraiment apprécier les plaisirs de la vie, il faut être deux.
Service de rencontres réputé établi à Montréal depuis 1966, pour personnes libres et sérieuses. Dépliant gratuit.
Tél.: **282-0058**
ouvert de 1 P.M. à 9 P.M. lundi au vendredi
RENDEZ-VOUS SCIENTIFIQUE
1117 ouest, Ste-Catherine suite 108, Montréal J.N.O.

FACE À FACE
Un service de rencontre respectable et efficace pour se faire de nouveaux amis. Pour les gens libres et sérieux.
Sur rendez-vous 1117 ouest, rue Ste-Catherine, suite 420, Montréal, Québec.
Appelez **288-5253**
Autres succursales:
Toronto, Hamilton et New York.
Dépliant disponible. 24-11-78

AMASO: Service de rencontres, sérieux. Marthe Gaudette, 822 est, Sherbrooke, suite 5. Tél.: 878-2801 ou 524-3852. Sherbrooke 565-7598 J.N.O.

TABLEAUX- PEINTURES

ATTENTION COLLECTIONNEURS! Songez-vous à ouvrir votre propre galerie d'art? Vous pouvez vous procurer des oeuvres originales de grands maîtres: Picasso, Chagall, Miro, Calder, Dali, Moore, Riopelle, etc. de même qu'un très grand choix d'art moderne et contemporain. Internationart 353-3413 24-11-78

PROPRIÉTÉS À VENDRE

St -Lambert,bungalow face au fleuve, 7 pièces, 2 foyers, garage, très bon état, 14,400 pi. ca. terrain, $77,000. Particulier 465-2528 13-12-78

BELLERIVE, petit domaine, terrain 500 x 500, avec maison hiver/été, (220), bord de l'eau, 1-475-8027. 25-11-78

DORVAL, milieu tranquille près du lac, maison de 8 chambres, avec 2½ salles de bains, garage double, 2 foyers, grande fenêtre dans chaque pièce, etc. $85,000. Propriétaire 636-9909, bureau 271-4648. 27-11-78

PROPRIÉTÉ À VENDRE — PROPRIÉTÉ À VENDRE

FRANK NORMAN À CIE LTÉE
COURTIERS

VILLE MONT-ROYAL

SPLIT LEVEL SPECTACULAIRE, situé à l'ouest de la rue Rockland. Méticuleusement entretenu et des plus attrayants. Grand hall d'entrée. Salon et salle à manger très vastes et ensoleillés. Cuisine avec un mur en pierre naturelle et complètement pourvue. 4 chambres à coucher, 3½ salles de bain. Garage pour 2 voitures. Nouvelle piscine Val-Mar chauffée. Superbe salle de jeu. Très grand placard en cèdre. Nombreux suppléments. Prix demandé $250,000. Exclusivité. **Mme Lola G. Aucoin, 342-9300 ou 731-6817.**

COTTAGE DÉTACHÉ À $119,500. M.L.S. Situé entre deux parcs. Maison facile d'entretien, salon avec très belle cheminée, salle à manger séparée, jolie cuisine, 4 chambres à coucher, « Den », sous-sol fini. La campagne en ville, piscine chauffée, jardin paysagé. **Mme Paule D. Charest, 737-6431 ou 731-6817.**

OUTREMONT

SECTEUR PRESTIGIEUX. Superbe résidence en pierre de 11 pièces entièrement rénnovée. Très beau hall d'entrée avec parquet en marbre, magnifiques boiseries. Un escalier circulaire conduit à l'étage: 4 chambres à coucher et 2 salles de bain plus salle de billard, den et powder room. Au rez-de-chaussée, vis-a-vis le salon, luxueuse et accueillante bibliothèque lambrissée. Grande salle à manger, cuisine spectaculaire avec Bar-B-Q encastré, dinette etc... Le sous-sol est très bien fini et assorti au reste de la maison. Grande piscine intérieure, 2 cabinets de toilette et 2 salles de bain. Exclusivité. $250,000.00. **Mme Madeleine Touchette, 738-7285, 737-5798 ou 731-6817.**

SECTEUR PAISIBLE. Cottage détaché de 9 pièces en pierre. Salon et salle à manger combinés, salle de séjour avec foyer naturel. Chambre à coucher principale avec salle de bain attenante. 3 autres salles de bain. Sous-sol fini, grand jardin. Prix demandé $145,000. Exclusivité. **Mme Louise Longtin, 342-9393 ou 731-6817.**

HAVRE-DES-ÎLES CHOMEDEY - LAVAL

BUNGALOW TRÈS LUXUEUX DE TROIS CHAMBRES À COUCHER. Foyer naturel en pierre dans le salon ensoleillé. Salle à manger avec portes patio donnant sur jardin. Nouvelle cuisine, coin dînette attenant. Grande chambre principale avec salle de bain complète en suite. Spacieux sous-sol avec porte vers garage double chauffé. Vaste jardin et beaucoup plus... M.L.S. Prix demandé $85,000. Veuillez communiquer avec **Mme Johanne Jablonski, 487-4041 ou 731-6817.**
RÉSIDENCE DE CHOIX
23-11-78

PROPRIÉTÉS À VENDRE

AHUNTSIC
Près boulevard Gouin, excellent duplex semi-détaché, 10,885 boulevard St-Laurent, haut 5½ pièces, loué $300., bas 10½ libre à l'acheteur immédiatement. Bâtisse 31 x 52, très éclairée, pièces spacieuses, salon 22 x 12, armoires de cuisine en chêne, salle à manger, sous-sol entièrement fini, salle de jeu 18 x 31, chambre froide, chauffage électrique, garage. Compris dans prix de vente: tentures et tapis mur à mur. Prix demandé: **$115,000.** Comptant $10,000. balance de vente à 10¼%, pas d'agent, visite sur rendez-vous seulement.
337-8026
24-11-78

St-Bruno — Pour professionnels, superbe Canadienne 12 pièces avec clinique médicale entièrement équipée, pourrait se vendre aussi sans équipement. Terrain 18,425 p.c., boisé, paysagé, très privé, piscine creusée. Fernand Balade 467-1120 464-1262 MONTRÉAL TRUST COURTIER 24-11-78

ST-BRUNO: Très beau cottage neuf, électrique, belle finition, abri, foyer, secteur établi. Taxes peu élevées. $53,900. Occupation immédiate. Lucie Beaupré 653-2496 653-3884 MONTREAL TRUST, COURTIERS 24-11-78

ST-HILAIRE: Occupation immédiate — construction haute qualité — bungalow 7 pièces — foyer — abri — paysagé — MLS. LISE D. FUFRESNE 467-6576 467-2156 IMM. SELECT COURTIERS 24-11-78

ST-HILAIRE: Ranch Californien — 7 pièces — foyer pierre — plafonds cathédrale avec poutres — superbe jardin privé — piscine — appelez LISE D. DUFRESNE 467-6576 467-2156. IMM. SELECT COURTIERS 24-11-78

ST-HILAIRE: Un vrai bijou — québécoise de style authentique — façade pierre des champs — clôture de perches — dans les $50,000.00. LISE D. DUFRESNE 467-6576 467-2156 IMM. SELECT COURTIERS 24-11-78

ST-HILAIRE: Vue imprenable — cottage centenaire — rénové — 4 chambres — grand terrain drainé — pommiers — piscine creusée — grange avec studio chauffé. BERNARD FUSEILLER 467-9720 467-1256 IMM. SELECT COURTIERS 24-11-78

TRIPLEX, avec bachelor, piscine, clôture en ciment, décoration hors pair, construction Rodrigue, situé dans nouveau Rosemont, prix demandé $138,000. MLS, Gilles Marcil, 354-2950. DES ROSIERS, Le Maître Courtier. 24-11-78

PROPRIÉTÉS À VENDRE

BELOEIL: Canadienne centenaire sur les bords du Richelieu à Beloeil — terrain 21,700 p.c. — site idéal pour restaurant — Taxes $868.00. LOUISE DELAND 464-5741 467-2156 IMM. SELECT COURTIERS 24-11-78

BELOEIL: 5 minutes Trans-Canadienne — impeccable 8 pièces — foyer — terrain paysagé clôturé — piscine et accessoires — MLS. LISE D. DUFRESNE 467-6576 467-2156 IMM. SELECT COURTIERS 24-11-78

BELOEIL: Nouvelle inscription — bungalow brique — 7 pièces — salle familiale — piscine — très bien situé — appelez LISE D. DUFRESNE 467-6576 467-2156 IMM. SELECT COURTIERS 24-11-78

ST-BRUNO: Nouveau sur le marché. Bungalow tout pierre & brique — 9 pièces, 4 chambres à coucher, salle familiale — wet bar, 1½ salle de bain, foyer Franklin, tapis partout. Grand terrain. $55,000. Un plaisir à visiter. Anna Smith 653-2496 653-6686 MONTRÉAL TRUST, COURTIERS. 24-11-78

PROPRIÉTÉS À VENDRE

LONGUEUIL: SEULEMENT $73,000. Bâtisse pierre/brique, 2 locaux commerciaux 39x26, 1 logement 6 pces, chauff. élect. EXCL. Lise Plourde, 655-9400, 653-3931 TRUST NATIONAL COURTIER 24-11-78

OTTERBURN: Bungalow de 9 pièces — 4 chambres — terrain 8,900 p.c. 6 pommiers — haie — foyer — abri-auto — salle familiale — taxes $683.00. LOUISE DELAND 464-5741 467-2156 IMM. SELECT COURTIERS 24-11-78

OTTERBURN: Impeccable cottage — 3 chambres — foyer — salle à manger séparée — garage double — chauffage électrique — secteur tranquille — MLS. LISE D. DUFRESNE 467-6576 467-2156 IMM. SELECT COURTIERS 24-11-78

OTTERBURN: Seulement $26,500. — coquette petite propriété déclin cèdre — intérieur style québécois — excellent pour couple — MLS. LISE D. DUFRESNE 467-6576 467-2156 IMM. SELECT COURTIERS 24-11-78

OUTREMONT — Cottage Briques 10 pièces 5 chambres à coucher, foyer naturel, salle de jeux, garage, grand jardin aménagé $97,500. MLS. THÉRÈSE LABOSSIÈRE 735-2761 276-2176. LE PERMANENT COURTIER 24-11-78

PROPRIÉTÉS DE CAMPAGNE À VENDRE

A. E. LePAGE
COURTIER EN IMMEUBLE
S'IL VOUS PLAIT CROYEZ-MOI!
Cette maison est une valeur exceptionnelle à $30,-000. Sans entretien, taxes très bas, pour toutes saisons. Près des pentes de ski de Bromont. 45 minutes de Montréal. **Mary Heath — 1-800-363-1233; soirs 243-5823.**

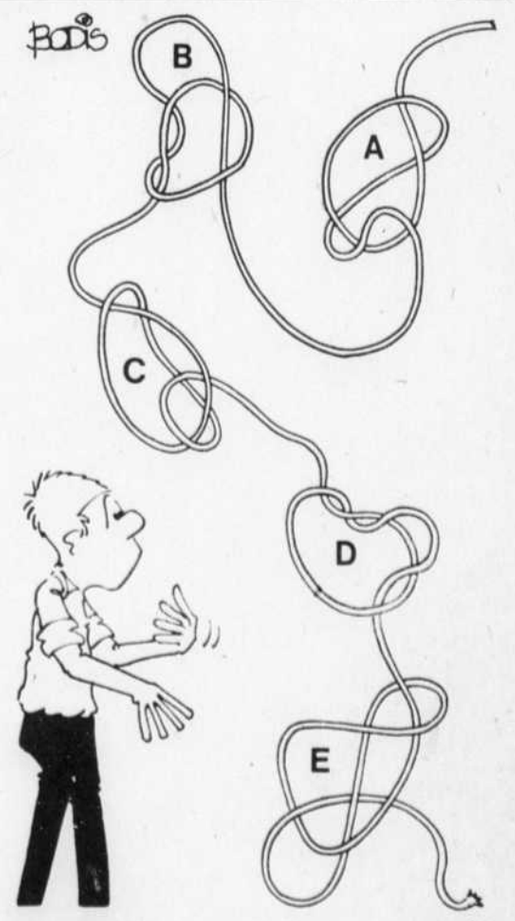
SUTTON
À quelques pas du centre et écoles — résidence plus ancienne rénovée, en bon état — 3 chambres — 1½ salle de bain — pouvant servir comme 2 logis. Libre maintenant. $32,500. **Madalene Darrah — sans frais 1-800-363-1235; soirs 538-2805.**

SUTTON
Fermette de 25 acres avec grande maison de 5 chambres à coucher. Petite grange, étang avec truites, idéal pour les chevaux. **Madalene Darrah, sans frais 1-800-363-1235; soirs 538-2805.**

SUTTON
Résidence spacieuse — salon avec cheminée — 2½ salles de bain — boiserie en chêne. À deux pas du centre — 10 minutes des pentes. Pouvant servir comme 2 logis. Occupation immédiate. **Winifred Chaplin — FRI — sans frais 1-800-363-1235; soirs 538-2206.**
24-11-78

PROPRIÉTÉS À REVENUS À VENDRE

Abri fiscal, classe 32, 10% de dépréciation. Plusieurs magnifiques blocs de 8 logements neufs, avec subvention non remboursable. Construction exceptionnelle. 2 balcons en béton et 2 portes patio, dans chaque logement. Faut voir. Jacques Meunier 351-4710. A. Desrosiers, Le Maître Courtier. 25-11-78



- EN TIRANT AUX DEUX EXTREMITÉS DE CETTE CORDE, QUELLES SONT LES BOUCLES QUI FORMERAIENT UN NOEUD ?
- REPONSE : C ET E FORMERAIENT UN NOEUD.

VENTE DE DISQUES

Archambault musique

TOUS NOS DISQUES

cassettes et cartouches 8 pistes

À PRIX RÉDUITS

durant cette vente avant les fêtes

Profitez de ces aubaines pour acheter vos cadeaux



SL-24001 **SUPER SPÉCIAL 3.99** quantité limitée 1 seul par client

15 grands succès CFGL
Arsenault — Gagnon — Dassin — Mathieu — Butler et 10 autres



KOS-190 LE LAC DE COME "Sweet People"

SUPER SPÉCIAL 3.99 quantité limitée 1 seul par client



M-16210 **Pierre Leduc** Renaître



96010 **Jacques Brel**

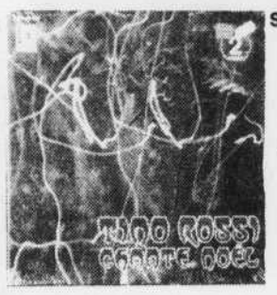
5.99 ch.



FC35600 **Santana** Inner Secrets



VLC-13 **J'ai vu le loup,** le renard, le lion - **2 LPS** - avec Vigneault-Leclerc-Charlebois.



SMBO-62026 **TINO ROSSI** chante Noël - **2 LPS 5.29**



La musique pour piano d' **ERIC SATIE** vol. 2 Aldo Ciccolini, piano **S 36459 6.49**

SUPER SPÉCIAL



KF-8001/2 **STARMANIA** 2 LPS **5.99** *quantité limitée 1 seul par client*



SO 25513 **Claude Sirois** Une guitare **5.49**



AFL-1-3028 **SHAWN PHILIPS** Transcendance **5.49**



KDL-958 **Jean Lapointe** Chante-la ta chanson



MCA 3065 **Elton John** A simple man

5.49 ch.



KKL-1-0290 **Carole Laure** Alibis



310053 **Michel Sardou** En chantant



SO. 1782 **Breton Cyr** Le fait qu'il fait par ici



PE-7512 **1755**



PC-35559 **Richard Wright** Wet Dreams



NBLP-7118 **Village People** Cruisin'



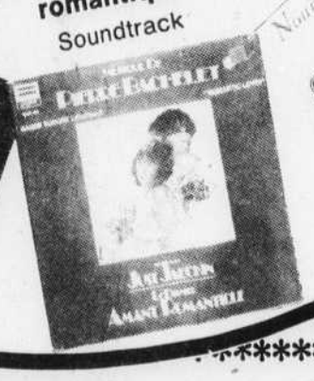
2424 170 **Frank Mills** "The Poet and I"



2424 182 **Mireille Mathieu** "Fidèlement vôtre"



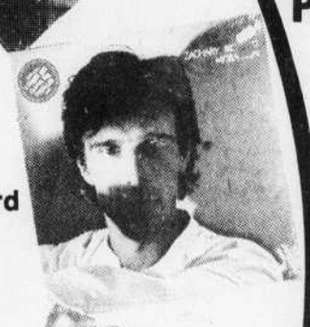
2424 185 **Jacques Michel** Le coeur le plus chaud



XDEF-160 **Le dernier amant romantique** Soundtrack



9101 213 **Nana Mouskouri** Nouvelles chansons de la vieille France.



PFC-80009 **Zachary Richard** Migration



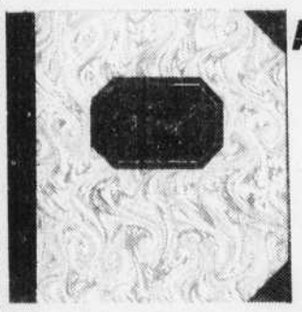
PRC-90509 **Joe Dassin** 20 disques d'or

SPECIAL 4.99 chacun

LES RÉJOUISSANCES



TAMX 31298 Album vinyl marbré **2 lps 7.99**



ALBUM BREL B-8002 importé de France **7 LPS 79.99**



DGG-2535203 **Beethoven** - Symphonie no. 9 **4.49**



CH-2-1201 **Jethro Tull** - Live 2 LPS **8.29**



MCA 15024 **Bing Crosby** White Christmas **2.99**



AF-2503 **Steven Schlacks** Blue Dolphin



PFC 90497 **Julio Iglesias** Aimer la vie



LFS-9027 **Garolou**

4.99



AB-4190 **Al Stewart** Time passenger

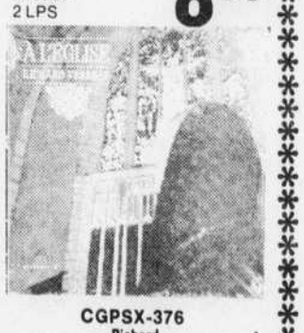


PFS-90452 **Marie-Claire Séguin**



CEL-2002 **Alain Cravier** Le cri

ELVIS PRESLEY



A legendary performer **11.98**

"PICTURE DISC" 2 photos couleur d'Elvis impreignées dans le disque.

PIERICK HOUDY

La messe Québécoise LOS 26604 **5.99**





NBLP-7119 **Donna Summer** - Live and More 2 LPS **8.99**



PS-2-4002 **Grease** 2 LPS **8.99**

CGPSX-376 **Richard Verreau** À l'Église **3.99**

La majorité de ces numéros sont disponibles sur cassettes et cartouches 8 pistes

COURS DE LANGUES ASSIMIL *enregistrés sur disques et cassettes* **À PRIX RÉDUITS**

Aucune commande téléphonique pour les spéciaux de cette vente

LE MAGASIN DE MUSIQUE LE PLUS COMPLET AU CANADA

Ed Archambault INC.

500-est, Ste-Catherine / Berri — 849-6201

Aucune commande postale pour les spéciaux de cette vente

DISQUES 45 tours SPÉCIAL chacun 99¢